

LE
VRAI ET LE FAUX

EN MATIÈRE

D'AUTORITÉ ET DE LIBERTÉ
D'APRÈS LA DOCTRINE DU SYLLABUS

PAR LE R. P. AT

PRÊTRE DU SACRÉ-CŒUR

SIXIÈME ÉDITION

Dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant.

JUD. *Ep. cathol.* v, 8.

Quasi liberi, et non quasi velamen habentes malitiæ libertatem.

I PETR. II, 16.

TOME I



TOURS
CATTIER, ÉDITEUR

1876



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LE
VRAI ET LE FAUX
EN MATIÈRE
D'AUTORITÉ ET DE LIBERTÉ

TOURS. — IMP. LADEVÈZE ET ROUILLÉ.

BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX

AU R. P. A. AT

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DES MISSIONNAIRES DU SACRÉ-CŒUR
A MONTAUBAN

*Dilecto filio A. AT, presbytero congregationis
Missionariorum Sacri Cordis, Montem Albanum.*

PIUS, PP. IX

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Licet, curis distenti nostris, nequiverimus hactenus, dilecte fili, versare volumina a te inscripta : *Le Vrai et le Faux en matière d'autorité et de liberté*, quæ nobis obtulisti, nihilotamen minus, cum ex eodem titulo didicerimus ipsa te exigere proposuisse ad *Syllabi* errorum a nobis editi *doctrinam*, munus tuum habuimus acceptissimum. Gratulamur autem tibi, quod theologus libri tui censor existimaverit hoc te sedulo præstitisse in tota lucubratione tua, et ita per ipsum profligasse liberalismi errores et ambages

toties a nobis proscriptas, ut nondum quidquam prodiisse duxerit in lucem quod plenius et solidius id fuerit assecutum.

Quæ sane, cum ostendant te et congregationem tuam, quam totam plenissime tecum consentire asseveras, adhærere reapse firmiter et fideliter hujus Petri Cathedræ documentis, et non per solum Evangelicum ministerium operam navare saluti animarum, sed per pia quoque elaborata et utilissima scripta, propensioem omnino faciunt in vos voluntatem nostram. Uberem idcirco fructum ominamur laboribus vestris, ac Deum rogamus ut quæ fusius et explicatius contra vulgatissimum et perniciosissimum errorem protulisti, multos illustrent incautos et deceptos. Interim vero divini favoris auspicem et paternæ nostræ Benevolentiae testem apostolicam Benedictionem tibi, dilecte fili, sodalibusque tuis paramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 20 aprilis anno 1874, pontificatus nostri anno vicesimo octavo.

PIUS, PP. IX.

*A Notre cher fils A. AT, prêtre de la congrégation
des Missionnaires du Sacré-Cœur, à Montauban.*

PIE IX, PAPE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Si les devoirs de Notre charge ne Nous ont pas permis jusqu'à présent, cher fils, de lire les volumes intitulés : *Le Vrai et le Faux en matière d'autorité et de liberté*, que vous Nous avez offerts, ce titre même Nous a fait connaître que votre dessein avait été de défendre la doctrine du *Syllabus* que Nous avons promulgué ; aussi avons-Nous accueilli votre hommage avec une très-vive satisfaction.

Nous vous félicitons de vous être attaché, comme le déclare le théologien examinateur de votre livre, à accomplir cette tâche dans tout le cours de votre travail, et d'avoir si vigoureusement fait justice des erreurs et des subtilités insidieuses du libéralisme, tant de fois condamnées par Nous, qu'à son avis, il n'a encore été rien publié qui ait plus complètement et plus sûrement atteint ce but.

Ce qui, en Nous montrant que vous êtes fermement et fidèlement soumis aux enseignements de cette Chaire de Pierre, vous et votre Congrégation, dont vous Nous avez affirmé la parfaite conformité de sentiments avec vous, et en Nous prouvant que vous travaillez au salut des âmes, non-seulement par le ministère évangélique, mais de plus par la publication d'ouvrages pieux et très-utiles, ajoute encore à Notre affection pour vous.

Nous attendons des fruits abondants de vos travaux, et Nous prions Dieu que ces écrits où vous avez, avec tant de force et de clarté, confondu une erreur des plus répandues et des plus pernicieuses, éclairent les esprits irréfléchis qui en ont été les dupes.

En attendant, comme gage de la faveur divine et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très-affectueusement, à vous, cher fils, et à vos confrères, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 avril de l'année 1874, de notre pontificat le vingt-huitième.

PIE IX, PAPE.

NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet ouvrage, dont l'examineur ¹ très-compétent a écrit : « Nous ne sachions pas que *la question du libéralisme ait été jusqu'ici traitée avec autant d'étendue et de profondeur* ; » cet ouvrage, disons-nous, est de ceux qui ne supportent pas un éloge banal.

D'une *originalité profonde*, d'une *orthodoxie pure*, il projette sur les questions politiques et sociales les saines lumières de la théologie, combinées avec les principes de la vraie philosophie et les faits de l'histoire.

Au milieu même des questions en apparence les plus arides, la vie y coule à pleins bords et semble s'incarner dans chacun des portraits qui se détachent du fond en un relief puissant.

La doctrine, fidèle écho des enseignements de Rome, s'y abrite encore sous les grands noms de

¹ M. l'abbé Janvier, doyen du chapitre métropolitain de Tours, dont nous donnons le rapport ci-après.

**SAINT THOMAS et SUAREZ, auxquels se joignent
DE BONALD, DE MAISTRE et DONOSO CORTÈS.**

Au mérite doctrinal, qui constitue la valeur permanente d'un livre, vient s'ajouter l'intérêt de l'*actualité*.

Ce qu'on a appelé le *libéralisme catholique* est assurément fort amoindri; mais il n'est pas entièrement mort. Docile peut-être aux décisions infaillibles de l'Église dans le domaine théologique, il garde son indépendance dans la politique.

Or il importe, pour la sécurité et la gloire de l'avenir, que tous comprennent que la conscience publique relève des lois surnaturelles non moins que la conscience individuelle. L'émancipation de l'une emporte toujours celle de l'autre.

L'analyse du libéralisme sous tous les rapports occupe une large place dans cet ouvrage, et ouvre à la verve de l'auteur le champ fécond de la critique, toujours si pleine d'attraits pour le lecteur.

RAPPORT DE M. L'ABBÉ JANVIER

DOYEN DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE TOURS

L'objet de cet ouvrage est la question palpitante du jour : *le Libéralisme*.

L'auteur traite ce sujet *in extenso*, dans le sens le plus sûr et le plus vrai, parce que c'est celui des récentes décisions romaines qu'il prend pour base.

Son travail se divise en trois parties : De l'*Autorité*, de la *Liberté*, du *Libéralisme*. Ces trois graves sujets, qu'en pratique il ramène à un seul, sont envisagés et discutés sous toutes leurs faces par la théologie, par la philosophie, par l'histoire, par des considérations morales, et surtout politiques et sociales. Finalement, il s'en prend aux soi-disant catholiques libéraux. Il démontre la fausseté de leur système, fait ressortir leurs inconséquences, réfute leurs objections, signale les périls en tout genre qu'ils font courir à la religion et à la société.

L'auteur, qui d'un bout à l'autre fait preuve d'une ferme et rigoureuse logique, s'appuie constamment sur les principes les plus solides et les plus catholiques. Saint Thomas, Suarez, de Bonald, de Maistre, Donoso Cortès, sont ses

guides préférés. Écrit avec richesse d'expression et abondance d'images, d'un style nerveux, souvent plein de couleur et de vie, avec une verve parfois mordante et railleuse, cet ouvrage, d'ailleurs fortement pensé, nous paraît avoir une valeur réelle et plus qu'ordinaire.

Nous ne sachions pas que la question du libéralisme ait été jusqu'ici traitée avec autant d'étendue et de profondeur.

Comme c'est un livre tout à fait d'actualité, il est en même temps de nature à éclairer et à instruire les esprits sérieux, et même à faciliter (ce qui semble être la conclusion et le but pratique de l'auteur) le retour de la France à la vraie monarchie.

Il serait à désirer que nos publicistes, même les catholiques, eussent ces beaux principes du *droit* et de la *souveraineté* sous les yeux, pour s'en pénétrer eux-mêmes et les faire pénétrer dans les masses.

Ajoutons que nous n'y avons rien trouvé qui fût répréhensible au point de vue doctrinal.

PRÉFACE

Il n'y a dans le monde que deux forces : l'autorité et la liberté. Le jeu de ces deux forces forme tout le drame de l'histoire. Tantôt l'autorité absorbe la liberté : alors c'est un siècle de tyrannie. L'humanité vaincue se courbe en silence, et, résignée ou frémissante, elle attend l'heure de briser son joug, quand elle n'abdique pas tout à fait, et qu'elle n'achète pas au prix de son honneur un repos indigne d'elle. Tantôt l'autorité et la liberté sont d'accord : leur équilibre réalise des situations d'autant plus belles qu'elles sont difficiles. Dans ces temps heureux, qui semblent des distractions du sort, et qui ne sont, en tout cas, que des accidents, tant ils sont rares et tant ils durent peu, la vie sociale se manifeste dans toute sa grandeur et dans toute sa puissance. C'est alors que les nations ont leur poème épique, et qu'elles s'assurent une place dans l'admiration de la postérité. Tantôt la liberté exagère ses droits, sous l'influence des fausses doctrines ou sous les excitations des tribuns, et refuse d'entrer en partage avec l'autorité. Après des luttes ardentes et des victoires funestes, la liberté se précipite

dans des excès qui bouleversent les sociétés, et les mèneraient bientôt aux abîmes, si le remède du mal n'était pas dans le mal lui-même. Il faut plaindre ceux qui sont destinés à vivre dans ces crises. Le bon citoyen y subit un double martyre; ses douleurs s'augmentent de celles de la patrie. Il assiste, navré mais impuissant, aux convulsions de son époque; et parce qu'il n'en est pas l'auteur, il en est ordinairement la victime. Il voit le droit par terre et l'iniquité triomphante; il entend éclater autour de lui les ironies de l'opinion, et sur sa tête gronder les célestes menaces. Alors il verse des pleurs, et, pour ne pas désespérer, il a besoin de croire en Dieu.

S'il était permis de choisir entre deux calamités, nous préfererions l'autorité sans la liberté que la liberté sans l'autorité. Dans la première hypothèse, l'ordre règne; dans la seconde, c'est l'anarchie. Avec l'ordre, un peuple est possible; l'anarchie l'empêche de naître, ou elle le ramène vite au néant d'où il était sorti. Avec l'ordre, la terre n'est pas toujours gaie; elle est encore habitable. L'anarchie, c'est l'enfer social; seuls, les démons peuvent y vivre.

Ces réflexions nous sont suggérées par l'état présent de l'Europe, et de la France en particulier. Ce qui caractérise notre époque, c'est d'abord la rupture consommée de l'autorité et de la liberté, rupture qui, pour n'être pas un fait absolument nouveau, n'en est pas moins la plus radicale qu'on ait jamais vue : c'est ensuite l'effort, généreux peut-être, mais mal récompensé par le succès, pour mettre en harmonie les deux éléments fondamentaux de la société. Par une logique très-juste, et dont nous ne saurions nous plaindre, nous

restons soumis à une alternative, passée à l'état chronique, de despotisme et d'anarchie, qui ne nous laisse pas quinze ans dans les mêmes conditions gouvernementales, qui nous ravit toute sécurité, et nous tient suspendus dans le vide, entre l'émotion de la veille et celle du lendemain. Après cela qui pourra croire que nous méprisons nos ancêtres, et que nous nous enivrons de notre prétendue supériorité?

Cette disposition d'esprit ressemble assez à un commencement d'aliénation mentale.

Les causes de cette situation sont multiples; nous nous proposons d'indiquer les principales dans le cours de cet ouvrage. Cependant nous pouvons, par anticipation, en signaler une générale qui en renferme beaucoup d'autres : c'est l'absence de notions exactes chez nos contemporains. Le prophète la mentionnait déjà quand il disait : Les vérités ont diminué chez les enfants des hommes 1. C'est un lieu commun de répéter que les idées sont tout ici-bas, que c'est par elles que les peuples commencent, que c'est avec elles qu'ils finissent. Mais cette banalité est bonne à redire, au moment où une certaine école soi-disant conservatrice aspire à appuyer la société sur des négations et à la régir par des expédients. Les mécomptes ne lui manquent pas; malheureusement elle n'en profite guère; et quand l'édifice de son orgueil s'écroule, on la voit remuer des ruines fumantes et essayer de les remettre en place, avec un sang-froid et je ne sais quelle confiance agaçante qui prouvent plus d'obstination que de sagesse. C'est ce qu'on

1 Psalm. XI, 2.

appelle réorganiser. Comme si l'organisme le plus savant pouvait suppléer la vie! Comme si les cadavres n'étaient pas absolument semblables aux corps qui marchent! Voilà où nous en sommes. Le nombre des satisfaits n'est pas petit : ceux qui leur offrent de sortir de l'impasse sont des importuns qu'on réduit au silence.

Or il n'est pas aisé d'assister avec impassibilité à un pareil effondrement. Nous rédigeâmes pour nous des pensées qui naissent d'elles-mêmes, sans savoir si nous les destinions aux autres. Au milieu de la tourmente, on se console avec les principes. Mais quelle que soit la douceur des méditations personnelles, nous ne résistons pas à l'espérance de faire un peu de bien à nos frères. L'écriture est un apostolat qui vaut souvent celui de la parole : c'est ce qui nous décide à jeter ces feuilles au vent de la publicité. Que Dieu les accompagne, si elles le méritent!

PREMIÈRE PARTIE



LE VRAI ET LE FAUX

EN MATIÈRE D'AUTORITÉ

LE VRAI ET LE FAUX

EN MATIÈRE D'AUTORITÉ

CHAPITRE I

DE L'AUTORITÉ EN GÉNÉRAL

L'autorité est un principe. D'après la philosophie, il y a des principes de plusieurs ordres : les uns médiats ou improprement dits ; les autres immédiats ou intuitifs, pour lesquels on réserve le titre de principes. C'est parmi ces derniers qu'il faut ranger l'autorité. Nous qui croyons aux idées innées, nous affirmons que l'autorité en est une. Elle est semée dans l'âme de l'enfant. L'éducation la développe, mais elle ne la crée pas ; elle la fausse quelquefois, elle ne la détruit jamais. L'étincelle dort sous la cendre des préjugés ; le moindre frottement suffit

pour l'exciter. En sortant des facultés de l'homme pour se déployer dans une sphère plus large, l'autorité reste une idée nécessaire. Avant elle, il n'y a rien qu'un monde possible; après elle, il n'y a rien qu'un monde écroulé; au-dessus d'elle, il n'y a que sa source.

Dans la nature physique, on distingue trois faits élémentaires: le mouvement ou le phénomène, la force qui le produit, enfin la loi qui régit le mouvement et la force. On ne peut rien supprimer dans cette trilogie sans altérer essentiellement le système de l'univers. Cependant tout n'a pas ici une importance égale. Le mouvement vient après tout le reste, car il n'est qu'un effet. La force a plus de dignité, parce qu'elle est une cause seconde. Mais la loi qui dirige la force, qui la contient dans son orbite, qui lui mesure la poussée, qui l'arrête où elle veut, rendant son jeu normal et sa course féconde, la loi porte seule le nom de cause. Elle précède, elle accompagne le mouvement et la force; elle survit à tous les deux. Ainsi elle réalise cette merveille toujours ancienne et toujours jeune, dont la beauté nous ravit, et qui s'appelle la vie; la loi est la majeure du syllogisme.

Dans la société, l'analyse découvre des faits identiques. C'est d'abord le mouvement ou l'acte humain, manifestation plus ou moins brillante de la vie interne dans le temps et l'espace. Par-dessous, il y a la volonté libre ou nécessaire, raison dernière des phénomènes contingents qui se succèdent; au fond

apparaît l'autorité. L'autorité est à la base et au sommet des choses; elle est la pièce maîtresse du système humain. Soit qu'elle ordonne, soit qu'elle défende, elle est toujours obéie. En tout cas, elle a ce qu'il faut pour l'être. Elle pousse la volonté à l'action, ou elle la sauve de ses propres excès; elle fait la vie sociale; elle en explique la durée.

L'autorité remplit sa fonction sur des théâtres divers et sous des noms différents. Au foyer domestique, elle s'appelle la paternité. Là elle préside sans faste et sans bruit aux intérêts d'un petit nombre. Elle cultive son champ; elle plante une vigne; elle inocule à ses enfants de saines doctrines; elle fait fleurir la vertu dans leurs cœurs. Jalouse de l'honneur de sa race, elle garde avec fidélité le dépôt des traditions antiques; elle prépare l'avenir dans un travail obscur; elle lui transmet des trésors cachés, dont le monde bénéficiera. Dans ces conditions, l'autorité a un rôle plus utile qu'éclatant; mais avec ses services elle se compose une majesté. Sous cette forme, l'autorité acquit toute sa gloire dans l'ère patriarcale. Elle ne fut jamais plus douce ni plus vénérable. Elle n'a pas laissé après elle des monuments grandioses; elle n'a livré aucune bataille célèbre; elle ne versa guère que le sang des agneaux dans les sacrifices. En revanche, ses vertus sont demeurées légendaires, et sa mémoire est en bénédiction. Son histoire embellit le berceau de l'humanité et réconcilie avec l'autorité ceux que des excès trop réels éloignent d'elle.

Quand l'autorité gouverne les nations, elle devient la royauté. Sa fonction s'agrandit avec le milieu où elle l'exerce. La pompe qui l'entoure symbolise sa puissance. Elle a un diadème à son front; elle tient un sceptre dans sa main. Assise sur son trône, elle compte, rangés devant elle, les ministres de sa volonté. *Le lit de Salomon est entouré de soixante forts, choisis parmi les plus vaillants d'Israël; tous sont savants dans l'art de la guerre; chacun a son épée suspendue à son côté, à cause des craintes de la nuit* ¹. C'est le tableau poétique et inspiré de l'autorité. Sous ces images se cachent les plus techniques attributions. Les magistratures sont groupées autour d'elle, armées du glaive. Il y a le glaive de la parole qui rédige les lois; il y a le glaive de la justice qui les applique; il y a le glaive des combats qui garde la frontière, et au besoin la franchit, pour en écarter le danger. L'autorité suprême dirige toutes les magistratures et conspire avec elles pour faire une société. Elle a affaire avec les multitudes aveugles, violentes et capricieuses: c'est un océan vivant qui gronde et qui ne sait pas ce qu'il veut: ses fantaisies déconcertent les plus sages; ses menaces épouvantent les plus résolus. L'autorité lui tient tête, quand elle est digne de sa mission. Elle lui dit: *Tu iras jusque-là, et tu n'iras pas plus loin* ². Avec un regard elle le calme; avec un mot elle le fait

1 Cant. III, 7.

2 Job xxxviii, 11.

reculer. Ce mot souverain, répété au même instant, d'un bout à l'autre d'un empire, y produit son effet. Le silence qui s'établit sur toute la ligne dit suffisamment que l'autorité est à son poste et qu'elle a fait son devoir.

Mais l'autorité est plus auguste encore quand elle est l'autorité religieuse. Celui qui en est revêtu est un homme, *car il n'est pontife que pour les hommes*, selon la doctrine de l'apôtre saint Paul ¹. Cependant cette autorité n'emprunte rien à la terre, et elle n'a pas besoin de son consentement pour exister dans toute sa plénitude. Elle ressemble à la science antique dont de Maistre a tracé ce célèbre portrait : « On la voit toujours libre et isolée, volant plus
« qu'elle ne marche, et présentant dans toute sa
« personne quelque chose d'aérien et de surnaturel.
« Elle livre au vent des cheveux qui s'échappent
« d'une mitre orientale. L'éphod couvre son sein
« soulevé par l'inspiration. Elle ne regarde que le
« ciel, et son pied dédaigneux semble ne toucher la
« terre que pour la quitter. Cependant, quoiqu'elle
« n'ait jamais rien demandé à personne et qu'on ne
« lui connaisse aucun appui humain, il n'est pas
« moins prouvé qu'elle a possédé les plus rares
« connaissances ². » Dans la pensée du grand écrivain, la science antique et la religion se confondent ; elles sont, en effet, inséparables. La religion est l'au-

¹ Heb. v, 1.

² *Soirées de Saint-Petersbourg*, t. I, p. 96.

torité qui garde les saintes vérités et veille sur les intérêts supérieurs des âmes. Elle parle avec Dieu sur la cime du Sinaï ; elle recueille ses oracles ; elle grave ses lois morales sur la pierre, et, le visage éclairé des splendeurs du face à face, le cœur gonflé d'amour, les mains pleines de grâces, elle descend en messagère vers les peuples qui l'attendent, car ils ne peuvent pas se passer d'elle. Elle marche à leur tête et elle éclaire les sentiers difficiles de leur pèlerinage. Elle trempe leur génie dans l'Évangile ; elle inspire leurs codes ; elle préside à leurs institutions ; elle bénit leur étendard ; elle plante la croix à leurs frontières, et, à travers les étapes d'une civilisation sans cesse ascendante, elle les mène à l'immortalité ; elle est la mère des patries. Quand elle remonte vers l'infini où elle habite, elle emporte les présents de l'humanité, le sang de ses sacrifices, les hymnes de sa reconnaissance, ses supplications, son repentir et ses larmes ; c'est l'encens qui s'élève du foyer des esprits, et elle l'offre au Maître du monde, par qui règnent les rois et par qui prospèrent les peuples. L'autorité religieuse est une sublime médiation qui relie toutes les extrémités des choses, qui rend gloire à Dieu, et donne la paix aux hommes ; elle est le nœud sacré et infrangible qui assure la vie des sociétés en les tenant unies au ciel.

En attendant des développements plus considérables, on peut apercevoir déjà la place que l'autorité occupe dans l'économie du monde humain. Quand on creuse ce grave problème, par tous les chemins

on arrive à l'autorité. Elle est inévitable ; rien ne saurait la suppléer. Sa puissance est la mesure de la solidité des siècles. Quand elle chancelle, tout s'ébranle ; elle est le *substratum* universel.

Il y a des réflexions qu'on ne peut pas ajourner. Nous avons dit que l'autorité est un principe. Or les principes ne sont pas de pures abstractions qui flottent dans l'air, ou des subjectivités qui germent dans un cerveau fragile et meurent quand leur vase se brise ; les principes ont une plus grande valeur : ils sont éternels. Mais parce que des idées qui ne sont pas pensées n'existent pas, des idées éternelles supposent une intelligence éternelle, dont elles sont les radieuses émanations. Tous les grands métaphysiciens, depuis Platon jusqu'à saint Anselme, Pascal et Fénelon, ont cherché en dehors de nos facultés la substance vivante en qui doivent résider les axiomes qui ne sont que réfléchis en elles. Ils ont trouvé cette substance ; ils l'ont nommée de son vrai nom ; ils ont affirmé Dieu. Le procédé des maîtres n'est pas usé, et nous pouvons l'employer après eux. Comment s'appelle ce qui est essentiel, ce qui est avant tout, ce qui est partout, ce qui est toujours, ce qui est envers et contre tous, ce dont la non-existence, loin d'être constatée, ne se conçoit même pas ? Cela s'appelle l'autorité. Mais l'autorité n'a pas ces magnifiques caractères, si l'on s'arrête au fait matériel et contingent dans lequel elle s'incarne provisoirement. Il faut donc s'élever au-dessus d'elle et arriver à Dieu, qui en est la

source, ou bien il faut rayer l'autorité du catalogue des principes.

Quand on n'a pas le cœur gâté par le sophisme, il est facile de voir Dieu derrière l'autorité. L'ensemble des phénomènes naturels n'est qu'un voile qui nous cache Dieu. *Ses attributs invisibles, dit saint Paul, deviennent sensibles à travers les créatures* ¹. Dieu est comme ces eaux qui circulent à des profondeurs plus ou moins considérables du sol et qu'un coup de pioche fait jaillir. Tracez un sillon dans le sable; cassez un caillou; déchirez le tissu d'une fleur; arrachez l'aile d'un papillon; aussitôt Dieu se montre. Ainsi, quand on fait quatre pas dans l'histoire; si l'on secoue quelque parchemin poudreux; si l'on écoute le bruit lointain des âges; si l'on assiste aux chutes et aux résurrections des empires, Dieu émerge des arcanes du passé; il sort des entrailles du genre humain, et, bon gré, mal gré, nous nous écrions: *Nous l'avons entendu à Éphrata; nous l'avons rencontré au fond des forêts* ². L'étude la plus superficielle de la société met à nu sa base nécessaire, ce *quid inconcussum* que les Grecs appelaient τὸ θεῖον, les Latins le *nescio quid divinum*, et que le peuple, dans sa langue si simple et si juste, appelle DIEU. Ceux qui prétendent que Dieu n'a rien à voir dans les problèmes sociaux, et qui envisagent l'autorité comme un fait brut et fatal, ne sont

¹ Rom. 1, 20.

² Psalm. cxxxī, 6.

véritablement pas des philosophes très-remarquables. En plein christianisme, cette erreur est monstrueuse.

Prenons acte, dès maintenant, du lien logique qui rattache le dogme de l'existence de Dieu au dogme de l'autorité. Les païens sont souvent nos maîtres; longtemps avant l'Évangile ils avaient des moments lucides et comme des accès de bon sens. Quand Cicéron définissait la loi: « La raison sur-
« prême communiquée à notre nature, et qui or-
« donne ou qui défend ¹, » il donnait de l'autorité cette belle définition: L'autorité c'est Dieu.

¹ Cic., *de Legibus*.

CHAPITRE II

DE LA NÉGATION DE L'AUTORITÉ

Le sens de cette question demande à être expliqué. Donc, il ne s'agit pas de savoir si l'autorité a sur la terre des ennemis implacables. Il est facile de répondre, en sondant le cœur humain, ou bien en interrogeant l'histoire témoin de ses révoltes. L'histoire n'est qu'une longue lutte entre l'autorité et les passions. Ce spectacle trop longtemps contemplé est un péril pour les âmes faibles; car il pousse au scepticisme et porte à croire que le problème du gouvernement des sociétés est insoluble. Après avoir défalqué de la masse des faits les luttes légitimes de la liberté contre l'autorité prévaricatrice; quand on cherche à déterminer ce qui dure le plus ici-bas, de l'ordre ou du désordre, on hésiterait, si toutes les périodes ressemblaient à certaines, dans lesquelles l'ordre n'apparaît qu'accidentellement et comme une trêve entre deux combats.

On demande ici s'il s'est rencontré des individus qui aient nié radicalement l'autorité comme autorité, quelque nom qu'elle porte et sous quelque attribut qu'elle apparaisse. Logiquement cette négation équivaut à la négation de Dieu : l'anarchiste et l'athée doivent être placés sur la même ligne. Mais des esprits d'une seule pièce se rencontrent rarement. Proudhon, qui se contredit plus de quatre fois, est, de tous les révolutionnaires de notre temps, celui qui a osé le plus et qui est allé jusqu'au bout du système. Ses aphorismes sont célèbres ; on remarquera leur enchaînement. Proudhon a dit : « Dieu, c'est le mal ¹. » Il a dit encore : « La propriété c'est le vol ². » Enfin il a ajouté : « L'ordre résulte de la libre action de tous ; il n'y a « pas de gouvernement ³. » C'est ce qu'on appelle faire table rase dans le ciel et sur la terre. A proprement parler, Proudhon n'est pas un chef d'école. Avec le nihilisme on ne laisse pas de disciples. Ceux qui marchent à la suite d'un pareil maître choisissent parmi ses idées ; ils prennent celles qui sont susceptibles d'une certaine application et abandonnent les autres aux risées de l'opinion. Proudhon demeure un phénomène digne de fixer l'attention du penseur, du littérateur et de l'aliéniste. Il est la preuve qu'un cerveau détraqué est ce qui ressemble

¹ *Philosophie de la misère*, t. I, ch. VIII, page 383.

² *Idem*.

³ *Confession d'un révolutionnaire*, page 31.

le plus au génie, après le génie lui-même. Il rappelle la fureur des sibylles qui écumaient échevelées sur leur trépied, et, au milieu d'un torrent d'extravagances incohérentes, laissent échapper des mots qui étaient des oracles et qu'on recueillait avec respect. Il est au niveau des plus sinistres personnalités de l'histoire pour l'orgueil, la haine et le cynisme ; Voltaire aurait été jaloux de lui. Il a passé à travers son siècle comme un météore menaçant ; il projetait des lueurs qui n'étaient pas des clartés, et qui étaient plutôt pareilles à ces immenses reflets mêlés d'ombre, qui sortent pendant la nuit d'un incendie lointain. S'il n'a pas imposé à ses contemporains sa théorie totale, trop sauvage pour être acceptée, il a semé des fragments d'erreurs, qu'on retrouve au fond de tous les essais religieux et politiques des démagogues. Il a mis l'utopie à la mode ; il a créé l'audace dans la doctrine ; il a encouragé les esprits creux. C'est assez pour qu'il ne soit jamais oublié. Le jugement d'ensemble de la postérité est déjà rendu. La question de savoir s'il fut monomane ou de sens rassis, s'il fut sincère ou comédien, si la rage du cœur égalait chez lui le délire de l'intelligence, divisera longtemps le monde. Heureusement que ces natures n'apparaissent sur la scène qu'à de longs intervalles. Le pays qui compterait à la même heure une demi-douzaine de Proudhons, serait vite mangé par les chiens qu'il aurait enfantés.

En général, la négation de Dieu et la négation de l'autorité ne vont pas de pair ; ce qui veut dire

qu'il y a parmi nous plus d'inconséquents que de monstres. La négation de l'essence de Dieu est rare ; la négation de sa Providence ne l'est pas autant. Après avoir banni Dieu des choses humaines, on devrait en proscrire l'autorité ; mais on supprime la cause, et l'on conserve l'effet. Nous constatons ce que nous ne saurions justifier. Cette situation illogique est celle de presque toutes les écoles libérales, plus ou moins. Cependant toutes les formes d'autorité n'ont pas également échappé aux attaques de l'esprit moderne. L'autorité dans la famille est la moins maltraitée. Les sectes les plus avancées du socialisme n'ont pas reculé devant l'idée d'abolir l'hérédité, pour mieux saisir l'héritage. Ce n'est qu'un avant-projet de destruction sociale, qui n'a pas eu jusqu'à ce jour beaucoup de succès, et dont rien n'indique la prochaine réalisation. Les auteurs du code Napoléon ont affaibli l'autorité dans la famille, en touchant témérairement aux droits naturels de la paternité, au profit de l'omnipotence de l'État. Ils ne voulurent pas commettre un crime, mais ils firent une faute. Ils ne se doutèrent pas qu'ils frayaient la voie à des attentats plus graves. La faute fut heureuse pour eux, car elle leur a valu une gloire qui dure encore ; elle fut funeste à la société, dont elle a compromis la stabilité.

L'autorité religieuse est celle qui est niée le plus rondement de nos jours, même par ceux qui se piquent d'avoir une religion. La cause en est dans le préjugé très-répandu et indéracinable, que, si

la Religion n'est pas tout à fait chose de l'autre monde, elle ne regarde que les individus. C'est dire, en d'autres termes, que la Religion n'existe pas sous la forme sociale, et que chaque âme communique avec Dieu directement, sans aucun intermédiaire. Alors l'idée d'Église s'évanouit; l'autorité religieuse la suit au néant, car elle ne sert ni à définir des dogmes, ni à tracer des règles de morale, ni à offrir le sacrifice au nom du peuple : l'individu est son propre prêtre. Le germe de cette doctrine est dans le système protestant ; la libre pensée lui a donné ses développements externes. Ceux qui n'observent pas le mouvement des esprits ne croiront jamais le nombre d'honnêtes gens qui en sont à la religion personnelle. Nous ne parlons pas des évergumènes qui n'en veulent d'aucune sorte, et que nous pouvons ranger, à plus forte raison, parmi les négateurs de l'autorité religieuse.

C'est le tour de l'autorité politique; mais on n'ose pas la traiter comme les autres. Quand il s'agit des intérêts matériels, il y a comme un réveil du bon sens public, et on ne se hâte pas de faire des sottises. On dispute sur les prérogatives de l'autorité. Les uns penchent vers l'autorité absolue, les autres vers les libertés nationales. Tous critiquent l'autorité; peut-être que tous la minent sourdement; très-peu la nient radicalement. Ils croient à la propriété, à la nécessité de la paix, à la sécurité personnelle, au travail, source de la prospérité générale; en conséquence, ils ne portent pas la main sur le principe

qui leur garantit tous ces avantages. Les révolutionnaires, si prompts à monter à l'assaut de l'autorité, ne contredisent pas notre thèse; ces Titans la confirment plutôt. Ils ne détruisent l'ordre que parce qu'ils n'y trouvent pas leur compte; le lendemain de la victoire, ils le rétablissent à leur profit, et l'on sait avec quelle brutalité ils proclament l'empire de la loi, quand ils la font. Ainsi sont certains hommes; telle est l'honnêteté dont ils sont capables.

Après ces réserves, nous disons que le mal spécifique de notre temps, c'est une *certaine négation* de l'autorité, qui consiste dans l'absence de respect et dans le désaffectionnement passés à l'état endémique. Cette situation a des symptômes et des causes. Les phénomènes suivants sont des symptômes. L'autorité est en crise partout. Elle se débat dans d'inextricables embarras, aux prises avec des partis implacables, en face de multitudes égarées. Attaquée avec violence par les agitateurs et mollement soutenue par les conservateurs, elle est entrée dans la voie douloureuse, qui le plus souvent la mène au calvaire. Au milieu d'épreuves sans cesse renaissantes, parce qu'elles découlent des lois, elle ne peut ni mourir ni vivre avec dignité.

La Papauté, qui est la forme la plus élevée de l'autorité, doit à sa majesté un surcroît de malheur. C'est elle surtout qui est battue par la tempête. Elle était accoutumée aux violences des despotes; elle ne connaissait pas les délaissements de l'opinion humaine; cette circonstance a sa signification.

A la même heure, les vieilles races ont encouru une impopularité qui semble irrémédiable. Le prestige des siècles est tombé de leur front. On oublie leurs services, pour ne se souvenir que de quelques abus, d'ailleurs désavoués. C'est toute la justice que les nouvelles générations rendent aux dynasties qui fondèrent la grandeur de l'Europe chrétienne. Le crime de ces dynasties, c'est l'idée exacte qu'elles ont de l'autorité, avec le sentiment des droits qu'elle donne et des devoirs qu'elle impose; c'est surtout le courage qu'elles déploient devant l'émeute des préjugés, et le mépris avec lequel elles écartent les moyens vulgaires de succès. Nos contemporains préfèrent les parvenus, sous prétexte qu'ils sont de leur temps; en réalité, parce qu'ils sont moins fiers et qu'ils capitulent pour rester au pouvoir, objet de toutes leurs complaisances.

La défaveur qui s'attache à l'autorité éclate particulièrement dans ce fait, que ses ennemis ont toujours raison devant un certain public. Quand l'autorité sévit, elle exerce un droit redoutable; mais ses coups tombent sur les méchants, et l'on devrait lui en savoir gré, car elle sauve le monde chaque matin. Cependant les coupables deviennent des martyrs. On les met à la mode; on les couvre de fleurs. Tel coryphée, vrai malfaiteur public qui a poussé au désordre, qui a versé le sang et allumé le pétrole par les lâches excitations de sa parole ou de sa plume, n'a d'autre mérite que celui qui lui vient des vindictes de la loi. Flétri, il a de la réputation; on

lui adresse des condoléances ; on va demander sa grâce au magistrat, et l'on organise des souscriptions pour venir en aide à sa bourse, aussi plate que son âme.

Il y a surtout un péché qui mène avec certitude à la renommée : c'est le péché politique. Les crimes de droit commun violent la loi et ne rejaillissent qu'indirectement sur le pouvoir qui l'édicte et qui l'applique. Le crime politique attente directement à la souveraineté, pour suspendre plus efficacement le règne de la loi. On a trouvé dans cette différence une circonstance atténuante ; c'est pourquoi l'on a aboli la peine de mort en matière politique ; ce qui signifie, ou qu'en politique le vrai n'existe pas, et qu'il est loisible à chacun d'essayer un système de sa façon, sur les ruines d'un rival évincé ; ou bien que le fait de troubler l'ordre, quand le coup de main aboutit et même quand il échoue, ne saurait être comparé aux crimes infamants. Une pareille législation n'a pu s'introduire que dans un pays où le respect de l'autorité avait déjà péri. Toujours les peuples mirent au-dessus des crimes ordinaires le crime de lèse-majesté, qui est aussi un crime de lèse-nation. Ils avaient raison. Si le vol ne reste pas impuni ; si l'assassinat est traité comme il le mérite, quelle pénalité inventera-t-on pour composer un juste supplice à la moindre échauffourée de la rue, qui blesse plus d'intérêts et fait couler plus de sang en une heure que la cupidité et la vengeance pendant un demi-siècle ? On cherche en vain des

excuses pour les forbans dont le métier est de troubler les États. Les idéologues de secte prétendent qu'ils se sont dévoués au progrès de la civilisation et au bonheur des classes souffrantes; ils expérimentent leurs formules économiques ou politiques sur le corps social, comme les empiriques essaient leurs recettes sur les pauvres diables qui agonisent au fond des hôpitaux. Outre que la société n'est pas l'*anima vilis* de l'ancienne médecine et qu'elle n'existe pas pour servir de laboratoire aux fous de tout acabit, il y a péril pour elle à subir tant d'opérations successives, pendant lesquelles elle vit d'une vie artificielle. L'abolition de la peine de mort en matière politique est une prime d'encouragement donnée aux réformateurs incorrigibles, quand il faudrait, par des rigueurs salutaires, leur enlever l'envie de créer un monde chaque mois. L'amnistie pour crimes politiques s'étendra bientôt à tous les crimes; l'autorité désarmera peu à peu, en attendant d'arriver à l'impuissance. Les jurys qui acquitteront les insurgés n'oseront plus condamner les voleurs aux galères. Ils peuvent être indulgents pour les premiers et réserver pour les seconds toute la sévérité de leurs verdicts; ils ne justifieront jamais leur partialité. L'autorité est une grande chose qui vaut la peine d'être protégée. Avis à ceux qui l'assassinent avec des fictions légales toujours difficiles à appliquer.

Un autre symptôme de l'amoindrissement de l'autorité se tire de l'engouement pour les formes

gouvernementales qui l'affaiblissent le plus, qui divisent ses prérogatives et la placent à peine au-dessus de ses sujets. Quand on préfère un pouvoir électif à un pouvoir héréditaire, par exemple la république à la monarchie; quand les inconvénients du pouvoir personnel sont si bien sentis, qu'on ne recule pas devant les abus, au moins aussi graves, du pouvoir de tous; quand on réduit à presque rien la compétence du chef de l'État, et qu'on développe à l'excès autour de lui un système de contrôle qui lui enlève toute initiative et gêne ses mouvements, c'est une preuve qu'on veut obéir aussi peu que possible, et qu'on se console d'être inférieur en pensant qu'on n'a presque pas de supérieur.

N'oublions pas le relief que donne un rôle d'opposition. Ceci est de tous les temps dans certains pays; mais de nos jours la profession est devenue extrêmement lucrative. On entre dans l'opposition sans conviction et afin d'arriver à se mettre en lumière. Pour triompher de l'obscurité, on n'a plus besoin d'une naissance illustre, d'un talent réel ou de services exceptionnels rendus à la patrie. Au milieu des commotions sociales, certains hommes inconnus la veille viennent on ne sait d'où; le néant les précède, et la gloire les suit; l'audace explique leur succès. Avec de l'audace, un sot sans cervelle se lance dans les aventures, et il remplit le monde de son nom. Il arrive au pouvoir par un de ces caprices du sort si fréquents dans l'histoire, et on le salue comme un

sauveur. Il rend des décrets, et il est obéi ; il veut des soldats, et ils sortent de terre ; il perd les batailles, et il n'est pas compromis ; il gaspille les finances, et il demeure populaire. La presse célèbre ses hauts faits ; les cités se disputent l'honneur de le fêter ; l'industrie exploite son retentissement ; son portrait s'étale insolemment derrière la vitrine des marchands, sur les foulards des dandys, sur les épingles des dames, et sur les tabatières des po-dagres au coin du feu. Cependant il a un mérite : il a renversé l'autorité légitime ; voilà pourquoi il monte au Capitole.

Mais quelles sont les causes de l'affaiblissement de l'autorité parmi nous ? Nous les étudierons dans le cours de cet ouvrage ; indiquons ici les principales. Avant tout, il faut nommer la décadence de l'esprit religieux. Le catholicisme repose sur le principe d'autorité. Non-seulement il explique l'autorité politique en projetant sur son origine les clartés de ses dogmes, mais il entretient dans les masses le culte de cette autorité, qui se confond avec celle de Dieu dont elle est inséparable. Tant que cette influence dure, la considération de l'autorité est immense. Quand elle cesse, l'autorité chancelle sur sa base, jusqu'à ce qu'elle tombe à terre ; car elle entre avec le catéchisme dans les esprits ; elle le suit dans sa retraite. La solidarité qui relie les deux grands intérêts de la société s'explique par une autre raison. En dehors du catholicisme, l'épanouissement des concupiscences humaines va toujours croissant. Ce

fait constitue une révolte permanente contre la loi morale. Or la révolte des forces inférieures de la nature contre le devoir dispose mal le citoyen à se courber sous la main de l'autorité politique qui préside à ses destinées; elle est plutôt l'apprentissage de ses futures résistances. Combien de conspirateurs ont germé dans les antres de la débauche !

Les institutions de la société moderne ne favorisent pas le principe d'autorité. Ces institutions sont nées d'une réaction contre un pouvoir trop centralisé. Elle font la part belle à l'individu ; elles traitent moins bien l'autorité, qui est presque tenue en suspicion. La division des pouvoirs est une doctrine indiscutable. L'opposition est un des rouages du parlementarisme ; on l'inventerait si elle n'existait pas. La presse, qui s'est chargée de dénoncer les excès des gouvernements, dépasse ordinairement le but. Le roman se plaît à exploiter les faiblesses historiques des rois. Le drame les représente sur la scène ; la satire les poursuit dans le mystère de la vie privée ; la caricature, irrévérente et souvent sans esprit, exécute des charges qui les livrent impitoyablement aux risées de la foule qui passe. Dans ces conditions, il n'y a plus de majesté. La majesté orientale s'est renfermée au fond de ses palais ; elle vit seule derrière un voile de pourpre, inaccessible aux simples mortels : elle est trop loin. En Occident, la majesté est dans la rue ; les chars l'éclaboussent et les piétons la bousculent : elle est trop près.

L'amoindrissement de l'autorité amène de fréquentes révolutions ; l'instabilité est devenue la seule stabilité dont jouissent les nations modernes. Mais ici l'effet devient cause à son tour ; nous tournons dans un cercle vicieux ; les révolutions achèvent de tuer l'autorité, qui ne sut pas les prévenir. Ce n'est pas impunément que les masses voient l'autorité par terre, qu'elles toisent son cadavre et qu'elles jouent avec son diadème. Elles ne recueillent pas la leçon qui est contenue dans sa chute, et elles s'accoutument à un spectacle démoralisant. L'autorité se relève toujours ; mais si elle recompose un trône brisé, elle ne recouvre pas si aisément le prestige évanoui. Comment résisterait-elle à des chocs périodiques ? Toute chose puise sa force dans son origine ; nous verrons en son lieu que chez nous l'autorité ne trouve dans la sienne que des raisons d'être misérable. Toute chose vit de l'air ambiant qu'elle respire ; notre milieu social est mortel à l'autorité ; elle n'a plus qu'un point d'appui, c'est la nécessité.

Ajoutons à cette sombre nomenclature les fautes de l'autorité elle-même, dont l'action est toujours décisive sur ses destinées. Quand les sociétés sont malades, rien n'est sain chez elle, ni la tête ni les membres. Les mauvais siècles ont de mauvais rois. C'est une question difficile de savoir si l'autorité vit par la société qu'elle gouverne, ou si la société vit de l'autorité par qui elle est gouvernée. On répondra probablement que l'influence s'exerce des deux côtés,

et que cette réciprocité est la condition de la santé des nations. Cependant on doit admettre que l'autorité donne plus qu'elle ne reçoit ; cette part plus large ne lui est pas attribuée gratuitement ; car l'autorité est un principe ; la société n'est qu'un effet. Donc la force est dans l'autorité. Cette force est immense ; elle doit être proportionnée aux résistances qu'il lui faut vaincre. Dieu, qui l'a créée au commencement, ne l'abandonne pas ; son assistance est visible et tient du miracle. Dieu se doit à lui-même de soutenir son œuvre , c'est pourquoi l'autorité réussit ordinairement dans ses entreprises, quand elle a bonne volonté. Si elle ne dompte pas le mal définitivement, elle le contient longtemps ; si elle était toujours à la hauteur de sa vocation, il ne faudrait jamais désespérer. Donc c'est par le fait de l'autorité que l'autorité se perd, et avec elle les sociétés dont elle devait procurer la gloire. Les temps modernes sont féconds en tristes représentants de l'autorité. Depuis quatre-vingts ans, on compte ceux qui ont respecté leur caractère et qui ont mérité la reconnaissance de la postérité par leurs services. Les meilleurs hésitent devant la situation ; on en a vu plus d'un trahir son devoir. Tous semblent saisis de l'esprit de vertige : ils courent à leur chute, sans pouvoir s'arrêter en chemin. Un moment arrive où rien ne les sauve, ni les prodiges de la diplomatie, ni l'habileté de la police, ni la prospérité des finances, ni la vaillance de l'armée ; ils tombent comme des fruits gâtés se dé-

tachent de l'arbre ; ils sont poussés par le mépris universel. Ces catastrophes sont banales chez nous et ont cessé de nous étonner.

Tels sont les symptômes et les causes de l'affaiblissement de l'autorité dans l'Europe contemporaine. Mais la fausse notion de l'autorité explique encore mieux que tout le reste sa décadence. Nous traiterons ailleurs, avec des développements convenables, ce grave sujet ; ici il suffit de l'indiquer.

CHAPITRE III

DE L'UNITÉ ET DE LA VARIÉTÉ DANS L'AUTORITÉ.

Dans l'autorité il y a l'unité du fond et la variété de forme. L'unité de fond résulte de l'identité d'origine, de fonctions et de but, que l'autorité présente partout et toujours. La variété de forme est exprimée par les différents noms qu'elle porte. Ce sont les deux caractères de la vie. L'humanité est vivante ; c'est pourquoi on trouve chez elle l'unité de race et la variété des peuples ; l'unité physiologique et la variété des types et des couleurs ; l'unité psychologique et la variété des aptitudes intellectuelles ; l'unité morale et la variété des mœurs ; l'unité de langue et la variété des idiomes. Ces contrastes font la beauté du monde humain. La même loi doit s'étendre à l'autorité, et, sous ce rapport, l'histoire est un véritable panorama sur lequel l'œil se promène avec intérêt.

L'autorité domestique est celle qui offre le plus d'unité et le moins de variété. C'est que la famille n'est pas de main d'homme. Dieu a presque tout fait ici, sans doute pour mieux assurer l'avenir du monde, en écartant du foyer, qui est son berceau, toutes les causes perturbatrices. Il a peu laissé à la disposition de la société. Selon les divers régimes qui se succèdent dans les siècles, les droits du père de famille ont été respectés ou usurpés; mais les empiètements de l'État n'ont pas dépassé une certaine limite. Le contrat de mariage, qui règle les rapports des époux, a subi les caprices de la législation civile, à laquelle on ne pouvait pas le soustraire entièrement : dans l'ensemble, l'institution domestique a gardé ses grandes lignes tracées par la nature.

En religion, tout est divin dans l'autorité ; voilà pourquoi elle est immuable. Cependant elle est soumise à un certain développement dont les nuances n'altèrent pas l'unité.

Mais parlons de l'autorité politique ; c'est d'elle que nous nous occupons principalement. Plus qu'aucune autre, elle se compose d'unité et de variété, parce que l'empire universel, rêvé par quelques fous de génie, est resté une des plus grandioses utopies de l'esprit humain. Aucun Assuérus n'en vint à bout. Alexandre échoua. César expia sous le poignard sa hardiesse. Charles-Quint, qui avait tout le soleil, n'avait pas toute la terre. Napoléon bâtit un château de cartes qui ne couvrait pas la moitié de l'Europe, et qui s'écroula en l'ensevelissant vivant sous ses

ruines. Le monde peut être tranquille ; les conquérants de l'avenir ne seront pas plus heureux, si, égarés par l'ambition, ils tentent cette aventure.

C'est pourquoi l'autorité politique n'est pas la même partout. Elle est exercée par un seul, ou par plusieurs ou par tous. Le gouvernement d'un seul s'appelle *monarchie* ; le gouvernement de plusieurs, *aristocratie* ou *oligarchie*, selon le cas ; le gouvernement de tous, *démocratie*. Ces types se subdivisent à leur tour. Il y a plusieurs monarchies et plusieurs républiques. On distingue encore les formes mixtes, les confédérations et les ligues, dont on peut étudier les nuances dans les annales des nations. On prétend qu'on ne trouve pas dans la nature deux feuilles d'arbre identiques : on pourrait dire qu'il n'existe pas deux gouvernements semblables.

Or, quand on cherche la cause des variétés qui apparaissent dans les formes politiques, il faut s'arrêter à ce qu'on nomme le génie des peuples. Il est déterminé par une foule de circonstances, telles que la race, le climat, la configuration du sol, son étendue, sa fertilité, l'homogénéité ou la diversité des mœurs ou du langage, la religion, la distance à laquelle un État est d'un autre, l'époque où il fleurit, etc., etc. Il y a d'autres conditions créées par le hasard, et qui exercent sur les formes politiques une influence indéniable. Seulement, il faut éviter de les prendre isolément ; car le génie national est la résultante de toutes à la fois. En physique, le mot *climat* est très-complexe ; il en est de

même du mot *tempérament* en physiologie. C'est une chose digne de remarque qu'on dit : la *constitution* ou le génie d'un peuple. Le mot constitution se prend pour le tempérament d'un peuple et pour la loi qui le régit. La philosophie du langage n'est pas toujours à dédaigner. Si l'on néglige cette règle, on tombe dans le système. Les écrivains du xviii^e siècle firent de la religion et de la morale une question de latitude. Si quelqu'un voulait distribuer les formes politiques à travers les tropiques, et prouver qu'en allant de l'équateur au pôle, c'est la monarchie qui domine, tandis que la république l'emporte en allant du pôle à l'équateur; quand par hasard il rencontrerait juste, sa théorie serait encore fausse, parce qu'il ferait dépendre les formes politiques du climat exclusivement.

Sans pousser plus loin cette classification d'histoire naturelle, constatons plusieurs faits importants en cette matière, et établissons quelques principes qui nous serviront plus loin à juger certaines tendances et à dirimer certaines controverses.

1^o En jetant un coup d'œil sur la carte du globe, on trouve que, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, la monarchie a été plus généralement adoptée que la république. Bossuet a écrit : « La « monarchie est la forme du gouvernement la plus « commune ¹. » L'Orient n'en connaît guère d'autre.

1 *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. II, Prop. VII, pages 2-6.

La république a été pratiquée surtout en Occident. La race sémitique est autoritaire ; façonnée de bonne heure à la théocratie, elle n'en a jamais perdu complètement le goût, et quand elle s'est donné spontanément des institutions, elle s'est attachée à la monarchie. La race de Japhet est libérale ; elle accorde davantage à la personne humaine ; elle emprunte volontiers à la république ses institutions généreuses, qui étendent au plus grand nombre le bénéfice des droits civils et politiques ; mais le plus souvent elle fait de la monarchie la clef de voûte, qui donne de la solidité à tout le système. Cette préférence des peuples pour la monarchie, dont l'histoire témoigne, est une présomption en sa faveur. Les habitudes universelles ne vont pas sans une raison suffisante.

2^o La république est le gouvernement des petits États. Chez les anciens, les républiques de Carthage, d'Athènes, de Sparte, de Thèbes, se composaient d'un demi-million de citoyens à peine, et ne possédaient qu'un territoire restreint. La république de Rome n'est pas une exception à la règle ; car jusqu'aux guerres puniques, son *orbis terrarum* ne remplissait pas l'Italie. Les républiques du moyen âge étaient découpées sur un format modeste ; assez souvent leur gonfalon flottait sur une seule cité et sur sa banlieue. Les républiques modernes ne démentent pas leurs sœurs aînées. La Suisse, Andorre, Saint-Marin, n'épouvantent pas leurs voisins. L'Amérique a d'autres proportions ; mais elle n'est

qu'une vaste confédération d'États autonomes, qu'on peut considérer comme autant de républiques, et qui confirment la loi que nous exposons.

3° A mesure que les nations s'agrandissent, elles tendent davantage vers la forme monarchique, si elles ne la possèdent pas déjà ¹. La vie cherche toujours l'équilibre, qui demande que la force centrale soit en raison de la circonférence sur laquelle elle opère. Le retour d'une grande monarchie à la république ne peut s'effectuer qu'au moyen du fédéralisme, cette sauvage exagération de l'esprit provincial, qui, sous prétexte de décentraliser, déchire le sein des patries, en leur arrachant, l'un après l'autre, leurs membres palpitants. L'unité nationale est l'œuvre des siècles. Pour la réaliser, Dieu répandit ses bénédictions, et les héros versèrent leur sang. Lorsqu'il s'agit de fondre dans un même moule des éléments disparates, des races hostiles, des intérêts qui s'excluent, des idiomes incompatibles, il faut beaucoup de génie et plus de patience encore; la gloire du succès n'appartient à personne, parce qu'elle se distribue entre plusieurs générations. Quand l'unité est terminée, c'est un chef-d'œuvre, presque un miracle qui s'impose à l'admiration et au respect de la postérité. Le fédéralisme, qui se rue

1 On assure que l'idée monarchique couve au fond des esprits de l'autre côté de l'Atlantique. On appelle les trois nominations du général Grant à la présidence de la république : *les degrés du trône*.

sur elle et la mutilé, est un vandale digne d'être mis au ban de l'humanité civilisée. Ses tristes soldats prétendent qu'ils la conservent, parce qu'ils relient les États par un congrès souverain dont l'autorité s'étend sur tous. Ils ignorent que les confédérations sont exposées à des luttes intestines qui relâchent la vigueur nationale, et qu'en tout cas elles n'opposent jamais aux invasions étrangères l'héroïque résistance des pays unitaires.

4° Le mouvement centraliste qui emporte vers la monarchie les peuples en voie de développement, se remarque aussi chez les peuples troublés par les révolutions ou gâtés par les excès de la jouissance : c'est l'instinct de conservation qui le produit. On l'a dit à bon droit : Le gouvernement républicain est celui qui a le plus besoin de vertus civiques. Sous ce régime, en effet, la liberté est grande, et la valeur morale des citoyens doit suppléer la loi qui n'intervient pas. Les peuples malades peuvent durer sous une monarchie ; la république les achève à bref délai. Leurs ennemis le savent, et, non contents de leur souhaiter ce régime délétère, ils font jouer tous les ressorts de la diplomatie pour le leur procurer.

5° Quand donc un pays à traditions monarchiques est sollicité par les partis à se donner des institutions républicaines, il doit se défier de pareils conseils. Mais si le siècle est mauvais, si l'égoïsme est répandu dans les âmes, si l'amour du bien public s'est refroidi, si les mœurs ne sont pas pures, si la force du caractère s'énerve, il y a là un signe que le pays

en crise doit saisir, sous peine de déchéance. Les républicains du moment ne sont pas des citoyens, mais des conspirateurs vulgaires sur lesquels il faut veiller. Les honnêtes gens regardent toujours en l'air, et jamais à leurs pieds. Ils étudient la théorie républicaine, et, ne trouvant en elle rien qui répugne à la droite raison, ils forment l'appoint de la démagogie et votent la république. Ceux-là sont des dupes ; mais hélas ! ils ne se perdent pas seuls, car ils exposent les plus sérieux intérêts dont ils avaient accepté la défense. L'expérience leur a appris que, lorsque la république n'est pas vertueuse, elle mène rapidement à l'anarchie, qui engendre la dictature. Le prodige est que ces prétendus hommes d'État font comme s'ils ne le savaient pas, tout prêts à périr plutôt que de demander le salut à la monarchie.

Après avoir recueilli les leçons de l'histoire, écoutons les maximes d'une saine philosophie :

1° Les formes politiques ont une double valeur : la valeur absolue, qui découle de la forme elle-même, considérée abstraitement et dans ses éléments constitutifs ; la valeur relative, qui se tire de sa convenance avec le génie du peuple auquel on l'applique. Pour déterminer la valeur d'une forme politique, il faut l'étudier au point de vue relatif, et non pas au point de vue absolu. Avis aux idéologues, aussi dangereux pour les États que les révolutionnaires. Qu'importe que ce chapeau soit magnifique, brodé d'or, couvert de pierreries, surmonté d'un panache éblouissant, s'il n'est pas modelé pour ma tête, et

si, en la couvrant jusqu'aux épaules, il doit causer ma chute sur le pavé!

2° La valeur d'une forme politique dépend accidentellement des ministres chargés par la communauté de la faire fonctionner. Les misères que l'homme mêle à l'institution ne doivent pas être mises à la charge de cette institution, ou bien il faudrait supprimer toute espèce de gouvernement. Sous ce rapport, les divers systèmes politiques ont à se pardonner mutuellement, parce que de chaque côté la pauvre humanité a laissé sa trace. On a vu de mauvais rois et des républicains monstrueux. Dans l'histoire de France, les bons rois consolent des mauvais; on attend encore une république convenable.

3° Toute forme politique est susceptible de recevoir des développements qui l'adaptent aux besoins nouveaux d'un peuple, et des modifications qui suppriment les abus produits par le temps : ainsi l'on se dispense des révolutions. En pareille matière, toute économie est appréciable. Or, pour développer une forme politique, il ne faut pas la déraciner, mais lui assurer à la fois la fixité et le mouvement, sous peine de n'obtenir qu'une pétrification ou une excentricité.

4° On fait violence à la vérité historique quand on confond la monarchie avec l'absolutisme, et la république avec la liberté. L'ignorance et la mauvaise foi président à de telles affirmations. En réalité la monarchie peut être libérale, et la république tour-

ner à la tyrannie. Peut-être que la pire des tyrannies est celle qui s'exerce par tous, parce qu'elle est irresponsable. Le Conseil des Dix à Venise, et la Convention nationale à Paris, viennent en bon rang dans la série des despotes célèbres.

5° Quand Bossuet enseigne qu'il faut s'attacher à la forme de gouvernement qu'on trouve établie dans son pays ¹, il écrit sous la dictée du bon sens. Il sous-entend que ce gouvernement est normal et digne d'être appuyé par tous les gens de bien. Les mécontents, qui ne manquent jamais dans les États les mieux policés, seraient bien inspirés d'aller coloniser les îles lointaines, au lieu de bouleverser le monde par leurs téméraires entreprises. C'est l'ambition qui explique l'engouement de certains hommes pour des formes politiques dangereuses, et leur obstination à les imposer de vive force à leur patrie qui n'en veut pas, sans se mettre en peine de compromettre ses destinées. Les ambitieux n'ont point de cœur : quand ils parlent de dévouement à la chose publique, ils mentent.

6° La meilleure forme politique est celle qu'un peuple a le plus longtemps pratiquée et qu'il préfère, parce qu'elle lui assure mieux qu'aucune autre l'ordre au dedans, la puissance au dehors, la gloire dans la postérité. Il n'est pas étonnant que les philosophes se divisent sur une question aussi complexe ; cependant on pourrait concilier les opinions,

¹ *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. II, Prop. XII.

si l'on prouvait que chacun a écrit pour le pays qu'il habitait. Platon semble opter pour la république ; mais rien n'indique qu'il condamnât la monarchie en Égypte, qu'il avait visitée ¹. Fénelon, en peignant sa Salente, s'est prononcé pour la monarchie ². L'île d'Utopie, de Thomas Morus, lui fait moins d'honneur que sa vie intègre et sa mort héroïque ³. Montesquieu est monarchiste par éducation et par goût ; néanmoins, dans l'étude comparée des gouvernements, il a saisi les avantages et les inconvénients de chaque forme, et il a eu la sagesse de n'être pas absolu ⁴. Bossuet est le plus exclusif : il enseigne que le gouvernement monarchique est le meilleur, quand il est héréditaire, qu'il va de mâle en mâle et d'aîné en aîné, à l'exclusion des femmes ⁵. Nous ne serions pas étonnés que cette doctrine parût suspecte à plusieurs, parce qu'elle fut rédigée sous Louis XIV et qu'elle est calquée sur les institutions françaises. Mais Bossuet était trop grand homme pour être un courtisan ; il écrivait de conviction. Il avait jeté sur l'humanité ce coup d'œil ferme qui le distinguait, et il avait senti la supériorité de la forme politique qu'il trouvait en vigueur dans son pays, « le plus beau royaume après celui du ciel. »

1 *République.*

2 *Aventures de Télémaque.*

3 *Utopie.*

4 *Esprit des lois.*

5. *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. II, Prop. VIII et suiv.

Nous croyons cependant qu'il a donné à sa pensée un caractère trop universel.

Saint Thomas n'est pas si tranchant. Après avoir démontré dans un endroit de sa *Somme théologique*, que le gouvernement royal est le meilleur ¹, il démontre ailleurs, sans se contredire, que la forme mixte de gouvernement est préférable à toute autre. Il prouve, d'après Aristote, « qu'il y a plusieurs « espèces de gouvernements : 1° le gouvernement « d'un seul, ou la royauté; 2° le gouvernement des « meilleurs, ou l'aristocratie; 3° le gouvernement « d'un petit nombre de riches et de puissants, ou « l'oligarchie; 4° le gouvernement du peuple, ou la « démocratie. » Il ajoute : « On distingue le « gouvernement tyrannique, qui est tout à fait « mauvais; enfin le gouvernement mixte, qui « se compose de tous les autres, et qui est le « meilleur ². »

1 Optima autem gubernatio est quæ fit per unum... multitudo melius gubernatur per unum quam per plures. (1^a, Q. ciii, A. 3. C.)

2 Distinguntur leges humanæ secundum diversa regimina civitatum; quorum unum secundum philosophum est regnum, quando scilicet civitas gubernatur ab uno... Aliud vero regimen est aristocratia, id est principatus optimorum vel optimatum... Aliud regimen est oligarchia, id est principatus paucorum divitum et potentium... Aliud autem regimen est populi, quod nominatur democratia... Aliud autem est tyrannicum, quod est omnino corruptum; est etiam aliquod regimen ex his commixtum, quod est optimum. (1^a 2^a, Q. xciv. A. 4. C.)

Circa bonam ordinationem principum in aliqua civitate vel

La doctrine de saint Thomas est remarquable à plus d'un titre. D'abord elle est la plus vraie, au moins théoriquement, parce qu'elle résume les avantages de toutes les formes politiques; ensuite elle nous vient d'un moine du XIII^e siècle. Nos contemporains sont persuadés qu'ils ont inventé le gouvernement représentatif, inconnu du monde jusqu'à la Révolution française. Cependant les hommes compétents savent que ce gouvernement n'est au fond, au moins pour l'Angleterre, que le développement de la *Grande Charte*, base de toutes les libertés du Royaume-Uni, qui fut signée en 1215 par Jean sans Terre, et confirmée par son fils Henri III. Elle devint, en 1264, le type des institutions politiques de l'Europe chrétienne. La monarchie des États, avec

gente, duo sunt attendenda : quorum unum est, ut omnes aliquam partem habeant in principatu; per hoc enim conservatur pax populi, et omnes talem ordinationem amant et custodiunt. Aliud est quod attenditur secundum speciem regiminis vel ordinationis principatum; cujus cum sint diversæ species, præcipuæ tamen sunt : regnum in quo unus principatur secundum virtutem; et aristocratia, id est potestas optimatum, in qua aliqui pauci principantur secundum virtutem. Unde optima ordinatio principum est in aliqua civitate vel regno, in quo unus præficitur secundum virtutem qui omnibus præsit; et sub ipso sunt aliqui principantes secundum virtutem; et tamen talis principatus ad omnes pertinet, tum quia ex omnibus eligi possunt, tum quia etiam ab omnibus eliguntur. Talis vero est omnis politia bene commixta ex regno, in quantum unus præest et ex aristocratia in quantum multi principantur secundum virtutem, et ex democratia, id est potestate populi, in quantum ex popularibus possunt elegi principes, et ad populum pertinet electio principum. (1^a 2^a, Q. cv. A. 1. C.)

ses grandes assemblées des trois ordres, qui exista en France jusqu'à Richelieu, n'est pas autre chose.

Saint Thomas d'Aquin vivait à la même époque. Il assista à la naissance des libertés publiques, et il en formula les lois dans sa célèbre *Somme théologique*. C'est une preuve que la foi n'étouffe pas la raison, ni la vie monastique le caractère. Les détracteurs passionnés du moyen âge devraient parler avec respect d'un temps qui a mieux connu et mieux pratiqué que nous le gouvernement de tous par tous que nous croyons avoir réalisé par le parlementarisme, et auquel nous nous essayons si laborieusement depuis quatre-vingts ans. S'il y a *une science qui enfle*, selon l'Apôtre ¹, il est une science qui désenfle : c'est l'histoire.

Puisque deux hommes de génie, qui sont deux gloires de l'Église, se rencontrent dans cette étude, signalons entre eux une différence. Saint Thomas est plus libéral que Bossuet. Si l'on juge des doctrines de Bossuet par son *Traité sur la politique tirée de l'Écriture sainte*, il semble qu'il n'a pas conçu de forme politique plus parfaite que celle dont les institutions de son pays lui offraient le modèle. Il cherche à la justifier par l'Écriture sainte, et peut-être glisse-t-il dans le système sans le vouloir. On dispute sur la question de savoir si la Bible est un livre scientifique ². Ceux qui sont pour

¹ Cor. VIII, 1.

² La question de savoir si la Bible est un livre scientifique, et

la négative n'ont probablement en vue que les sciences mathématiques et naturelles. S'il s'agit des sciences morales, la Bible est un livre scientifique sans conteste. Or la politique est une branche des sciences morales; il y a donc une politique dans la Bible, et c'est la bonne. Mais il faut distinguer entre les principes et les formes. Par principes politiques on entend la somme des vérités sociales qui, partout et toujours, servent de point d'appui à un gouvernement, de quelque nom qu'il s'appelle. Les formes politiques ne sont que des accidents de la chose publique, et leur changement laisse subsister l'essence de l'autorité. Cela posé, nous disons que la Bible contient tous les principes politiques qui contribuent à la force et à la durée des institutions nationales. Ceux qui ont le redoutable honneur de présider aux destinées des peuples feront sagement d'en parcourir les saintes pages, pour apprendre l'art difficile du gouvernement. Les traités de la révolution sur la matière sont des guides moins sûrs. Quant aux formes politiques, elles sont toutes mentionnées avec éloge dans l'Écriture; seuls, l'anarchie et le despotisme y sont flétris. Bossuet voulant démontrer son système de monarchie, non pas tyrannique,

quel sens il faut attacher à cette expression, a été agitée au concile du Vatican. Plusieurs orateurs soutinrent le pour et le contre; mais aucune conclusion ne fut prise; du moins elle n'est pas connue.

mais absolue, héréditaire de mâle en mâle et d'aîné en aîné, à l'exclusion des femmes, cite le texte sacré; mais il prend les preuves au livre des Rois, dans l'histoire de la maison de David ¹. Cependant, au livre des Juges, on trouve une autre forme de gouvernement dont le Saint-Esprit ne dit pas du mal. Nous sommes surpris que Bossuet n'ait pas été embarrassé par le discours de Samuel dissuadant les Israélites de se donner un roi ². Bossuet savait tout cela mieux que nous, et cependant il demeure exclusif. S'il écrivit pour son pays, il eut raison de préférer la constitution qui le régissait. Mais la Bible est le livre des peuples, et elle doit rester ouverte devant toutes les aspirations légitimes. Il y a plus d'un inconvénient à la nationaliser : en ce temps-là, dans notre cher pays de France, on nationalisait tout, même le Saint-Esprit.

Saint Thomas ayant exposé son système de gouvernement mixte, en prend lui aussi les traits dans l'Écriture sainte. « Moïse et ses successeurs gouver-
« naient le peuple, chacun étendant son autorité
« sur tous, ce qui est une espèce de royauté. On
« choisissait soixante-douze vieillards, selon le
« mérite, ce qui est aristocratique; mais il y avait
« quelque chose de démocratique, puisque ces con-
« seillers étaient pris dans les rangs du peuple, et

Politique tirée de l'Écriture sainte, liv. II, Prop. ix.

² I Reg. VIII, 6.

« qu'ils étaient élus par le peuple ¹. » Par où l'on voit qu'on peut justifier avec l'Écriture toutes les formes de gouvernement.

L'observation que nous plaçons ici ne diminue pas notre admiration pour le célèbre traité de Bossuet; mais il est bon de constater que les hommes de génie sont de leur temps et subissent son influence. Au point de vue de l'apologétique chrétienne, il importe de laisser à chacun la responsabilité de ses œuvres, et de distinguer entre un docteur privé et l'Église universelle. Nous aurons occasion d'étudier ailleurs, pour la désavouer, une doctrine politique que Bossuet n'a pas enseignée, mais qu'il a favorisée, peut-être, au moins indirectement, en accordant trop à l'autorité des rois et pas assez aux droits des peuples.

On nous pardonnera ce long chapitre consacré à exposer les formes dont le gouvernement des nations est susceptible. Ce sujet est moins indifférent qu'on ne pense. Les hommes préfèrent toujours une forme d'autorité à une autre; par exemple, la monarchie à la république, ou la république à la monarchie. Dans tous les siècles ils se sont battus pour ces diverses formes. Ils sont morts

¹ Nam et Moyses et ejus successores gubernabant populum, quasi singulariter omnibus principantes, quod est quædam species regni. Eligebantur autem septuaginta duo seniores secundum virtutem... et hoc erat aristocraticum. Sed democraticum erat quod isti de omni populo eligebantur... et etiam quod populus eos eligebat... (1^a 2^a. Q. cv. A. 1. C.)

pour renverser celles qu'ils détestaient et pour établir ou pour défendre celles dont ils avaient fait choix. Ces excès ne doivent pas nous surprendre; mais ils ne s'expliquent pas toujours par l'intérêt personnel. Les formes d'autorité ne se valent ni absolument ni relativement. Souvent la différence n'est pas tant dans les choses que dans les mots ou dans les détails qui ne touchent pas le fond. Néanmoins les hommes ont déchiré le sein de la patrie pour faire triompher leurs idées : tant la politique a la vertu de les passionner !

CHAPITRE IV

DE LA MISSION DE L'AUTORITÉ

Le livre de la Sagesse, qui semble écrit pour les rois, s'ouvre par ce solennel avertissement : *Aimez la justice, vous qui jugez la terre* ¹. Voilà, en peu de mots, la mission de l'autorité. Tout être, en entrant dans le monde, reçoit une mission à remplir, qu'il le sache ou qu'il ne le sache pas. L'autorité est soumise à la loi du grain de sable et de la goutte d'eau. L'autorité n'existe pas pour elle-même. Dieu, qui en est la source, ne la communique pas à une race ou à une assemblée pour flatter l'orgueil humain, et créer au profit d'un petit nombre un monopole odieux s'il est inutile. L'autorité est pour autrui. De là découlent les devoirs de l'autorité, sans lesquels ses droits n'ont pas de raison

¹ Sap. I, 1.

d'être. Le paganisme, qui avait faussé toutes les notions, avait altéré, vers la fin, le caractère sacré de l'autorité, en fait plutôt qu'en principe. On peut citer, chez tous les peuples de l'antiquité, des philosophes qui ne comprirent pas l'autorité autrement que comme un service ; aux bonnes époques on ne compte pas les grands hommes qui surent se dévouer à la chose publique. Mais c'est l'honneur de l'Évangile d'avoir restauré dans la société l'idée véritable de l'autorité, en la définissant par le sacrifice. Il la porta ainsi à une hauteur qu'elle n'avait jamais atteinte, et prépara au monde des figures qu'il n'avait pas encore vues. La plus auguste autorité qui ait paru sur la terre a dit d'elle-même : *Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir les autres* ¹. S'adressant à ses apôtres, Jésus leur donnait, par anticipation, le programme de leur gouvernement en ces termes : *Les rois des nations exercent sur elles une domination tyrannique ; qu'il n'en soit pas ainsi parmi vous ; que le plus grand devienne le plus petit ; que le chef se fasse le ministre* ². C'est simple et beau. La portée d'un pareil enseignement devait être immense.

1 Matth. xx, 28.

2 Luc. xxii, 25. — A ce propos, de Bonald a écrit : « C'est un mot sublime, devenu usuel dans la langue chrétienne, où il a été appliqué au ministre politique comme au ministre religieux, puisque les fonctions les plus élevées s'y nomment un *service*, et que *juger et combattre* s'appellent *servir*. (*Législat. primitive*, discours préliminaire, page 80.)

Que les dépositaires de l'autorité s'en souviennent, et qu'en les méditant sans cesse ils s'accoutument à remplir avec crainte leur charge redoutable. Ceux qui, de loin, regardent avec des yeux d'envie l'éclat du pouvoir, apprendront à cette école à modérer leurs désirs. Un diadème est souvent lourd au front de l'homme ; la responsabilité qu'il crée au tribunal de l'histoire et à la barre de l'éternité ajoute à son poids. Le Sage, s'adressant à Dieu, lui rend cét hommage, que, dans le gouvernement de sa providence, *il dispose de nous avec un profond respect*¹. O prêtres qui régissez les âmes à l'ombre du sanctuaire ! ô pères qui élevez au foyer domestique les fils issus de vos entrailles ! ô rois qui tenez le gouvernail des empires ! imitez ce grand Dieu à qui vous devez la gloire d'être au-dessus des autres.

Donc l'autorité est un ministère, au profit de Dieu et des hommes. Avant tout, l'autorité veillera sur les principes. C'est un dépôt sacré qu'elle a reçu à l'heure de son intronisation, et qu'elle a juré, devant l'autel et devant la patrie, de garder sérieusement. Les principes sont tout ici-bas. Ils supportent l'ensemble des intérêts sociaux, comme Atlas soutenait le ciel sur ses épaules. En créant les nations, Dieu leur compose un double apanage : le pain et les principes. Le pain est sous leurs pieds, dans cette terre qu'elles foulent et qu'elles

¹ Sap. xii, 18.

fécondent de leur sueur généreuse. Les principes sont écrits au firmament qui se déploie sur leur tête, et qui rayonne de la lumière des vérités nécessaires aussi bien que celle du jour. Quand l'autorité assure aux nations le pain quotidien, elle accomplit la moitié de son devoir ; l'autre moitié consiste à leur donner des principes. L'autorité doit d'abord enseigner les principes. Elle dispose pour cela de plusieurs moyens. Elle peut les enseigner elle-même directement. A toutes les époques, l'État a ses écoles ; il en nomme les maîtres, il en trace les réglemens, il en surveille les doctrines ; il forme alors les générations et il porte l'avenir dans ses mains. S'il patronne l'erreur, il commet un crime ; s'il se désintéresse de la vérité, il n'est pas moins coupable. Du moins qu'il laisse faire ce dont il n'a pas le courage de se charger lui-même : c'est pour lui qu'on travaille. Il peut mesurer les services que certains hommes lui rendent aux maux que d'autres lui préparent.

Le premier devoir de l'autorité est d'enseigner les principes : le second est de les défendre. Elle les défend déjà quand elle les professe, surtout si elle les prend pour base de ses institutions. L'exemple vaut plus que la parole ; celui de l'autorité, toujours si puissante pour le bien comme pour le mal, devient irrésistible. D'ailleurs ce n'est pas en vain qu'elle est assise au sommet de la société. Du haut de cet observatoire, elle voit venir l'erreur, et

quand elle le veut, il dépend d'elle d'en arrêter l'invasion.

Au premier rang des principes que l'autorité a mission de protéger il faut placer la Religion. La Religion est plus qu'un principe ; elle est la mère des principes. Son sein fécond les produit, et ceux qu'on veut tirer d'autre part ne sont que des hypothèses ou des convenances. Elle est d'ailleurs la forme populaire des principes. Par elle, ils pénètrent dans les plus humbles couches de l'humanité ; telle intelligence que le code ne saurait instruire, sera illuminée par le catéchisme. La Religion a une autre puissance plus précieuse encore, parce qu'elle est rare : c'est la persuasion. Après avoir vulgarisé les principes, elle les fait aimer ; elle en demeure la suprême sanction ; elle s'adresse à la conscience plus qu'à la peur ; au-dessus de la loi qui frappe, elle montre la main de Dieu qui récompense. C'est ainsi qu'elle fait l'éducation des races et qu'elle alimente les sources de la vie sociale. Voilà pourquoi l'autorité bien inspirée l'honore toujours à l'égal de Dieu dont elle est l'image, et la regarda comme une partie essentielle des institutions nationales. Elle entoura de respect le sacerdoce, les symboles, les rites sacrés, les fêtes traditionnelles ; elle ne craignit pas de se mêler aux multitudes et de marcher à leur tête pour les conduire au temple. La superstition gâta la vraie religion presque partout ; mais ce vain simulacre aidait encore au gouvernement des sociétés en les

sauvant de l'athéisme, qui vaut moins qu'une fausse religion.

Après les principes, l'autorité doit protéger les personnes. Le monde se divisa toujours en deux catégories, inégales selon les temps : les bons et les méchants. Aux époques normales, les bons sont la majorité ; aux époques malades, ils tombent en minorité ; mais le mélange existe quand même. L'autorité doit rassurer les bons ; elle doit ensuite faire trembler les méchants. *Les princes, dit saint Paul, n'inspirent pas de crainte aux bons, mais aux méchants. Voulez-vous n'avoir rien à redouter de l'autorité ? faites le bien, et elle rendra de vous bon témoignage ; car elle est le ministre de Dieu pour vous, afin de vous porter au bien. Que si vous faites mal, tremblez ; car ce n'est pas en vain qu'elle tient le glaive ; elle est le ministre de Dieu chargé d'exprimer sa colère et d'exercer sa vengeance contre celui qui opère le mal*¹. Dans la Rome des Césars, une pareille doctrine ne manquait ni de hardiesse ni d'opportunité. En plein christianisme, il n'est pas inutile d'en rafraîchir la mémoire des rois, enclins à l'oublier. Il y a chez eux comme un regain de paganisme, toujours vivant dans les entrailles de l'humanité ; il faut se hâter de le tondre, si l'on ne veut pas voir recommencer dans le monde des excès qu'on croit impossibles aujourd'hui.

En rigueur de droit, la terre n'appartient qu'aux

¹ Rom. XIII, 3, 4.

honnêtes gens ; ceux-ci l'enrichissent de leur travail et la sanctifient par leurs vertus. En passant, ils laissent à sa surface ce double vestige ineffaçable que chaque génération recueille à son tour, et qui en s'augmentant, devient la tradition du genre humain. Ils conservent dans leur esprit les fortes convictions, et dans leur cœur les sentiments magnanimes. Ils font les patries. C'est par eux que les patries grandissent dans l'espace et durent dans le temps. Trahies par le sort et abattues aux pieds de leur vainqueur, elles se consolent et espèrent en sentant descendre sur leurs blessures les larmes et les prières de ceux qui ne purent pas les sauver avec leur sang. Dieu connaît les honnêtes gens ; aussi il les aime. Son soleil est à eux ; c'est vers eux qu'il l'envoie chaque matin, pour éclairer leurs œuvres fécondes et pour mettre à leur front une auréole anticipée. S'il permet à ce soleil de se lever sur la demeure du méchant et à la rosée de baigner le champ de l'impie, c'est par tolérance et dans l'espoir que la lumière de la vérité brillera sur les ténèbres de leur intelligence. S'il ne lance pas sa foudre à chaque minute sur leurs crimes, c'est parce que sa patience ne perd rien pour attendre : l'heure de sa justice sonne tôt ou tard. D'ailleurs, les méchants sont nécessaires pour éprouver les bons ; c'est aux bons que Dieu pense en épargnant ses ennemis et les leurs. Cette clémence provisoire met le comble à la sagesse de son gouvernement. Dieu a toujours raison.

L'autorité est ici-bas le vicaire de Dieu; comme Dieu, elle doit se prononcer pour les honnêtes gens, assurer leurs droits, favoriser leur influence, les couvrir au sein des conspirations qui les enveloppent, et les venger des attentats dont trop souvent ils sont les victimes. Mais l'autorité rencontre fatalement le mal sur son chemin; ici elle doit déployer du courage. Le mal est un vieux proscrit qui mérite sa destinée. Dieu le chassa du ciel; l'autorité est tenue de le bannir de la terre. Le mal n'a pas de droit: qu'il n'ait point d'asile. Il ne produit rien; il est stérile comme le néant: du moins, qu'il ne détruise rien. C'est le rival de Dieu et le péril de l'humanité. Lui aussi laisse sa trace: c'est un stigmaté toujours saignant au flanc des nations. Il obscurcit les saintes vérités, il flétrit les vertus dans les âmes, il brise les traditions, il attriste les foyers, il désole les temples, il attise les haines, il allume les guerres, il prépare partout les jours néfastes, il amène les grands deuils: il fait les ruines et il les habite avec délices.

Le mal a plusieurs formes. Au début, il n'est qu'une idée dans une colonne de journal ou dans un libelle sans gloire comme sans génie. L'autorité doit déclarer la guerre à l'idée qui s'accuse et lui disputer la terre et l'eau. Tout commence par une idée. Quand elle aura produit ses effets, ce sera trop tard pour l'arrêter. L'autorité veille le jour et la nuit sur les bornes des héritages et sur la vie des citoyens: tant de soin est inutile, si elle laisse

passer en triomphe l'idée qui fera foisonner les voleurs et les assassins. Cependant l'idée du mal s'incarne ; devenu homme, le mal est plus terrible, non pas plus respectable. L'autorité, qui prend au collet un malfaiteur vulgaire, n'épargnera pas un agitateur que les masses fascinées ont mis sur le pavois. Elle fera la justice égale, et tous courberont la tête sous ses inexorables arrêts. Mais le mal n'a pas dit encore son dernier mot. Hier il n'était qu'un homme : aujourd'hui il s'appelle légion. C'est l'heure où l'autorité livre son suprême combat. Soldat de l'ordre, elle se rend aux avant-postes ; elle surveille les mouvements de l'anarchie et dispose tout pour la défense. Elle pousse le cri d'alarme, elle rallie tous les dévouements, elle dirige toutes les forces et meurt à la peine plutôt que de se rendre : en tombant, elle s'ensevelit dans la gloire de sa défaite. Quand les temps l'exigeront, l'autorité pourra se montrer tolérante ; elle ne sera jamais complice : il y a des pactes honteux qu'elle ne saurait signer sans forfaiture et sans folie. Elle se souviendra de la patience de Dieu, mais elle n'aura garde de l'imiter ; car elle n'a pas l'éternité pour châtier le mal. Sa mission s'achève ici-bas, et sa justice doit s'y consommer.

Or, plus le rôle de l'autorité est élevé, plus ses péchés sont graves. Chez elle rien n'est médiocre, ni le rang, ni les mérites, ni les crimes. Les princes, qui composent l'aristocratie du genre humain, deviennent quelquefois l'aristocratie du mal.

L'immortalité leur arrive de deux côtés : de l'autorité dont ils furent revêtus, et de l'abus qu'ils en firent. Triste immortalité, qui change pour eux l'histoire en carcan !

Il y a des princes qui poussent jusqu'à la haine leur passion contre les principes. Mais, parce qu'ils ne peuvent pas décréter de prise de corps les principes, ils persécutent les honnêtes gens qui les représentent. Les honnêtes gens sont le premier châtiment des mauvais princes. Leur vie est une leçon, et leur silence est une protestation éloquente, toujours entendue, même quand elle n'est pas écoutée. Ils sont d'ailleurs un obstacle aux desseins d'une politique tortueuse ou cynique ; ils la dénoncent vite à l'opinion par les moyens que la loi leur laisse ; en tout cas, il faut compter avec leur résignation, qui ne consent jamais et qui entre comme une épine dans le pied brutal qui cherche à l'écraser. On peut avancer sans eux : on ne réussit pas malgré eux. Les honnêtes gens ont d'autres torts aux yeux des princes fourvoyés : ils sont sincères dans leur langage et dans leur attitude ; les travers de la majesté ne trouvent pas grâce à leur tribunal. Ils ne sont pas frondeurs, mais ils sont indépendants. Ils mettent le bien public au-dessus de l'intérêt personnel et sacrifient tout à ce but sublime, qui dévore leurs pensées. C'est pourquoi ils ne craignent pas les menaces ; ils méprisent les faveurs ; ils endurent les injustices ; ils jugent sévèrement les exploiters qui trafiquent des faiblesses de l'autorité et qui

vendent leurs louanges comme une denrée ; ils se consolent de leurs triomphes et ne leur font pas l'honneur d'être jaloux. Évidemment de pareils hommes sont nés pour les disgrâces : c'est parmi eux qu'on choisit les martyrs.

Le cœur des mauvais princes est un mystère : la vérité les irrite, et l'orgueil les rend cruels ; c'est leur dignité à eux, de persévérer dans l'erreur où ils tombent, sans s'arrêter sur cette route fatale. Ils commencent par des amendes, ils finissent par le sang. Quand ils en ont versé une goutte, ils sont disposés à le répandre par torrents, car on s'accoutume à son odeur ; les plus doux se contentent de faire couler des larmes. Ils se plaisent à se mesurer avec les faibles, tant ils sont magnanimes. Ils sont toujours vaincus, même quand ils sont les plus forts : vaincus par leurs victimes, qui préfèrent succomber que se rendre, et par la vérité, qui, le lendemain, prend sa revanche en les inondant de ses clartés accusatrices. Néron envoyait à Sénèque l'ordre de s'ouvrir les quatre veines. Dioclétien jetait aux lions des enfants et des femmes. Henri VIII enfermait à la tour de Londres Thomas Morus. Élisabeth faisait tomber sous la hache la tête de Marie Stuart. L'histoire est encombrée de ces excès abominables, commis en des jours de colère par l'autorité égarée. Devant de pareils souvenirs, on a besoin de croire que l'autorité vient de Dieu ; sans cette conviction, le respect devient très-difficile.

La haine des principes et des honnêtes gens est satanique ; elle est rare par conséquent. L'autorité ne va pas souvent jusque-là. La lâcheté et l'égoïsme expliquent ordinairement ses fautes. L'autorité est placée entre deux forces : la force des principes qui la domine, et la force de l'opinion qui l'enveloppe. Quand ces deux forces sont d'accord, l'autorité a intérêt à défendre les principes et à protéger les honnêtes gens. Le Ciel la bénit, et la terre l'acclame. Mais dans le conflit de ces deux forces, l'autorité n'est pas toujours à la hauteur de ses devoirs. Au lieu de faire son acte de foi en la Providence et de se décider carrément pour les principes, elle se tourne du côté de la force populaire et cherche son salut dans le nombre. C'est ce qui s'appelle passer à l'ennemi avec armes et bagages. L'autorité trahit les principes pour étouffer la clameur des partis : elle les livre aux bêtes, c'est-à-dire à la libre discussion. Tandis qu'on les bafoue, elle se félicite de son habileté ; elle encourage en secret les méchants ; elle loue leur talent ; elle paie largement leurs services : heureuse d'avoir opéré une diversion, et se promettant de faire durer ce jeu immoral, qu'elle nomme *la soupe du régime*. Le côté le plus instructif de cette politique, c'est de voir l'autorité, entraînée par la logique des choses, aller plus loin qu'elle n'avait prévu. Après avoir adressé aux bons citoyens des sourires perfides, et leur avoir fait des promesses décevantes, à l'heure où elle avait besoin de leurs suffrages ; s'il faut prendre contre eux des

mesures vexatoires, afin de calmer les colères de la place publique, l'autorité n'hésite pas. Si les sectes hurlent encore, la colonne de la flagellation est dressée au prétoire. Si cela ne suffit pas, la croix est prête pour recevoir ce prêtre incorruptible, cet orateur éloquent, cet écrivain magnanime, ce soldat sans peur et sans reproche. Alors les sectes sont satisfaites. Elles saluent avec enthousiasme l'homme d'État qui comprend si bien son siècle : ces succès sont sinistres.

Il y a un autre supplice que l'autorité réserve aux principes et aux honnêtes gens : c'est le supplice de sa neutralité. En ce temps-là, l'autorité s'isole, et sa vie est de convention. Elle ne croit à rien, et elle croit à tout ; elle n'aime rien, et elle aime tout ; elle ne protège rien, et elle protège tout ; elle enveloppe dans son étreinte glacée le chrétien et le libre penseur, le bon citoyen et l'émeutier, qui ne sont à ses yeux que des contribuables. Une certaine forme politique met les principes et les erreurs contraires sur le même plan, et les gens comme il faut au niveau de tous les autres : nous l'étudierons en son lieu. Le cas est différent ici. La loi est ce qu'elle doit être, l'expression de la justice ; elle distingue entre le bien et le mal ; elle protège efficacement le premier ; elle contient contre le second des pénalités capables de le faire reculer ; quand on l'applique, l'ordre règne et le pays est content. Mais l'autorité laisse dormir la loi, qui n'est qu'un texte écrit, et qui est impuis-

sante quand elle est sans organe. C'est de sa part un indigne calcul; à tout prix elle veut vivre tranquille. Au lieu de monter à cheval, l'étendard de la vérité à une main et le glaive dans l'autre, elle savoure la volupté de sa position; elle se drape dans les plis de son manteau de pourpre; elle reçoit sous les lambris somptueux de son palais l'hommage de ses sujets; elle jouit à son aise des revenus de sa liste civile; elle soigne sa pose, pour suppléer la grandeur qui lui manque; tandis que sous ses fenêtres on égorge le bon droit. En désertant son devoir, l'autorité abdique; elle n'est plus qu'une idole odieuse.

Tel est le péché de l'autorité. Il vient en première ligne parmi tous les crimes dont l'humanité est capable. Alors l'autorité cesse d'être une fonction sainte pour devenir une conspiration et une impiété. Elle est une conspiration, car elle attente aux intérêts les plus sérieux de la vie des nations; elle est une impiété, car elle tourne contre Dieu lui-même, et contre le monde qui est son œuvre, toute la puissance qu'elle avait reçue pour une autre fin. Si les prévarications se mesurent à la dignité et à l'influence de ceux qui les commettent, celle de l'autorité est immense. Nous sommes accoutumés à voir la révolution venir d'en bas. Quand elle descend des trônes, c'est un renversement de l'ordre encore plus horrible, et tout semble fini, parce que la digue suit le torrent. Les époques tourmentées sont de vraies batailles entre des

principes contraires ; c'est toujours l'autorité qui les gagne ou qui les perd. On a le droit de lui demander compte des résultats.

A partir de Constantin, qui, le premier, combat pour Dieu et pour son Église, on voit apparaître dans le monde les rois apôtres, précurseurs des rois martyrs. Charlemagne n'est pas le moins fameux dans la famille des grands hommes qui honorèrent l'autorité par le noble usage qu'ils en firent. De sa puissante main il saisit à la fois les éléments sociaux et divins qui flottaient confusément dans l'Europe féodale, et, les pétrissant ensemble, il fonda l'empire d'Occident, qui s'appela la chrétienté. L'institution était vigoureuse, car le sacerdoce et la royauté s'y prêtaient un mutuel appui. Elle a traversé les siècles : les conflits qu'elle causa ne font pas oublier les services qu'elle rendit. Elle marque une des plus belles périodes de l'histoire. Les jugements passionnés de la philosophie rationaliste n'enlèvent pas un rayon à sa gloire. L'Espagne nomme avec orgueil Pélage, Alphonse le Grand et saint Ferdinand. L'Angleterre vante ses Edmond et ses Édouard. Le Danemarck a produit saint Canut ; la Pologne, ses Casimir et ses Boleslas ; la Bohême, ses Sigismond et ses Venceslas ; la Bavière, saint Henri ; la Hongrie, saint Étienne. La France n'a rien à envier aux nations sœurs qui partagèrent sa foi et sa vaillance. Saint Louis suffit à sa gloire.

Elle est belle la dynastie des monarques chré-

tiens. Ils ne rougissaient pas de protéger les vrais principes et l'Église qui les contient tous. Ils surent organiser leurs États, et donner aux peuples dont ils étaient formés des législations qui firent durer longtemps leur grandeur. Guerriers magnanimes, ils repoussèrent toutes les barbaries : à l'orient l'islamisme, au nord les hordes tartares, et au centre de leurs possessions l'hérésie et le sensualisme, autrement redoutables que les invasions de l'extérieur. Ils sont les pères de notre civilisation. Nous leur devons notre territoire, nos lois, notre littérature, nos arts et nos mœurs. Ils ont composé notre génie avec l'eau du baptême et le sang des combats. Ils ont décidé de notre prédominance sans égale dans l'univers, avec la vérité, non pas avec l'erreur. La vérité est le berceau des nationalités illustres ; l'erreur n'est qu'un tombeau ; les fleurs dont on le couvre déguisent mal la triste réalité.

Les rois modernes ne valent pas les rois antiques. Charles-Quint n'est pas Charlemagne. Il ouvre l'ère des rois diplomates, comme François I^{er} son rival, ferme celle des rois chevaliers. Désormais les rois sont amoindris ; la passion de la vérité se refroidit dans les âmes ; l'erreur se fortifie partout. La société chancelle. L'*intérim* d'Augsbourg, qui règle sur un point de l'Europe la question sociale et la question religieuse, et au bas duquel la signature d'un empereur se rencontre avec celle des insurgés reconnus belligérants ; cet instrument

célèbre est un signe du temps ¹. Les *intérim* deviennent de mode, et la paix publique n'a plus d'autre forme ni d'autre base : c'est un aveu formel d'impuissance pour rétablir l'unité brisée. Mais les *intérim* sont des outrages à la vérité, et ils ne contentent personne. Du reste les malheurs qui résultent d'une situation anormale ne font que rendre les fautes nécessaires. L'édit de Nantes se justifie par les sanglantes luttes de la ligue ². Le traité de Westphalie sort des convulsions de la guerre de Trente Ans. A cette date funeste, le règne social de Jésus-Christ, qui expire sous nos regards, reçoit les premières atteintes. Quand on aura prouvé que les plénipotentiaires d'Osnabruck et de Munster ³ n'avaient pas tort, on n'aura pas démontré que le mouvement des esprits avait raison. Depuis cette époque, l'autorité perd la tête, et l'on mesure avec effroi la rapidité vertigineuse qui l'emporte aux abîmes. Un instant Louis XIV jeta son sceptre en travers du courant, pour arrêter l'erreur triomphante; mais les temps étaient changés. Encouragé par les uns, blâmé par les autres, il n'obtint qu'un succès viager, et légua à Louis XVI une situation qui devait l'écraser.

C'en est fait : sans miracle l'autorité ne peut pas

¹ L'*intérim* d'Augsbourg fut signé en 1548.

² L'édit de Nantes fut rendu en 1598.

³ Le traité d'Osnabruck fut signé le 6 août 1648, et celui de Munster, le 8 septembre suivant.

se reconstituer sur le modèle historique. Un ancien, qui sentait la décadence de sa patrie, s'écriait tristement : Les dieux s'en vont du Capitole ! Aujourd'hui nous pouvons dire : Les rois sont partis. Ceux qui portent encore ce nom n'ont plus ce caractère. Après trois siècles de tâtonnements et d'incertitudes, ils en sont aux *intérim*, qu'ils étendent à tous les systèmes, et dont les bénéfiques sont acquis à toutes les iniquités. Ils mettent leur gloire à transiger ; ils compromettent l'œuvre de leurs ancêtres et leur propre mémoire, d'un cœur léger. De concession en concession, ils ont glissé dans la complicité, et désormais, méprisés de la révolution dont ils ont peur, il ne gardent la couronne à leur front qu'en endossant la casaque des condotierri : même à ce prix, ils ne règnent pas longtemps. Ici les leçons de l'histoire sont solennelles ; recueillons-les avec une religieuse émotion.

Le péché porte avec lui son châtement ; l'axiome n'admet pas d'exception. Les peuples finissent ici-bas leur carrière : ils expient leurs crimes sur place. Il faut en dire autant de l'autorité, si on la considère, non pas dans un individu, mais dans les races qui en sont revêtues. Les peuples vertueux seraient immortels, les dynasties fidèles à leur mission traverseraient les siècles ; mais Dieu, qui juge les justices, tient en réserve, pour les puissants, de puissants tourments ; pour les peuples coupables, la conquête ; pour les dynasties indignes, d'irréparables chutes. L'enfer des dynas-

ties, c'est l'oubli. Ces familles illustres qui ont laissé dans l'histoire une trace ineffaçable, et auxquelles les fautes n'enlèvent pas tout prestige, tant leurs gestes sont éclatants, elles sont tombées dans la poussière ! Un vent de colère les emporta et les dispersa comme des feuilles sèches à travers les âges. L'annaliste qui passe ramasse leurs débris avec respect, et, en prêtant l'oreille au bruit de leur gloire, il s'étonne qu'elles l'aient obscurcie. La maison de David meurt avec Sédécias, à qui l'on crève les yeux au fond d'un cachot ¹. Les rois de Babylone finissent avec Balthazar à table, dans l'orgie d'une nuit sacrilège ². Le dernier descendant de Cyrus tombe à genoux devant Alexandre. Les Ptolémées d'Égypte aboutissent à Cléopâtre et disparaissent avec elle, entre un baiser d'Antoine et le mépris d'Octave. La république romaine, née de la vertu d'un Brutus magnanime, se noie dans le sang d'un Brutus parricide. L'empire commence avec Auguste et finit avec Augustule, un diminutif ridicule ; on dirait un cruel jeu de mots de la Providence, qui voulut exprimer ce qui restait du vainqueur d'Actium. Pour se venger des mauvais princes, les peuples n'ont pas besoin de s'insurger et d'aller graver des ostracismes sur les murailles de leurs demeures : Dieu se charge de la justice, et il la rend de main de maître. Malheureusement les

¹ IV Reg. xxv.

² Dan., II 2.

peuples ne survivent pas toujours à ceux qui les perdent ; ils tombent avec eux, parce qu'ils ont péché comme eux. Quels coups de foudre ! Quels abaissements soudains ! Quelles instructions éloqu岸tes ! Qui pourra croire qu'elles sont inutiles ? La puissance cause des congestions cérébrales : c'est le seul moyen d'expliquer cette longue procession de rois détrônés qui défilent comme des spectres au milieu des ruines. La conscience humaine respire ; mais le cœur n'est pas soulagé par ce spectacle, qui n'empêche pas les excès à venir.

Les races chrétiennes durent plus, parce qu'elles sont plus sages, contenues par des idées saines, par des princes vertueux et par les avertissements de l'Église. Mais parce qu'elles n'évitent pas les prévarications, elles n'échappent pas à la loi de la déchéance. Les Mérovingiens règnent trois siècles, et les derniers, tondus comme des serfs, vont s'ensevelir vivants au fond d'un monastère, moins connus par leurs exploits que par le sobriquet de rois fainéants. Les Carlovingiens passent plus vite encore. Charlemagne leur légua des provinces et non pas du génie. Pour disparaître de la scène, les rois ne sont pas obligés de commettre des crimes ; il suffit qu'ils soient inutiles.

La race de Capet, la plus illustre de l'univers après celle de David, a écrit Lacordaire, s'élève comme un arbre magnifique dont les rameaux couvrent la moitié de l'Europe. Neuf cents ans de

gloire n'ont pas épuisé sa sève prodigieuse. Cependant elle a connu les revers, parce qu'elle ne fut pas exempte de faiblesse. Elle parut finir avec Louis XVI, l'auguste victime qui porta les péchés de son peuple et ceux de ses royaux ancêtres, et qui les lava de son sang. Son malheur fut le châtiement de la conspiration philosophique qui, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, se trama contre l'Église, et trouva en Espagne, à Naples et en France, des Bourbons complaisants pour encourager ses audaces. La Révolution mit la race par terre dans ces trois royaumes. La Restauration la releva; mais elle devait succomber de nouveau sous les coups de la haine qui s'acharnait sur elle. A l'heure qu'il est, elle est battue sur toute la ligne. Elle ne peut ni régner ni mourir, mais on sent qu'elle est prédestinée. L'âme de saint Louis l'habite et explique ses sublimes résistances. Du fond de son exil, combattue par les préjugés de l'époque, repoussée par les partis qui la craignent, cette race écrasée porte l'avenir dans ses flancs. Elle ne veut abdiquer ni son drapeau, ni ses doctrines, ni sa fierté qui dédaigne l'intrigue et espère tout de Dieu.

Celui qui la résume est debout à la frontière. Il regarde la France mutilée; il verse des pleurs sur sa chute et se réserve pour son heure. C'est le plus grand des rois, quoiqu'il n'ait pas de trône; il sait d'où il vient et où il va. Il est du passé, et il est de son temps. Il le connaît, il l'aime: il ne le flatte

pas. C'est l'honneur fait homme. En attendant de gouverner son pays, il commande au malheur qu'il supporte et aux passions qu'il force au respect. Il console des abaissements auxquels nous assistons ; il soutient nos défaillances, en ne transigeant pas. Placé entre un monde qui croule et un monde qui vient prendre sa place, il semble un envoyé de Dieu. Au sein de la tourmente, c'est lui que les bons appellent ; mais la révolution le tient à distance, parce qu'un secret instinct l'avertit que son avènement serait la fin de sa dictature. Henri de France est de ceux qui sont suscités dans les crises violentes, pour guérir les patries malades, et leur faire des destinées dignes de leur histoire. Henri de France règnera, ou bien l'Europe catholique mettra encore beaucoup de temps pour retrouver son assiette. L'imagination s'épouvante en mesurant les épreuves qu'elle aura à traverser ; mais aucune loi ne lui défend l'espérance.

Une autre dynastie est sortie des convulsions de l'ère moderne : c'est la dynastie napoléonienne. Elle prouve plus éloquemment que toute autre la doctrine que nous avons établie sur la mission de l'autorité, et sur les vindictes dont ses crimes sont châtiés ; car aucune ne jeta un éclat si prodigieux, et n'arriva si vite à sa fin.

Il n'y a pas un siècle qu'elle occupe la scène. Elle en est à peine à son troisième prince, en comptant ce triste roi de Rome, qui porta un nom fatal. Son fondateur fut un génie de premier

ordre. Il balança Alexandre et éclipça César. C'était un composé de plusieurs grands hommes, et la terre ne put pas le porter. Soldat inspiré, il livra cent batailles, et il les gagna presque toutes ; ses défaites ne sont pas sans honneur. Penseur profond, l'idée se dégageait de sa tête comme l'éclair de la nue. Organisateur vigoureux, il mit sa main dans les ruines, et il les souleva en se jouant. Il dompta la révolution en l'appelant sa mère. Sous sa botte, le sol ne trembla plus ; à sa voix, les temples se rouvrirent, et la prière cessa d'être un crime. La propriété retrouva ses titres ; un code sortit du chaos des lois antiques ; le travail prit un nouvel essor ; bientôt les citoyens se rassurèrent ; l'ordre régna du Tage au Rhin, et de la Seine aux bords du Tibre. La patrie émergea de l'abîme, étonnée de sa force, et elle salua l'homme fatigué qui l'invitait à jouir de sa gloire.

Cependant cet homme dura peu ; car tout n'était pas vrai dans sa grandeur. Il ressemblait à la statue de Nabuchodonosor, qui avait de l'or au front et de l'argile aux jambes. Il était possédé d'un double esprit contradictoire ; l'unité, la condition des œuvres solides et le cachet des restaurateurs d'empire, n'apparut pas suffisamment chez lui. Il releva les autels, et il persécuta le pape. Il était catholique à Paris et musulman en Égypte. Dans l'Inde il aurait adoré Bouddha. Il combattit la révolution d'une main, il la flatta de l'autre ; il n'emprunta à la royauté traditionnelle que le céré-

monial : sous la pourpre il garda le ton d'un parvenu, et surtout les idées de son temps. Servi par des libéraux, il fut toujours despote. Il fonda des parlements, mais il en resta le maître. Il répondit aux résistances légales par la crosse de ses grenadiers. Il était violent, et il se possédait : tout d'une pièce, il n'était pas dépourvu de souplesse. Fougueux et diplomate, franc parleur et menteur tout ensemble, il fit du monde un théâtre dont il était le premier acteur. Il n'eut pas le respect des lois, et il méprisait les hommes, qu'il connaissait bien. Il crut à la force plus qu'au droit, et à la bassesse de ses courtisans plus qu'à leur caractère. A l'extérieur il comptait sur ses canons, à l'intérieur sur sa politique. Il voulut subjuguier son époque ; un instant il y réussit ; il tomba le lendemain. Il tient plus du fléau que du fondateur. Son génie complexe déconcerte l'observation ; il provoque l'admiration et la haine, la reconnaissance et la malédiction. Heureux jusque dans son malheur, il ajouta à toutes ses chances celle d'une chute éclatante. Attaché, par les gouvernements de l'Europe coalisés contre lui, à un rocher sauvage, sous la garde de l'Océan, il ressemble à Prométhée qui ne peut pas mourir. Il a une gloire qui renaît sous les coups répétés du sort. Il brave les verdicts de l'opinion et les ravages du temps, qui travaille pour lui. Le marbre couvre son tombeau, et la légende sa mémoire.

Après un interrègne de trente-trois ans, un

autre Napoléon apparaît. On aurait pu croire que le premier devait être le dernier de sa dynastie, semblable à ces fruits qui cassent la branche qui les porte. Mais la Providence prit encore sa postérité à l'essai. Napoléon III sortit d'une tempête sociale. Toute sa force est dans son nom, et sa foi fataliste explique son audace. Fils de la reine Hortense, il n'hérita pas du type de sa famille. Blond comme un Hollandais, l'œil vitreux et sans regard, la lèvre insouciant et l'allure impassible, il se croyait sûr de n'être pas deviné. Ce qu'il y eut de plus profond chez lui, c'est le silence ; ce silence venait du tempérament et du calcul : on le prit pour du génie. Quand il le rompait, c'était à propos, pour dire des choses équivoques, dans une langue mesurée. Il n'eut jamais qu'une conviction, celle de lui-même ; il ne poursuivit qu'un but : ce but, c'était l'empire. La conscience ne le gênait pas ; un serment ne l'embarrassait pas : il le prêtait la veille et le violait le lendemain. Il tua la république, comme Néron fit égorger sa mère.

Arrivé au trône sous des dehors qui en imposèrent, il ne fut qu'un métis couronné. Dans un siècle divisé, il ne sut pas choisir, de peur de perdre une chance. Quand il avait l'intention du mal, il n'en avait pas entièrement le courage. Il osa le bien, moins encore. De temps en temps il se le passa, pour avoir le droit de faire le contraire, quand son intérêt l'exigeait. Il donna des gages à tous les partis ; plusieurs s'y prirent ; d'autres ne tombèrent

pas dans le piège. Conspirateur, il affirma la sainteté de l'ordre. Carbonaro gradé, il envoya à l'échafaud les exécuteurs des desseins qu'autrefois il avait jurés. Libéral en religion, despote en politique, il enchaîna la liberté et jeta ses défenseurs en exil. Démocrate par goût, il rétablit la grande monarchie.

Dans sa jeunesse, il fit la guerre au pape ; devenu empereur, il se dit son dévot fils. Il voulait le renverser ; pour mieux y réussir, il lui baisa les mains. L'Église l'importunait ; il ne la proscrivit pas, mais il songea à l'étouffer sous ses caresses. Au reste, il visait à être convenable, et il l'était en effet. Avec un symbole assez vague, il communiait. Et quand, debout sur le seuil des cathédrales, il recevait l'encens des pontifes, on croyait voir Théodose le Grand.

L'indécision et la bigarrure étaient le fond de cette nature amphibologique, qui s'appelle Napoléon III. De plus, quand on le percute, il sonne creux. Il aspira à paraître ce qu'il n'était pas. Ainsi, il n'avait rien de Jules César ; il se consola de son infériorité en écrivant son histoire. Stratégiste ordinaire, le métier des armes fut sa manie. Aujourd'hui il raie un canon ; demain il adopte une mitrailleuse nouveau modèle ; entre temps il s'occupe de la guêtre du soldat ; il ne dédaigne pas de goûter sa nourriture. La bonté est une des qualités des souverains ; nous ne la nions pas dans Napoléon III ; mais il y mêla un peu de pose. A

cheval, il était splendide ; il marchait avec courage à la tête de son armée ; mais s'il commandait une bataille il la perdait, quand le hasard et la vaillance proverbiale de la France ne lui donnaient pas la victoire.

Dans le gouvernement il fut idéologue. Plus novateur qu'original, il eut des plans vastes, mais sans profondeur. Avec de la finesse dans le détail, il manqua d'habileté, si l'habileté consiste à prévoir et à réussir. Il se plaisait dans les échauffourées, mais il n'en sortit pas toujours avec honneur. Le principe des nationalités bouleversa l'Europe ; et quand la partie fut achevée, il se trouva que le principe avait profité à toutes les puissances, excepté à celui qui l'avait inventé. Soyons justes. Il y a une œuvre que cet homme a su mener à bout : c'est la corruption nationale. Nous sommes de ceux qui pensent qu'elle était chez lui un programme, qu'il réalisa froidement, et non sans succès. *Corrumpere et corrumpi sæculum vocatur*, a dit Tacite. Volontiers nous choisirions ces mots pour l'épigraphe de son histoire. Il empoisonna l'âme d'un grand peuple avec le bien-être et le plaisir. C'était le *panem et circences* des despotes romains, ramené en plein christianisme. Il sut développer le bien-être ; surtout il sut organiser le plaisir. Il détourna les esprits des idées sérieuses ; il escamota jusqu'au goût de la liberté. Il gagna les classes dirigeantes ; il abrutit l'armée des travailleurs. Les splendeurs de Paris furent son rêve et son péché ; car elles

n'étaient que la parure d'une courtisane, hier encore la cité-reine de la plus noble nation de l'univers.

Pour faire éclater toute la pourriture cachée sous de brillantes surfaces, il suffisait de quelques obus bien dirigés. La Prusse était chargée de les tirer. Sedan est le pilori où la justice de Dieu a attaché Napoléon III, jusque-là plus heureux qu'il ne méritait, et moins capable qu'on ne pense. Monarque sans principes, soldat sans science, diplomate vulgaire, il donna sa mesure dans son dernier combat, et c'est là que la postérité ira la prendre. Sedan est plus qu'une défaite ; c'est une expiation.

A Waterloo, Napoléon I^{er} chercha la mort ; à Sedan, Napoléon III ne voulait que vivre. A Waterloo, la garde pleura son empereur ; à Sedan, l'armée maudit son chef. Waterloo finit bien l'épopée de l'oncle ; Sedan termine mieux encore l'aventure du neveu.

CHAPITRE V

DES CONDITIONS DANS LESQUELLES L'AUTORITÉ S'EXERCE ICI-BAS

Certains hommes reçoivent la mission redoutable d'exercer l'autorité sur les peuples. Ils manquent toujours de deux attributs, qui semblent être inséparables de leur charge : l'infailibilité et l'impeccabilité. Dieu a fait un miracle pour l'autorité religieuse, qui définit des doctrines et les impose aux intelligences. Ici il fallait une précision absolue, sous peine de voir l'autorité la plus sacrée dégénérer en despotisme. C'est pourquoi Dieu la mit à part, en lui conférant le privilège de l'infailibilité. Peut-être est-ce pour ce motif qu'elle est la moins acceptée dans une partie du monde, par une de ces contradictions qui abondent dans le cœur humain, et qu'on constate plutôt qu'on ne les explique. Cependant on devine que l'infailibilité, à part la majesté qu'elle donne à l'autorité, augmente l'obli-

gation d'obéir chez ceux à qui elle s'adresse ; ainsi elle diminue les prétextes de résistance. Nous nous consolons de l'autorité, quand nous croyons avoir le droit de la combattre en face. Nous la préférons imparfaite ; et quand nous sommes appelés à la créer, nous sacrifions, sans nous en douter, à cet intérêt misérable ; tant nous sommes habiles pour nous tromper nous-mêmes. En revanche, l'autorité religieuse, toujours infaillible, n'est jamais impeccable : par ce côté, elle ressemble à toutes les autres, et se ressent de l'argile dont elle fut pétrie.

L'autorité politique, dont il est ici question, a été moins favorisée. Nous trouvons chez elle toutes les misères réunies. Les erreurs de l'esprit et les extravagances de la volonté ont des chances égales. Que les peuples en prennent leur parti ; leurs colères ne changeront rien à cet état de choses. Un peu de philosophie aide à se réconcilier, au moins par la tête, avec l'ordre existant.

Quand Dieu fonda les sociétés, il en demeura le premier roi. Il n'était pas libre de ne pas l'être. D'autre part, il devait déléguer son autorité, sous peine d'absorber l'activité humaine par sa présence sensible, et d'arrêter la vie dans ses préludes, en la fixant dans l'extase. En conséquence, Dieu décida que l'humanité se régirait elle-même, et, sans lui retirer l'assistance de sa lumière et les secours de sa grâce, il l'abandonna à son génie. Ainsi, il voulut l'honorer en la rendant l'artisan de sa grandeur.

C'est pourquoi l'autorité, sainte dans son

essence, s'altère au contact du vase qui la contient. L'humanité gâte tout. Les hasards de la vie, le jeu des passions, les complications des événements confient le pouvoir tantôt aux pervers, tantôt aux lâches, tantôt aux incapables, de temps en temps aux plus dignes. Il est difficile de déterminer lesquels, parmi les mauvais princes, compromettent le plus les destinées des peuples. — Les pervers leur font des blessures profondes en tournant contre leur constitution l'esprit dont ils sont doués, et la force dont ils disposent. Heureusement leur règne est court, parce qu'il est violent. Les peuples n'y tiennent pas, et Dieu s'en mêle, à moins qu'il ne veuille en finir avec des races réprouvées. — Les princes faibles sont des fléaux, plus par le mal qu'ils permettent que par celui qu'ils font eux-mêmes. Ils sont une forme d'anarchie déguisée, que leurs vertus privées empêchent d'être odieuse, et qui devient le supplice des honnêtes gens, condamnés à y assister et impuissants à y remédier. — Sainte Thérèse prétend qu'un incapable est ce qu'il y a de pire pour le gouvernement du monde. Ce sentiment, qui surprend d'abord, peut se défendre. L'incapable aime le pouvoir. Quand il l'attend de l'hérédité, il hâte par ses désirs l'heure de l'exercer. Quand il l'espère de l'élection, il est moins fier qu'un autre dans les procédés qu'il emploie pour assurer son succès. L'incapable ne soupçonne pas le poids du pouvoir, parce qu'il ne se doute pas des diffi-

cultés, et qu'il en redoute assez peu la responsabilité. L'homme de génie blanchit prématurément sous la couronne; plus d'une fois il est tenté de chercher le repos dans l'abdication. L'incapable ne connaît pas ce malaise; son visage en est la preuve. Il est satisfait d'être le premier. Parce qu'il ne l'est pas par le mérite, il y supplée par le panache: il se plaît dans la parade. Profondément versé dans la connaissance du cérémonial, susceptible pour l'étiquette, jaloux des hommages qui lui sont dus, un jour de fête est pour lui un jour de bataille. Le soir, il rentre chez lui plus heureux que Condé après Rocroy. Jusque-là l'incapable n'est que ridicule; il devient funeste quand il touche aux affaires. Il a un rare flair pour découvrir les incapables; il met en eux ses complaisances; il leur confère les grandes charges, et parce qu'on n'en parle plus avant leurs funérailles, il est convaincu qu'ils font merveille. L'incapable veut suivre sa tête; il est encouragé par son entourage, qui lui apporte les échos du pays, et applaudit à ses ukases. C'est le règne des mignons, quand ce n'est pas celui des maîtresses. La cour de l'incapable n'est pas la moins brillante. Les ambitieux pullulent dans les antichambres. Les hommes distingués se tiennent seuls à l'écart, par dignité et par dégoût. De cette situation il naît un maire du palais, rusé, avide et souple, qui laisse régner son maître et gouverne à sa place; qui dispose de sa signature comme de la

sienne, et abrite derrière cette majesté de carton ses desseins personnels et ses noires vengeances. Ce triste régime dure jusqu'à ce que l'incapable disparaisse, culbuté par l'habile qui se fait pardonner son coup d'État par l'esprit qu'il a déployé. Alors les nations reprennent le cours de leurs destinées, tandis que l'incapable, retiré dans ses appartements, est occupé à admirer son portrait.

Les conditions qui accompagnent ici-bas l'exercice de l'autorité expliquent pourquoi l'humanité a toujours aspiré à en diminuer les inconvénients, et à suppléer le plus possible, par le jeu des institutions publiques, à l'infailibilité et à l'impeccabilité que Dieu lui a refusées. La haine du gouvernement personnel, si universelle et si indomptable, fait partie de ces tendances. Le gouvernement personnel n'est pas précisément le gouvernement d'un seul, mais le gouvernement de l'arbitraire. Le gouvernement d'un homme peut être national : tel fut celui de saint Louis. Le gouvernement d'une assemblée peut être personnel : la Convention en est un exemple. Le gouvernement personnel est détestable, d'abord parce que le caprice en est le fond, ce qui constitue un péril grave ; ensuite parce qu'il est séparé, et que la nature proteste contre le fonctionnement d'un chef isolé de ses membres. La vie c'est l'unité. Le gouvernement véritable, celui qui satisfait les justes exigences de la raison et qui assure le mieux la grandeur des nations, c'est le gouvernement par

la loi. La loi c'est un peu tout le monde; les morts l'ont faite autant que les vivants; elle est la sagesse des siècles concentrée. Devant la loi il n'y a que des sujets; l'autorité est le premier; le respect qu'elle lui porte ne nuit pas à son prestige. Alors l'obéissance est ennoblie, et elle ne coûte rien aux multitudes, toujours passionnées pour la légalité : c'est un des cas où les multitudes ont absolument raison.

L'histoire nous présente un spectacle douloureux et solennel tout ensemble. C'est le tourment des sociétés humaines qui ne veulent ni détruire l'autorité, ni l'accepter sans garanties, confessant par là qu'elles l'envisagent telle qu'elle est, sainte et misérable. Voilà le problème de toutes les époques. Il n'y a peut-être pas un esprit distingué qui ne l'ait abordé, avec des dispositions diverses et un bonheur de doctrine plus ou moins considérable. C'est là comme la tentation du génie, et les périls qui s'y rencontrent ne font que piquer sa curiosité et provoquer son courage. Les philosophes, les annalistes, les hommes d'État, et jusqu'aux poètes, tous ceux qui ont une langue pour rendre une idée, nous ont légué le produit de leurs méditations. Chez les anciens, Hérode, le père de l'histoire; Homère, le prince des poètes; Aristote, le fondateur de la logique, et le divin Platon; Cicéron, Virgile, Sénèque, Tacite, les plus beaux noms de la Grèce et de Rome, ont touché de près ou de loin au problème du gouvernement des nations. Le moyen âge le creusa avec une vigueur inconnue auparavant. Les Pères de

l'Église, surtout saint Augustin; Boèce, qui écrivait dans un cachot; les scolastiques, ayant à leur tête saint Thomas, saint Bonaventure et Jean Scot; le Dante et Machiavel, qui a donné son nom à l'art de tromper les peuples, pour mieux les gouverner, jetèrent la sonde à une grande profondeur. Chez les modernes, Montaigne à la verve railleuse; Pascal, qui porte le deuil de sa pensée; Fénelon, sublime avec grâce; Bossuet, majestueux comme un prophète; d'Aguesseau, Montesquieu, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, tous ces écrivains, l'honneur éternel des lettres, ont transmis à la postérité des livres, des traités, des fragments, pour attester que le terrible problème passa par leur cerveau et le fit fermenter.

A partir du dix-huitième siècle, il y eut en Europe, et particulièrement en France, un mouvement scientifique remarquable, dont les questions sociales étaient l'objet. Les études anthropologiques font partie de l'histoire naturelle, fort à la mode en ce temps-là. Tandis que Buffon décrivait les mœurs des animaux, les nids des oiseaux, les ruches des abeilles et les cabanes des castors, sans oublier l'homme, qui occupe le sommet de l'échelle zoologique, on comprend pourquoi d'autres s'éprirent d'un beau zèle pour l'étude de la société, qui n'est qu'un cas particulier de la vie en général. Les penseurs de tout genre, les politiques proprement dits, les légistes, les moralistes, mais surtout les économistes, s'abattirent

sur le corps social, comme des carabins sur un cadavre, et, à nos risques et périls, ils se livrèrent à des fouilles qu'on pourrait appeler anatomiques ; car ils poursuivaient le principe vital des sociétés dans les replis les plus cachés de leur organisme ; ils analysaient l'origine du pouvoir, sa nature et ses limites, les sources de la richesse publique et la loi de sa répartition. Non contents de demander ces secrets aux théories philosophiques, aux parchemins et aux chartes de l'antiquité, ils sculptaient la chair vivante de l'humanité, et ils la faisaient saigner, pour mieux la connaître. Depuis, la passion des études sociales n'a fait que croître. Notre siècle a hérité du précédent et a classé la science politique parmi les spéculations le plus en vogue. Il n'y a pas de mince journaliste qui n'aborde chaque matin le problème, et n'en indique la solution avec cette assurance de langage qui caractérise les gens de peu, et qui ferait sourire, si elle n'ébranlait pas les bases du monde. L'ouvrier à l'usine, l'écolier au gymnase et le mendiant dans la rue, rêvent la réforme des empires. Ce travail, commencé par Sésostris, Moïse, Lycurgue et Solon, se continue par la tourbe des penseurs démocrates. Jamais la société n'avait été tant approfondie ; jamais peut-être elle ne s'était si mal portée. Qui de nous consentirait à se laisser labourer les côtes à perpétuité par le bistouri d'un chercheur, fût-il savantissime *per omnes modos et casus* ?

L'effort des penseurs n'est pas le seul qui trahisse

la préoccupation humaine à l'endroit de l'autorité ; celui des peuples est encore plus caractéristique. En effet, ils enveloppent cette autorité de leurs soupçons ; ils sont attentifs à surveiller ses actes, plutôt pour les blâmer que pour les approuver ; surtout ils travaillent à entrer en partage de ses hautes et redoutables prérogatives. Peut-être y a-t-il un peu d'envie dans cette passion de diriger la chose publique ; comme si les sociétés qui acceptent la juridiction d'un Dieu unique ne pouvaient pas se résoudre à subir un mortel, si distingué soit-il. Mais il y a encore l'effroi légitime de voir un monarque devenir fou sur la pointe de la pyramide, comme Nabuchodonosor. Ceci n'est pas chimérique.

« La race audacieuse de Japhet n'a cessé, s'il
« est permis de s'exprimer ainsi, de graviter vers
« ce qu'on appelle la liberté, c'est-à-dire vers cet
« état où le gouvernant est aussi peu gouvernant,
« et le gouverné aussi peu gouverné qu'il est pos-
« sible. Toujours en garde contre ses maîtres,
« tantôt l'Européen les a chassés, et tantôt il leur a
« opposé des lois. Il a tout tenté ; il a épuisé toutes
« les formes imaginables de ce gouvernement,
« pour se passer de maîtres, ou pour restreindre
« leur puissance ¹. » Celui qui a tracé ce tableau
du génie de l'Occident le connaissait bien ; l'histoire en est la preuve.

A l'origine, les peuples enfants se confient à

¹ De Maistre, *du Pape*, liv. II, ch. II.

l'autorité paternelle d'un seul. Rien n'est compliqué dans les États embryonnaires, qui sont plutôt des familles agrandies; alors la civilisation n'est qu'à ses débuts. Mais peu à peu l'autorité s'accuse, tandis que les frontières se dilatent, que les intérêts se mêlent, et que le mouvement du mécanisme politique devient plus difficile. De leur côté, les peuples prennent possession de leurs droits et contrôlent les chefs auxquels ils ont remis leurs destinées. Ils tracent autour de l'autorité le cercle qu'elle ne devra pas franchir. Les institutions qui la contiennent portent mille noms et ont mille formes. Ici, ce sont de simples traditions, appelées maximes fondamentales de l'État; là, ce sont des constitutions écrites, comme la loi des Douze Tables, une des plus anciennes de l'univers; ailleurs, ce sont des assemblées, qui servent de contre-poids à l'autorité centrale et lui apportent, dans des délibérations communes, les lumières de leur sagesse, quand elles ne lui imposent pas le frein de leurs caprices.

Athènes a ses archontes, dont le pouvoir est limité par les délibérations de l'agora. Sparte obéit à des rois, qui comptent avec les éphores et le sénat. Quand Thèbes est fatiguée de la monarchie, elle devient démocratique. Quand ces petites républiques craignent de succomber en détail, sous les coups d'un puissant voisin, elles se confédèrent pour mieux résister; alors les Amphictyons et la ligue Achéenne jettent sur les annales de la Grèce

un éclat immortel. A Rome, on prend les mêmes précautions contre le despotisme. Quand Brutus a chassé les rois, c'est un sénat qui possède l'autorité souveraine; les consuls sont à sa nomination et à ses ordres; leurs fonctions durent un an. A son tour, le patriciat inspire des craintes; du moins il excite des jalousies. Les tribuns du peuple veillent aux comices, et rappellent vingt fois aux pères conscrits qu'ils ne sont pas seuls maîtres. Ainsi, presque partout, nous constatons la division de l'autorité.

Chez les nations modernes, c'est l'autorité militaire qui apparaît à leur berceau, parce qu'elles se forment du mélange des vieilles races avec les tribus conquérantes qui sortent des forêts germaniques. Cette autorité, sommaire par habitude et peu délibérante par tempérament, se résigne cependant aux assemblées périodiques du champ de mars ou de mai, où l'on traitait des affaires publiques, où l'on votait l'impôt, où l'on décidait de la paix et de la guerre. Plus tard, dans les Gaules, en Allemagne, et surtout en Espagne, les conciles eurent un rôle politique. Ils rendirent aux royaumes des services trop peu compris de nos jours, en donnant aux rois barbares des avertissements qui ne pouvaient pas leur venir d'ailleurs, et en jetant les bases des futures législations chrétiennes. Les états généraux succèdent aux conciles. Les parlements remplacent les états généraux. En usant de leur droit de remontrance, ils sont un

pouvoir plus que judiciaire, et ils jouent le rôle des trois ordres, que les monarques jaloux ont cessé de convoquer.

Nous devons dépasser tout cela. Au souffle des doctrines qui circulent depuis bientôt un siècle, nous avons mis l'autorité en état de siège. Le parlementarisme résume toutes les batteries que nous avons dressées autour d'elle. Deux chambres, l'une haute, l'autre basse, celle-ci élective, celle-là héréditaire, sont le pouvoir législatif, qui serre l'exécutif jusqu'à la suffocation. Pour qu'aucun doute ne subsistât, nous avons inventé la fameuse formule : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Au-dessous de ce système de pouvoirs juxtaposés, nous avons placé le suffrage d'abord censitaire, qui est devenu peu à peu le suffrage universel. De peur que l'autorité ne fût encore trop forte, nous avons inventé la presse, qui fait plus de bruit que de bien; tout cela pour échapper au gouvernement personnel, et pour remédier à l'infailibilité et à l'impeccabilité dont il n'est pas doué. Nous ne savons pas si nous avons atteint le but, ou s'il n'a pas été plutôt dépassé. La question n'est pas, pour le moment, de décider si l'autorité divisée vaut plus ou moins que l'autorité centralisée; mais nous constatons l'effort des peuples pour se donner des garanties contre les misères de l'autorité. Ainsi donc, après six mille ans, le problème d'un bon gouvernement n'est pas encore résolu. Il se transmet, comme un cruel héritage, de génération en génération, passionnant

les fils après avoir tourmenté les pères, et les désolant tous, tant l'harmonie d'une société parfaite est au-dessus du génie des mortels. La roue d'Ixion tourne toujours; le rocher de Sisyphe roule sans cesse. Comme les coupables antiques, l'humanité est condamnée à remuer, sans trêve ni repos, l'éternelle question. Son labeur n'est pas sans gloire, mais il est sans espérance.

On regarde généralement un vaisseau comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Un vaisseau est la splendide synthèse des découvertes accomplies dans l'ordre scientifique, et des conquêtes faites sur les forces de la nature. Toutes les connaissances, tous les arts, tous les métiers, tous les produits du sol et de l'industrie y trouvent leur emploi. Cette cité de bois et de fer se promène sur les eaux inconsistantes. Elle se balance majestueusement de tribord à bâbord en jetant ses ancres au fond des abîmes et ses agrès dans les airs. Elle brave les vagues qui battent ses flancs, et les vents qui sifflent dans les voiles de sa mâture. Elle s'avance à travers l'immensité, évitant les récifs et lisant sa route dans les étoiles. Elle va, messagère de Dieu et de la civilisation, d'un continent à un autre, échanger les richesses du globe et les idées des intelligences. Après avoir visité tous les rivages et s'être chauffée à tous les soleils, victorieuse de l'espace et des tempêtes qui le lui disputent, elle rentre dans la rade hospitalière et s'y repose de ses combats. La

mer, *qui bat des mains* ¹, selon l'expression du prophète, quand Dieu passe à sa surface, salue avec enthousiasme la cité flottante qui a dompté sa fureur. La terre lui fait écho, et elle admire l'homme qui la conçut dans sa pensée et la réalisa par le travail de ses mains.

L'homme a construit le vaisseau, et il n'a pas encore achevé la patrie, ce vaisseau qui porte les peuples sur l'océan des âges. Peut-être que ce succès lui serait funeste; car la patrie terrestre, en devenant parfaite, lui enlèverait le désir de la patrie céleste. A travers les misères de la vie, ce désir s'émousse; qu'advierait-il dans l'autre hypothèse? On peut le deviner. Puisque nous sommes pèlerins en ce monde, mieux vaut encore que nos efforts se brisent contre les obstacles. Quand l'édifice de nos rêves s'écroule en nous couvrant de sa poussière, nous sentons mieux notre impuissance, et nous levons la tête, pour chercher plus haut ce que nous ne pouvons pas trouver ici-bas.

Cependant l'impuissance de réaliser un gouvernement parfait ne saurait empêcher les peuples d'aspirer vers les améliorations sociales, et d'y travailler chaque jour. Il ne faut pas que le désespoir se tourne en fatalisme insouciant, qui arrêterait tout progrès. L'homme moderne l'a ainsi compris, et il s'est mis résolûment à l'œuvre, avec le désir

¹ Psalm. xcviij, 8.

de mieux faire que tous ses précurseurs. A-t-il réussi ? On peut en douter, si l'on en juge par les secousses qu'il a imprimées à la chose publique. Signalons ici l'erreur dans laquelle il tombe. Dans le problème du gouvernement parfait il ne voit qu'un terme : l'autorité. Or il y en a un second : ce sont les sujets. Isoler ces deux termes, c'est s'exposer à échouer dans l'entreprise. L'homme moderne n'a qu'un but : amoindrir l'autorité, qu'il traite en ennemie. Pour lui le péril est là et pas ailleurs. Il peut se vanter de lui avoir enlevé son prestige aux yeux des multitudes, et, en réduisant toujours davantage ses prérogatives, de lui avoir rendu difficile l'accomplissement de sa mission. Que sa victoire ne l'enivre pas ; car c'est elle qui lui vaut les amères déceptions qu'il dévore avec tant de colère. Il a l'honneur de souffrir beaucoup plus que ses ancêtres, parce qu'il s'occupe beaucoup plus qu'eux des affaires politiques. Ses ancêtres faisaient leur métier : ils ne se levaient pas chaque matin avec la fièvre ; en ouvrant leur fenêtre, ils ne demandaient pas aux vents des nouvelles des partis ; d'autres étaient chargés des intérêts publics ; pour eux, ils n'avaient d'autre ambition que de les favoriser par des vertus obscures, qui trouvaient dans une condition paisible une récompense suffisante. L'homme moderne pense plus à la politique qu'à sa position privée. Sa vie est enchevêtrée dans le système national, et quand on change un ministre il prétend en être averti, car ça le

regarde ; évidemment il a gagné en importance personnelle. Sans rechercher ici si le simple citoyen ne frise pas le ridicule en montant en esprit à la tribune et en donnant des conseils à la diplomatie du fond de son échoppe, il est certain qu'il a perdu en repos ce qu'il a acquis en dignité. Il est malheureux, mais qu'il n'accuse que sa gloire. Si rien ne change, on peut prédire l'avenir probable des gouvernements européens : ils rencontreront plus de résistance chez les peuples, et ils auront moins de ressources pour les vaincre. D'autre part, les peuples ne seront pas mieux traités par les gouvernements ; ils ne leur conféreront pas l'infailibilité et l'impeccabilité qu'ils n'ont pas : en revanche, ils leur donneront le droit d'avoir tous les droits, par les folles prétentions qu'ils nourrissent. A mesure que la défiance augmentera entre les gouvernements et les peuples, le bonheur s'éloignera des générations, et il y aura dans le monde un éternel combat.

CHAPITRE VI

DES DEVOIRS DES SUJETS EN FACE DES MISÈRES DE L'AUTORITÉ

L'imperfection du gouvernement humain est irrémédiable; elle ne dispense néanmoins le bon citoyen d'aucun devoir. Mais il y a des tempéraments qu'il ne faut pas taire, de peur de rendre l'autorité trop odieuse; l'exagération est un danger, surtout en pareille matière.

La raison découvre, par ses seules lumières, un double élément dans l'autorité : le premier, c'est l'autorité elle-même, qu'on peut appeler une portion de la Divinité, parce qu'elle est, en effet, un rayon détaché de son visage; le second, c'est l'homme, individuel ou collectif, en qui elle réside, et qui est chargé de l'exercer, pour le plus grand profit des sociétés. La distinction entre la personne et la fonction est admise partout; c'est sur elle que repose toute bonne adminis-

tration, et par suite la tranquillité publique. Le christianisme a mis cette doctrine en pleine évidence, en déterminant avec une précision toute dogmatique, l'origine de l'autorité. Il y a, en théologie, des systèmes tolérés sur la *transmission* de l'autorité; il n'y a pas de controverse sur sa *source*. Dès lors, Dieu resplendit dans l'autorité; il y est, bon gré mal gré; aucune misère ne le bannit; aucun crime ne l'éteuffe. Il est plus haut que le tyran qui trafique de lui, et qui se sert de son nom pour désoler le monde. C'est à lui, le père de l'harmonie universelle et le défenseur vigilant de ses œuvres, c'est à lui que s'adresse le respect toujours dû à l'autorité. Cette doctrine explique la conduite des premiers chrétiens dans l'empire romain. Leurs prêtres leur prêchaient la *soumission aux puissances séculières, non pas par crainte, mais par conviction et en conscience*¹. Ils leur prescrivaient d'offrir des prières, des supplications, des actions de grâces, pour les rois et pour tous ceux qui occupent les sommets de la hiérarchie². Les fidèles étaient dociles aux enseignements apostoliques. Ils remplissaient leurs devoirs sociaux avec simplicité et désintéressement, et bientôt ils firent sensation, autant par leurs vertus que par les croyances extraordinaires qu'ils professaient en plein polythéisme. Quand on songe que les maîtres de cette

1 Rom. XIII.

2 I Tim. II, 1.

époque s'appelaient Tibère, Claude, Néron, Caligula, Domitien, on ne peut assez admirer la supériorité de ces pauvres Galiléens, perdus dans l'immensité des provinces impériales, qui découvraient Dieu caché sous les vices les plus honteux, comme l'or mêlé à la grossière argile, et qui surent concilier l'obéissance aux lois avec le respect d'eux-mêmes. Ces hommes, en effet, apportèrent dans les sociétés humaines une chose nouvelle, la dignité. Elle avait péri, étouffée par le despotisme; elle n'était nulle part, pas même dans le sénat dégénéré, qu'un étranger prit jadis pour un sénat de rois, et qui était devenu un marché d'âmes vénales, aux ordres des monstres successivement assis sur le trône des Césars. Ce sont des chrétiens pauvres, obscurs, sans influence, mêlés à la masse des travailleurs et des esclaves, qui donnèrent, par leurs exemples, aux patriciens et aux chevaliers une grande leçon de dignité. Le monde ne l'oubliera pas. On rencontrera plus tard, dans les nationalités nées au souffle de l'Évangile, des citoyens comme on n'en connaissait pas jusque-là, également éloignés du servilisme qui dégrade, et de l'anarchie qui déshonore, même les victorieux.

Il faut plaindre ceux dont la raison est obscurcie et dont la foi est morte, qui ne voient dans l'autorité qu'une force inéluctable comme le destin, dont ils ne savent ni la provenance ni la mission, et dont ils ne constatent que les instincts féroces et les iniquités révoltantes.

Pour eux la vie est dure : ils se débattent sous la main de fer qui les a saisis, comme une victime innocente que des brigands dévalisent dans quelque gorge écartée. Pour se consoler, ils n'ont pas le sentiment du droit, qui suffit aux grandes âmes. Quoi qu'ils fassent, ils n'échappent pas à l'autorité, qui survit à ses crimes et renaît de ses cendres. Dans cette lutte inégale, ils succombent sans cesse, et ils s'en vont à la tombe en poussant des cris inutiles et des malédictions qui leur font perdre la majesté du malheur avec la sympathie des honnêtes gens. Heureux le martyr qui, en expirant dans l'arène, peut lever les yeux au ciel, et, prenant à témoin le Dieu qui y règne, citer à son tribunal l'autorité qui méconnaît son bon droit, et, avec des subtilités de bureau, assassine son honneur.

La distinction entre l'autorité et l'homme qui en est revêtu en amène une autre correspondante dans le sujet. Il y a une obéissance de jugement et une obéissance de conduite. On ne doit la première qu'à la vérité spéculative ou pratique ; la vérité est au-dessus de tout ; elle l'emporte sur l'autorité elle-même. Il n'y a que les fous, les fous d'orgueil, qui osent identifier la vérité avec leur autorité, et décréter que ce qu'ils disent est bien, que ce qu'ils font est juste, et que nul ne saurait, sans attentat, refuser à leurs actes l'adhésion de l'intelligence. Quand l'autorité s'égare, qu'elle s'égare ; nul n'est tenu de la suivre. La conscience a son sanctuaire,

dont aucune puissance ne peut franchir le seuil. Elle habite à l'écart, enveloppée dans son silence ; et, dans sa douleur patriotique, elle prie Dieu pour l'autorité qui va aux abîmes, et pour les intérêts qu'elle compromet. La conscience du faible vaut ici celle du fort : elle lui est souvent supérieure, parce qu'elle sacrifie moins aux formes, qu'elle accorde davantage au droit, et qu'elle court plus de risques par des attitudes que l'autorité ne pardonne à personne, mais qu'elle fait cruellement expier aux petits, parce qu'elle le peut.

Les révolutionnaires croient avoir inventé l'indépendance. Cette vertu, — car c'en est une, — n'est pas ce qu'ils pensent. Leur indépendance à eux est frondeuse, toujours voisine de l'outrage, quand elle n'y arrive pas. Elle se compose de jalousie envers leurs maîtres légitimes, et de mépris pour ceux dont ils n'attendent ni châtimens ni services. Elle se nourrit de rêves mille fois déçus et d'espérances chimériques ; elle menace l'ordre ; elle calomnie les situations. Pour être belle, il manque à cette indépendance le désintéressement, la justice et le calme. Ici encore la religion aide la conscience à voir clair, à souffrir avec courage et à rester chez elle ; alors l'indépendance est ce que Dieu la fit : le respect de soi uni au respect d'autrui ; l'amour du droit mis au-dessus de l'intérêt ; et, dans le malheur immérité, le triomphe de la défaite. Avis à ceux qui prétendent que la morale chrétienne flatte l'autorité, dont elle outre les pré-

rogatives, tandis qu'elle abrutit les âmes par une obéissance indigne de la nature humaine. En réalité, c'est la seule qui mette des limites à l'autorité politique, et qui donne des garanties à l'obéissance des sujets : seule, elle fait des caractères. En dehors de ses influences, les caractères sont rares, et ce qu'on appelle de ce nom n'est souvent qu'une pose théâtrale qui tombe quand il n'y a plus de spectateurs pour applaudir, ou que les événements accomplis dans la dernière nuit demandent qu'on en change.

Mais ne dissimulons rien. Si l'on peut refuser toujours l'obéissance de jugement aux erreurs de l'autorité, on ne peut pas, dans tous les cas, lui refuser l'obéissance de conduite. L'une est un fait interne, qui échappe à tout contrôle et ne trouble pas la paix publique ; l'autre est un fait externe, qui agit sur le milieu où il se produit ; c'est pourquoi il est régi par d'autres principes. La raison d'obéir se tire alors de l'utilité générale : elle crée au sujet des devoirs héroïques. A cette heure terrible, les grands cœurs donnent leur mesure.

Cette doctrine devient acceptable, si l'on veut se souvenir que l'individu est fait pour la société, et non pas la société pour l'individu, et que, dans le conflit de deux intérêts, le plus grand l'emporte sur le moindre. De là cette proposition indiscutable : toute société repose sur l'esprit de sacrifice. Une société, à l'état le plus rudimentaire, ne se conçoit

pas sans ces deux termes : l'autorité et le sujet. Le rapport de ces deux termes est un rapport d'inégalité. L'autorité commande, le sujet obéit. Celui qui commande n'est pas toujours le plus digne ni le plus capable ; celui qui obéit a souvent une valeur personnelle qui le met, dans l'ordre du mérite, bien au-dessus de son chef. Pourtant il se courbe avec docilité sous la main officielle levée sur sa tête. Il se courbe, et il le doit ; c'est ainsi qu'il accomplit la loi mystérieuse qui est au fond de tout : la loi du sacrifice.

Dans l'agglomération humaine qui se forme autour de l'autorité, les conditions ne sont pas semblables ; l'inégalité se rencontre encore ici, et par elle revient toujours l'inévitable loi. Il y a longtemps que le contraste du riche et du pauvre irrite les philanthropes et fait penser les économistes. Pourquoi la fortune se condense-t-elle en monopole odieux chez le premier, tandis que le second manque souvent de pain ? Pourquoi tant de jouissance d'un côté, et de si rudes travaux de l'autre ? Pourquoi les palais en face des chaumières ? Pourquoi l'opulente manufacture à côté de l'humble boutique que la concurrence écrase ? On n'a pas encore répondu à tous ces pourquoi ; on n'y répondra jamais, à moins qu'on ne se décide à accepter avec résignation le fait divin de la constitution sociale qui s'impose. On peut adoucir les contrastes ; mais on ne saurait effacer des différences qui résisteront à tout essai, qui déconcerteront toute fureur et

toute audace. Jusqu'au bout, bon gré, mal gré, la loi du sacrifice s'accomplira ici-bas. Sans sacrifice il n'y a pas de hiérarchie ; sans hiérarchie il n'y a pas de société.

On nous assourdit de tirades ronflantes sur la patrie païenne. L'école que nous combattons ici se plaît principalement à exploiter le lieu commun sur ce sujet. Mais les exemples qu'elle évoque se tournent contre elle. De peur qu'on ne nous accuse de développer des théories mystiques, bonnes pour les couvents et sans application dans les sociétés politiques, nous dirons que le christianisme a perfectionné l'idée de sacrifice, et qu'il l'a portée à sa plus haute puissance en la montrant réalisée d'une façon sublime dans son Christ attaché à la croix. Toutefois cette idée est aussi vieille que le monde. Le mythe de Curtius, si ce n'est pas une histoire, en est la preuve. Un abîme s'était ouvert instantanément au Capitole : l'oracle consulté déclara que la patrie était en danger, et que l'abîme ne se fermerait qu'autant qu'un chevalier romain s'y précipiterait tout armé. Une pareille théologie, et la façon magnanime dont elle fut mise en œuvre, démontrent avec évidence que les païens croyaient à la nécessité du sacrifice, dans l'intérêt de la patrie. Cette patrie ils l'aimèrent : ils surent mourir pour sa gloire ; voilà pourquoi, malgré leurs erreurs et leurs vices, ils sont restés fameux devant la postérité. Mais aujourd'hui comme alors il y a deux manières de mourir pour la patrie : on meurt pour

elle sur un champs de bataille ; on meurt encore pour elle dans l'obscur accomplissement des devoirs de la vie civile. Rester au rang où la destinée nous a placés ; porter le poids du jour et de la chaleur ; endurer la pression de la hiérarchie, surtout sacrifier, quand il le faut, son bon droit ; se taire sous les coups de l'injustice ; s'exiler, comme Marius, dans les marais de Minturne, plutôt que d'aller, comme Coriolan, susciter, chez les Volsques, des ennemis à Rome ; c'est faire acte de bon citoyen. Ces vertus, mal payées par l'éclat qui leur manque, contiennent une beauté morale qui touche à l'héroïsme. La grandeur de la patrie en est la récompense.

La doctrine du sacrifice a considérablement diminué dans les âmes ; dans certaines catégories elle a péri tout à fait. Il est digne de remarque qu'elle a été effacée de la religion avant d'être exclue de la politique. Ceci est l'œuvre du rationalisme conservateur ou révolutionnaire. Le dogme de la Rédemption a eu le sort du dogme de la divinité de Jésus-Christ : nés ensemble, ils ont été réduits à nous ne savons quelle formule philosophique, qui enlève à l'Homme-Dieu son prestige et à sa mort son caractère.

Pour rester dans la question spéciale que nous traitons, le rationalisme religieux s'est transformé en individualisme politique. Cette erreur est profonde ; ce mal est radical. On se défend de pareilles théories, mais on les pratique, sans doute d'une

façon inconsciente. Sur toute l'échelle, on fait passer la société après l'individu. On admet aujourd'hui qu'il n'y a plus de famille. Avant 1789, la famille reposait sur le sacrifice : les cadets le cédaient à l'aîné. Ce régime a disparu devant l'égalité des partages ; l'individu s'en trouve mieux, mais la famille meurt à chaque génération.

En politique, même préoccupation en faveur de l'individu au détriment de la société. Nos constituants ont pour objectif *l'intérêt du grand nombre*, tandis qu'auparavant on voulait procurer *l'intérêt public*. En un sens, ces deux formules ne diffèrent pas ; mais interprété à la moderne, exprimé par des chiffres, *l'intérêt du grand nombre* est en opposition flagrante avec *l'intérêt public*. En effet, si la société n'était qu'un simple agrégat ou la somme des parties similaires qui entreraient dans sa composition, alors *l'intérêt du plus grand nombre* serait moralement identique à *l'intérêt public* ; ici les parties se valent et ont droit au même traitement. Mais la société est un organisme vivant, et cette circonstance change la doctrine. La vie n'est pas une *quantité* : on ne la mesure pas, on ne la pèse pas, on ne la divise pas mathématiquement ; la vie circule dans un système formé d'éléments dissemblables, dont les uns sont des foyers où la vie s'élabore, tandis que les autres sont de simples canaux chargés de la transmettre. Dans un organisme quelconque, les foyers vitaux sont moins considérables, par le volume et par le poids, que

le reste de l'économie qu'ils animent ; mais ils l'emportent par leurs fonctions, dont l'importance est telle que, lorsqu'elles sont suspendues, tout s'arrête. Dans le corps humain le cerveau, le cœur et l'estomac sont matériellement inférieurs aux membres auxquels ils sont unis et qu'ils font mouvoir ; cependant leur influence est plus grande, et personne n'osera accorder la même dignité, s'il est permis de parler ainsi, aux pieds, aux jambes et aux mains. C'est pourquoi la nature, toujours admirable dans ses dispositions, a plus fait pour les organes qui sont des causes, que pour les membres qui ne sont que des effets. Elle les a enveloppés de plus de garanties, en les plaçant à de grandes profondeurs, sous des surfaces solides qui les mettent à l'abri des dangers du dehors. Elle va plus loin encore, et quand l'organisme est menacé, elle n'hésite pas à retrancher les membres pour sauver les organes dont l'action est indispensable, et n'admet pas de solution de continuité. Si la nature avait employé la méthode égalitaire ou moléculaire, elle aurait à coup sûr compromis le miracle de la vie ; mais elle ne commet pas de pareilles fautes.

Sans métaphore aucune, la société est un corps vivant où les parties maîtresses donnent l'impulsion à d'autres parties subordonnées, selon un ordre hiérarchique qui admet du plus ou du moins, mais qui ne peut pas être anéanti sans enlever à la société le caractère éminent d'être organisé, pour la ramener à la forme abjecte et plate de pur agré-

gat. Si donc par *l'intérêt du grand nombre* on entend un régime d'égalité absolue, qui dispense chaque individu de sacrifice en le dispensant de subordination, ce régime monstrueux, s'il était réalisable, étoufferait la vie sous la matière, l'intelligence sous le nombre, le mérite sous l'audace, la vertu sous le crime, et la richesse conquise par le travail sous les prétentions d'ignobles fainéants. Dans cette hypothèse, *l'intérêt du plus grand nombre* serait l'ennemi de *l'intérêt public* : chaque individu assouvirait ses convoitises sur le cadavre de la société.

Mais à un autre point de vue, *l'intérêt du plus grand nombre* coïncide avec *l'intérêt public*. C'est, en effet, l'intérêt de l'individu que la société soit prospère, parce qu'il fait mieux ses affaires; qu'elle soit forte, parce qu'il a plus de sécurité; qu'elle soit grande, parce que sa gloire devient la sienne. Quand la société sombre dans l'anarchie, l'individu devient la proie de ses voisins. Certes ces avantages sont précieux, on ne les achète pas trop cher au prix de ce que nous avons appelé le sacrifice, qui consiste à préférer le bien public au bien personnel, et à accepter avec courage les devoirs que nous impose la vie sociale, en face des misères de l'autorité. Nous avons presque honte de ressasser ces banalités de sens commun; les faux sages de la révolution nous y contraignent. Ceux qui ignorent qu'elles sont niées par les masses ne connaissent pas leur temps. Le mal particulier dont nous

sommes atteints, et qui n'a peut-être pas son pareil dans l'histoire, c'est la désagrégation ou la dissolution, qu'on pourrait appeler la gangrène sénile. Les idéologues répètent sans cesse : L'homme vaut l'homme. La conclusion est celle-ci : il n'y a pas de raison pour que l'homme se soumette à l'homme. Mais qu'ils disent donc, et surtout qu'ils prouvent que *cet homme* vaut un *tel autre homme* : toute la question est dans le changement de la formule abstraite en formule concrète.

Après cela, ils rêvent une répartition toujours plus équitable des avantages sociaux. Est-ce que par hasard nous ne sommes pas aussi jaloux qu'eux du bonheur de tous ? N'admettons-nous pas les améliorations qui s'introduisent peu à peu dans les institutions et qui amènent un plus parfait équilibre des intérêts particuliers ? Mais ce progrès a une limite, qui est la constitution même de la société. Ici il faut que tout égoïsme s'arrête, qu'il s'abdique et qu'il s'absorbe dans l'intérêt général. On a tant parlé de l'individu à l'individu, qu'il a fini par oublier la société pour ne penser qu'à lui. L'esprit de sacrifice ne se rencontre que chez le citoyen religieux : les vrais patriotes sont chrétiens.

La doctrine du sacrifice est le préliminaire obligé d'une bonne politique. Nous l'avons exposée, pour résoudre le cas peu chimérique où l'autorité a tort et où la résistance est impossible au sujet, soit parce qu'il n'a pas les moyens légaux de demander justice, soit parce que sa victoire aurait de trop

funestes effets. Or, tandis que les philosophes révolutionnaires maudissent cette doctrine, les peuples l'acceptent et la pratiquent. Les perturbations politiques qui se déchaînent sur le monde sont trop fréquentes, il est vrai; cependant elles pourraient encore se multiplier, si l'on considère les abus criants de l'autorité à certaines époques, et les dispositions originelles du cœur humain à l'insurrection. La cause de cette sagesse relative des peuples, plus forte que leurs tendances, réside dans l'instinct de conservation inhérent à tous les êtres, et plus développé dans la société que dans l'individu. Un homme perd la tête; il délibère sur sa fin volontaire; il en énumère les motifs; il en prépare les mesures; il en indique l'heure: on n'a pas encore vu une société voter sa chute et étendre son linceul à terre pour s'y coucher; la raison publique est trop puissante pour aller jusque-là. Ainsi s'explique cette longue patience dont certains peuples ont donné l'exemple, et qui leur a presque valu le mépris de leurs voisins, tant leurs maîtres les traitaient comme de vils troupeaux. Les peuples ont quelquefois abdiqué, sans profit pour leur prospérité et au détriment de leur honneur devant l'histoire; mais ce n'est jamais sans quelque mélange de bon sens; ils préfèrent le despotisme à l'anarchie: dans beaucoup de cas ils sont dans le vrai.

En présence des erreurs possibles de l'autorité et de ses excès à peu près inévitables, nous avons

dit les devoirs du bon citoyen. Si ces devoirs lui coûtent, quelques considérations qui nous restent à faire pourront le réconcilier avec eux.

Quand il s'agit d'apprécier l'influence sociale de l'autorité, il ne faut pas l'étudier dans un prince en particulier, mais dans la série des princes qui forment la trame de l'histoire et expliquent la grandeur ou la décadence des nations. La vérité morale consiste à calculer la résultante des effets produits par une institution. Or il est hors de doute que l'autorité fait dans le monde plus de bien que de mal. Néron n'a fait que du mal ; saint Louis n'a fait que du bien ; Titus a fait plus de mal que de bien ; Constantin a fait plus de bien que de mal. Tous ensemble ils ont rendu service au genre humain. « L'homme étant juste, au moins dans son « intention, toutes les fois qu'il ne s'agit pas de « lui-même, c'est ce qui rend la souveraineté et « par conséquent la société possibles ; car les cas « où la souveraineté est exposée à mal faire volon- « tairement sont toujours , par la nature des « choses, beaucoup plus rares que les autres ¹. » Mais les hommes s'élèvent rarement jusqu'aux vues synthétiques. L'univers est tout entier dans le coin de terre qu'ils habitent. L'autorité vaut juste ce que vaut le petit tyran qui les chagrine par ses taquineries ; les principes ont la proportion d'un fait personnel. Voilà pourquoi il y a ici-bas tant de

¹ De Maistre, *du Pape*, liv. II, ch. I.

mauvais philosophes, très-exposés à devenir de mauvais citoyens.

Il faut considérer ensuite que la pire des autorités est préférable à l'absence de toute autorité. La raison en est simple : avec une autorité quelconque on a de l'ordre ; sans autorité on sombre dans l'anarchie. Or les peuples sont placés dans cette alternative, d'endurer les imperfections de leurs chefs ou d'en changer chaque matin , ce qui aboutit rapidement à l'anéantissement de l'autorité. Quand une révolution se justifie par l'énormité des abus à réformer, par les périls que court la patrie, par la modération de ceux qui auraient souhaité de la prévenir par de sages remontrances, et qui ne se décident à la résistance qu'en s'appuyant sur Dieu et en le prenant à témoin de la pureté de leurs intentions ; une pareille révolution peut devenir salutaire et refaire les destinées d'une nation. Mais lorsque dans cette nation les révolutions deviennent périodiques, qu'elles éclatent pour les plus légers prétextes et qu'elles entrent, pour ainsi dire, dans les mœurs, le mal suit une marche ascendante : chaque révolution met les affaires dans un état pire que le précédent. Si rien n'arrête cette course vertigineuse, les jours de cette nation sont comptés. Le mieux est souvent l'ennemi du bien.

L'Europe contemporaine offre , à ce point de vue, un spectacle très-instructif. La révolution, qui sévit depuis plus d'un demi-siècle, a produit un

peu partout des résultats désastreux, mais dans une proportion inégale. Nous n'osons pas dire qu'il existe, à l'heure qu'il est, des nations tout à fait prospères; cependant celles qui ont été les moins réformatrices sont celles qui se portent encore assez bien. L'Angleterre, la Russie, les États scandinaves, l'Allemagne du Nord, ne sont pas sans malaise; relativement elles sont heureuses. Au sud de l'Europe le tableau change. Eh bien! qu'on étudie sur ce terrain l'influence des révolutions qui se suivent à de si courts intervalles, on constatera comme une progression géométrique dans le développement du mal. A mesure que le mal avance, il arrive à une vitesse acquise qui le rend presque irrésistible. Il n'est pas douteux que les esprits sincères de cette partie du monde si maltraitée ne regrettent maintenant les situations qu'on a si témérairement compromises en des jours de colère. Cet aveu échappe à ceux qui mettent la vérité au-dessus des systèmes politiques, et nous l'avons assez souvent recueilli pour nous en faire ici l'écho.

L'école démagogique veut que l'autorité soit sans péché, ou bien elle lui donne l'assaut. Cette école est sans pudeur: elle manque, à un rare degré, du sens des convenances morales; on le sait assez. Les sectaires du moyen âge, Wicléf et Jean Hus principalement, enseignaient que les rois qui ne sont pas en état de grâce perdent leur juridiction; ordinairement ils se chargeaient eux-

mêmes de l'examen de conscience, et ils décidaient si les majestés étaient pures ou souillées. Ils obtinrent un succès que les passions des masses expliquent suffisamment ¹. A travers les infirmités de notre cœur toujours enclin à la révolte, on distingue un sentiment respectable : c'est le désir que tout homme éprouve de voir l'autorité entre les mains des plus dignes, et la douleur intolérable qu'il ressent si les choses sont autrement; mais les sectaires n'obéissaient pas à un mobile si noble. Quoi qu'il en soit, le système qui identifie l'autorité avec la personne et les fait solidaires met la société en question chaque cinq minutes. Du moins, que nos réformateurs soient modestes, car ils traînent dans leurs journaux et dans leurs brochures la fripe des hérétiques.

Mais que faut-il penser de leurs exigences? La perfection n'est pas humaine; on ne la requiert pas d'un savetier qui travaille dans son échoppe : peut-on la rendre obligatoire pour un roi qui gouverne? L'art du gouvernement est difficile. Salomon se mit à genoux et pria Dieu avant de prendre la place de David son père. Les sociétés modernes sont un peu moins commodes que les anciennes. Qui ne tremblerait aujourd'hui en acceptant le rôle redoutable de présider à leurs destinées? On peut demander à un roi de prêter

¹ Rohrbacher, *Histoire de l'Église*. — *Biographie universelle*, art. *Wiclef* et *Jean Huss*.

serment de fidélité à la constitution; on ne saurait lui demander celui de ne jamais se tromper. Ici les puritains sont de mauvaise foi. Jaloux de l'autorité, ils ne visent qu'à la jeter par terre, afin de la supplanter. Il y a longtemps déjà que le rigorisme est justement suspect.

Les doctrinaires de la révolution sont prompts à dénoncer à l'opinion publique les fautes de l'autorité. Qui en serait surpris, quand ils critiquent ses meilleurs actes avec une passion plus violente encore? C'est un triste métier que celui d'opposant systématique. Ils ne manquent jamais de mettre en regard du tableau des abus existants celui des bienfaits que leur règne assurera à tous. Ils descendent sans effort au rôle de charlatans; ils font des dupes parmi les multitudes. Un jour, à travers les horreurs de l'émeute, ils arrivent au pouvoir, portés sur les bras de ceux qu'ils ont égarés; mais le lendemain la nation s'aperçoit, trop tard, hélas! que les prophètes de l'idée ne savent pas plus gouverner qu'obéir. Ces vainqueurs éhontés s'enivrent de leurs succès; ils s'abandonnent à leurs caprices, et bientôt ils tombent, en les dépassant, dans toutes les fautes qu'ils stigmatisaient, avec une indignation vertueuse, chez les rois. Ils font regretter le pouvoir déchu, et leur tyrannie odieuse devient le châtiment de ceux qui crurent à leurs promesses. On a si souvent recommencé cette sanglante comédie devant les peuples, qu'on s'étonne à bon droit de ne pas les voir profiter un peu mieux

des leçons de l'expérience. Qu'ils apprennent donc à ne pas méconnaître les services de l'autorité, à cause de ses misères. La patience est ordinairement meilleure qu'une révolution. Pour délivrer le monde d'un abus, il n'est pas sage d'y mettre le feu.

CHAPITRE VII

LE RESPECT DE L'AUTORITÉ EST LA MESURE DE LA PROSPÉRITÉ SOCIALE

L'autorité est le principe vital des sociétés. Seule elle est essentielle ; tout le reste, malgré son importance souvent très-grande, est accidentel et appartient plutôt à l'ornement qu'à la substance même des sociétés. Nous parlons ici à la rigueur. Le principe vital, étant une cause, préexiste à l'être qu'il anime, au moins d'une priorité de raison. Tout vient de lui : tout lui reste soumis ; tout ce qui rompt avec lui périt nécessairement. Tel est le rôle capital que joue la racine dans l'économie du végétal ; telle est la fonction sublime que l'âme remplit dans le corps humain. L'autorité en fait autant dans la vaste économie des sociétés. « Point de souverain sans nation, dit excellemment de Maistre, comme point de nation sans souverain. Celle-ci doit plus au souverain que le

« souverain à la nation ; car elle lui doit l'existence sociale et tous les biens qui en résultent ¹. » C'est un axiome de la science, que les choses croissent par les mêmes causes qui les ont fait naître. Les sociétés, impossibles sans autorité, ne peuvent donc se séparer d'elle à aucun moment de leur durée, quelques progrès qu'elles aient réalisés, quelque rang qu'elles occupent dans le concert des nations. L'heure de leur émancipation absolue ne sonne jamais ; on ne s'émancipe pas de la vie. Il y a donc, entre les sociétés et l'autorité qui les gouverne, une corrélation étroite qui permet, sans aucune crainte d'erreur, de mesurer la prospérité des unes au respect qu'elles accordent à l'autre.

Le premier bien que le respect de l'autorité assure aux sociétés, c'est l'ordre. On ne se passe pas d'ordre, mais on peut en jouir à différents degrés. Il y a l'ordre rudimentaire, qui distingue la civilisation de l'anthropophagie, qui fait régner dans la rue un certain calme accompagné de quelque sécurité, et qui permet à l'honnête citoyen de sortir de chez lui, au moins jusqu'au coucher du soleil. Tel quel, cet ordre n'est pas à dédaigner, mais il suppose le gendarme. L'ordre a souvent plus d'étendue et plus de prix. Les personnes et les choses sont à l'abri des coups de main trop audacieux ; dans la cité, les chariots qui se croisent ne se heurtent pas ; les piétons ne sont pas foulés par les cavaliers ;

¹ *Du Pape*, liv. II, ch. I.

chacun vaque à ses affaires tranquillement; les échanges s'effectuent très-bien; les capitaux ont confiance; les oscillations de la bourse sont régulières; les denrées sont contrôlées; les poids et les mesures sont vérifiés; les fraudes sont quelquefois réprimées, à moins qu'on ne les constate sur une échelle trop aristocratique; les ruisseaux sont propres; toutes les conditions de l'hygiène publique sont entretenues avec soin. L'ordre que nous décrivons va plus loin: l'impôt est payé; les factions, contenues par la force, se mesurent du regard et ajournent leurs vengeances. C'est l'ordre matériel, insolent, fastueux; il ruisselle d'or et d'argent; il retentit du bruit des fêtes, plein de projets magnifiques, éclairé au gaz, porté par la vapeur et servi par l'électricité. C'est l'ordre des bourgeois enrichis, des penseurs rationalistes, des parlementaires équilibristes et des libéraux de tout calibre; c'est l'ordre de l'orgueil humain. Voilà le chef-d'œuvre de certains politiques, le *nec plus ultra* de leur sagesse; aussi il faut voir comme ils se pâment d'aise quand ils jettent un coup d'œil sur la situation. Seulement cet ordre est instable; toujours menacé par les passions publiques, il disparaît dans des tempêtes dont on peut prédire le retour périodique avec autant de précision que les astronomes annoncent les éclipses lunaires. C'est encore l'autorité qui exerce ici son influence; mais c'est l'autorité amoindrie, qu'on subit plus qu'on ne l'accepte, et qu'on échange contre une autre qui

voudra remplir les mêmes fonctions, d'après le même tarif. Elle n'est qu'un fait, elle n'est pas une religion; aussi elle obtient plus d'égards que de respect véritable.

Mais dans quelques périodes historiques, chez certaines nations privilégiées, l'ordre apparaît dans toute sa force. Alors l'ordre est vivant, parce qu'il sort des principes qui le contiennent éminemment. La conscience est à sa base : c'est elle qui dicte l'obéissance aux lois, qui inspire la soumission aux puissances, qui arrête les convoitises aux frontières du bien d'autrui et la haine sauvage en face de la personnalité humaine. La conscience, c'est le sentiment du devoir plus que la crainte des châtimens; c'est le respect du droit plus que l'aplatissement devant la force irrésistible. Sur ce fond solide, les intérêts généraux et privés se développent magnifiquement : alors les nations semblent avoir trouvé le bonheur qu'elles poursuivent; ce bonheur n'est pas factice, parce qu'il ne résulte pas d'expédients employés avec habileté. Demain ressemblera à aujourd'hui; car aussi longtemps qu'on pose les causes de l'ordre, on peut compter sur ses bienfaits. Les secousses sont inévitables : sur cette terre, les édifices les mieux bâtis tremblent quelquefois, mais ils ne tombent jamais.

C'est l'ordre moral que nous analysons; il est dans les esprits avant d'être dans la société. Lui seul mérite son nom, car l'ordre matériel n'existe pas,

ou il découle de lui. L'ordre moral est réalisé, comme l'autre, par l'autorité; mais dans ce cas l'autorité est ce que Dieu la fit : elle est le droit, elle en a la sainteté. Le respect qu'elle obtient a sa source dans l'âme de l'humanité; voilà pourquoi il dure.

Il y a une ville qui peut servir d'exemple à notre doctrine, car, mieux que partout ailleurs, on trouve chez elle les splendeurs de l'ordre matériel confondues avec toutes les misères du désordre moral : cette ville, c'est Paris. Depuis presque deux mille ans, Paris est célèbre; depuis plus de dix siècles, il est la capitale d'une des plus belles monarchies de l'univers. Nous ne disons pas assez. Situé au cœur de la France, comme la France est placée au centre des nations policées, Paris a été presque toujours la capitale du monde civilisé. Assurément il n'est pas sans gloire; cette gloire lui vient non-seulement des événements dont il a été le théâtre; il la doit aux facultés merveilleuses dont il est doué. Il a un génie universel; il est le sanctuaire de la science et le panthéon des arts; il est autant que l'Italie l'*alma parens virum*. Il a enfanté des légions de grands hommes; il a attiré dans son sein tous ceux que les autres pays ont produits. On dirait qu'il est chargé de les achever; comme si l'immortalité ne leur était pas assurée quand elle ne leur est pas distribuée de ses mains. Il aspire la vie autour de lui, et il semble l'absorber; cependant il

rend au monde plus qu'il ne lui emprunte, par un rayonnement qui est demeuré sans pareil. C'est de ses murs que partent tous les prosélytismes qui sillonnent le globe, et qui sont la rédemption des âmes, quand ils n'en sont pas le fléau. Toutes les vérités et toutes les erreurs ont chez lui leur dépôt. Un livre détestable, une parure exquise, un article de commerce dont nul n'a le secret, vont à la fois s'étaler sur tous les marchés et y donnent le ton. Paris est la cité de la mode.

On raconte des merveilles de cette reine des temps modernes, qui décourage ses rivales, et aurait inspiré de la jalousie aux vieilles métropoles historiques, si elles l'avaient connue. Cependant Paris n'est pas pour nous l'idéal d'un peuple. Paris n'a pas tout l'esprit qui circule dans l'humanité ; il y en a ailleurs que chez lui. Quand même il en aurait le monopole, cela ne suffirait pas. Il a besoin, comme les autres, des vertus sociales : la première, c'est le respect. Paris en a perdu le sens. Il a insulté tour à tour à toutes les majestés ; l'ingratitude est un de ses traits caractéristiques ; c'est avec cette monnaie qu'il paie le prestige qu'elles ont répandu sur lui. Les révolutions se forment dans ses bas quartiers, comme les vents dans l'outre d'Éole. Sous ce rapport, Paris fait peur. Le prévôt des marchands Marcel, les Maillotins, la Ligue, qui avait raison malgré ses excès ; la Fronde, qui avait tort et qui dépensa plus d'épigrammes que de poudre ; le cataclysme de 1789, et, à partir de là,

toutes les aventures sanglantes qui remplissent notre siècle, sans excepter les horreurs du fédéralisme anarchique qui, hier encore, épouvantait l'Europe: telles sont les dates funèbres qui jalonnent ses annales.

Pour se faire pardonner ses crimes, Paris invoque ses services. Aurait-il par hasard la prétention d'avoir fait la France? Nous avons toujours entendu attribuer cet honneur à la monarchie chrétienne appuyée sur la bravoure de nos soldats, sur la sagesse de nos évêques et sur le patriotisme de nos états généraux. La monarchie n'a pas eu toujours son siège à Paris. A Soissons, à Orléans, à Bourges, à Versailles, la monarchie fit très-bien nos affaires et fonda définitivement notre grandeur nationale. Paris doit beaucoup à la France: la France lui doit une partie de sa gloire, mais surtout ses malheurs. La centralisation a créé un péril de plus en nous mettant à sa merci. Il est difficile de comprendre comment notre fierté proverbiale, qui s'accommode si peu du despotisme et qui secoue si légèrement le joug de l'autorité légitime, se résigne aux capricieuses volontés de Paris. Nous chassons nos rois au cri de: Vive la liberté! Nous acceptons des chaînes au cri de: Vive Paris! Une poignée de vauriens descendus de Montmartre exécutent le tour. Ils s'installent à l'hôtel de ville, sous la présidence d'un avocat ambitieux; ils nomment un ministère, et le lendemain le nouveau pouvoir s'impose à toutes les

provinces. La France, déclarée par la révolution taillable et corvéable, tressaille d'allégresse en apprenant que le règne des tyrans est fini. L'intermède dure trois ans, en moyenne, et c'est toujours à recommencer. Nous savons des gens qui trouvent cela splendide.

Paris n'a plus de respect. Nous avons vu le cas qu'il fait des constitutions politiques : c'est son bonheur de les mettre au bout du fusil dans les grands jours d'émeute, qui sont pour lui des jours de fête, parce qu'ils contentent son égoïsme et son orgueil. Paris n'a pas le respect de Dieu : il blasphème son nom, il renie ses droits, il conspire contre son règne. Paris n'a pas le respect de la religion : il déserte ses temples, il bafoue ses symboles, il égorge ses prêtres, il viole ses lois dans les actes les plus solennels de la vie, il la chasse des foyers, il l'écarte des berceaux, il lui interdit le chevet des mourants, il lui laisse à peine la liberté de bénir les tombeaux, de peur qu'elle ne les console en leur donnant l'espérance. Paris n'a pas le respect des hommes : il persifle leurs convictions, il outrage leurs vertus, il n'honore que leurs vices. Paris est artiste, et de temps en temps il semble se plaire à insulter le goût. Vandale quand il est ivre, il se rue sur les chefs-d'œuvre et il en ravage les austères beautés. Quand il travaille, il préfère quelquefois l'étrange au beau ; à certaines heures on pourrait craindre que le grand art ne dégénère pour céder le pas à l'in-

dustrie. L'art demande avant tout des croyances, d'où sort le souffle de l'inspiration : l'industrie n'a besoin que de mains ingénieuses. La bohème parisienne, toujours plus nombreuse et plus osée, abaisse notre littérature dans des romans véreux, dans des journaux frivoles et dans des drames écoeurants. Le pinceau se voue à la luxure, le ciseau fait rougir le marbre, l'éloquence tourne à la faconde et devient babillarde : il n'y a que les joujoux qui s'enjolivent et les barricades qui se perfectionnent. Le voyou pousse partout ; le conspirateur remplace le citoyen, et la fille de joie représente l'honneur des femmes. Non, la ville la plus spirituelle de l'Europe n'est pas la ville modèle, parce qu'elle n'a pas le sentiment du respect. A Paris, la paix est fausse, l'ordre est précaire, et la prospérité fragile. Paris peut bien, du haut de ses collines, mépriser l'humanité ; nous lui portons le défi de s'estimer lui-même.

Certaines prophéties prédisent le rasement de Paris ; qu'on le rase politiquement. Pour cela, qu'on le soumette au droit commun, malgré ses prétentions légèrement ridicules et, en tout cas, contraires aux théories démocratiques qu'il professe : qu'il obéisse à la loi, au lieu de la faire. Alors Paris sera l'auréole de la France : il cessera d'être sa couronne d'épines.

Donc, l'ordre dans une nation est en proportion du respect qu'elle a pour le principe d'autorité. Les

destinées de la liberté, toujours si variables, sont soumises à la même règle. L'autorité et la liberté semblent s'exclure, mais ce n'est qu'une illusion : un instant de réflexion la dissipe. La liberté est une force, et, sans vouloir médire d'elle, on peut dire qu'elle est une force fougueuse, même quand elle n'est pas entièrement aveugle. Comme toutes les forces, la liberté doit être dirigée et contenue sur sa ligne. Naturellement ce rôle appartient à l'autorité, qui représente l'immobilité, comme la liberté représente le mouvement, et qui est à la liberté ce que le bon sens est à l'enthousiasme. Quand la liberté se brouille avec l'autorité, elle devient la licence ; impatiente de tout frein, elle s'emporte à des excès qui la déshonorent et la rendent suspecte : ce jour-là la liberté touche à sa fin. C'est le contraire qui a lieu lorsque la liberté est sage : une nation est d'autant plus libre qu'elle est moins gouvernée. Chez elle, l'initiative personnelle est grande ; le contrôle de l'autorité est presque nul : l'ordre règne partout, mais on ne sent pas la main qui tient les rênes de l'empire. L'ordre est le fruit de l'honnêteté publique ; la liberté en est la récompense.

Au milieu des complications de notre temps, on ne lit pas sans une douce émotion une page du livre des Juges. En Israël, aux jours de Samuel, les tribus vivaient paisibles, d'une existence autonome, dont les règlements étaient abandonnés à leur prudence. Le magistrat qu'on appelait du nom

de juge était le chef de cette fédération de familles, et plutôt un arbitre qu'un chef politique. Ne faisons pas des églogues; ne rêvons pas de ce régime patriarcal, plein de poésie et de charme. Si l'on nous proposait de changer le système de notre civilisation pour nous soumettre désormais à la seule juridiction des juges de paix, nous n'y consentirions pas; nous craindrions de déchoir de notre rang dans le monde; les ambitieux, dont nous sommes inondés, ne manqueraient pas de s'opposer à la réforme. Constatons seulement un fait historique qui porte avec lui sa leçon et prouve très-bien notre thèse. Mais Israël se fatigua de son bonheur; son commerce avec Jehovah n'empêchait pas qu'il n'eût mauvaise tête.

Depuis, les développements politiques ont suivi chez tous les peuples la même règle. La vie sociale tend à s'équilibrer. Quand la liberté penche trop d'un côté, l'autorité penche de l'autre. Tel est le sens profond de ce passage de l'apôtre saint Paul : *La loi n'est pas faite pour les bons, mais pour les méchants* ¹. Pour les bons, il n'y a que la loi de l'amour. C'est pour les méchants qu'on a rédigé des codes savants, hérissés de textes, farcis de distinctions, et dans lesquels tout est prévu, excepté qu'on ne supplée pas toujours à l'honnêteté par des prescriptions minutieuses; car, à travers

1 I Tim. I, 9. .

les mailles serrées de la procédure, la mauvaise volonté passe souvent. Les peuples enfants ont en partage l'innocence; naïfs jusque dans leur grossièreté, qui confine à une certaine corruption sauvage, ils ont peu de lois : ces lois ne sont pas même écrites. Les peuples avancés en ont beaucoup plus; c'est souvent tout ce qui leur reste de leur patrimoine de gloire. Quand ils ont tout perdu, ils ont encore des *Digestes* et des *Pandectes*, avec des interprètes subtils et entortillés, qui se chamaillent aux plaids tandis que la patrie s'écroule à la frontière.

Quelles que soient les prétentions de l'homme moderne, il est obligé de convenir qu'il est plus gouverné que l'homme antique; d'où il faut conclure, ce semble, qu'il est moins libre que lui. En Europe, la liberté, qui entra dans les institutions nationales avec le christianisme, grandit à l'époque de l'établissement des communes. Sous différentes formes, elle progressa jusqu'au quinzième siècle; elle se manifesta surtout par l'organisation provinciale et par les immunités municipales largement octroyées, qui faisaient des royaumes les plus homogènes comme des confédérations de petits États. Cet ordre de choses était susceptible de recevoir des perfectionnements qui se seraient graduellement réalisés, si l'esprit nouveau de la Renaissance n'avait pas gâté ce beau travail de civilisation chrétienne. Mais alors les sectes se multiplient, mal inspirées par l'orgueil et par la haine. La paix publique est profondément troublée. De leur côté

les rois se fortifient, et, pour mieux résister à l'assaut que les passions populaires leur livrent, ils inventent la centralisation, les armées permanentes et la police. Depuis trois siècles, ce système de gouvernement, devenu nécessaire, s'est augmenté démesurément; il n'a pas fini de croître. Chaque jour il empiète sur les droits des provinces, sur les privilèges des communes et sur l'indépendance individuelle, au profit de cette puissance jalouse et dévorante qui s'appelle l'État: tant les succès que la révolte remporte à la pointe de l'épée profitent peu à la vraie liberté! L'histoire n'est désormais qu'une suite de réactions sanglantes, dans lesquelles le despotisme est le plus souvent maître de la situation. Nous tournons dans ce cercle cruel et nous n'avons pas l'air de nous en apercevoir; du moins nous nous comportons comme si nous en ignorions les causes; la liberté est notre idole, et elle nous échappe toujours davantage.

Trois faits contemporains mettent l'autorité sur le chemin des réactions: le développement de la démocratie, le libéralisme, l'irréligion.

La forme démocratique, contre laquelle nous n'avons rien à dire au point de vue doctrinal, fut toujours tumultueuse. Chez nous, elle devient plus redoutable encore, parce qu'elle est le gouvernement de nations très-étendues. Les républiques anciennes et du moyen âge, outre qu'elles étaient assez souvent aristocratiques, n'étaient que de pe-

tits États. Chez les païens, l'esclavage réduisait considérablement le nombre des citoyens, et diminuait par conséquent les dangers du mouvement des masses. Toutes ces conditions manquent à la politique moderne. L'esprit égalitaire s'accroît de plus en plus. Les grandes agglomérations déjà existantes ont beaucoup de chances de se développer dans l'avenir, grâce aux voies ferrées et à la télégraphie électrique. L'esclavage ne renaîtra pas chez les peuples chrétiens, qui ont la gloire de l'avoir aboli. Il s'agit donc de contenir dans l'ordre des multitudes immenses qui se chiffrent par trente, quarante, cinquante et soixante millions, entassées dans des villes aussi peuplées que certains États d'autrefois. Ces multitudes sont nivelées; une classe ne fait plus contre-poids à l'autre; on ne trouve chez elles que des molécules isolées et des énergies déchaînées. Cette situation appelle un pouvoir fort; un pouvoir fort est bientôt un pouvoir despotique; on sait qu'on va de l'un à l'autre par *des chemins couverts*.

Le libéralisme a le même inconvénient. Il est l'exagération de la liberté; il ne vise pas à renverser l'autorité quand il est conservateur; mais il la chicane; il gêne son action, et, en définitive, il l'amoin-drit sans qu'il le veuille. Il flatte l'individu; il l'entretient plus souvent de ses droits que de ses devoirs; il dispose d'ailleurs de moyens terribles avec lesquels il met en l'air les bases de la société; sa propagande, appuyée sur les mauvais instincts

du cœur humain, devient irrésistible. Mais qu'arrive-t-il? c'est que l'autorité se met en garde et prépare ses coups d'État. Au nom de l'ordre promis, elle supprime les garanties constitutionnelles; elle décrète l'état de siège pour mieux contenir les factieux. Le salut public est son unique loi; ses violences sont légitimes.

La religion est un moyen de gouvernement qu'aucun grand politique n'a négligé. On en a même souvent abusé; ce qui ne veut pas dire qu'on ait eu tort d'appuyer sur un pareil fondement les institutions sociales. On a abusé de tout; on ne doit pas conclure qu'il faut supprimer tout. L'homme moderne a décidé de séparer le gouvernement de la religion : c'est une faute; nous le lui prouverons ailleurs. Ici nous le prions de considérer que ce système tant préconisé n'a pas contribué à rendre l'autorité telle qu'il la souhaite. En effet, l'irréligion a emporté la digue qui contenait les passions populaires, et elle a brisé le frein qui arrêtait auparavant les funestes caprices de l'autorité. Tandis qu'autrefois on savait, en haut et en bas, que tout n'est pas permis, aujourd'hui on n'obéit plus, des deux côtés, qu'au mouvement des concupiscences. Pour réconcilier cet antagonisme, le Ciel n'intervient plus. L'autorité, qui, en principe, a toujours raison, supplée à la puissance morale qui lui fait défaut par la puissance matérielle qu'elle augmente. Encore une fois, l'homme moderne est ramené à ce gouvernement personnel

qu'il déteste et qu'il veut éviter; il y est ramené par les chemins qu'il prend pour s'en éloigner. C'est la leçon que lui administre la Providence; malheureusement il ne la comprend pas.

CHAPITRE VIII

LE RESPECT DE L'AUTORITÉ EST LA MESURE DE LA PROSPÉRITÉ SOCIALE (SUITE)

Le respect de l'autorité garantit la paix et la dignité d'un peuple chez lui. Au dehors, il assure sa juste influence. Quand un peuple a des voisins, il doit veiller, de peur de déchoir. Or, en politique, l'influence vient de trois sources : de la tranquillité intérieure, du prestige de la parole, et du poids de l'épée.

Un pays divisé n'est craint de personne. Les partis qui se le disputent l'affaiblissent en le désolant. La force sociale, impuissante à les contenir et à prévenir les dangers qu'ils créent à la chose publique, est ainsi dévorée au dedans, et elle n'a pas d'excédant à épancher à l'étranger, car on ne donne à autrui que son superflu. On a mauvaise grâce de s'occuper des affaires générales, quand

on ne se suffit pas à soi-même : cette générosité ridicule fait sourire les puissants. Le pays qui ne sent plus le frein de l'autorité s'épuise en convulsions stériles ; il s'isole sur la carte. On fait sans lui. Sans lui, on déplace les frontières , on signe les protocoles qui règlent les différends, les relations internationales, les intérêts du commerce et de l'industrie ; on ne lui demande pas son avis ; on ne prend pas note de ses protestations ; de temps en temps on travaille contre lui ; bientôt l'on ne s'en occupe que pour avoir le bulletin de ses aventures.

C'est en vain qu'un pays agité essaie d'avoir une influence diplomatique. Sa parole a le sort de la signature d'un failli : elle est sans crédit. Il est encore représenté auprès des cabinets, mais il est mal représenté : ses ambassadeurs valent le gouvernement qui les nomme. Les rois sont surpris en voyant arriver des conspirateurs émérites, sans capacité, en tout cas sans distinction, qui n'étaient rien auparavant, qui seront balayés après l'orage, et qui font avec audace l'intérim de la majesté absente. Ils inspirent du dégoût ; on les surveille plus qu'on ne les écoute. Ils sont plutôt des colporteurs d'idées funestes que les chargés d'affaires d'une grande nation. Ils ne sont pas propres à dissiper les préjugés de l'opinion. Ils ne préparent aucune alliance sérieuse. Ils ne font que l'embauchage, et quand ils ont raccolé en route les sympathies de quelques aventuriers en renom, ils

annoncent à grand fracas que la politique de l'émeute a les adhésions de l'univers. Il n'en faut pas davantage pour ternir la gloire du pays le mieux famé, et pour le jeter en proie à tous les lazzi du journalisme et à tous les quolibets des hommes d'État. Chaque crise sociale fait sortir de terre des diplomates de contrebande.

Cependant un pays peut garder son rang au milieu de ses malheurs, s'il a une armée. Or, quand on a des soldats, on n'a pas toujours une armée. L'effectif, le matériel, la bravoure, la science, ne sont que les éléments de ce tout vivant, terrible, sublime, qui s'appelle une armée. Plus la fusion de ces éléments est parfaite, plus une armée est belle. Alors elle est autre chose qu'un corps immense, composé de plusieurs autres : elle a une âme, cette âme c'est la discipline. A la voix d'un chef qui n'est pas discuté, une armée s'ébranle comme un seul homme; les régiments se distribuent; chacun garde le poste qui lui est assigné et exécute le mot d'ordre. Les soldats avancent aveuglément; ils souffrent la fatigue sans murmurer, ils contemplent la mort, et ils la reçoivent en pleine poitrine en souriant.

La discipline fait des miracles, elle produit des héros, elle fonde la gloire des nations, et au besoin elle la ressuscite. C'est elle qui, dans l'antiquité, créa la phalange macédonienne et la légion romaine, ces murailles mobiles et pivotantes, hérissées de fer et impénétrables à l'ennemi. Chez les modernes,

la guerre est devenue un théorème, dans lequel tout est susceptible d'une précision mathématique. On connaît la force de dilatation de la poudre et la puissance d'explosion d'un obus. On calcule le mouvement des masses comme la trajectoire d'un boulet de canon. D'après un plan combiné à l'avance, sur des routes mesurées, à travers des accidents prévus, dans un temps déterminé, une armée se déplace et tombe à point nommé sur l'ennemi qu'elle écrase, s'il se laisse surprendre. Ici l'habileté du tacticien ne suffit pas, si ses ordres ne sont pas remplis; mais la discipline s'en charge et décide de la victoire.

Une armée est la suprême espérance des nations; elle est l'asile des vertus civiques que la révolution dévore; elle est l'école du sacrifice; elle a la religion de l'honneur. Une armée fait durer l'agonie des nations devenues inguérissables : elle meurt la dernière. Mais quand le mal la gagne à son tour, le spectacle de sa démoralisation est le plus navrant qui s'offre au regard de l'observateur. Les préto-riens sont légendaires; après avoir fondé l'empire, ils le mirent à l'encan.

Maintenant voici la difficulté. Étant donnés une époque révolutionnaire et un pays troublé par les factions, trouver le moyen de conserver dans l'armée l'esprit de discipline. En établissant autour des casernes des cordons sanitaires qui arrêtent au corps de garde le journal anarchiste et la brochure

pervertissante, on aura fait tout le possible pour préserver le moral de l'armée ; mais c'est bien peu. Les soldats ne sont pas des produits exotiques ; ils sortent du sol national, ils viennent des villes et des campagnes, des écoles, des boutiques et des ateliers. Dans ces recrues les meilleurs sont ceux qui savent obéir, parce qu'ils savent mourir. Ils sont plus nombreux parmi les paysans que parmi les citoyens. Chez les enfants des villes, les artisans furent longtemps préférables aux gens de lettres, aux artistes et aux agents de commerce. Mais dans toutes ces catégories, les jeunes gens religieux l'emportent, au point de vue militaire, sur les sceptiques et sur les railleurs. La raison en est simple : les premiers ont été de bonne heure façonnés à la discipline au foyer domestique, et surtout au temple. Les seconds ont grandi dans des milieux délétères : trop souvent ils manquèrent de leçons et d'exemples. Qui aurait frayé la voie à leur inexpérience ? Affiliés aux sectes avant l'âge d'homme, mal conseillés par leurs camarades de collège ou de fabrique, accoutumés aux petites émeutes de l'estaminet et du théâtre, rompus au métier des grèves, nourris de romans immondes et de doctrines démoralisatrices, avides de bien-être et d'indépendance, bien décidés à jouir beaucoup et à souffrir le moins possible, ils viennent, au nom de la loi, se grouper autour du drapeau. C'est sans conviction, car on leur a appris à maudire les armées permanentes, comme contraires à la

civilisation. C'est sans amour, car l'Internationale a tué dans leur cœur le culte de la patrie.

A l'heure du danger, nous verrons quels sont ceux qui sauront le mieux accomplir leur devoir. Mais l'histoire nous le dit d'avance. Dans ces fameuses levées de 1792, tant vantées par un certain parti politique, et dont les victoires s'expliquent par d'autres causes que l'athéisme et la cocarde républicaine, les mobiles de Paris déconcertèrent plus d'une fois nos généraux par leur insubordination arrogante. Pendant la guerre contre la Prusse, les enfants de Paris se sont montrés dignes de leurs aînés : sur la Marne, sur la Loire, et jusque sous les murs de la capitale investie, ils ont rendu les opérations de la campagne difficiles. Crânes et non pas braves, ils jouaient aux soldats, et restaient inutiles. Ils se moquaient des Bretons et des Auvergnats qui priaient Dieu et se battaient bien, sans égaler leur valeur en face de l'ennemi. Éternels poseurs, ils croient que le monde les contemple ; mais ils ne méritent pas la réputation dont ils jouissent, excepté derrière les barricades, qu'ils connaissent et qu'ils défendent intrépidement, parce qu'ils y sont nés. Voilà les héros qui nous arrivent du pays où a péri le respect de l'autorité. Cependant ils savent lire et écrire, ils savent peindre, toucher le piano et composer des opéras : tant est inepte l'opinion, de nos jours accréditée, que la supériorité militaire des Prussiens réside dans la supériorité de leur instruction ! La science des

officiers est indispensable; celle des soldats ne gâte rien; mais ce n'est pas elle qui gagne les batailles : c'est l'esprit de discipline.

Après ce que nous venons de dire, nous ne surprendrons personne en tirant cette conclusion : la durée des nations dépend de leur respect pour le principe d'autorité. « La société la mieux constituée, a écrit de Bonald, est celle où le pouvoir « est le plus honoré en lui-même et dans ceux qui « le représentent. La société dont la constitution « est la plus naturelle et qui a l'administration la « plus sage est la plus civilisée; *elle vit longtemps « sur la terre*, parce que la durée d'une société qui « est *sui generis* est proportionnée à la force de sa « constitution et à la sagesse de son administration ¹. » Ce passage n'est que la magnifique paraphrase de cette parole sacrée : *Honore ton père et ta mère, afin de vivre longtemps* ². Elle est vraie pour les patries comme pour les familles.

La statistique a fait chez nous beaucoup de progrès. Cette science nouvelle rend de grands services, à condition qu'on n'en abuse pas. Il est, en effet, périlleux d'appuyer une thèse philosophique sur des chiffres, sans tenir compte de plusieurs circonstances qui donnent aux chiffres leur valeur réelle. Sous cette réserve, étudions un ensemble de faits historiques qui ne sont pas sans éloquence.

¹ De Bonald, *Législation primitive*, liv. II, ch. v.

² Exod. xx, 12.

Donc, à mesure qu'on remonte le cours des âges, en restant en deçà des temps fabuleux et en écartant la chronologie inventée par la vanité des peuples, on constate que les empires ont plus de durée. La race sémitique paraît avoir le monopole de la longévité. L'Égypte se perd dans la nuit de l'antiquité. Les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Juifs, les Indous, les Chinois, les Japonais, sont les ancêtres vénérables du genre humain. Les uns ne disparurent que devant la conquête romaine; les autres sont encore debout avec leurs dynasties, leurs lois, leurs mœurs et leurs arts séculaires. Ils attestent, par leur immobilité même, la puissance du principe d'autorité auquel ils obéissent. Sans doute ces empires ne sont pas l'idéal politique. Leur immobilité n'est pas la vie; ils se conservent à la manière des pétrifications. Plusieurs doivent au bonheur de leur topographie des destinées tranquilles, et, pour périr plus tôt, il ne leur manque que des voisins remuants. Il faut ajouter que quelques-uns ont succombé par excès d'autorité, car le despotisme tue aussi bien que la liberté. Les peuples pourrissent par la tête comme par les pieds; peut-être même que cette façon de finir est la plus irrémédiable; mais on ne peut pas nier que ces immenses agglomérations d'hommes, contenues si longtemps dans le cercle de l'unité nationale, avec des institutions à peu près invariables, ne soient douées d'un tempérament autoritaire très-remarquable, qui explique leur préservation. Ils sont à

genoux devant leurs chefs comme devant Dieu, dont ils sont l'image : l'exagération du respect vaut mieux que l'excès de l'indépendance.

L'Occident païen est le pays de la personnalité. Ici le despotisme n'est qu'une exception. La liberté est la règle ; le pouvoir se pondère en se partageant. Le gouvernement de la parole est la forme qui prévaut. La vie sociale circule vigoureuse, exubérante. Elle s'épanche au delà des frontières et va, par d'ardentes propagandes, visiter les barbares. Évidemment on est ici plus à l'aise que chez les Sémites : la dignité du citoyen a des garanties ; les droits sont répartis avec plus d'équité ; la patrie n'a pas abdiqué entre les mains d'un seul, elle s'appartient. Cependant, en moyenne, la durée des nationalités s'abrège, parce que le principe d'autorité se modifie, et qu'en se divisant entre plusieurs il s'affaiblit. C'est le revers d'un système chéri des âmes généreuses dans tous les temps.

Il y a une distinction à établir entre les divers régimes politiques pratiqués successivement par les pays occidentaux. Ainsi la monarchie dure plus que la république ; et quand un même pays a adopté, dans le cours de son histoire, ces différentes formes de gouvernement, en additionnant les périodes, on trouve que la plus grande somme d'années est en faveur de la monarchie. Rome a vécu 1224 ans, de Romulus à Augustule. La royauté dura 244 ans ; la république 480 ans, et l'empire 500 ans ; en résumé, 744 ans de monarchie contre

480 ans de république. Si Jules César n'avait pas rétabli la dictature à son profit, et si Auguste n'avait pas ramené les institutions publiques au principe de la monarchie héréditaire, nous doutons qu'après la bataille d'Actium Rome eût gardé 500 ans l'empire du monde. Athènes a 1497 ans d'histoire : 511 ans sous les rois, 622 ans sous ses archontes, qui étaient des rois électifs ; 364 ans en république. C'est en pleine décomposition démocratique que le consul Mummius la surprit et la réduisit en province romaine. Avec une constitution plus concentrée, Athènes aurait mieux résisté à Philippe de Macédoine d'abord, et plus tard aux légions du Capitole. Sparte suit de près Athènes. Elle est peut-être un peu moins remuante et moins tourmentée par les changements politiques. Cette différence vient de la rigidité de ses lois, de l'austérité presque sauvage de ses mœurs, et aussi de ce fait, que Sparte fut plus longtemps en monarchie qu'en république, et que sa république elle-même avait un caractère militaire qui laissait beaucoup de force à l'autorité.

Les choses morales sont susceptibles du plus et du moins. C'est un défaut de méthode de chercher dans cet ordre d'idées la précision rigoureuse qui ne lui appartient pas. Mais ce relevé, fait dans les annales des peuples anciens, démontre suffisamment que la prospérité des États correspond à l'honneur dont ils entourent le principe d'autorité : la doctrine et l'expérience sont d'accord.

Dans les temps modernes, l'axiome ne reçoit aucun démenti ; il est plutôt confirmé par un progrès social incontestable. Un nouvel élément de durée s'introduit dans la vie des peuples avec le christianisme, qui est, selon l'expression de M. Guizot, la plus grande école de respect. Le spectacle que présente cette transformation du monde antique est toujours digne de l'attention du penseur. Les leçons qui s'en dégagent méritent d'être recueillies. Le christianisme ne put pas sauver l'empire, trop décrépité pour être régénéré : mais avec ses débris et d'autres matériaux venus d'ailleurs, il créa les peuples européens. Il les marqua à son coin ; il leur communiqua une vitalité que, de l'aveu de ses plus ardents détracteurs, les sociétés humaines n'avaient jamais possédée jusque-là. En effet, ces peuples concilient, dans leur civilisation, des choses qui, pour n'être pas radicalement incompatibles, ne s'harmonisaient guère auparavant. Ainsi on rencontre chez eux plus de liberté en même temps que plus de respect pour le principe d'autorité, et, par une conséquence très-naturelle, une durée prolongée au delà des limites ordinaires. Ce phénomène n'est explicable que par une influence supérieure.

Chez les peuples chrétiens, la forme républicaine, adaptée, il est vrai, à de petits États, échappe aux périls qui semblent en être inséparables. L'Italie est la terre où elle s'épanouit de préférence. A Venise, la reine de l'Adriatique, la

république dure depuis 452 jusqu'à 1799. A Lucques, elle va de 1050 à 1847 ; à Gênes, depuis l'an 900 jusqu'à 1805 ; à Pise, de 888 à 1406. Florence, plus bigarrée dans ses destinées , tour à tour vassale de l'Empire, démocratique et ducale, a conservé jusqu'à hier sa belle couronne. La Suisse, émancipée des rois d'Allemagne au quatorzième siècle, est encore debout, fière de son passé, heureuse de son indépendance, et n'ayant rien à envier à de plus puissantes nations. Pourquoi faut-il qu'elle gâte sa gloire, et que le pays classique de la liberté soit devenu, de nos jours, la patrie de la tyrannie ?

Les grandes monarchies chrétiennes qui se sont partagé l'Europe compteront bientôt quinze siècles d'histoire ; elles ont déjà plus vécu que la plupart des nations païennes de l'Occident. Cependant leurs annales sont très-mouvementées, remplies d'entreprises audacieuses, de succès sublimes et de revers cruels. Elles ont obtenu des résultats sociaux très-supérieurs : elles ont déployé une force d'expansion dont l'humanité entière a bénéficié. Ainsi elles ont laissé bien loin derrière elles les nations les plus célèbres de l'ancien monde. Ces monarchies sont encore debout : on peut les voir à l'œuvre. Les plus épris de l'antiquité ne nient pas leur valeur ; seulement ils se plaisent à l'attribuer aux progrès de la civilisation, pour se dispenser de rendre hommage à l'Évangile. Voilà les faits. Ils ont pour raison dernière le respect de l'autorité, mieux

établi et mieux pratiqué chez nous que chez les païens.

Cependant le christianisme n'a pas ramené l'âge d'or sur la terre. Sous son règne il y a place pour les abus ; la vie sociale reçoit plus d'une atteinte , et l'on s'étonne, avec juste raison, des abaissements auxquels elle arrive. Les nationalités disparaissent encore , quelquefois par leur faute , en tout cas par le fait de leurs voisins ; mais les nationalités chrétiennes ont une façon de mourir qui consiste à renaître dans une autre unité vivante dont elles deviennent des éléments. Les nationalités païennes ont disparu par la conquête ; elles ont disparu sans retour, sans laisser souvent une trace sur le rivage où elles furent florissantes. La barbarie les a remplacées ; le désert répète leur nom avec tristesse, et, en le traversant, le voyageur s'étonne que l'anathème qui pèse sur elles soit éternel. Les nationalités chrétiennes perdent leurs institutions, leur drapeau, leur langue, leur autonomie ; elles gardent la vie, et cette vie se mêle à une autre qui s'appelle autrement. Une petite république est absorbée par une vaste monarchie. Une confédération s'engloutit dans une hégémonie usurpatrice. Une grande patrie est dépecée sur un champ de bataille, et les vainqueurs se partagent ses membres palpitants, qui vont s'ajuster bien ou mal à d'autres organisations sociales. Cela s'est vu, cela se voit encore en plein christianisme ; mais ce n'est pas là un anéantissement : c'est une *palingénésie*.

Les nations chrétiennes ressemblent au phénix, elles renaissent de leurs cendres. « Les anciens, « dit l'auteur de la *Législation primitive*, furent « comme ces fruits qui pourrissent sans mûrir, et « ne laissent pas après eux de germe qui puisse les « reproduire. Les modernes, au contraire, sont « comme les fruits qui ne se corrompent qu'après « leur maturité, et qui renferment dans leur sein « des germes de reproduction. En un mot, les révo- « lutions des sociétés païennes avaient pour terme « leur anéantissement et l'établissement du chris- « tianisme. Les révolutions des sociétés chrétiennes « ont pour terme leur perfection par les progrès du « christianisme ¹. »

En thèse générale, il n'y a pas de raison pour qu'une nation chrétienne cesse d'exister aussi longtemps qu'elle conserve son principe vital. Le respect de l'autorité fait partie de ce principe ; voilà pourquoi il faut l'entretenir avec soin dans les multitudes. Son affaiblissement est un des plus graves symptômes qu'offre la situation de l'Europe.

¹ *Législation primitive*, liv. II, ch. v. — Note D, page 60.

CHAPITRE IX

IL N'Y A PAS DE RÈGLE SANS EXCEPTION

Dans un seul cas le respect de l'autorité cesse d'avoir un effet utile : c'est celui où l'autorité, méconnaissant sa mission et les devoirs qu'elle impose, tourne sa force contre la société et compromet ses destinées. A coup sûr le dessein providentiel est faussé ; ce n'est pas *pour détruire, mais pour édifier* ¹, que l'autorité existe. Son crime est immense ; nous avons vu qu'il n'est pas chimérique. Alors le respect de l'autorité devient un malheur public. Il s'agit de savoir si ce respect est un devoir.

Il y a un respect de l'autorité mal entendu. L'autorité a ici-bas deux ennemis : les révolutionnaires et les fétichistes. Les révolutionnaires font profession de mécontentement. Quand l'autorité a tort, ils l'attaquent ; quand elle a raison, ils ne

¹ II Cor. XIII, 10.

l'épargnent pas. Quand elle parle, ils la dénoncent; quand elle se tait, ils la soupçonnent. Ces éternels boudeurs sont incorrigibles. Donner satisfaction à leurs doléances est chose inutile; c'est souvent un abus. L'autorité doit se résigner et surveiller ceux qu'elle ne peut pas contenter. Si elle sait en profiter, leur contrôle haineux la sauvera des périls d'une trop grande confiance.

Les fétichistes ont vis-à-vis de l'autorité des dispositions contraires. Ils poussent le respect jusqu'au fanatisme. Quoique doctrinalement ils n'admettent ni l'infailibilité ni l'impeccabilité de l'autorité, en réalité ils se comportent comme si elle possédait ces deux prérogatives. Les fétichistes sont contents de tout, toujours et quand même. Chez eux, l'obéissance de jugement dépasse, s'il est possible, l'obéissance de conduite. Ils plongent dans le mystère avec délices. Ils aiment l'absurde, que sans doute ils n'appellent pas de ce nom. Ils ressemblent à ces races abruties par l'ignorance et la superstition, qui, au fond de l'Inde et du Thibet, demeurent accroupies, sans pensée et sans amour, devant un bouddha de bronze ou de pierre. L'autorité est l'image de Dieu dans le monde. Les fétichistes en font une idole, car ils adorent chez elle ce qui ne vient pas de Dieu : l'erreur et le péché.

Or les fétichistes ne sont pas tous les mêmes. Tous ne sont pas sincères; assez souvent ils affichent un respect qu'ils n'ont pas. Ils manquent de courage en face de l'autorité, et ils mentent

pour ne pas dire ce qui pourrait déplaire. Tous ne sont pas désintéressés ; dans ces âmes banales, il n'y a pas de place pour la patrie ou pour l'humanité. Repliés sur eux-mêmes, dévorés d'ambition, craignant au moins de perdre les avantages acquis, ils prennent le parti le plus sûr et ils se rangent du côté de la force : ils ne sauraient aimer la justice à leurs dépens. Tous ne sont pas dévoués à cette autorité qu'ils encensent du matin au soir. Ils ne la servent pas, ils l'exploitent. Le dévouement proteste par le silence contre les excès de l'autorité ; au besoin, il résiste en face, et il bat en retraite si on ne l'écoute pas : ses blessures valent mieux que les baisers des flatteurs. Mais parmi les officieux plus d'un se moque de l'autorité qui règne, parce qu'il se promet de traiter de la même façon celle qui régnera demain. Dans cette revue, n'omettons pas les bons hommes, partout nombreux, qui naquirent pour suivre le torrent, qui croient ce qu'on leur dit et font ce qu'on leur ordonne. Cela leur coûte moins que la réflexion, dont ils sont peu capables. Circonvenus par les habiles, trompés par les apparences et séduits par les promesses, ils sont de merveilleux instruments de règne, très-recherchés de l'autorité qui a tort. Ils font beaucoup de mal : on leur pardonne en considération de leur honnêteté.

Malgré les nuances qui distinguent les fétichistes, on peut dire d'eux qu'ils ne savent pas obéir, parce qu'ils obéissent trop et à contre-sens.

Ils égarent l'autorité, ils provoquent des réactions dans les rangs des hommes distingués qui se tiennent à distance, et affaiblissent l'autorité en l'isolant. Ils préparent les voies au despotisme qui précipite les nations vers leur décadence, parce qu'il enfante l'anarchie. Tels sont les services qu'on rend à l'autorité en exagérant le respect, sous prétexte d'éviter la révolte. Les vertus morales occupent le milieu entre deux contraires ; on oublie bien souvent cette maxime.

Maintenant voici la question : comment faut-il se comporter vis-à-vis de l'autorité prévaricatrice qui conspire contre le bien public ? Quand l'ennemi est aux portes de la patrie, le cas de conscience est résolu en cinq minutes. Tous les sentiments concordent pour décider qu'il faut prendre les armes et combattre jusqu'à la mort *pro aris et focis*. C'est le droit de légitime défense ; toutes les lois permettent de repousser la violence par la violence : *Vim vi repellere omnia jura permittunt*. Quand l'autorité prépare la ruine de la patrie, l'ennemi est dans la capitale au lieu d'être à la frontière. Cependant la différence entre ces deux dangers est assez notable pour qu'on ne les conjure pas par les mêmes moyens. Dans cette dernière hypothèse, les esprits se troublent ; les plus fermes hésitent ; presque tous prêchent la modération. Ils ont raison. Voici néanmoins une doctrine admise par les auteurs les moins suspects, et qu'il est facile de vérifier.

On peut opposer aux abus de l'autorité trois sortes de résistances : la résistance à main armée, la résistance légale, enfin la résistance passive. Disons un mot sur chacune d'elles.

La résistance à main armée est permise *spéculativement*. « Le régime despotique, dit saint Thomas, « n'est pas juste, parce qu'il ne procure pas le bien « public, mais l'intérêt privé de celui qui gouverne. « C'est pourquoi l'opposition à un pareil régime n'a « pas le caractère d'une sédition, à moins qu'elle « ne soit hors de propos, et qu'elle n'ait pour la « multitude plus d'inconvénients que d'avantages. « Le véritable séditieux, c'est le tyran qui sème la « discorde et les divisions dans le peuple qui lui est « soumis, afin de le mieux dominer ¹. » Pareil enseignement nous est fourni par Suarez ² et par Bellarmin ³ ; on peut dire qu'il fait partie de la tradition catholique.

Pratiquement la résistance armée est d'un emploi

1 Dicendum quod regimen tyrannicum non est justum, quia non est ordinatum ad bonum commune, sed ad bonum privatum regentis ; et ideo perturbatio hujus regiminis non habet rationem seditionis, nisi forte quando sic inordinate perturbatur tyranni regimen, quod multitudo subjecta majus detrimentum patitur ex perturbatione consequenti, quam ex tyranni regimine. Magis autem tyrannus seditiosus est, qui in populo sibi subjecto discordias et seditiones nutrit, ut tutius dominari possit. (2^a 2^a, p. 42, art. 2, ad 3.)

2 Suarez, Disp. XIII, *de Bello*.

3 Bellarm., *de Rom. Pontif.* — Voir les conditions énumérées pour justifier l'insurrection. Mgr Parisi, *la Démocratie devant l'Église*.

difficile, car elle doit réunir un certain nombre de conditions qui se rencontrent très-rarement. Les maux qu'une révolution entraîne doivent être rachetés par des résultats sérieux : ces résultats sont très-aléatoires. Donc, on ne doit pas se presser d'engager ces parties terribles. Mais pourquoi taire la vérité ? Les âmes pusillanimes la craignent trop, et elles ne préviennent aucun malheur. Il est bon d'affirmer un principe qui est à l'avantage de la nature humaine, dont il honore la dignité, et qui ne nuit pas au prestige de l'autorité, dont il ne menace que les folies. Plus d'une fois les peuples se sont levés, poussés à bout par les excès du pouvoir, et ils ont laissé éclater leur indignation vertueuse. Les héros qui ont dirigé ces revendications ne sont pas flétris par l'histoire. Les Machabées sont canonisés. Philopœmen s'appelle encore *le dernier des Grecs*. Guillaume Tell est légendaire. Les Vendéens de Charette, de Lescure et de Cathelineau projettent sur les horreurs de la Convention un rayon de gloire. Nous aimons la Pologne, écrasée malgré sa bravoure. Les zouaves de Castelfidardo nous semblèrent sublimes. Nous accompagnons de nos prières et de notre admiration les carlistes espagnols, qui essaient d'arracher leur patrie au joug humiliant de la révolution. Ces souvenirs ne font pas des émeutiers, mais plutôt des sujets fidèles, dont les résistances s'expliquent par le respect qu'ils professent pour l'autorité et pour eux-mêmes.

La résistance légale n'a pas les inconvénients de la résistance armée. Aussi elle est pour le citoyen une précieuse prérogative. Dans tous les pays civilisés, surtout depuis le christianisme, l'autorité est contenue par des institutions qui sont les garanties de la nation. Nous avons exposé plus haut¹ les raisons générales qui justifient les barrières élevées autour de l'autorité humaine. Parce que les peuples abusent de tout, parce que le but qu'on poursuit n'a jamais été atteint, nous n'avons pas prétendu jeter le blâme sur des aspirations qui sont légitimes à condition d'être consciencieuses. Il y a sur ce sujet une utopie qu'il faut abandonner, et un devoir qu'il faut remplir. En résumé, l'autorité sous le régime constitutionnel se divise entre le monarque et la nation, et quand celle-ci résiste aux abus, elle use de son droit. Donc elle le peut; donc elle le doit. Ici la résistance tourne à l'avantage de la chose publique, parce qu'elle économise des révolutions.

Sous l'ancienne monarchie, le droit de remontrance fut exercé par des magistratures dévouées, mais indépendantes, avec beaucoup de noblesse. Ce droit appartient, chez les peuples modernes, à tous les citoyens. Avec un bulletin de vote, le dernier paysan peut donner un avertissement à son souverain. Avec trois boules, le député qui siège dans les chambres, où il représente sa province et

1 1^{re} partie, ch. v.

tous les intérêts matériels et moraux de ses commettants, a, s'il le veut, un rôle magnifique, qui lui permet de sauver son pays à chaque session législative. Quel bien ne ferait pas un écrivain impartial, qui mettrait son avis motivé dans les colonnes de son journal, et l'expédierait par la poste à son seigneur et maître, pour lui dire qu'il se trompe et qu'on proteste autour de lui ! Ce mécanisme, dont les périls ne sont pas à énumérer, ne donne pas les résultats qu'on en espérait. L'autorité épouvante l'électeur ; elle corrompt le député ; elle bâillonne le journaliste. La résistance légale cesse sur toute la ligne, et l'on assiste au spectacle grotesque d'une tyrannie entourée d'institutions libérales. Quel nom faut-il donner à cette attitude ? Certaines gens ne manquent pas de la décorer du titre de respect envers l'autorité. Cette philosophie est extrêmement commode, et très-propre à procurer de bonnes digestions. A sa faveur, ils évitent toute peine, ils ne perdent aucun profit. Leur vie s'écoule paisible à l'abri des orages. Ils sont bien venus, choyés, engraisés par le pouvoir qu'ils flattent. Du reste, nos conservateurs posent en hommes vertueux : ils ont seuls du bon sens ; seuls ils sont doués d'esprit pratique ; aussi ils donnent des conseils de modération aux citoyens généreux qui gémissent, et qui, selon eux, compromettent tout par leurs exagérations. Ce prétendu culte de l'autorité est une abdication : il cache d'ailleurs un égoïsme abject. On sait où

ces complaisances mènent les empires. Au jour des catastrophes, quand il faut faire la part des responsabilités, qu'on frappe d'ostracisme le monarque insensé qui perdit sa patrie; mais qu'on soit sévère pour tous les citoyens qui préférèrent les honneurs au devoir, et qui poussèrent l'autorité aux abîmes en professant pour elle un trop profond respect.

Il y a dans la vie des nations des moments, heureusement rares et courts, où la résistance légale est impossible. Alors le droit tombe en minorité; le despotisme s'appuie sur le nombre, et tout semble perdu. Il reste aux honnêtes gens une ressource, c'est la résistance passive. Elle consiste à payer l'impôt, à faire les corvées, à ne pas troubler l'ordre, et à rester chez soi. On laisse l'autorité coupable au fond de son palais : la solitude devient son châtiement; le silence est la protestation des opprimés; l'abstention est le cordon sanitaire établi autour de la corruption officielle. En ce temps-là les saints vont pleurer au désert. Les grands patriotes fuient les fonctions publiques; ils préfèrent la pauvreté aux gros traitements, et volontiers ils reviendraient à la charrue, plutôt que de revêtir la pourpre et l'hermine pour coopérer à l'abaissement de l'âme sociale. Cette résistance est plus puissante qu'on ne pense. L'autorité ne peut pas soutenir longtemps une lutte inégale. Séparée de la nation, elle n'est plus qu'un *caput mortuum* qui tombe à terre sans secousse. Malheureusement la résistance passive

est rare, parce que tout le monde n'en est pas capable. Ceux qu'on voit dans la rue, derrière une barricade, à une heure d'exaltation fiévreuse, ne sont pas d'assez bonne trempe pour entrer dans la ligue du bien public et soutenir jusqu'au bout une croisade pacifique. Ils se lassent vite, ils sont séduits, et ils désertent. Voilà la masse humaine, quoi qu'en disent ses plus chauds partisans. Les mauvais gouvernements ne désespèrent jamais de la gagner. Ils la connaissent; les succès qu'ils obtiennent en sont la preuve. Du moins les natures d'élite se révèlent alors, et elles consolent de la misérable conduite de tant d'autres. Elles deviennent l'asile de la patrie en deuil; elles portent haut et ferme la bannière de l'honneur; l'espérance les soutient. Elles adorent les desseins de Dieu, qui livre une nation à d'indignes forbans, et, dans leur impuissance, elles le prient d'envoyer bientôt la rédemption.

En écrivant ces lignes, nous tournons nos regards vers l'Alsace et la Lorraine, ces provinces sœurs, hier encore françaises, et maintenant arrachées à la mère patrie par un vainqueur brutal et maladroit. Elles sont écrasées, elles ne sont pas soumises. Elles ne se soulèvent pas, mais elles restent à l'écart. Elles parlent leur langue; elles gardent leurs autels; elles cultivent en secret leur amour et leur haine, double foyer inextinguible qui alimente leur courage. Elles ont foi dans l'avenir. En attendant leur délivrance, elles sont belles à voir, indomp-

tables dans leur malheur et fières dans leur défaite. Elles sont l'expiation de nos péchés. Quand elles auront assez souffert, quand elles auront assez pleuré, si nous savons abdiquer nos erreurs, si nous travaillons à purifier nos mœurs, si nous nous décidons à rétablir nos institutions sur leurs bases antiques, alors nous mériterons que Dieu nous les rende, et il nous les rendra. Heureux ceux qui verront le retour ! Ce triomphe sera dû à la vaillance de nos soldats et à la résistance passive que l'Alsace et la Lorraine auront su opposer à la force victorieuse.

Donc l'autorité a des limites, l'obéissance a sa noblesse. Il s'agit de concilier ces deux intérêts. De nos jours nous avons perdu le respect de l'autorité et la dignité du caractère. Nous sommes révolutionnaires et nous sommes plats. Un signe de cette maladie sociale, c'est l'aisance avec laquelle nous acceptons les faits accomplis. Nous détestons l'autorité légitime ; nous nous engouons successivement de tous les aventuriers qui passent. Malheur à ceux qui tombent : ils sont vite oubliés. Vivent ceux qui montent ! ils sont acclamés avec enthousiasme. Aujourd'hui c'est un soldat brillant qui entre, suivi de vingt victoires ; les fronts s'inclinent sur ses pas. Demain c'est l'héritier d'une grande race qui revient de l'exil avec la majesté de l'épreuve ; nous saluons son drapeau fleurdelisé. Quand son rival conspire contre lui et renverse son trône, nous sommes à ses genoux.

Si les démagogues sortent de leurs repaires, enseignes déployées, nous les suivons jusqu'au Capitole, où ils inaugurent leurs orgies. Qu'un César de pacotille pousse dans la fange sanglante de l'émeute, ce César est tout-puissant.

Maintenant c'est le tour d'un vieux parlementaire, fertile en expédients et maître passé dans l'art de gouverner, si gouverner consiste à tromper tout le monde, *sans trahir aucun parti*. Libéral jusqu'aux os, il a passé sa vie dans l'opposition, plus occupé de démolir que de fonder, et trouvant d'ailleurs dans les ruines un plus utile emploi de ses facultés. Il prêcha longtemps *les libertés nécessaires*, tandis qu'un autre avait la main au timon de l'État. Alors il croyait à la responsabilité ministérielle plus qu'à Dieu, et aux droits de la majorité plus qu'à son âme. Il sut pourtant tempérer ses doctrines et donner à cent discours, couchés au *Journal officiel*, un démenti qui ne lui coûtait guère. Ce fut le jour où il ajoutait quelque chose à sa taille, en mettant le parlementarisme sous ses talons. Il se donna des clercs à l'intérieur, aux finances et aux travaux publics. Jaloux des capitaines célèbres, il rêva de les égaler. En conséquence il modifia les casques des régiments, et il pointa sur la plage le canon perfectionné. Fils de la monarchie, il voulut devenir le père de la république. Ce fruit tardif devait le consoler de sa stérilité. En quittant la scène, il aurait laissé une fille, à peine inférieur à Épami-

nondas, qui en avait deux. Il faisait de l'équilibre avec des contradictions; il répondait de l'ordre matériel en détruisant l'ordre moral. Il envoyait des communards en ambassade; il plaçait les suspects à la tête des tribunaux; il confiait les cultes à un libre penseur, et l'Université à un agrégé de l'Internationale. Il se brouillait avec ses amis, et prenait des engagements avec les groupes les plus avancés du radicalisme. Il voulait être seul maître; il réussit. Placé au centre d'une situation équivoque, comme Janus, il avait deux visages : avec l'un, il rassurait les conservateurs; avec l'autre, il souriait à la révolution. Il présidait aux portes : il ferma celle des princes, et tint ouverte celle des démagogues. Tant de péchés lui profitèrent. Un instant il fut populaire; on le suivait partout, à table, au lit, et jusque dans son bain. On décrivait avec complaisance les plis de sa redingote et les ailes de son chapeau. La renommée sténographiait sa parole; sa colère faisait trembler le monde; sa bonne humeur rassérénait les cieux. Il n'était pourtant qu'un bourgeois spirituel qui rendait quelques services, et les faisait payer très-cher. C'était son heure, et il fut adoré comme les autres. Sa statue équestre semblait se dessiner à travers les effluves de l'enthousiasme national, quand un scrutin malencontreux vint terminer sa brillante carrière. On parla moins de lui après qu'il eut un successeur.

Ces palinodies n'honorent pas un peuple. C'est en vain qu'il essaie de les justifier par les circonstances; on comprend qu'il s'accommode très-bien de ce régime et qu'il ne fait aucun effort pour en sortir. Il résiste plutôt à ceux qui le menacent de la stabilité. Soyons justes envers nous-mêmes, et confessons que notre dignité n'est pas à la hauteur de nos prétentions. Ici, les puritains de la liberté l'emportent sur tous les autres en platitude. Sans pareils quand il faut renverser l'autorité, ils n'ont pas de rivaux quand il s'agit de la flatter pour en tirer quelques bénéfices. Ils professent la souveraineté du but plus que la souveraineté du peuple; le but, c'est la fonction avec ses accessoires. Grattez le Russe, dit le proverbe, vous trouverez l'ours. Grattez les démocrates, vous découvrirez les courtisans. Le lendemain de leur défaite, ils n'ont plus horreur de l'empire. Après Pharsale, au 18 brumaire ou au 2 décembre, c'est toujours la même clientèle qui vient lécher les mains du César triomphant. Chaque coup d'État fait naître une aristocratie: les démocrates la composent. Ils mettent le blason sur leur cocarde, et le galon sur les taches de sang qui maculent leur habit. Ils traînent le char avec servilité, jusqu'à ce qu'il verse dans l'ornière. Ce jour-là ils se sauvent, car ils ne meurent pour personne. Incapables de fidélité à une cause, ils ne croient qu'à l'intérêt. Ils saluent tous les drapeaux; ils s'inféodent à toutes les victoires. Ils sont tout, parce qu'ils ne sont rien, que des ambitieux vul-

gaires, sans amour et sans honneur ; en revanche, ils sont phraséologues. Ce type abject pullule aux époques de décadence : c'est le ver qui ronge le cadavre des nations. Quand on constate qu'il est en majorité dans sa patrie, on tremble pour elle, et l'on se demande avec tristesse si elle a un avenir avec ces fils dégénérés.

Après une exposition lumineuse des principes de saint Thomas sur la résistance au pouvoir, Jacques Balmès ajoute : « C'est sur ce principe qu'a été
« fondée l'admirable institution de la monarchie
« européenne. C'est cet enseignement qui a créé
« les barrières morales dont cette monarchie est
« environnée, barrières qui la contiennent dans la
« ligne de ses devoirs, lors même que les garanties
« politiques n'existent pas. L'esprit, lassé de tant
« de vaines déclamations contre la tyrannie des
« rois, et, d'un autre côté, non moins fatigué des
« adulations que l'on prodigue au pouvoir dans les
« temps modernes, se sent réjoui par cette expres-
« sion pure et désintéressée des droits et des de-
« voirs du gouvernement et des peuples, par ce
« langage empreint d'autant de sagesse que de
« droite intention et de généreuse liberté ¹. »

¹ Balmès, *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. III, chap. LIV, page 131.

CHAPITRE X

DES ERREURS CONTEMPORAINES TOUCHANT L'AUTORITÉ.

DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

L'erreur touchant l'autorité était inévitable le jour où un certain nombre d'autres erreurs se seraient produites dans l'humanité. Aucune question n'est indépendante, parce que tout se tient. Mais la question de l'autorité, par la position qu'elle occupe dans l'économie des choses, échappe moins encore à la solidarité des voisinages. Une fausse théodicée engendre une fausse anthropologie. L'autorité tient à la fois de Dieu, qui est son principe, et de l'homme qui est son ministre. Elle devait donc périr comme notion, avec les saines doctrines qui l'expliquent. Quand l'incendie est aux quatre coins d'une maison, au centre tout brûle. Ceux qui en sont surpris ne sont pas académiciens.

Il y a des synchronismes qui ne frappent pas les

esprits superficiels et qui, même à des esprits réfléchis, paraissent de simples coïncidences. Cependant le rapport de cause à effet qui les rattache, pour être caché, n'en est pas moins incontestable. Un de ces synchronismes, c'est l'apparition de certaines théories d'une part, et la déchéance de l'autorité de l'autre. Le doute se dissipe devant une analyse philosophique sérieuse.

L'erreur touchant l'autorité est d'autant plus grave, que l'autorité n'est pas une pure abstraction. Longtemps les scolastiques se battirent, dans les universités, à propos des genres et des espèces, sans inconvénient pour les intérêts généraux de la chrétienté, qui laissait les nominalistes et les réalistes se prendre aux cheveux et vaquait tranquillement à ses affaires. Encore maintenant, les chimistes se querellent, dans leurs laboratoires, à propos des molécules et de la façon dont elles se comportent dans une combinaison; l'équilibre européen n'en est pas ébranlé. L'autorité est, de sa nature, essentiellement pratique. Elle quitte bientôt les régions de l'idéologie pour descendre dans le monde réel, où elle devient un fait vivant, agissant, dont la portée est immense, puisque tout vient d'elle, et que sans elle rien n'est possible que le chaos. En pareille matière, l'erreur est terrible. Les désordres qu'entraîne le fonctionnement irrégulier de l'autorité ne peuvent être mesurés qu'aux services dont nous lui sommes redevables quand elle opère dans ses véritables conditions. Cette

erreur n'est donc pas de celles qu'on peut dédaigner. Elle est comme le sphinx de Thèbes : elle dévore ceux qui ne la devinent pas.

Or l'erreur contemporaine touchant l'autorité politique, celle dont nous nous occupons principalement ici, nous paraît contenue tout entière dans la théorie de la souveraineté du peuple. Il ne faut pas croire que cette théorie soit nouvelle dans le monde : nous en suivrons la trace dans les siècles qui ont précédé le nôtre. Mais jamais peut-être elle n'avait été aussi vigoureusement formulée que chez nous ; jamais elle n'avait rencontré tant de faveur dans les masses ; jamais elle n'avait disposé de tant de moyens de vulgarisation ; jamais on n'en avait fait des applications aussi larges et aussi éclatantes. C'est pourquoi elle semble avoir atteint son maximum de développement, et, par les résultats qu'elle a donnés, elle permet aux plus prévenus, comme aux plus enthousiastes, de l'apprécier à sa juste valeur. Exposons-la d'abord : nous la jugerons ensuite.

Telle qu'elle est conçue par l'école démagogique, la théorie de la souveraineté du peuple renferme toute la dogmatique révolutionnaire. Elle est, en effet, la négation absolue de l'autorité. Nous sommes accoutumés aux démêlés des peuples avec l'autorité ; ils retentissent tristement dans leurs annales. On dirait même que les peuples n'ont pas autre chose à faire, tant ils consacrent de temps à cette désolante besogne. Au fond, de quoi s'agit-il ?

Les peuples mécontents reprochent à l'autorité d'outré-passer ses droits et de méconnaître les leurs. Ils se plaignent des impôts dont on les écrase; de la guerre entreprise étourdiment, et dont ils paient les frais sans en recueillir toujours la gloire. Ils s'indignent de l'immoralité qui déshonore les cours, du favoritisme qui y règne, des incapables et des indignes qui y occupent les premières places. De temps en temps, ils désirent prendre une plus large part au gouvernement, et, au nom des droits de l'homme, ils réclament l'élargissement de leurs prérogatives. Enfin, à certaines heures, ils ne savent pas ce qu'ils ont ni ce qu'ils veulent; ils ont besoin de se fâcher pour se dédommager de leur perpétuelle obéissance. Voilà les peuples, avec leurs justes doléances et leurs capricieuses fantaisies. Cependant, quand leurs prétentions sont le plus absolues, ils ne vont pas jusqu'à nier le principe d'autorité. En revendiquant leur bien, ils admettent tacitement celui d'autrui. Les ruines qu'ils entassent dans leur colère ne contredisent pas notre assertion, car ils ne renversent un pouvoir que pour en proclamer un autre; rendant hommage, jusque par leurs fautes, au principe d'autorité qu'ils ne détestent pas.

Mais la souveraineté du peuple se pose comme une antithèse radicale en face du principe d'autorité. Au nom de cette souveraineté, la masse humaine, faite pour obéir, quoi qu'elle en pense, se

dresse devant ses chefs légitimes et leur dit audacieusement : A moi de commander, à vous l'honneur d'exécuter mes ordres. C'est tout simplement le monde renversé. Quand les peuples blessés vont bouder au mont Aventin, en attendant qu'on leur rende justice, ils ont raison ou ils ont tort, selon les circonstances. S'ils veulent jouer deux rôles incompatibles, être gouvernants et gouvernés, ils sont bêtes. Mais ne préjugeons rien.

Nous avons avancé que cette théorie n'est pas nouvelle. Quelle est donc sa source ? Il faut une forte dose de bonne volonté pour découvrir celle que nous cherchons chez les anciens. Nous omettons à dessein les pays autoritaires. Jusqu'au christianisme ils furent les plus considérables par leur nombre et par l'étendue de leur territoire. Cependant la doctrine de la souveraineté du peuple n'eut jamais, chez eux, un seul représentant. Les pays libéraux l'ont moins professée qu'on ne croit. Pour se rendre compte de cette assertion, en apparence paradoxale, n'oublions pas de prendre la formule de la souveraineté du peuple dans toute sa crudité. Il existe, en effet, plusieurs formules de ce dogme. Pour nous, nous n'en visons qu'une, celle qui affirme que le peuple est le principe de la souveraineté ; qu'il en demeure le possesseur alors même qu'il la délègue, parce qu'elle est inaliénable ; que sa souveraineté n'a pas de limite ; enfin, qu'il n'est pas lié par sa souveraineté, et qu'il demeure toujours supérieur à lui-même, pour défaire ce qu'il a

fait. Nous prouverons que telle est, en réalité, la formule démagogique de la souveraineté. Si un érudit, expert en l'art d'interpréter les textes, se charge de nous montrer, dans les législations antiques ou dans les traités des philosophes les maximes que nous venons d'exposer, il aidera notre expérience, et d'avance nous rétractons nos dires.

Observons aussi qu'on ne doit pas confondre la démocratie la plus pure avec la souveraineté du peuple. La démocratie est un gouvernement comme un autre. Elle offre sans doute des inconvénients que les régimes tempérés, surtout les monarchies, n'entraînent pas à leur suite ; elle convient beaucoup moins aux grandes nations qu'aux petites ; mais elle est un système politique dogmatiquement inattaquable, parce qu'elle respecte les éléments constitutifs d'une société normale, à savoir l'autorité d'une part, et les sujets de l'autre. Quoique l'autorité soit électorale, temporaire, et conséquemment très-fragile, en substance elle reste.

Si donc l'envie prenait à nos contradicteurs de nous opposer les républiques païennes ou chrétiennes, ils auraient à prouver d'abord que ces républiques furent des démocraties pures, ce qui n'est pas aisé ; en second lieu, que le peuple y était tellement souverain que, non content de nommer ses représentants et de prendre à la confection des lois la part que la constitution lui garantissait, il était le maître d'obéir ou de s'in-

surger, n'ayant d'autre frein que son intérêt et pouvant sacrifier son intérêt lui-même, si cette folie était nécessaire pour démontrer sa souveraineté. Ceci est impossible.

Enfin, tenons compte de l'équivoque qui règne dans les mots, et qu'on peut dissiper à peu de frais, si l'on n'a pas de parti pris. Le peuple romain est souvent désigné, dans les auteurs anciens et modernes, par le nom pompeux de peuple-roi. Ici cette expression signifie l'empire que Rome avait conquis sur le reste de l'univers, et qu'elle exerçait, en effet, avec une remarquable sagesse. C'est cet empire que Virgile célébrait dans ces vers de-meurés fameux :

Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Parcere subjectis, et debellare superbos.

Quiconque y verrait un argument en faveur de la doctrine politique de la souveraineté du peuple ne mériterait pas d'être réfuté.

La devise qui était comme la signature du peuple-roi : *Senatus populusque romanus*, et qu'aujourd'hui encore nous lisons sur les monuments épargnés par le temps, cette devise ne renferme pas davantage la souveraineté populaire. D'abord, elle présente une dualité : le sénat et le peuple. Si le peuple était tout en toutes choses, il y a un pléonasmе ; le sénat devait s'effacer devant la majesté du peuple. Mais elle est parfaitement correcte ; car

elle affirme à la fois l'autorité du sénat et celle du peuple, qui se mêlaient, en différentes mesures, dans le gouvernement de la chose publique ; à peu près comme dans notre vieux droit européen on disait : *La loi résulte de la volonté du roi et du consentement du peuple*. Nous savons d'ailleurs que la république romaine était aristocratique ; les assauts livrés par le peuple à cette forme légale purent bien l'altérer à certaines époques ; ils ne la renversèrent jamais. Si donc de pareilles locutions se rencontrent ou dans les codes, ou dans les ouvrages des écrivains classiques, ce serait leur donner une fausse interprétation, de les faire servir à composer la tradition révolutionnaire.

Nous admettons cette tradition, mais elle est plus récente. A notre grand regret, nous constatons dans les siècles chrétiens l'erreur dont nous avons cherché en vain la synthèse complète à travers les civilisations païennes. A partir du XII^e siècle de notre ère, on peut ramasser çà et là des fragments épars qui, en se rencontrant et en se coordonnant, deviennent plus tard un dogme complet avec lequel le monde aura à compter. Toutes les sectes qui naissent dans cette longue période altèrent plus ou moins le principe d'autorité. Toutes prêchent l'égalité à outrance. Toutes sont passionnées pour une liberté mal définie, qui se résout dans la négation de la loi, et aboutit fatalement au déchaînement des concupiscences qui fermentent au fond du cœur humain. Ennemies de la hiérarchie, elles abattent

les cimes sociales avec une violence qui tient du délire.

Un trait commun à toutes ces sectes, et qui les caractérise, consiste à déplacer l'autorité et à la mettre dans la communauté, après l'avoir refusée aux princes. Parce que, au début, ces sectes étaient *religieuses* et qu'elles s'insurgeaient au nom de la théologie et armées de textes de l'Écriture, elles attaquèrent d'abord l'autorité dans l'Église. Le pape, les évêques, les simples prêtres se virent disputer leur prééminence. Le sacerdoce de Jésus-Christ fut bafoué comme un abus et un empiétement sur les droits des fidèles. Tout chrétien était prêtre ; les ministres qui montaient à l'autel étaient tout au plus des délégués. Cependant ces sectes ne s'arrêtèrent pas en si bon chemin. Après l'Église, ce fut le tour de l'État. Elles lui appliquèrent leurs maximes et y produisirent de sérieuses agitations ; elles troublèrent l'ordre social, en soulevant les classes inférieures, et l'ordre politique, en ameutant les sujets contre les magistrats. Voilà pourquoi nous trouvons partout la puissance séculière et la puissance ecclésiastique coalisées contre des doctrines et des mouvements qui les menaçaient des mêmes périls.

Dans ce tableau succinct on reconnaît les cathares et les incirconcis, les vaudois, les albigeois, les wicléfites, les hussites, avec toutes leurs ramifications, telles que les taborites, les orphelins,

et les frères bohêmes ou moraves ¹. « Une grande
« partie des sectes qui troublèrent l'Europe à dater
« du x^e siècle furent profondément révolution-
« naires; elles sortaient directement de la funeste
« démocratie que je viens de signaler, ou bien elles
« y cherchaient leur appui. Cette même démo-
« cratie, inquiète, injuste, turbulente, qui avait
« compromis le repos de l'Europe dans tous les
« siècles antérieurs au seizième, trouva dans le
« protestantisme ses plus fervents propagateurs.
« Parmi les nombreuses sectes entre lesquelles on
« fractionna la fausse réforme, les unes lui ouvri-
« rent un passage, les autres se rangèrent sous
« son drapeau ². »

C'est bien cela. Les petits ruisseaux forment les fleuves, et les petites sectes les grandes hérésies qui font époque. Les sectes que nous venons d'énumérer préparèrent la théorie de la souveraineté du peuple. Le protestantisme hérita de leurs essais, et il la moula dans sa teneur définitive. Il a mérité d'attacher son nom au système.

Cette imputation surprendra certains esprits, car les faits historiques semblent la contredire. Pour répondre à cette difficulté, on doit distinguer deux points de vue dans le protestantisme : premièrement son principe constitutif, et secondement sa

¹ J. Alzog, *Histoire de l'Église*, t. II, page 233.

² Balmès, *le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. III, ch. LXIII, page 248.

tactique pour évoluer à travers l'Europe, et s'emparer de positions favorables où il pût se fortifier et se maintenir. Son principe était la négation de l'autorité dans l'Église. Cette négation était radicale ; car, au lieu d'accorder à la communauté chrétienne l'autorité qu'il refusait au pape, il la transporta à l'individu, qui ne dépendit désormais que de l'inspiration du Saint-Esprit, et auquel il fut loisible, la Bible à la main et le libre examen dans la tête, de définir toute vérité infailliblement. Ainsi la doctrine de la souveraineté du peuple était dépassée ; avec l'autorité, la société elle-même disparaissait : l'indépendance personnelle ne pouvait pas aller plus loin. L'Église n'était désormais qu'une table rase. Voilà le principe dans toute sa rigueur sauvage. Logiquement, il n'y a pas de ruine dont le protestantisme n'ait la responsabilité.

Or les sectes, qui se piquent d'avoir de la suite, ne reculent pas devant l'inconséquence quand leur intérêt l'exige. C'est pourquoi le protestantisme présenta en Europe, au lendemain de son avènement, un spectacle étrange. Divisé contre lui-même, il se morcela en confessions rivales qui se renvoyaient l'anathème, et qui, prenant plus ou moins du principe du libre examen, établissaient entre leurs membres une cohésion dont l'intensité varia avec les pays. Il ne craignit pas de faire sourire le monde, ou de provoquer son indignation en soumettant les fidèles à des ministres et à une réglementation dont la sévérité contrastait avec la

douceur de l'Église romaine. Le libéralisme fut son point de départ, et il suscita de rares monstres de tyrannie, dont la sinistre mémoire nous épouvante encore aujourd'hui. Cependant le protestantisme, fait théologique, devait devenir tôt ou tard un fait politique. Il n'échappa pas à la fatalité de son développement; seulement il trompa l'attente de plus d'un de ses adeptes. Transporté de l'Église dans l'État, il ne pouvait qu'y produire la révolution; cela ne manqua pas. Mais tandis qu'en Hollande et en Angleterre il poussa à l'établissement de la république, ce qui est très-naturel, en Allemagne il flatta la monarchie, en Suisse il étouffa les institutions démocratiques, et il importa dans ses vallées indépendantes un despotisme qu'elles ne connaissaient pas. Ici il prêcha les droits des peuples; là il exagéra les droits des princes. Tour à tour tribun et aristocrate, il alla à ses fins par tous les moyens. La destruction de l'autorité romaine était son programme; il sacrifia tout le reste à cette passion.

On juge des choses par leur essence, et non par leurs accidents. L'essence du protestantisme, c'est la négation de l'autorité. Sa diplomatie, pleine de souplesse et de contradictions, n'est que son extériorité; son génie apparaît jusque dans ses entreprises. Le protestantisme est plus lui-même avec les puritains et les anabaptistes. Ceux-ci tirèrent de son fond tout ce qu'il contient en réalité; ils en firent une plus terrible application. Ils brisèrent

la hiérarchie partout où ils la rencontrèrent; ils triomphèrent par le fer et le feu des résistances que les lois opposaient à leur souveraineté, et ils étaient logiques. Nous pouvons donc conclure que le protestantisme est le père de la théorie de la souveraineté du peuple, et la cause de tous les maux qu'elle a engendrés dans la société moderne.

Du reste, voici d'autres preuves. Jurieu fut le théologien de la souveraineté du peuple. Jean-Jacques Rousseau en fut le romancier et le vulgarisateur. La Convention l'introduisit dans les institutions françaises. — Jurieu était calviniste. Comme tous les précurseurs, il est resté avec une demi-célébrité. Ceux qui, à une autre époque, ont mis en circulation son idée ont fait plus de bruit que lui. Sa physionomie présente toutes les grandes lignes du sectaire; il en avait l'obstination et surtout l'audace. Né pour la lutte, infatigable dans l'attaque et dans la défense, il brava l'opinion et la rigueur des lois. Proscrit par les nations orthodoxes, il chercha un asile en Hollande, rendez-vous de tous les libres penseurs du temps; et, plus fort que ses malheurs, il continua à déclamer contre l'Église et contre les rois. Il eut l'honneur de se mesurer avec Bossuet : sans doute qu'il valait la peine de fixer l'attention du sublime controversiste. Bossuet est l'adversaire le plus redoutable que le protestantisme ait rencontré depuis le concile de Trente. Il le prit par tous les bouts. Dans *l'Histoire des Variations* il mit à nu la misère de ses palino-

dies. Dans son travail sur *la Tradition* et dans ses *Conférences* avec le ministre Claude, il porta le combat sur le terrain exclusivement dogmatique. Les lettres du ministre Jurieu lui fournirent la matière de ses *Avertissements aux protestants*. Ici, en touchant d'ailleurs à toutes les questions de foi alors controversées, il aborda de front la politique du protestantisme, et la doctrine de la souveraineté du peuple reçut de sa main des coups mortels, qui auraient dû prévenir son épanouissement dans l'avenir, si la raison suffisait pour arrêter l'erreur¹. Dans ses études de droit public, Bossuet s'éleva à une hauteur qui n'a pas été dépassée. La gloire qu'il y acquit se projeta sur son rival; il l'a immortalisé en l'écrasant. Nous saisissons l'occasion de ces recherches pour recommander à nos contemporains, enveloppés dans le tourbillon des utopies démocratiques, l'étude trop négligée du traité de Bossuet sur la matière. Ceux qui liront sérieusement les *Avertissements aux protestants* pourront parcourir sans péril les journaux de Paris, et réfuter des erreurs réputées récentes, avec des arguments qui ont deux cents ans de date, et qui portent la signature du plus vigoureux esprit des temps modernes.

Du reste, Jurieu ne fit pas école de son vivant.

¹ *Avertissements aux protestants*, V^e Avertissement, § XLIX, page 311.

Le xvii^e siècle était trop équilibré; la monarchie de Louis XIV était trop catholique et trop puissante pour que les doctrines du ministre révolté aient laissé alors une trace. Elles restèrent, comme ces germes funestes que les reptiles déposent dans les trous de la terre, et qui n'attendent qu'un soleil nouveau pour éclore. Elles devaient être couvées par les philosophes dont les esprits sages entendaient déjà *le bruit d'incrédulité*, et produire dans notre civilisation de terribles effets. Les démagogues sont ingrats pour Jurieu. Il est leur ancêtre; ils lui doivent leur bagage politique, les principes dont ils ont tiré un si bon parti, et avec lesquels ils s'assurèrent un rôle et une influence. Il est étrange qu'ils n'aient pas inscrit son nom dans leur martyrologe, et qu'ils n'aient pas recherché sa cendre pour la mettre au Panthéon. Ils invoquent sans cesse des mémoires qui ne sont que secondaires, et ils oublient la plus digne. Pour nous, nous donnons très-volontiers à Jurieu le rang qui est le sien dans la période préparatoire à la révolution. Il faut être juste envers les morts, plus encore qu'envers les vivants, parce qu'on peut les juger tout à fait. Jurieu mérite d'être tiré de l'ombre où on l'a laissé, pour être classé parmi les plus sinistres initiateurs.

Jean-Jacques Rousseau était citoyen de Genève et calviniste. Ces deux circonstances expliquent en partie la direction de ses idées; elles ne sont pas les seules dont il faille tenir compte. Rousseau

avait de la personnalité jusqu'à la suffisance. Il était quelque peu novateur par tempérament : né pauvre, aux prises de bonne heure avec l'adversité, misanthrope, et, par-dessus le marché, homme d'un immense talent, il était très-exposé à devenir démocrate. Mécontent de la société, où il n'avait pas la place qu'il rêvait, il la calomnia en l'accusant de dépraver les hommes. Irrité par les parlements, qui jetaient ses livres au bûcher, et par les prélats de l'Église, qui les frappaient de censure, il déclara la guerre à l'autorité des princes et se mit à discuter ses origines et ses droits avec une indépendance que, depuis Jurieu, aucun écrivain n'avait déployée.

Il est évident que Rousseau allait devenir dans le XVIII^e siècle l'apôtre de la souveraineté du peuple. Voltaire était moins préparé à cette besogne. Il était aristocrate par sa naissance et par goût. Dans ses œuvres il n'a respecté aucune vérité religieuse et morale ; mais peut-être aurait-on de l'embarras pour y trouver des attaques sérieuses contre les formes politiques adoptées de son temps. Il se moqua de tout le monde ; cependant il n'a pas laissé de traité *ex professo* contre les rois. Il était leur familier et leur historiographe. Le bien venu à Berlin, il recevait de Frédéric de grosses pensions, des titres honorifiques, et l'hospitalité opulente de Postdam. Courtisan sans amour, il se brouilla souvent avec les majestés ; de fait, ses vengeances ne dépassèrent

jamais une épître piquante ou un madrigal de salon. Voltaire fit la révolution à sa manière ¹.

Rousseau ne partagea pas avec lui la gloire d'avoir affirmé la souveraineté du peuple. Rousseau était doctrinaire et romancier tout ensemble ; il y a de l'un et de l'autre dans toutes ses compositions. *La Nouvelle Héloïse* est un roman d'amour coupable ; *l'Émile* est un roman pédagogique ; le *Contrat social* est un roman politique. Ce caractère résulte, pour ce dernier écrit, du mélange de réalité et d'idéalisme qui y règne, et qui explique, avec le charme malsain dont il est rempli, l'action contagieuse qu'il exerça sur les contemporains. Rousseau opéra sur un milieu propice ; il arrivait à point. Son esprit frondeur, ses paradoxes, son style harmonieux, son sentimentalisme mélancolique, et ses bouffées de bon sens et d'éloquence, faisaient de lui un publiciste redoutable. Il réussit. Il donna la note à son siècle, en religion, en philosophie et en politique. Tous les penseurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle appartiennent plus ou moins à son école, et développent ses doctrines dans les systèmes de réforme sociale qui remplissent la littérature de l'époque : celui-ci, à propos des abus de l'ancien régime ; celui-là, dans l'organisation des libertés publiques ; un autre, en creusant les problèmes économiques ; au fond de tout fermente la théorie de la souveraineté du peuple. Il ne s'agis-

¹ *Biographie universelle*, art. *Voltaire et Rousseau*.

sait plus que de l'appliquer à la nation : nos constituants s'en chargèrent.

Le principe de la souveraineté du peuple, proclamé à Londres et à Édimbourg par les puritains d'Angleterre, à Munster et à Leyde par les anabaptistes de Hollande et de Westphalie, au milieu des horreurs de la guerre civile, fut adopté pour la première fois en France par une assemblée nationale régulièrement convoquée et agissant dans la plénitude de ses droits constituants. Cette date est solennelle dans l'histoire moderne. C'est dans la *Déclaration des droits de l'homme* que se trouve contenue cette mémorable ratification. L'article III porte : « Le principe de toute souveraineté réside
« essentiellement dans la nation; nul corps, nul
« individu ne peut exercer d'autorité qui n'en
« émane expressément. » Prise à la lettre, cette formule de la souveraineté nationale serait susceptible d'une interprétation orthodoxe. Les plus farouches défenseurs du *droit divin* admettent, en effet, que la nation est l'organe par lequel la souveraineté est transmise et communiquée à un homme ou à une assemblée. Mais l'esprit général de la *Déclaration*, les tendances bien connues de ceux qui la rédigèrent ou qui la votèrent au sein de la Constituante, le culte que l'école démocratique lui a voué, dissipent l'équivoque qui la couvre et donnent son vrai sens. Du reste, l'usage qu'on en fit bientôt après, et les crimes qu'on commit en son nom, ne laissent aucun doute sur les dangers

qu'elle renferme. Elle fut inaugurée dans le sang. La conscience publique recula épouvantée, et longtemps on put espérer que le principe de la souveraineté du peuple était rayé de notre droit national. Ce n'était qu'une illusion.

Après des alternatives diverses, il s'est acclimaté dans nos institutions, dans nos mœurs, et jusque dans notre langue. Aujourd'hui aucun parti politique n'en a horreur. Les démocrates le revendiquent comme une propriété; c'est par lui qu'ils prétendent se distinguer de tout le monde et se faire une originalité. Les conservateurs ont adopté le mot et la chose jusqu'à un certain point. Le bonapartisme s'appuie sur l'appel au peuple, qu'il invoque non-seulement pour naître, mais encore pour régner. Le goût du césarisme pour cette doctrine n'est un secret pour personne. Les royalistes parlent maintenant à leur aise de la souveraineté nationale. Ils la mettent au bout de leur plume; ils en émaillent leurs discours. Nous semblons tous d'accord, et jamais peut-être la division des esprits ne fut plus profonde. C'est une preuve que la souveraineté du peuple n'est pas entendue de la même façon par toutes les fractions de l'opinion, très-heureusement pour l'Europe et pour la France en particulier. La plupart des conservateurs n'ont pas des idées assez claires sur ce sujet épineux, et ne sont peut-être pas en règle avec les principes généraux. Nous connaissons à peu près les divers sens qu'ils attachent à la sou-

veraineté du peuple : s'ils sont orthodoxes, on pourrait en faire un usage plus prudent.

Certaines formules demandent à être maniées avec habileté, comme la dynamite, qu'un faux mouvement fait éclater. La formule de la souveraineté du peuple est de ce nombre. Les libéraux conservateurs qui l'emploient ne prétendent pas exprimer la souveraineté du peuple à la façon des démagogues. Tantôt ils parlent de la souveraineté de la nation réunie en comices. Dans ce cas, sa souveraineté dure autant que le scrutin. Tantôt ils parlent de la souveraineté des délégués de la nation, qui délibèrent dans les chambres et votent les lois et l'impôt. La souveraineté parlementaire n'est qu'une portion de la souveraineté totale ; elle est d'ailleurs distincte de la nation. Cependant on dit : La souveraineté nationale, par une sorte de métonymie qui transporte de la partie au tout et du chef aux membres une appellation qui, rigoureusement, ne convient qu'aux premiers. S'il ne faut voir là qu'une figure de rhétorique, tant mieux. Mais nous la regrettons encore, à cause de l'équivoque qu'elle renferme. Il n'est jamais plus nécessaire de parler clair, qu'en matière de souveraineté : à tout prix il faut savoir où elle réside. Quant au bonapartisme, qui fait du peuple un ressort de la machine gouvernementale, nous aimons à croire qu'il ne prétend ni sanctionner l'athéisme, ni autoriser toutes les folies de la force capricieuse. De leur côté, les démagogues ont leur exégèse ; ils ne

la cachent pas. C'est celle-là que nous voulons combattre, parce que c'est la seule qui soit formulée avec précision.

Auparavant, établissons une distinction entre la souveraineté du peuple et le suffrage universel. Évidemment ces deux choses se tiennent; l'une est la manifestation de l'autre. Cependant elles ne sont pas identiques. On ne conçoit pas la souveraineté du peuple sans le suffrage universel; on conçoit le suffrage universel sans la souveraineté du peuple, entendue dans le sens révolutionnaire. Nous tenons à signaler une différence radicale entre ces deux doctrines.

La souveraineté du peuple, telle que nous l'avons exposée, est une erreur absolue. Elle répugne à tous les principes essentiels de l'ordre social, qu'elle trouble lorsqu'elle ne les élimine pas. D'où il suit que, dans aucun cas, et quel que soit l'état de civilisation du pays auquel on l'applique, elle ne peut être soutenue. La raison, la foi, la tradition, tout la condamne; nous le démontrerons en son lieu. On ne peut pas en dire autant du suffrage universel. Il n'est pas métaphysiquement faux; mais, de la manière dont il fonctionne chez nous, il est une institution mauvaise, pour des motifs extrinsèques que tous les juges impartiaux avouent. Voici les principaux.

L'acte humain, pour avoir une valeur morale, doit être fait avec connaissance de cause. Plus

l'acte qu'on pose est grave et fécond en conséquences, plus cette condition devient indispensable. Le suffrage universel arme la masse des citoyens d'un droit redoutable, en conférant à tous indistinctement l'électorat municipal et l'électorat politique. Un scrutin décide des destinées de la patrie, et ceux qui y prennent part ne savent pas ce qu'ils font. L'égalité qu'on invoque pour justifier l'institution est mal comprise, car elle tourne à la ruine du bien public.

Le suffrage universel direct, en amenant le triomphe du nombre, enlève à la société son caractère hiérarchique et rompt l'équilibre de ses éléments constitutifs ¹. De là cette conséquence qu'on n'admet guère, et qui est vraie pourtant, c'est que le suffrage universel n'est pas l'expression de la volonté nationale. De prime abord, il semble que la clameur la plus vaste est la démonstrative: c'est une erreur, et il ne faut pas attendre longtemps pour s'en apercevoir.

Ce n'est pas tout. Le suffrage universel, qui paraît favoriser la liberté, en est le plus grand ennemi. Le gouvernement qui l'a inventé prétend le diriger; il ne craint pas de déclarer, par la bouche de ses ministres, qu'abandonné à lui-même, et sous l'action violente des factions, le suffrage universel est formidable. C'est pourquoi il conjure tous les dangers

1 1^{re} partie, ch. vi.

au moyen des candidatures officielles et de l'enrôlement des électeurs; dont il dispose sur toute la surface du territoire, grâce à la centralisation qui met sous sa main toutes les forces vives du pays. Le gouvernement fait ce qu'il dit: il opprime le pays par le pays; il trompe ses espérances; il comprime ses mouvements généreux; il conspire contre ses intérêts les plus sacrés; et quand le pays s'aperçoit qu'on l'égare, il n'a plus le droit d'accuser ses maîtres, car ceux-ci peuvent lui répondre qu'il l'a bien voulu.

Le suffrage universel abaisse en peu de temps le niveau intellectuel d'un siècle; il passe comme un cylindre sur toutes les têtes; il aplatit les plus fières. L'intelligence aux comices et dans le sénat donnerait à la chose publique une impulsion plus vigoureuse et plus sûre. Les gouvernements comptent avec l'intelligence; ils se moquent des multitudes, qui ont des prétentions grotesques, et se laissent conduire comme des troupeaux de moutons. En 1848, Lamartine croyait que le suffrage universel était le remède de la corruption électorale. Il s'écriait avec enthousiasme: « On empoisonne un verre d'eau: on n'empoisonne pas l'Océan! » Avant de mourir, il a eu l'occasion de constater que l'océan populaire n'échappe pas aux intoxications administratives: pour corrompre un électeur censitaire, il fallait une préfecture: on a un électeur démocratique avec une bouteille de vin. Le grand homme était honnête, mais un peu enfant.

L'égalité absolue s'oppose au rôle de l'intelligence dans les affaires politiques. L'intelligence est une minorité. Au fond des rivières il y a plus de cailloux que de perles, et dans le monde, plus d'imbéciles que de gens d'esprit. L'intelligence n'en est que plus précieuse: il faut la dégager avec soin.

Puisque le suffrage universel est fatalement dirigé, il devient une machine politique, et ses produits peuvent être mathématiquement calculés par avance; il donne tout ce qu'on veut, parce qu'il ne rend que ce qu'on lui donne. Tout dépend de la main qui le manœuvre; et parce que cette main change, ses réponses déconcertent les plus habiles et varient à l'infini. Les contradictions les plus choquantes sont séparées souvent par quelques semaines; dans l'intervalle, on avait renouvelé le personnel administratif, et le suffrage passa du tricolore au rouge, avec une touchante unanimité. Aussi chaque parti prétend avoir ses faveurs: ils ont tous raison l'un après l'autre.

Le suffrage universel est susceptible du bien comme du mal; en somme, il est plus nuisible qu'utile à la société chez laquelle il fonctionne, car il la condamne à d'éternelles variations qui doivent amener rapidement sa chute. Une société qui danse sur ses bases, toujours prête à s'abîmer dans le chaos, et qui, périodiquement, se suspend dans le vide, attendant son sort d'un vote capricieux, ne

peut pas affirmer sa prospérité et croire à son avenir. Quelles institutions asseoir solidement sur la volonté populaire, plus mobile que le vent? On ne bâtit pas une maison sur les vagues.

Il n'est pas facile de comprendre les engouements dont le suffrage universel est l'objet à notre époque. Il flatte la vanité des classes inférieures; car il correspond à la passion la moins distinguée et la plus vivace du cœur humain : la passion de l'égalité. Si donc un ouvrier est fier de l'électorat que la loi lui confère, parce qu'il le met au niveau de son patron, et qu'il lui donne souvent le moyen de lui faire expier sa supériorité financière, ce n'est pas un miracle. L'homme cultivé, avocat, professeur, médecin, industriel, qui se pose en partisan décidé d'une pareille institution, sans aucun des tempéraments qu'on pourrait y introduire et qui en rendraient le jeu plus fécond en bons résultats, ou il n'a jamais réfléchi, ou il s'inspire de son intérêt propre, et il le préfère à celui de sa patrie : c'est cette dernière hypothèse qui est la vraie. Il a peu de chances d'arriver dans les rangs des conservateurs, où se rencontrent les grandes qualités de l'esprit et du cœur, avec des avantages de position qui en doublent la puissance. Mais parce qu'il est dévoré d'ambition, et qu'à tout prix il veut s'élever, il ne rougit pas de demander au pauvre peuple, toujours au-dessous de son rôle de constituant, ce qu'il ne saurait espérer d'ailleurs. Au fond de ce fanatisme démocratique pour le suffrage universel, qui met

en mouvement les masses faciles à surprendre, il y a un vil calcul d'égoïsme que toute la rhétorique libérale ne saurait cacher entièrement.

Au reste, nous ne sommes pas détracteur systématique des institutions de notre temps. Que les défenseurs du suffrage universel se mettent à l'œuvre, et tâchent de le dépouiller de ses imperfections : l'entreprise est ardue, mais elle n'est pas au-dessus de leur courage. Ils ont à faire l'éducation de l'électeur, qui devra être aussi compétent pour composer une chambre de députés que pour labourer un champ ou fabriquer un meuble. Il est probable que l'instruction primaire ne suffira pas pour l'aider à remplir les nouveaux devoirs de la vie civique. Il faudra l'initier à la science de l'histoire, et lui donner quelques notions de droit politique, qui lui permettent de bien choisir son représentant et de devenir à son tour celui des autres, car il y pense. Après cela, on s'efforcera d'inspirer aux gouvernements démocratiques le respect des capacités qu'ils n'aiment guère, surtout le respect du peuple, dont ils trafiquent indignement en lui jetant d'énormes compliments, peu sentis en général. Ensuite on guérira le cœur humain de ses vieilles misères; du moins travaillera-t-on à les réduire. On supprimera par décret, si l'on ne dispose d'aucun autre moyen, les passions antisociales, telles que la haine du pauvre envers le riche, et la jalousie de l'incapable pour son voisin plus distingué que lui. On sèmera à pleines mains

les vertus civiques dans les mœurs, et l'on ne négligera pas la religion, qui seule peut les engendrer. L'honneur courra les rues; la loyauté poussera comme l'herbe dans les champs; le désintéressement cessera d'être considéré, à force d'être commun. Dans ces conditions, le suffrage universel pourra être pris au sérieux par les hommes d'État; il réalisera dans le monde l'idéal d'une société jusquelà impossible, et dont le rêve généreux était abandonné à la spéculation des utopistes. Ce jour-là, nous retirerons nos objections, et nous applaudirons sincèrement au plus merveilleux progrès que les siècles aient vu. Nous croyons que ce jour est encore éloigné.

Si le suffrage universel, sans disparaître de nos institutions, subissait des modifications radicales, nous serions moins sévère pour lui. S'il devait admettre des catégories et distribuer entre elles des rôles inégaux, nos vœux seraient remplis. Nous admettons cette doctrine soutenue par tous les publicistes de quelque valeur, à savoir que l'électorat n'est pas un droit, mais une fonction. Le droit est inné chez le citoyen. La fonction lui est confiée par la société, qui peut ne pas la lui confier s'il en est incapable, ou la lui retirer s'il s'en rend indigne. Le citoyen n'a pas plus le droit de voter, par le seul fait de son existence dans la société, qu'il n'a le droit de régner. Cependant avec la confusion d'idées répandue partout, qui admettra cette distinction si simple et si lumineuse, suffisante, si

elle était comprise, pour dissiper tant de préjugés et pour calmer les compétitions qui nous désolent ?

Maintenant, abordons le dogme révolutionnaire de la souveraineté du peuple. Nous étudierons successivement les quatre erreurs dont il se compose, et que nous avons déjà indiquées ; les voici : L'école démagogique enseigne : 1° que le peuple est la source de la souveraineté ; 2° qu'il en reste le dépositaire, quoiqu'il la délègue ; 3° que sa souveraineté n'a d'autres bornes que sa volonté ; 4° enfin que chaque génération et chaque partie d'une même génération l'exerce en son nom et pour elle-même, sans obliger la génération qui suit, laquelle demeure maîtresse de sa destinée et se donne les lois qu'elle préfère.

CHAPITRE XI

LE PEUPLE EST-IL LA SOURCE DE LA SOUVERAINETÉ ?

Le bon sens et l'histoire nous enseignent que la souveraineté ne saurait procéder que de Dieu. Nous verrons aussi que telle est la solution de la foi. La doctrine révolutionnaire, qui met le peuple à la place de Dieu, est une doctrine athée. L'athéisme est plus qu'une erreur de l'intelligence : c'est encore un crime du cœur. L'homme qui le professe inspire de l'effroi ; on n'admet guère en sa faveur les circonstances atténuantes. Pour n'être pas rangé parmi les scélérats, il n'a qu'une ressource, celle d'être déclaré fou.

Il y a je ne sais quoi de sinistre dans les systèmes anciens et modernes consacrés au développement de cette théorie monstrueuse. Dieu est la lumière qui, en tombant sur les choses, les fait resplendir : rien n'est beau quand il est absent. Platon a une

théodicée relativement remarquable : son Dieu est personnel ; il est esprit ¹, mais il n'est pas créateur. La matière est à son côté, inerte, aveugle, inconsciente et néanmoins éternelle, sa rivale par l'âge, quoiqu'il la dépasse par l'intelligence, et indépendante de sa souveraineté. Telle quelle, cette conception fait honneur au païen qui la formula ; cependant elle cause une profonde mélancolie. Le Dieu de Platon n'est qu'un fragment du Dieu véritable ; son monde est un orphelin.

La cosmogonie d'Épicure est plus lugubre encore. Des atomes nécessaires et sans vie tombent pendant les siècles préhistoriques. Ils décrivent des lignes monotones et parallèles, qui ne leur permettraient pas de se rencontrer si, sur un point de leur course, le *clinamen*, fils du hasard, ne venait pas à leur secours. Mais cet heureux accident n'expliquerait pas tout seul leur union, si ces atomes qui se cherchent n'étaient pas crochus. C'est dans le vide immense que se déroule le drame moléculaire. Le silence est le témoin du mystère ; il préside à toutes ses combinaisons et il ratifie tous ses résultats. Ce tableau déconcerte d'abord ; bientôt il épouvante. Si ce monde était possible, nous nous détournerions encore pour ne pas saluer le chef-d'œuvre de la fatalité. Lucrèce le chanta dans son fameux poème ². Il avait du génie. Précurseur de

1 Timée.

2 Lucrèce, de *Natura rerum*.

Virgile, son second pour l'élégance et pour la grâce, son maître pour l'originalité et la force, il célébra la nature en vers impérissables ; mais il ne put pas embellir tout à fait un monde sans Dieu. Réaliste, malgré les facultés merveilleuses dont il était doué, il ne s'éleva à un certain idéal qu'en s'accrochant à la vieille philosophie de l'âme du monde ; et pour mettre un peu de vie dans l'univers, il en fit un vaste animal. Il n'alla pas plus loin. Sa poésie dissimule mal son athéisme. La postérité, contrainte d'admirer l'écrivain, refuse ses sympathies à l'homme.

Ces réflexions se présentent à nous à propos des démagogues qui veulent, à tout prix, se passer de Dieu, expliquer sans lui la souveraineté et organiser, en dehors de ses influences, la société qu'ils portent dans leur cerveau échauffé. Les païens ignorèrent Dieu dans une certaine mesure ; ils ne furent pas entièrement innocents de leur erreur. Mais les démagogues ont la haine de Dieu ; à tout le moins, ils ont horreur de son intervention dans des affaires qui, selon eux, ne le regardent pas. La haine de Dieu est un de leurs traits caractéristiques ; sous ce rapport, ils ont fait leurs preuves depuis longtemps. Il y a dans leurs annales des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Si l'on était tenté de croire que les fils sont plus modérés que leurs pères et que quatre-vingts ans de civilisation chrétienne les ont suffisamment apprivoisés, il suffit d'écouter ce qu'ils disent et de regarder ce

qu'ils font. Ce qu'ils disent doit être en partie deviné; car ils parlent bas, dans les cryptes des loges maçonniques. Cependant les transfuges trahissent leur secret et nous donnent des échantillons de leur programme ¹. Leurs journaux font des aveux et laissent entrevoir tout le reste. Enfin, parmi leurs adeptes, il se rencontre des natures sincères jusqu'au cynisme et courageuses jusqu'à l'audace, qui développent en plein air la théologie de la secte. « Qu'est-ce que Dieu? dit l'impitoyable « raison. Où est-il? combien est-il? que veut-il? « que peut-il? que promet-il? Et voici qu'au flam- « beau de l'analyse toutes les divinités du ciel, de « la terre et des enfers, se réduisent à un je ne « sais quoi, incorporel, impassible, immobile, in- « compréhensible, indéfinissable, en un mot, à une « négation de tous les attributs de l'existence. En « effet, soit que l'homme attribue à chaque objet « un esprit ou un génie spécial, soit qu'il conçoive « l'univers comme gouverné par une puissance « unique, il ne fait toujours que *supposer* une « entité inconditionnée, c'est-à-dire impossible, « pour en déduire une explication telle quelle des « phénomènes qu'il juge inconcevables autrement. « Mystère de Dieu et de la raison! afin de rendre « l'objet de son idolâtrie de plus en plus *rationnel*, « le croyant le dépouille successivement de tout ce

¹ Créteineau-Joly, *L'Église et la Révolution*. — *Le Juif de Vérone*.

« qui pourrait le faire *réel*; et après des prodiges
« de logique et de génie, les attributs de l'être
« par excellence se trouvent être les mêmes que
« ceux du néant. Cette évolution est inévitable et
« fatale. L'athéisme est au fond de toute théodi-
« cée ¹. » Voilà la négation.

« A quoi sert d'adorer ce fantôme de divinité, et
« que nous veut-il encore par cette cohue d'inspirés
« qui nous poursuivent de leurs sermons ? Dieu !
« Je ne connais pas de Dieu. C'est encore du mys-
« ticisme. Commencez par rayer ce mot de vos
« discours, si vous voulez que je vous écoute ².

« Le premier devoir de l'homme intelligent et
« libre est de chasser incessamment l'idée de Dieu
« de son esprit et de sa conscience. Car Dieu, s'il
« existe, est essentiellement hostile à notre na-
« ture, et nous ne relevons aucunement de son
« autorité... Esprit menteur, Dieu imbécile, ton
« règne est fini ; cherche parmi les bêtes d'autres
« victimes ³. » Voilà la haine ! qu'on l'attache à
une potence ou qu'on la jette dans un cabanon !

La haine de Dieu ne s'élève pas chez tous les
démagogues à ce diapason ; elle n'a pas chez tous
cette éloquence satanique. Néanmoins on la trouve
atténuée, quelquefois masquée et cafarde, au fond

¹ Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. I, ch. III, p. 121.

² *Id.*, *ibid.*, ch. VI, page 244.

³ *Id.*, *ibid.*, ch. VIII, page 382.

de leurs discours, et surtout dans leurs œuvres. Nous savons ce qu'ils disent ; nous savons ce qu'ils font. Chaque irruption nouvelle des fils de Brutus ressemble à la précédente. Ils inaugurent leur règne en frappant Dieu d'ostracisme. Quand ils ont ainsi décapité la société, ils déchirent ses membres palpitants par des décrets iniques et des mesures sauvages, qui font rougir la civilisation et provoquent l'indignation de la justice. Tout est permis sur un peuple sans Dieu. Les démagogues se trompent sur leur vocation ; ils ne sont pas nés pour créer des mondes, mais pour bouleverser ceux qui existent et pour enterrer ceux qu'ils ont tués. Cependant ils prétendent en forger un de leur façon ; voyons s'ils y parviennent.

Il n'y a pas de société sans souveraineté ; il n'y a pas de souveraineté sans Dieu. La souveraineté est un principe ¹. Un principe est une vérité éternelle, nécessaire, vraie toujours, vraie partout, vraie envers et contre tous. C'est pourquoi un principe existe avant tous les peuples, et il leur survit. Les peuples, si grands qu'on les suppose, ne sont que des accidents historiques. Ils passent dans le temps ; ils sillonnent l'espace, et laissent derrière eux une trace plus ou moins glorieuse ; ils fondent les civilisations ; ils rédigent des lois ; ils cultivent les sciences ; ils font fleurir les arts ; ils livrent des combats ; ils dilatent leurs frontières jusqu'aux

1 1^{re} partie, ch. 1.

extrémités du globe ; ils ne créent pas un principe. Comment le pourraient-ils ? Un principe est éternel ; eux sont contingents. En entrant sur la scène, ils trouvèrent les principes qui les attendaient pour les aider à devenir ce qu'ils sont aujourd'hui. C'est, en réalité, par ces principes qu'ils se sont développés et qu'ils ont duré.

Donc, les peuples ne créent pas la souveraineté. S'ils la créaient, ils pourraient la détruire, car toute chose périt par les mêmes moyens qui l'ont produite. Or l'autorité est indestructible. Voilà déjà longtemps que les sectes implacables lui ont déclaré la guerre. Elles l'ont poursuivie sans trêve ni repos. La parole ; l'écriture, l'intrigue, la violence, ont été tour à tour dirigées contre elle. Aucune idée n'a subi des chocs plus terribles. On l'a vue, dans l'ardeur de la lutte, renversée dans la poussière par l'anarchie triomphante ; toujours elle s'est relevée. Les sectes ont assassiné beaucoup de rois, elles n'ont pas encore tué la souveraineté. Bellarmin exprime cette pensée avec sa concision ordinaire. « Si tous les peuples de la terre, dit-il, se réunissaient en comices, et si, par impossible, ils parvenaient à s'entendre pour abolir la souveraineté, il n'y aurait rien de fait ¹. » Un pareil congrès ne se conçoit guère. Dans les temps

¹ Nec posset genus humanum, etiamsi totum simul conveniret, contrarium statuere, nimirum ut nulli essent principes et rectores. (Bellarm. *de Laicis*, cap. vi.)

modernes, la facilité de la locomotion a réuni dans les *expositions universelles* les nationalités les plus diverses par la langue, par le costume et par les doctrines. Ces nationalités sont tombées d'accord sur plusieurs systèmes, qui tendent à établir entre elles une unité qu'on pouvait croire impossible jusque-là. Si quelqu'un s'était avisé, dans une séance du jury international, de proposer l'abolition de la souveraineté, il aurait obtenu un grand succès de rire ; un Chinois, un Arabe, un Malais et un Russe suffisaient pour arrêter ce projet de loi.

Puisque la souveraineté ne peut ni être créée ni être anéantie par les peuples, elle vient donc de plus haut, et la raison proclame la source d'où procède la grande loi des sociétés humaines. Elle nomme Dieu.

Le dogme de l'existence de Dieu est le fondement de toute bonne philosophie, comme il est le premier article de tout symbole religieux ; il n'est pas moins la pierre angulaire de toute société. Sans ce dogme, rien ne commence ; en tout cas, sans lui tout croule. Or Dieu existe. Il n'a pas de cause, et il est cause, cause essentielle et universelle ; il est cela, ou il n'est pas. Nous nous élevons jusqu'à cette idée mère, portés sur les deux ailes de l'esprit et du cœur. Nous nous faisons violence pour penser autrement. Le monde que nous habitons est l'œuvre de ses mains. Il a fait les esprits supérieurs et inférieurs, avec le souffle de sa bouche. Il a organisé les corps ; il leur a donné les

formes, le mouvement et les propriétés qu'ils possèdent. Terre et ciel, astres brillants, fluides impondérables, humbles graminées, montagnes altières, océans infinis, rosées des nuits, rayons du jour, fleurs parfumées, moissons ondoyantes, ruisseaux limpides, forêts profondes, vents impétueux, tout est à lui. Le penseur qui contemple tant de merveilles tombe à genoux, pour adorer avec respect et prier avec amour l'artiste invisible qui les tira du néant, et qui les soutient dans l'être que sa grâce leur attribua.

Dieu n'a pas créé seulement les individus organiques ou inorganiques, intelligents ou brutes, qui composent l'univers. Il a surtout créé l'ordre qui règne parmi eux, et qui est la magnifique résultante des lois qui dirigent leurs forces. Supprimez la loi, l'univers n'est qu'un entassement de matériaux discordants et heurtés, qui rappellent la masse chaotique dont parle le poète romain, *rudis indigestaque moles*. Quand, par une hypothèse difficile à réaliser en dehors du moteur suprême, on parviendrait à mettre ces matériaux en jeu, ils tourbillonneraient pendant des myriades de siècles, et, n'étant soumis à aucune loi, ils n'arriveraient jamais à l'harmonie, qui seule fait un établissement stable. C'est pourquoi, par quelque côté qu'on envisage l'univers, par son origine comme par sa constitution et par sa durée, il nous conduit toujours à Dieu, sans lequel il n'est qu'une énigme

indéchiffrable, qui fait le charme des yeux et le désespoir de l'esprit.

Dieu remplit l'univers, qui est son œuvre; aucun athée ne l'en chassera. Pourquoi donc les démagogues veulent-ils le bannir du monde humain? Ce monde est une portion de l'univers, la plus sainte parce qu'elle a le plus de ressemblance avec son auteur; la plus distinguée, parce qu'elle est le centre de tout le reste, et que c'est à elle que tout se rapporte. Dans le monde humain, Dieu est chez lui comme partout ailleurs, parce que là encore il est cause, il est loi, il est harmonie. Les hommes sont ses fils : ils ne sont ni des champignons intelligents, ni des singes sans queue. En admettant cette singulière provenance de notre espèce, il resterait toujours à expliquer les champignons et les singes, non pas par d'autres champignons et par d'autres singes, mais par une cause sans cause, qui, en produisant tous les champignons et tous les singes, ne fût elle-même ni champignon ni singe; ainsi le veut la raison.

Or plusieurs, qui ne nient pas la création de Dieu, nient sa providence. Prétendre que Dieu abandonna à leur triste sort les hommes que son amour avait appelés à l'être, et qu'il leur laissa le soin de courir sur la terre et de se rencontrer comme les atomes crochus d'Épicure; soutenir qu'un vague instinct de sociabilité, si ce n'est pas le hasard, présida à ces condensations d'êtres humains, qui devinrent lentement des peuples, et

qui, en se fixant sur un point de l'espace et en prenant un nom, eurent plus tard une place dans l'histoire pour y jouer un rôle et gagner leur immortalité, c'est vouloir se heurter à une double absurdité. La première est celle d'un Dieu qui n'acheva pas son œuvre, et qui, en la livrant à l'inexorable fatalité, consentit à en être proscrit. La seconde est celle d'une humanité sans responsabilité, parce qu'elle n'avait pas de devoirs ; qui se donna en route des facultés qu'elle n'avait pas au point de départ ; qui fit sa destinée et disposa de sa vie avec une absolue indépendance, libre de se conserver ou de se détruire. De pareilles doctrines sont inadmissibles. Elles sont indignes de Dieu, dont elles compromettent la sagesse, et dont elles dérobent la gloire. Elles sont indignes de l'humanité, car elles déshonorent son berceau comme elles brisent son avenir. Nous ne croyons ni à la matière préexistante, ni à l'humanité éternelle ; nous ne voulons ni d'un univers solitaire, ni d'une humanité acéphale. Le vide est pire que le néant, car on sent le vide et non pas le néant, qui nous dévore assez tôt pour nous enlever le sentiment de la douleur. Dans le vide, la tête éclate, et le cœur devient fou. Dieu doit les remplir pour leur rendre la paix. L'univers le réclame comme son principe et sa fin. L'humanité le revendique aux mêmes titres : elle est heureuse et fière de rester dans sa main souveraine. Les démagogues ne sont pas de son avis : ils font de la souveraineté du peuple

l'antithèse de la souveraineté de Dieu Est-ce absurde ou scélérat ? L'un et l'autre.

Ce parallèle entre le monde de la matière et le monde humain n'a rien d'exagéré. Cependant n'omettons pas une différence. Le monde de la matière est le pays de l'inertie ; le monde humain est le pays de la liberté. Une molécule et une âme ne se valent pas. Dieu règne sur toutes les deux, mais non pas de la même façon. Dieu opère sur une molécule directement et despotiquement : il lui imprime des impulsions irrésistibles qui peuvent être calculées mathématiquement. La molécule obéit ; elle va où on la pousse, sans jamais opposer une résistance dont elle est incapable. L'indifférence est sa nature ; le mouvement est sa fonction ; l'exactitude est sa gloire ; ici Dieu règne nécessairement.

Dieu n'opère pas ainsi sur une âme ou sur une collection d'âmes. Il fait tout, mais non pas seul. Il associe l'homme à son action, pour honorer son intelligence, pour le distinguer de la matière qui est sous ses pieds, et parce qu'il ne peut pas se passer de lui pour réaliser le système humain. Ainsi l'homme devient le coopérateur de Dieu.

Quand Dieu créa le monde de la matière, il n'invita pas l'homme. Il l'introduisit dans un monde tout prêt, ne lui laissant que la faculté d'en modifier les accidents, d'en guérir les imperfections et d'en diriger les forces. Avec son génie, l'homme met son sceau sur la terre qui le porte ; il transforme ce

qu'il n'a pas créé. Quand il s'agit du monde social, la part de l'homme est plus grande. Dieu lui demande le secours de ses mains pour élever le frêle édifice qui abrite ici-bas ses destinées; l'homme ne saurait s'y refuser sans ingratitude; d'ailleurs il travaille pour lui, et s'il restait insouciant devant une si belle entreprise, il serait inexcusable de tant de paresse ou de tant de dédain. Ordinairement ce n'est pas par là que l'homme pèche; il est plus enclin à se passer de Dieu qu'à le laisser faire.

Ici Dieu n'intervient pas de sa personne. Dieu fournit un principe; l'homme est chargé de son application. Dieu crée la souveraineté par sa volonté, qui est la raison dernière des choses, et contre laquelle tout autre droit est nul, toute force est impuissante. L'homme choisit l'homme en qui s'incarne la souveraineté. Les manifestations directes de Dieu sont possibles; quelques-unes sont historiques. Ces faits sont des exceptions qui laissent subsister la règle générale, et nul ne songe à les imposer comme des dogmes à la liberté des peuples : le miracle ne fait pas loi.

Ainsi donc Dieu se repose sur l'homme du soin de mettre au premier rang celui qu'il en croit digne. Ici il y a place pour l'intelligence de l'homme et pour ses erreurs. Plus d'une fois il a abusé de son pouvoir discrétionnaire, pour imposer à Dieu et à l'humanité des monstres qui les ont déshonorés tous les deux à la fois : triste manière de concourir à la création de la souveraineté! Trop de gens

sont persuadés, dans notre siècle, que Dieu étouffe l'homme partout où il est. Nous ne regrettons pas de leur démontrer le contraire, à l'aide de souvenirs qui ne sont pas à notre gloire, mais qui établissent, avec une trop grande certitude, ce que nous pouvons pour le mal. Si nous sommes jaloux de cette souveraineté, rassurons-nous; notre pauvre nature n'est pas à la veille d'abdiquer.

Nous avons distingué dans la souveraineté un principe qui est la donnée divine, et une personne qui est la mise de l'homme. Il y a un troisième élément, c'est la forme de la souveraineté. Ici encore Dieu se montre discret; il s'efface pour nous laisser faire. Si la forme de la souveraineté était un principe, comme la souveraineté elle-même, appuyé sur l'essence des choses et imposé par le suprême ordonnateur à tous les peuples, cette forme serait identique et invariable comme la souveraineté qu'elle est destinée à manifester. Or nous voyons parmi toutes les formes qui se partagent les préférences des peuples, d'abord une extrême variété ¹, ensuite une incessante mobilité. Ce double phénomène a une cause unique, la liberté humaine, tantôt bien inspirée, tantôt égarée par ses rêves et par ses passions, et qui, dans les deux cas, fait acte de grandeur, puisqu'elle délibère et qu'elle choisit. Certes, dans l'œuvre si laborieuse et si magnifique tout ensemble de l'organisation

1 1^{re} partie, ch. III.

des sociétés ; dans ce qu'on pourrait appeler, sans mensonge, une seconde création, la part de l'homme est assez belle, pour le consoler de ne pas tout faire à lui seul. En quoi donc sa gloire est-elle amoindrie par le concours de celui à qui il doit l'existence, et le génie allumé dans sa tête ? En pareil cas la jalousie est monstrueuse ; l'exclusion donnée au premier principe par un être dépendant et éphémère, qu'un souffle de l'air courbe comme un roseau, est plus que de l'ingratitude : c'est de l'orgueil en route vers le suicide. Les conservateurs qui se posent en partisans de certaines doctrines ne savent pas ce qu'ils disent. La vanité fait souvent tous les frais de leur politique. Il n'est pas permis de jouer avec les axiomes les plus sacrés de la conscience humaine. Cette distraction est périlleuse. Quant à ceux chez qui la perversité a éteint toute lumière, qui sont capables de murmurer contre Dieu, de lui disputer ses influences, et de chercher à se débarrasser de lui, parce qu'il les importune, laissons-leur tout l'honneur de cette entreprise, et qu'ils soient solitaires dans leur péché.

CHAPITRE XII

DES PACTES

L'athéisme social des révolutionnaires s'est enveloppé depuis deux siècles dans la théorie des pactes. Cette théorie remplit les études de philosophie politique. Pendant le dix-huitième siècle, elle fit fureur des deux côtés de la Manche. En Angleterre, Hobbes, Bentham, Locke; en France, tous les encyclopédistes sans exception, Jean-Jacques Rousseau en tête, défendirent dans leurs ouvrages, avec plus ou moins de talent, la trop célèbre utopie.

On a peine à comprendre, en pleine civilisation chrétienne, un effort aussi savant et aussi soutenu pour tout expliquer sans Dieu. Les écoles païennes produisirent des forcenés; parce que les révélations sacrées, qui sont la lumière des intelligences, avaient à peu près péri. Les enragés dont nous par-

lons avaient la Bible sous la main. Ils la dédaignaient, eux qui se mettaient à genoux devant un vase cassé de l'Égypte, qui recueillaient avec respect une mâchoire fossile d'âne ou de chien, dans les houillères en exploitation, et qui allaient en pèlerinage interroger dans les bibliothèques quelque papyrus apporté de la Chine ou de l'Inde, d'autant plus précieux pour la science qu'il était indéchiffrable. La Bible était là, sur leur bureau, avec son antiquité sans rivale, avec son authenticité incontestable, avec sa clarté qui dissipe tous les doutes, avec sa profondeur, qui pénètre dans tous les problèmes ; mais la Bible avait un tort, celui de mettre Dieu à la première ligne de sa première page. Dès lors ce Dieu devenait inévitable ; les bonnes femmes avaient raison ; les philosophes perdaient le droit de se distinguer d'elles : ils n'avaient qu'à les imiter.

L'orgueil académique ne s'en accommodait pas. Les révolutionnaires n'y trouvaient pas plus leur compte ; car si la source de la souveraineté était divine, ils étaient contraints de la respecter. Ils préférèrent, presque tous, admettre l'hypothèse de l'état sauvage qui aurait précédé l'établissement des sociétés, hypothèse contraire aux enseignements de la foi, à la bonté de Dieu, à la dignité de l'homme, aux données de l'histoire et aux analogies de la raison. Ils supposaient, sans sourciller, que l'état social est un accident pour l'homme ; qu'il peut y entrer et en sortir ; que, si primitivement il

y était destiné, il aurait pu l'éviter sans préjudice pour le développement de ses organes, de ses facultés et de sa félicité. Depuis, l'état social a prévalu partout; mais Dieu n'y est pour rien. Aucune loi ne le rendit nécessaire. Il résulte de la délibération saugrenue d'êtres humains, indignes du nom d'hommes, indépendants comme des onagres, couverts de poils, rendant des sons inarticulés, broutant l'herbe des champs, qui se rencontrèrent un beau matin au fond des bois, et rédigèrent le pacte fondamental qui règle encore aujourd'hui le monde habité. On a fait justice de ce roman odieux.

Jurieu avait appuyé sur le prétendu pacte primordial la souveraineté du peuple. Sa doctrine n'avait fait du bruit que dans l'école; elle n'était pas encore répandue comme elle le fut plus tard, et Bossuet la réfutait déjà victorieusement : « Voilà, « dit-il, l'état où l'on imagine les hommes avant « tout gouvernement. S'imaginer maintenant, avec « M. Jurieu, dans le peuple considéré en cet état, « une souveraineté qui est déjà une espèce de « gouvernement, c'est mettre un gouvernement « avant tout gouvernement et se contredire soi- « même. Loin que le peuple soit souverain, il « n'est pas même un peuple en cet état... C'est « néanmoins du fond de cette anarchie que sont « sorties toutes les formes de gouvernement : la « monarchie, l'aristocratie, l'état populaire et les « autres; et c'est ce qu'ont voulu dire ceux qui « ont dit que toutes sortes de magistratures ou

« de puissances légitimes venaient originairement
« de la multitude ou du peuple. »

Bossuet continue : « Il ne faut pas non plus
« s'imaginer que la souveraineté ou la puissance
« publique soit une chose subsistante qu'il faille
« avoir pour la donner. Elle se forme et résulte de
« la cession des particuliers, lorsque, fatigués de
« l'état où tout le monde est le maître et où per-
« sonne ne l'est, ils se sont laissé persuader de
« renoncer à ce droit qui met tout en confusion, et
« à cette liberté qui fait tout craindre à tout le
« monde, en faveur d'un gouvernement dont on
« convient ¹. »

Les révolutionnaires du moment, défenseurs obstinés de la souveraineté du peuple, n'ont pas encore désavoué les vieilleries de leurs prédécesseurs : ils en sont plus près qu'ils ne pensent. Il est remarquable que tous les savants athées et matérialistes sont radicaux en politique. Ces savants enseignent, à l'heure qu'il est, l'origine simienne de l'homme ; ils sont logiques, lorsque, après avoir banni Dieu du berceau de l'individu, ils l'excluent de celui des sociétés. Voilà où en est la philosophie de la révolution, plus d'un siècle après les encyclopédistes. Les hommes d'action de la secte pratiquent l'athéisme que d'autres professent : qu'ils ne se fâchent pas d'une assimilation blessante peut-être, qu'ils nous donnent le droit de

¹ *Avertissements*, V^e Avertissement, § XLIX, page 315.

faire. Quand, après un de ces coups de main qui leur réussissent trop souvent, les vainqueurs de l'émeute siègent à Paris dans une salle du Luxembourg ou du Palais-Bourbon, après avoir détruit un monde, ils songent à en construire un autre. Dieu est biffé; les axiomes sont mis à néant; la tradition est l'abus à extirper; tout est neuf; tout sort de leur tête fiévreuse; le monde en projet repose sur un pacte dont les clauses leur appartiennent. En contemplant les silhouettes sinistres de ces constituants venus de partout, de l'échoppe, du cabaret, du lupanar, de la barricade et même du bague, qui délibèrent dans le silence de la nuit, au milieu des ruines et à la clarté de l'incendie, on songe involontairement aux états généraux de la sauvagerie, convoqués à nouveau par des athées d'institut et des rêveurs de cabinet, avec la différence que les états généraux de l'époque préhistorique sont une fable, tandis que leur pandémonium est une réalité. Les nations modernes le savent.

Donc aucun pacte n'explique les sociétés, parce que les sociétés préexistent à tous les pactes. Donc aucun pacte n'explique la souveraineté, parce que la souveraineté coexistant nécessairement avec les sociétés, et s'engendrant moins d'elles qu'elle ne les engendre elle-même, elle précède encore le pacte dont on voudrait la faire sortir. On prend la cause pour l'effet; là est l'erreur. Cependant les pactes sont possibles. Ils ont existé. Seulement la matière de ces pactes n'est ni

la société ni la souveraineté, deux faits divins qui échappent à la liberté de l'homme, mais la forme accidentelle qu'adoptera la souveraineté ¹. Cette question peut être résolue par un pacte entre le souverain et le peuple, c'est le mode le plus ordinairement usité, et le pacte existe, alors même que toutes les initiatives appartiennent au souverain. Bossuet en convient. Jurieu soutenait « qu'il est « contre la raison qu'un peuple se livre à un sou-
« verain sans quelque pacte ». Il lui répond : « Il « ne s'agit pas, comme on le voit, de *la constitution*
« particulière de quelque État ; il s'agit du droit « naturel que le ministre veut trouver dans tous
« les États ². » D'où il suit que Bossuet admettait le pacte social pour déterminer la forme de la constitution. A la vérité, il demande ironiquement où sont ces pactes, et si M. Jurieu en a vu beaucoup passer sous ses yeux. Il existe, en effet, peu de pactes dont on ait fourni le texte.

On peut rendre de ce fait deux raisons principales. D'abord les pactes politiques sont le plus souvent implicites. Ils sont dans les mœurs plus que dans les chartes écrites, surtout pendant l'enfance des nations. Plus tard, quand les éléments sociaux ont acquis leur complet développement ; lorsque les prétentions contraires se sont dessinées, et que les premiers chocs se sont produits, on en vient for-

1 1^{re} partie, ch. xi.

2 *Avertissements*, V^e Avertissement, § L, page 315.

cément à tirer des lignes de démarcation, qui tracent le champ dans lequel doivent se mouvoir le souverain et le sujet. La nature ne procède pas par analyse, mais par synthèse ; voilà pourquoi son travail est un mystère. Dans un épi de blé, tout pousse ensemble ; il contient cependant une hiérarchie de parties inégales ; mais si, dans la première évolution, ces parties sont confuses, quand l'épi aura crevé, on pourra les compter et les classer. C'est l'histoire de la civilisation. Avant 1789, la France avait une constitution admirable qui était explicite, puisqu'on en connaissait les maximes fondamentales, et qui n'était écrite nulle part. C'est la France qui la première s'est éprise d'une charte, telle qu'on la conçoit à notre époque, espèce de théorème politique, dont les idées sont abstraites et la formule vague, et auquel il manque un je ne sais quoi qu'on appelle la vie. Depuis, le goût des chartes est devenu contagieux. La Belgique, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie ont imité la France. Si Bossuet avait vécu au XIX^e siècle, il n'aurait pas raillé les pactes : maintenant ils foisonnent. Mais, hélas ! ils sont éphémères. Jusqu'à présent ils justifient la défiance des publicistes qui soutiennent que les pactes doivent être gravés dans l'âme des nations.

Il n'est pas hors de propos de rechercher ici la cause de leur caducité. Elle n'est pas dans la matière des pactes ; car il ne s'agit ordinairement que

de la forme d'une constitution particulière, et nous avons vu que ceci appartient au droit des peuples. Tout pacte suppose deux parties contractantes, qui débattent leurs prétentions réciproques et finissent par tomber d'accord. Cette condition essentielle n'est pas dans les pactes de notre temps. L'abaissement de la majesté des rois d'une part, et l'orgueil toujours croissant des masses de l'autre, ont rendu impossibles les chartes octroyées. Il est permis de regretter des initiatives qui, plus d'une fois, ont sauvé des situations désespérées. Un génie supérieur fait souvent mieux et plus vite que les majorités. Du moins on pouvait croire qu'il y avait encore place pour les chartes délibérées : on sait que le contraire est la vérité. Les chartes sont imposées. Ceci est une application de la doctrine de la souveraineté du peuple, Les monarques qui se refusent à subir ces clauses humiliantes sont tenus à l'écart; ceux qui s'y résignent se déshonorent, et ne tardent pas à expier par une chute honteuse leur ambitieuse complaisance. La caducité des pactes modernes vient encore d'ailleurs. Nous avons dit que pour faire un pacte il faut être deux; en réalité, il faut être trois. Ce tiers, sans lequel rien ne dure ici-bas, c'est la vérité. La vérité, qui est la base nécessaire de toute entreprise, est en même temps le lien qui relie solidement les volontés, et réalise ces unités vigoureuses que les siècles n'entament que lentement. L'iniquité ne donne pas un pareil résultat.

La vérité dans les pactes politiques est de deux sortes : d'abord la vérité éternelle, qu'il ne faut pas laisser au ciel, ou fermer à clef dans les sanctuaires ; car *elle se joue dans l'espace, et ses délices sont d'habiter avec les enfants des hommes*¹ ; ensuite la vérité contingente ou nationale, qui a ses racines dans le passé, et qu'on ne saurait écarter, comme surannée, sans commettre une faute. Or à la place de la vérité éternelle, on met des fictions légales ; à la vérité nationale, on préfère des fantaisies : de là l'infidélité aux pactes les plus solennels. Chacun invoque les circonstances pour justifier ses variations ; alors le monde assiste à des débandades qui sont devenues un métier, et au fond desquelles la trahison se dissimule sous des phrases préparées à l'avance.

Voici une autre raison de l'absence des pactes explicites, et surtout écrits, à la naissance des sociétés. Presque toujours les sociétés commencent par un grand homme. C'est une erreur de croire qu'un fondateur de génie est la résultante de la multitude, qui le crée en l'élevant sur le pavois. L'élection révèle quelquefois à lui-même un homme qui ne soupçonnait pas sa valeur. Le plus souvent, l'homme supérieur a conscience de sa force ; il sent sa mission. C'est lui qui sert de noyau à la société qui s'organise autour de lui ; il est un principe, et non pas une conséquence.

¹ Prov. VIII, 30, 31.

L'homme providentiel n'est pas comme les autres : il arrive quand on ne l'attend pas ; il vient du côté qu'on soupçonne le moins. La veille, rien ne l'annonce. Il est orné des plus beaux dons ; doué d'une intuition rapide, éloquent, fascinateur, et quelque peu habile, il subjugué les masses ; il les dompte comme on dompte les lions, avec le regard. Il a toutes les audaces : il prend toutes les initiatives ; il n'invite personne à délibérer avec lui ; il affirme tout seul ce qu'il veut, et il est obéi. Il semble avoir mis le Ciel à ses ordres ; il réussit toujours, là où tout le monde échoue. L'homme providentiel n'est pas entièrement définissable ; il se compose d'inspiration et de calcul. Sa puissance n'est qu'à moitié en lui ; l'autre moitié est dans la disposition de son siècle, qui s'incline sans raisonner : il est prédestiné. Cependant le héros n'est pas éternel. Quand il a cessé de régner et de vivre, le peuple, devenu adulte, demande compte à sa postérité des pouvoirs de l'ancêtre. Assez souvent il sait lui faire expier sa gloire, et les abus dont elle fut l'occasion.

Ces considérations aident à comprendre pourquoi les pactes explicites ne se rencontrent guère à l'origine des sociétés. Reste le pacte implicite. Il existe, de l'aveu de tous. Il y a des choses qui vont de soi, et qui sont sous-entendues entre contractants. La loi naturelle domine la loi positive ; nul n'est dispensé de l'observer, qu'il soit roi ou qu'il soit peuple. Or la loi naturelle enseigne haute-

ment que les sociétés humaines ne se livrent pas, pieds et poings liés, à un maître irresponsable ; qu'elles ne sauraient consentir, par avance, à être traitées comme de vils troupeaux, ni s'engager à trembler sous la verge du maître, sans pousser un soupir, sans élever une protestation. Les sociétés, pour exister, renoncent à une portion de leur liberté, au profit de l'ordre dont elles ont besoin, entre les mains de la souveraineté chargée d'y veiller. Elles n'abdiquent pas leur dignité, qui est inaliénable, ni leur droit de remontrance, qui est imprescriptible, pas même celui de la résistance, au moins passive, qu'elles tiennent de Dieu et qu'elles ne peuvent pas vendre. La patrie n'appartient pas au souverain. La constitution est au-dessus de lui. La religion, les foyers, les mœurs, la liberté, sont des intérêts sacrés qu'il doit défendre et non pas compromettre. Quand la constitution est violée, quand les intérêts généraux sont menacés, les sociétés peuvent se lever en silence, et avertir respectueusement le souverain qu'il a dépassé son pouvoir et qu'il trahit sa mission. Ce pacte n'est pas écrit : il n'en est que plus certain. C'est le bon sens qui le dicte, et les sociétés qui méritent de vivre l'ont toujours pris pour règle de leur conduite. On voit par là que, pour être grandes, les sociétés n'ont pas besoin d'être souveraines : il leur suffit de n'être pas esclaves.

En somme, pour échapper aux sophismes dont la

question de la souveraineté est enveloppée, grâce aux efforts des philosophes incroyables et des politiques qui les écoutent, il faut envisager les choses synthétiquement. Alors Dieu et le peuple apparaissent dans leur vrai jour; ils se rencontrent, et ils mêlent leur activité dans l'organisation du monde social, ce point central de la création, où se jouent les destinées du genre humain et où son avenir se prépare. Les droits de Dieu sont sauvegardés : ceux des peuples ne sont pas réduits à néant. Il semble que la doctrine de la souveraineté ainsi présentée n'est pas abrutissante.

CHAPITRE XIII

DE L'OPINION HUMAINE SUR L'ORIGINE DE LA SOUVERAINETÉ

L'athéisme politique est une hérésie, c'est-à-dire une opinion particulière soutenue par des esprits singuliers. L'origine divine de la souveraineté est un dogme qui appartient aux croyances universelles de l'univers. A ce propos, nous ferons une observation qui nous paraît fondée. On trouve, dans l'histoire, des philosophes athées; on ne trouve pas des législateurs athées; on rencontre encore moins un peuple athée.

Les philosophes sont des hommes à part. Ils ne sont pas toujours des monstruosités; ils sont assez souvent des curiosités. Ils sont aussi étranges par leurs points de vue, que par la façon dont ils portent la toge. Ils ont les cheveux en désordre, et les idées confuses. Ils ont du génie; ils manquent de bon sens. Distracts au milieu du monde réel qu'ils

n'aperçoivent pas, ils en poursuivent un dont ils ont toutes les pièces, sauf qu'ils ne peuvent pas les ajuster. Ils s'isolent dans leur superbe, comme s'ils respiraient mieux dans le vide qu'à l'air libre. Ils négligent les travaux de leurs devanciers; s'ils les parcourent, c'est pour les condamner. Avant tout, ils visent à l'effet, plus jaloux d'être bizarres que convenables. Du matin au soir, ils creusent leur cerveau pour inventer les choses, tandis qu'ils n'auraient qu'à ouvrir leurs fenêtres, et à interroger la marchande d'herbes qui chante dans la rue; mais ils préfèrent leur lampe à huile au soleil qui éclaire les bonnes gens. Ils poursuivent obstinément la solution des problèmes qui nous tourmentent tous ici-bas. Seulement ils oublient que l'esprit humain ne fait pas la vérité, et qu'il la prend là où elle est, dans les axiomes et dans la tradition, à peu près comme le sculpteur grec n'inventa pas le marbre antique dans lequel il tailla l'Apollon du Belvédère et le groupe du Laocoon.

Les philosophes écartent Dieu de leurs élucubrations avec plus de soin encore que l'autorité du genre humain. Ils adorent leur raison; ils sont les rivaux de l'Intelligence suprême, dont les rayons expliquent les lueurs de sens commun qu'ils possèdent. Quand ils ne nient pas Dieu, ils le travestissent. Ils se fourrent dans la formule qui l'exprime, et il arrive qu'ils font partie du Dieu qu'ils révèrent, sûrs de s'accorder ainsi les honneurs qu'ils se doivent. Tous les philosophes ne ressemblent pas

à ceux dont nous esquissons le portrait. Cependant c'est parmi eux que se rencontrent les esprits faux et les caractères maniaques : cela nuit à leur bonne renommée. On les chasse des affaires, et on les accule dans leurs officines. Quand leurs conceptions n'arrivent pas jusqu'aux sociétés humaines, ces sociétés ne s'en portent pas plus mal. On leur donne pompeusement le nom de sages ; c'est peut-être par antiphrase, car ils ne le sont pas d'habitude. On ne compte que sept sages dans l'antiquité. Les philosophes, au contraire, étaient innombrables. Ce fait tendrait à prouver que, si les sages sont des philosophes, tous les philosophes ne sont pas des sages. Ne soyons donc pas surpris que les philosophes aient caressé l'idée d'une société sans Dieu. Regrettons leurs erreurs, mais laissons-les à leur compte. Dénonçons-les sans relâche à l'opinion publique, pour qu'elle en fasse promptement justice, et aux politiques, pour qu'ils n'aient garde d'appliquer aux institutions nationales des théories qui sont la honte de ceux qui les soutiennent, et qui seraient la ruine de ceux qui les adopteraient.

Les législateurs sont d'autres gens. Avec un génie très-élevé, ils ont la tête froide et la visée pratique. Ils sont complets, parce qu'ils embrassent les extrémités des choses. Ils ne supposent pas les hommes au fond de leur cabinet ; ils les étudient. Ils compulsent l'histoire ; ils font de lointains voyages, et ils attendent les cheveux blancs avant de

se décider à rédiger leurs codes. Devenus positifs avec l'expérience, ils prennent les hommes tels qu'ils sont, avec leurs grandeurs et leurs misères; ils n'écrivent pas une ligne sans penser à qui ils la destinent. Avec cette trempe d'esprit et le but qu'ils poursuivent, ils sont beaucoup moins exposés à radoter que les philosophes. Ils se sont trompés, parce que nul ici-bas n'est à l'abri de l'erreur; ils n'ont rien produit de biscornu. Ils n'ont pas généralement prêté au ridicule, et, dans la république des lettres comme dans le monde des affaires, ils ont joui d'une juste considération. Ils doivent cette supériorité relative au genre humain, qui leur sert de garde-fou, et les ramène au vrai quand ils s'en écartent. Le genre humain n'a pas cure des rêveries des philosophes qui passent sur lui comme le vent. S'agit-il des prescriptions des législateurs, tout change. Il se sent atteint par elles, et quand ses intérêts en sont blessés, il réclame. Plus d'un législateur fait exception à la règle; ce sont des législateurs d'école, qui ne mirent jamais les mains au timon de l'État, et doivent être rangés parmi les philosophes plutôt que parmi les législateurs. Si Platon avait été Solon, il n'aurait pas inséré dans ses lois tout ce qu'il a osé écrire dans son *Traité de la République*. En somme, l'autorité morale des législateurs est considérable.

Or il n'y a pas d'exemple, dans l'antiquité, de législateurs faisant profession d'athéisme. Tous ont

tenu à assigner à leur souveraineté une origine divine. Minos se vantait d'avoir reçu de Jupiter les lois qu'il donna aux habitants de l'île de Crète. Lycurgue, ayant dicté celles de Sparte, disparut afin de passer pour un dieu, et pour mieux assurer à ses institutions le respect de ses concitoyens. Numa se retirait au fond des bois du Latium, où il avait ses fameux entretiens avec la nymphe Égérie. Parmi les douze boucliers anciles qu'il offrit, il y en avait un, disait-il, qui était tombé du ciel, et qui devait servir de palladium à la patrie. Platon ne formule aucun décret, sans ajouter qu'il sera confirmé par l'oracle avant d'être promulgué devant le peuple.

On ne manquera pas d'objecter que ces législateurs n'étaient pas sincères; mais qu'ayant affaire à des sociétés superstitieuses, ils ne rougirent pas d'abuser de leur crédulité, dont ils se faisaient un piédestal. Nous répondons que la superstition dura longtemps dans ces sociétés; car, parvenues au plus haut degré de civilisation, elles continuèrent à reconnaître l'origine divine de la souveraineté. Numa et Cicéron sont placés aux deux bouts de l'histoire de Rome, et ils pensent de la même manière. Eh! pourquoi donc ces législateurs célèbres cherchaient-ils en Dieu la force nécessaire à l'accomplissement de leur mission? La défiance qu'ils montrèrent de leur génie les honore. Elle est une leçon à l'adresse de nos politiques, plus audacieux que sages, qui croient pouvoir se passer de

Dieu, sans doute parce que leur petite personnalité le supplée avantageusement. Reste à expliquer comment le peuple souverain d'alors, car il l'était, se laissa escamoter ses droits et se résigna à être la dupe de quelques comédiens. Prétendre que le peuple n'avait pas conscience de sa souveraineté, c'est au moins étrange, quand on se souvient des révolutions périodiques qu'il occasionna en Occident, déployant dans ses revendications une fierté devenue proverbiale. A ce compte, il faut admettre que le peuple a pris conscience de sa souveraineté bien tard, car il n'y songeait pas avant 1789. Depuis cette époque, on lui en a si souvent parlé, qu'il a fini par y croire et par en faire des actes où sa gloire n'a pas beaucoup gagné. A l'heure qu'il est, il en paraît plus convaincu que jamais; mais ce n'est que dans les pays bouleversés comme le nôtre et en proie à la propagande des sectes. Si les agitateurs consentaient à prendre leur retraite; si le peuple était abandonné à son bon sens et aux inspirations de la foi chrétienne, il renoncerait volontiers à une souveraineté mal entendue qui ne lui vaut que des calamités. Qu'on essaie, et l'on se convaincra que nous devinons le vrai peuple. La conduite des législateurs vis-à-vis des sociétés anciennes a donc sa valeur probante.

Interrogeons ces sociétés à leur tour. La foi à la divine origine de l'autorité se manifesta chez elles par trois phénomènes : la théocratie, le symbolisme, les apothéoses.

Toutes les sociétés débutent par la théocratie. A la vérité, nous prenons ce mot dans le sens d'une théocratie improprement dite, qui ne supposait aucune intervention directe de Dieu : elle résultait de ce fait que l'autorité était aux mains des sacerdoce, toujours en possession des lumières à l'origine des sociétés. Ce régime fut en vigueur pendant la première partie de leur histoire seulement. Alors les prêtres dirigent la politique comme la religion : ils dictent les lois ; ils jugent les démêlés ; ils châtient les révoltes ; le temple est le point de départ de la civilisation. Les codes, les sciences, les arts, les chants sacrés, les annales, les fêtes, toutes ces grandes et saintes choses ont commencé à l'ombre de l'autel. L'Égypte, l'Étrurie, les colonies grecques, les Gaules, la Germanie, vécurent longtemps en théocratie.

Plus tard les sacerdoce se réservèrent la religion, et cédèrent le gouvernement aux guerriers et aux rois. La distinction des deux pouvoirs s'accusa de plus en plus : elle ne devint jamais un schisme. Dans les plus mauvais temps, le pouvoir civil n'oublia pas le chemin du temple, qu'il saluait avec amour comme un berceau. Il faudrait une forte dose d'aveuglement pour ne pas voir, dans le respect qu'en politique les sociétés antiques accordaient à des hommes revêtus d'un caractère sacré, au moins le symptôme de leur croyance instinctive à la divine origine de la souveraineté.

Le symbolisme est le second caractère qui se

rencontre invariablement dans le génie des sociétés païennes. Il remplit les théogonies et les cosmogonies; les poèmes et les légendes en portent la trace. De là les demi-dieux et les héros, dont les généalogies compliquées tapissaient, pour ainsi dire, l'imagination des anciens, et dont les travaux surnaturels enflammaient leur enthousiasme. Or le symbolisme n'était pas toujours une mythologie creuse, sans réalité comme sans signification c'était du merveilleux, dont on pouvait dégager un peu d'histoire. Si les héros n'étaient pas des dieux, ils étaient des hommes divins, envoyés pour jeter dans le monde les bases de la civilisation en adoucissant la barbarie des mœurs et du langage, et en rapprochant les races pour les fondre dans l'unité nationale.

Les proportions que ces bienfaiteurs de l'humanité prirent dans la reconnaissance des âges ne s'expliquent pas entièrement par la supériorité de leur intelligence et la grandeur des services rendus. Leur provenance supposée ajoutait à leur prestige et au culte que les sociétés leur avaient voué. Ils restèrent de saintes mémoires, parce qu'on voyait Dieu dans eux. L'erreur n'était pas aussi considérable qu'on le pense. Les prophètes d'Israël étaient *envoyés directement* de Dieu à Jérusalem, à Samarie, à Tyr ou à Sidon, pour annoncer des vérités, donner des avertissements et prédire des calamités. Les civilisateurs étaient *suscités providentiellement* pour préparer l'avenir des peuples.

Des deux côtés il y avait mission. Des deux côtés Dieu se montrait, inégalement sans doute et par des voies différentes, mais il agissait. Les sociétés voyaient resplendir sa lumière sur le visage de ses ambassadeurs, et elles les écoutaient à genoux. Hercule et Thésée expriment la force divine qui terrasse les monstres. Museus, Orphée, Linus, Amphion, sont des hiérophantes qui émergent des ténèbres des siècles sauvages. Ils sont pleins d'une majesté calme, plus vénérables que des ancêtres, et plus près du ciel que de la terre. Ils portent les secrets des choses et ils les répandent autour d'eux. Ils semblent planer sur le chaos; ils sont les pères de l'harmonie. Museus inventa les vers. Linus créa le rythme et la mélodie. Orphée et Amphion appliquèrent la musique aux sociétés. Avec sa lyre, Orphée apprivoisait les tigres et les lions dans les sombres forêts. Avec ses lois, il contenait les passions violentes de la multitude; il calmait les haines héréditaires, et mettait fin à la guerre des castes qui désolait la Grèce. Amphion bâtissait Thèbes en jouant de la harpe. Sa sagesse politique créait l'ordre et réalisait la cité, ce chef-d'œuvre du génie, si elle n'était pas plutôt le chef-d'œuvre de Dieu.

Ainsi des initiateurs sublimes se montrent à l'origine de tout. Souverains spontanés, ils ne doivent rien à l'élection populaire. A la manière dont ils sont acceptés, on sent qu'on les prend pour des dieux. De la divinité des souverains à celle de la

souveraineté il n'y a pas loin ; et, parce que la fonction est au-dessus de la personne, nul doute que les sociétés dont nous étudions les traditions n'aient cru à la divine origine de la souveraineté.

Les apothéoses achèvent de déterminer la haute théologie contenue dans le symbolisme des sociétés païennes. Le symbolisme déifiait la souveraineté à son origine ; les apothéoses la faisaient remonter au niveau d'où elle était descendue. Alexandre fut mis au rang des dieux par son ami Éphestion. Romulus, ayant jeté les fondements de la ville éternelle, disparut dans un tourbillon, enlevé, disait la multitude, par les dieux jaloux de la terre. A partir d'Auguste, l'apothéose devint une institution qui eut ses principes et son cérémonial. Tous les Césars passaient du Capitole dans l'Olympe, où ils se reposaient des crimes qui avaient désolé l'univers. L'enthousiasme populaire faisait les principaux frais de ce triomphe posthume, décerné aux conquérants et aux empereurs. Certainement il était aidé par l'ambition des souverains, qui voulaient s'assurer plus d'influence dans le gouvernement, et l'immortalité dans les âges futurs. Le charlatanisme se mêlait dès lors aux choses les plus grandioses. Il est permis de rire de toutes ces fourberies princières ; mais il faut en rire sérieusement. De cet ensemble de faits odieux ou grotesques résulte une moralité que nous recommandons aux esprits réfléchis : c'est la religion de l'antiquité. Il n'y a pas que les enfants qui aiment le

merveilleux : les sociétés ne peuvent pas s'en passer; quand il n'existe pas, elles l'inventent. Raisonnable ou ridicule, il leur en faut à tout prix, parce que le merveilleux est la forme de la religion.

L'antiquité, pourtant ingénieuse et savante, n'a pas pu se décider à voir dans un souverain un homme comme un autre, ni dans la souveraineté une majesté de théâtre, fabriquée avec des votes et couronnée avec des fleurs artificielles. Elle n'eut jamais assez d'esprit pour tirer la supériorité de l'égalité, la règle de la passion, l'absolu et le nécessaire du contingent et du variable. Des vociférations accumulées sur la place publique ne lui parurent pas suffisantes pour réaliser indestructiblement la souveraineté dans les sociétés. En conséquence, avec un instinct qui s'égara dans le détail, mais qui était infailible en substance, elle affirma par sa parole et par ses œuvres la présence de Dieu dans la souveraineté, se refusant obstinément à séparer ce que la nature a uni par des liens infrangibles. La religion politique de l'antiquité est respectable. Telle quelle, nous la préférons au rationalisme sec de nos modernes hommes d'État. Voir Dieu partout, en un sens, cela peut être un abus; mais ne le voir nulle part, c'en est un autre, beaucoup plus criant et surtout plus dangereux.

Nous avons recueilli avec impartialité les témoignages du paganisme sur l'origine de la souveraineté; pourquoi dédaignerions-nous ceux des peuples chrétiens? Ils sont suspects à quelques-uns; ils ne

sont pas cependant sans valeur. Or les peuples chrétiens apportent au débat des faits grandioses et sans doute décisifs : leurs doctrines, leur liturgie, leurs institutions sociales. Sous toutes ces manifestations de l'esprit chrétien, on trouve la foi à la divine origine de la souveraineté.

Parlons d'abord des doctrines. L'ancien monde avait perdu le trésor de la vérité. Avec le dogme de l'existence de Dieu, deux autres dogmes avaient péri ; celui de la création, et celui de l'autorité : on voit vite l'étroite corrélation qui les relie. L'Église les rendit à la même heure aux intelligences égarées. Tandis qu'on disputait dans les écoles sur le principe des choses, que les uns cherchaient dans les éléments, et que d'autres attribuaient au hasard, l'Église ouvrit la Bible, et lut à haute voix le premier verset de la Genèse : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre*¹. Ces quatre mots devaient amener une révolution philosophique. Le monde social n'était pas moins controversé que le globe sur lequel il s'agitait. La notion du droit était obscurcie, et les restes des traditions antiques n'empêchaient pas la force d'avoir beau jeu. Ici encore l'Église illumina le mystère par une de ces expositions doctrinales dont elle était seule capable. Pour expliquer l'univers, elle avait cité Moïse ; pour expliquer la société, elle invoqua saint Paul. Le XIII^e chapitre de l'*Épître aux Romains* contient

¹ Gen. 1, 1.

un célèbre passage mille fois reproduit, et que nous pouvons, avec quelque opportunité, rappeler aux politiques modernes qui ont cessé de comprendre la société dont ils s'occupent. *Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont établies de Dieu. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu; et ceux qui y résistent attirent la condamnation sur eux. Car les princes ne sont pas à craindre, lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lorsqu'on en fait de mauvaises. Voulez-vous donc ne point craindre les puissances? faites bien, et elles vous en loueront. Car le prince est le ministre de Dieu pour votre bien. Que si vous faites mal, vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée; car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance, en punissant celui qui fait de mauvaises actions. Il est donc nécessaire de vous soumettre, non-seulement par la crainte du châtement, mais aussi par un devoir de conscience* ¹.

Toute la théologie du sujet se trouve vigoureusement condensée dans ces paroles de l'Apôtre. La source de l'autorité, prise comme entité morale, y est indiquée avec une précision qui ne laisse aucune place au doute. Sa majesté n'y est pas dissimulée; ses droits et ses devoirs s'y accusent également. Nous trouvons là toute la sagesse de Salomon mêlée aux leçons plus complètes de l'Évangile: le passé y

¹ Rom. XIII, 1-5.

retentit, et l'avenir ne puisera pas ailleurs les motifs de sa foi. Quand on compulse les volumineux ouvrages des penseurs chrétiens depuis saint Augustin jusqu'à saint Grégoire, saint Thomas, Suarez et Bossuet, au fond de leurs admirables traités on découvre toujours la substance de l'*Épître aux Romains*. Elle est devenue le catéchisme des peuples nouveaux.

Ces peuples témoignent encore de leur sentiment sur l'origine de la souveraineté par leur liturgie. La liturgie est l'ensemble des rites et des formules sacrées usités dans le culte. Nul n'est autorisé à traiter légèrement des monuments qui sont l'expression du dogme. Ceux qui croient y touchent avec respect : les autres leur doivent au moins cette curiosité sérieuse qu'ils ne refusent pas à des pièces archéologiques.

L'Église a des bénédictions pour tout ; par là elle veut nous apprendre que tout vient de Dieu, que tout se rapporte à sa gloire. Le soldat, le prêtre, le moine, sont les personnes qu'elle entoure de plus d'honneurs, là où elle est maîtresse de suivre son génie. Elle ne pouvait pas oublier la souveraineté : on sait avec quelle pompe elle l'inaugure dans ses temples. Celui qui en est revêtu reçoit de sa main l'onction sainte, comme « Hazaël et Jéhu » avaient été oints par Élie pour régner l'un sur la « Syrie, l'autre sur Israël ; comme David et Saül » avaient reçu le même signe par le ministère de « Samuel. » Le glaive que l'Église lui présente est

pris sur l'autel : elle l'avertit que « dans les des-
« seins de Dieu, il est destiné à la défense de la
religion ». Le diadème dont elle orne son front a
une signification encore plus élevée : « La souve-
« raineté est une participation du sacerdoce de
« Jésus-Christ; ce que l'évêque est au dedans, le roi
« l'est au dehors. Il doit être vaillant pour soutenir
« les intérêts de Dieu, et dévoué pour procurer
« le bien de ses États. » En lui offrant le sceptre,
l'Église lui dit : « Voilà le sceptre de la force et de la
« justice : consolez les bons, faites trembler les mé-
« chants; montrez le chemin à ceux qui s'égarent;
« tendez la main à ceux qui tombent; humiliez les
« superbes et encouragez les humbles ¹. » Il n'y a
que l'Église qui puisse tenir un pareil langage aux
maîtres de la terre : heureux les rois qui l'écoutent !
plus heureux les peuples sur lesquels ils sont appe-
lés à régner ! N'est-il pas vrai que la divine ori-
gine de la souveraineté se dégage de chaque syllabe
de ces admirables formules ?

Cependant ce mysticisme si profond devait passer
des cérémonies du temple dans les institutions
sociales. L'Église pousse tout à bout. Après avoir
créé des royaumes dans toute l'Europe, elle fonda
la chrétienté. C'était un merveilleux concert d'États
particuliers, gravitant autour d'un centre commun,
où nous voyons unis dans une étroite alliance le

¹ Pontifical romain, *du Couronnement d'un roi*, pages 219,
224.

sacerdoce et l'empire, l'âme et le corps de l'humanité qui s'inclinaient à la fois sous la main de Dieu, d'où procède toute puissance, et conspiraient ensemble pour établir son règne sur la terre, au milieu des débris des erreurs surannées et des despotismes anéantis. C'était une idée que les conquérants de l'antiquité avaient caressée sans succès. Le génie échoua toujours contre l'universalité. Un instant Rome réalisa le rêve héréditaire. « Par sa sagesse et par sa patience ¹, » elle mit le monde connu à ses pieds. Sa victoire en préparait une autre, elle s'explique ainsi ²; elle ne dura pas, parce qu'il lui manquait la sainteté. L'Église reprit l'œuvre ébauchée, et en lui donnant ce qu'elle n'avait pas, elle la fit plus belle. Le saint-empire romain sortit vivant de son cœur. L'universalité, qui est un de ses grands caractères, devint celui d'une organisation sociale. Cette conception sublime ne pouvait se réaliser que dans le temple. L'an 800, le jour de Noël, Charlemagne, vainqueur des Saxons et des Lombards, et maître de l'Occident, pria à genoux devant le tombeau du prince des apôtres. Le pape Léon III mit sur sa tête le diadème, tandis que tout le peuple de Rome s'écriait : « A Charles Auguste, couronné de la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! » Désor-

1 I Machab. VIII, 3.

2 S. Aug., *Cité de Dieu*. — Saint Léon, *Sermon pour la fête de saint Pierre*. — Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*.

mais l'empire de la force était au service de la vérité et de la justice ¹. Séparons par hypothèse l'idée de souveraineté de l'idée de Dieu; la scène que nous venons de décrire sort de l'histoire pour tomber dans la légende; les institutions que nous venons d'esquisser ne dépassent plus les bornes de l'imagination.

Ainsi la foi des sociétés humaines dépose à son tour, avec une saisissante unanimité, contre la doctrine de la souveraineté du peuple, telle qu'elle est enseignée par les démagogues. Tous les comparses de la révolution, philosophes dévoyés, politiques radoteurs, écrivains désespérés, fous furieux qui nous inondent, ne sachant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font, ni où ils vont, ni où ils mènent ceux qui consentent à les prendre pour guides; tous ces faux sages épris de leurs systèmes, incorrigibles au milieu des ruines, et décidés à périr en entraînant le monde dans leur désastre, plutôt que de désavouer leurs erreurs, tous apprendront à cette école ce que le genre humain pensait de la souveraineté la veille de leur avènement, et ce qu'il en pensera après eux. C'est en vain qu'ils la ravalent jusqu'au niveau de leurs prétentions, pour mieux s'en emparer; le genre humain la place plus haut. Ils pourront bien, dans des journées sinistres, lui arracher son nimbe, et la promener à travers l'émeute, coiffée d'un ignoble bonnet; après sa

¹ Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XI.

passion, la souveraineté se relèvera plus belle, et elle continuera à gouverner le monde, en foulant d'un pied dédaigneux la tombe oubliée de ses insulteurs.

CHAPITRE XIV

DU DROIT DIVIN

De l'étude de l'origine de la souveraineté, nous concluons que les sociétés humaines ont toujours cru au *droit divin*. Nous avons vu qu'elles ont raison; car le droit est divin, ou il n'existe pas.

Le *droit divin* est la risée, le scandale et l'effroi des temps modernes. Ici l'immense majorité des conservateurs fait chorus à la démocratie radicale, dont elle ne se distingue que par des nuances difficiles à saisir. D'où vient cette répulsion? Du mot ou de la chose? Probablement de l'un et de l'autre. Un mot suffit pour ahurir un siècle, même un siècle de lumières. « En apparence, dit Balmès, rien de « moins difficile que de définir un mot; car il est « naturel de supposer que celui qui parle sait ce « qu'il dit. Toutefois l'expérience prouve qu'il n'en « est pas toujours ainsi. Les hommes capables de

« préciser le sens des mots qu'ils emploient sont
« rares. La confusion dans les termes naît de la
« confusion dans les idées et l'augmente. Une dis-
« cussion très-animée éclate en notre présence;
« elle est soutenue des deux parts avec un talent
« peu commun. Il est vrai qu'à chaque instant la
« question se déplace et change d'objet; mais la
« lutte n'en est pas pour cela moins ardente, moins
« acharnée; on dirait des ennemis mortels sur un
« champ de bataille. Voulez-vous faire tomber cette
« ardeur? Relevez le mot sur lequel roule la dis-
« cussion, et demandez aux champions en quel
« sens ils l'emploient ¹. »

Ces sages réflexions s'appliquent au sujet que nous traitons. Le *droit divin* est une arène ouverte depuis quatre-vingts ans, dans laquelle les partis politiques se livrent à des disputes passionnées, dont rien n'annonce la fin. Il y a ici mauvaise foi ou ignorance de la part d'écrivains en possession d'une juste renommée, et dont la capacité, si remarquable en d'autres matières, aurait suffi à élucider la question controversée. Si seulement ils avaient consenti à lire les travaux de leurs devanciers, depuis longtemps ils seraient guéris de leurs préjugés. Mais en politique on s'enrôle sous un drapeau, on ne raisonne pas. Cette habitude explique beaucoup d'erreurs.

Devant un public mal préparé par son éducation,

¹ Balmès, *l'Art d'arriver au vrai*, pages 143, 144.

les doctrinaires de la Révolution ont beau jeu. Ils enlèvent ses suffrages avec des mots à double sens. Malgré toutes les explications qu'on leur a fournies, ils s'obstinent, dans l'intérêt de leur cause, à opposer le *droit divin* au droit populaire, comme si le premier était la négation du second. Le *droit divin* est synonyme d'obscurantisme, de despotisme et de superstition. Le droit populaire, au contraire, a des significations sublimes : il est la liberté, l'égalité, la fraternité, le progrès, la lumière, surtout la *poule au pot*. Cette dernière partie de la réforme sociale n'a pas encore été assez parfaitement accomplie. Cela tient à une cause unique : c'est que le droit populaire, combattu par le *droit divin*, n'a pas remporté une victoire décisive. Nous prétendons écrire ceci sérieusement. C'est de la sorte que les questions les plus graves du droit public sont traitées par certains hommes.

Ainsi donc le droit de Dieu et le droit du peuple sont incompatibles : Dieu dévore le peuple, si le peuple ne dévore pas Dieu. C'est la première fois qu'un pareil antagonisme est constaté. Jusque-là Dieu et le peuple vivaient en paix. Encore aujourd'hui ce peuple résiste aux excitations de l'impiété, et au temple, au foyer, il accepte la suprématie de l'invisible souverain qu'il adore et qu'il aime. Pourquoi, dans le monde politique qui les renferme tous les deux, l'un à sa base et l'autre à son sommet, dans ce monde vivant que Bossuet a si magnifiquement défini : « la société des choses divines et

humaines ¹, » l'accord serait-il impossible? Cependant Dieu et le peuple sont bien faits pour se comprendre. Dieu est la providence du peuple; le peuple est la gloire de Dieu. Ceux qui travaillent à les brouiller, et qui ont tant avancé cette triste besogne, sont des misérables. Ils ne prouveront jamais que Dieu soit un tyran parce qu'il préside à la vie sociale. Ils ne démontreront jamais que le peuple ait besoin d'être Dieu pour être libre. Tout se concilie si l'on admet que Dieu est la source de la souveraineté, tandis que le peuple est l'organe qui la communique aux souverains. Avec des hommes loyaux cette explication serait suffisante. Les démagogues s'efforcent d'obscurcir cette vérité : ils emploient leur arme favorite, qui est la calomnie. En conséquence, ils confondent le *droit divin* avec ce qui n'est pas lui, et ils agitent ce spectre de fantaisie pour entretenir dans l'opinion des défiances et des colères.

Quoique l'expression de *droit divin* soit susceptible d'un sens très-conforme à la doctrine orthodoxe et à la dignité des nations, dans la langue moderne elle a une mauvaise acception. Elle signifie le gouvernement direct et personnel de Dieu, excluant toute initiative et toute ingérence du peuple, auquel il ne laisse que l'honneur d'obéir. Le *droit divin* est synonyme de *théocratie*. Tel est le sens politique de cette expression; il n'y en a pas

¹ *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. VI, art. vi, page 192.

d'autre. Il fallait s'en tenir là ; mais l'exactitude ne fait pas le compte des démagogues. C'est pourquoi ils commettent les plus étranges abus de langage. La *légitime influence de l'Église sur les sociétés humaines* s'appelle le *droit divin*. Le *pouvoir temporel des papes* est encore le *droit divin*. On désigne la *monarchie héréditaire* ou de *droit historique* sous le titre de *monarchie de droit divin*. D'une manière plus générale, *tout régime moral et conservateur* appartient au *droit divin*. Le *droit divin* est une épigramme que le journalisme révolutionnaire décoche malignement contre tout ce qui représente les bons principes. Un honnête homme est de *droit divin*. C'est une expression parfaite ; elle est vague ; elle est venimeuse ; par-dessus le marché, elle est difficile à saisir ; on peut en tirer un bon parti pour troubler les nations. Essayons de jeter un peu de lumière dans ce pot-pourri.

A propos de la théocratie, qui, seule, correspond exactement au *droit divin*, nous avons déjà dit ¹, et nous le répétons ici, que cette forme de gouvernement est possible ; car il suffit, pour l'établir, que Dieu existe, et qu'il veuille se mettre en communication avec les sociétés, ou de sa personne, ou par le ministère de ses envoyés. L'existence de Dieu et sa puissance ne sont contestées que dans certains bureaux d'impiété plus ou moins sincère, dont l'opinion ne fait pas loi. La théocratie a été

1 1^{re} partie, ch. x.

le gouvernement officiel des Hébreux. Elle enfanta une civilisation qui, par sa force, par sa durée, et par les splendeurs qu'elle projette dans l'histoire, peut se comparer aux plus vantées de l'antiquité et des temps nouveaux. Sa gloire s'impose aux libéraux eux-mêmes, et leur enlève le droit de la traiter trop lestement. Il est hors de doute que Dieu ne fait pas de la mauvaise politique quand il daigne s'en mêler. Mais il ne dépend d'aucune nation de se donner des institutions théocratiques pures, parce que nul ne commande à Dieu.

Quand Moïse, debout sur les pentes du Sinaï, le front ruisselant de lumière, les tables de la Loi dans ses mains, s'adressait à la multitude répandue dans la plaine et lui intimait les ordres de Dieu, il était envoyé : il n'était pas élu. La multitude eut le bon sens de se soumettre; pouvait-elle mieux faire? S'il plaisait à Dieu de ressusciter Moïse et de le diriger sur les hauteurs de Montmartre et de la Croix-Rousse, avec mission de promulguer le Décalogue, trop violé par les Parisiens et les Lyonnais, et de prendre en main les rênes de l'État pour rétablir l'ordre troublé, depuis cent ans, dans ces capitales et dans les provinces du royaume jadis fidèle au Christ; si cette réapparition était accompagnée de signes qui ne permissent pas aux plus insolents de douter de la réalité, les citoyens des bords de la Seine et du Rhône seraient bel et bien en pleine théocratie. L'ère des barricades serait close; les distractions sanglantes qu'ils s'ac-

cordent tous les quinze ans, sans compter les intermèdes, ne seraient pas aussi faciles; plus de clubs, plus de théâtres obscènes, plus de cafés chantants, plus de romans licencieux, plus de journaux incendiaires. Le dimanche serait observé; on supprimerait les maisons de jeu; les ménages interlopes seraient interdits, et le mariage civil remplacé par la bénédiction nuptiale du temple. Le grand Paris serait encore Paris, avec la religion en plus et la révolution en moins. L'univers l'admirerait et le visiterait, versant dans ses murs ses trésors et ses sympathies. Les gens comme il faut se promèneraient avec sécurité aux Champs-Élysées, au parc Monceaux ou au Trocadéro. Si les démagogues protestaient, ils seraient engloutis comme les murmureurs du désert par la terre vengeresse. Cependant Lyon serait sage, et les affaires en soieries n'en seraient pas moins prospères.

Nous décrivons un rêve innocent, qui ne blesse personne, et qui aura peut-être l'avantage de dérider quelques fronts soucieux. Nous affirmons le droit de Dieu, même sur Paris et sur Lyon. Mais que les fiers républicains de ces cités se rassurent. Sans nier qu'un demi-siècle de théocratie ne leur fût extrêmement salutaire, nous les avertissons qu'ils n'en sont pas menacés, et que les plus féroces partisans du *droit divin* n'ont jamais pensé à les condamner à ce régime. Quand les démagogues insinuent le contraire aux ouvriers des faubourgs, ils mentent.

Donc le *droit divin* et la *théocratie* sont une seule et même chose. On ne peut pas en dire autant du *droit divin*, et de *l'influence légitime de la religion sur la société*. C'est ici qu'on glisse dans l'équivoque. La religion est une force sociale; nous l'avouons, ou plutôt nous le proclamons hautement. Elle supplée toutes les forces; aucun expédient ne la remplace. Elle est nécessaire à la vie des nations. Celles qui veulent s'en passer périssent. Elle a fait ses preuves; on peut les vérifier. Or la religion exerce son action sur les sociétés humaines de deux manières : en restant une influence morale; en devenant un rouage officiel de l'État, où elle occupe quelquefois le premier rang. Dans aucun cas elle ne réalise une théocratie proprement dite ou le régime du *droit divin*. Pour cela il suffit qu'elle respecte partout le droit populaire; c'est ce qui arrive. D'abord, tant que la religion est réduite à la forme de pure influence, la chose est évidente. Elle pénètre dans les idées générales; elle veille à la dignité des âmes; elle entretient la sainte flamme du patriotisme; elle garde la famille; elle prépare les générations pour l'avenir : par là, elle s'infiltré dans les institutions nationales, et, sans siéger dans les assemblées délibérantes, elle fait les lois en faisant les mœurs. Mais parce qu'elle est tout le monde et qu'elle n'est personne, on ne peut pas l'accuser de gouverner. L'air et le soleil agissent à leur façon sur les hommes publics; ils entretiennent leur santé, ainsi ils concourent indirectement

tement aux services qu'ils rendent à leur pays. Qui oserait soutenir que l'air et le soleil gouvernent avec eux ? De même la religion, qui est de *droit divin*, exerce sur les sociétés une influence qui est aussi de *droit divin*. Néanmoins, parce que cette influence est *directive* et non pas *administrative*, elle laisse subsister, total et absolu, le droit du peuple, qui a la liberté de prier Dieu au temple et de voter sa constitution au parlement.

Quand la religion devient un rouage de la machine sociale, le cas est plus délicat. Il semble qu'elle rétablisse nécessairement la théocratie ou le *droit divin*. Ce n'est qu'une illusion. C'est improprement que nous avons appelé le gouvernement des sacerdoxes une théocratie. Or, quoi qu'il en soit des apparences, et quelle que soit la puissance des mots, nous prétendons que le gouvernement des sacerdoxes n'est pas toujours la théocratie. Quand les sacerdoxes ont possédé l'autorité politique, ils ont été élus, à tout le moins volontairement acceptés, et ici apparaît l'exercice du droit populaire. Pourquoi les peuples n'auraient-ils pas confié leurs intérêts aux sacerdoxes ? Les hommes qui étaient revêtus d'un caractère sacré étaient des hommes comme les autres. Ils n'étaient pas tellement abîmés dans l'infini, que les choses d'ici-bas ne les touchassent plus. Ils avaient sous leurs pieds et dans leur cœur le sol national, qu'ils savaient défendre au besoin ; ils valaient les guerriers, surtout les philosophes ; assez souvent ils les dépas-

saient par leurs lumières et par leur dévouement. Les multitudes, quelquefois bons juges, leur disaient: Régné sur nous; le pacte social était signé devant l'autel, et les nations voyaient fleurir leur nom sur la terre. Qu'importe que le gouvernement fût alors libéral ou absolu ?

Les sociétés qui naissaient à la vie politique devaient s'abandonner au génie d'un petit nombre, ou périr dans l'impuissance où elles étaient de faire leurs affaires. Les sacerdoces ne trompèrent pas toujours leur confiance. Quand ces sociétés, devenues adultes, aspirèrent à prendre la direction de leurs destinées, elles ne purent ordinairement reprocher à leurs tuteurs que leurs services : trop heureuses si elles n'avaient pas gâté par leurs folies l'œuvre de gloire commencée par les pieux fondateurs de la patrie. Mais la question n'est pas là : les abus qu'on pourrait relever à la charge du gouvernement des sacerdoces laissent notre thèse intacte. Ils prouvent tout au plus que ce gouvernement n'était pas parfait; ils ne prouvent pas qu'il fût théocratique, c'est-à-dire basé sur le *droit divin*, à l'exclusion du droit populaire.

Nous entrons dans ces détails pour élucider un sujet obscurci par l'esprit de parti; d'ailleurs, il sans dire que le gouvernement des sacerdoces en général a fait son temps. Nous sommes irréconciliables avec cette forme politique; qui donc veut nous l'imposer? Cependant nos goûts particuliers ne nous justifient pas, quand nous calomnions nos

ancêtres et que nous jetons la pierre aux institutions qu'ils s'étaient données, et à l'ombre desquelles ils abritèrent, pendant des siècles, leur grandeur et leur tranquillité. Nous avons la manie d'appeler le gouvernement des sacerdoce un excès de confiance populaire; et nous tombons dans un excès opposé quand nous nous enivrons de laïcisme, comme si tout était pour le mieux, dans le meilleur des mondes, partout où Dieu a cessé de s'occuper de nos intérêts. Nous sommes payés cependant pour savoir le contraire. Si nous ne voulons plus que la religion nous *administre*, nous nous montrerons sages en lui permettant *d'inspirer* nos administrateurs. Or, c'est là notre terreur : elle est plus grande que celle que nous cause l'Internationale. Quand nous soupçonnons ses influences quelque part, nous nous élevons avec colère, et nous demandons qu'on chasse cette religion, que nous accusons de conspirer, tandis qu'elle ne songe qu'à nous faire du bien : nous prenons nos mesures pour nous mettre à l'abri de ses bienfaits. Telle est l'hérésie du temps : elle est dans la moelle de la classe qui donne le ton à l'esprit public. Il n'est pas probable qu'elle disparaisse encore; cependant il faut la combattre au profit de l'avenir.

Maintenant sortons des généralités, et spécifions notre pensée. Parmi toutes les religions qui se partagent la foi des nations, la religion catholique est si prépondérante, qu'elle mérite une mention particulière. La papauté est sa plus haute et, pour

plusieurs, sa plus terrible expression. La papauté est depuis bientôt un siècle le point de mire des démagogues : quand ils parlent de la théocratie, c'est elle qu'ils désignent; quand ils décident l'abolition du *droit divin*, c'est elle qu'ils veulent exterminer.

Or il y a deux papautés : la papauté spirituelle et la papauté temporelle. La première est une théocratie pure; nous ne voulons pas cacher ses titres d'honneur. Pierre, qui avant tous les autres exerça cette suprême magistrature des âmes, était envoyé; il n'était pas élu. Il n'y eut aucun scrutin en sa faveur, ni chez les Juifs, qui ne croyaient pas à sa religion et qui avaient crucifié son Maître; ni parmi les Galiléens, qui partageaient avec lui la gloire du sacerdoce, en attendant de partager ses combats; ni dans les rangs des nouveaux chrétiens, qui se soumirent par conviction et par amour à son autorité, dont ils savaient la source, et dont le miracle ne cessait pas d'illuminer le mystère. Pierre était une création de la parole de Dieu. Cette parole l'explique encore maintenant. Après dix-neuf siècles, rien n'est changé. Pierre est debout : il vit, il règne, il gouverne. Ceux qui ne veulent pas de la papauté spirituelle peuvent lui refuser leur adhésion; elle s'adresse aux âmes de bonne volonté : on entre chez elle sans contrainte, on en sort avec liberté. Si son voisinage gêne les libres penseurs et certains hommes d'État, c'est regrettable; ils doivent se résigner au *droit divin*

dont elle est dépositaire. Le peuple de la papauté est un peuple de fidèles, qui écoute et n'enseigne pas, qui obéit et ne délibère pas : le régime constitutionnel ne paraît pas devoir être prochainement adopté dans le catholicisme. Ici le droit populaire n'existe pas. Ses fantaisies ne sont pas prises en considération; ses boutades ne sont pas sublimes, et ses erreurs sont écrasées sous d'inévitables censures. Contre le *droit divin*, le droit populaire a tort, et il a toujours le dessous. L'antagonisme de ces deux principes est profond; depuis déjà longtemps il est célèbre; à certains moments de l'histoire, il éclate en chocs formidables qui retentissent bien loin, et dont les contre-coups ébranlent l'économie du monde. Mais le *droit divin*, incarné dans la papauté, reste, quand le droit populaire, représenté par les sectes, s'en va vers la honte et l'oubli. Les superbes qui, maintenant encore, auraient envie de s'essayer contre le rocher de Pierre, sont avertis, par l'échec de leurs prédécesseurs, de celui qui les attend. Avec le droit populaire ils ne savent pas mal de trônes, en France et ailleurs; qu'ils se contentent de ces succès, dont ils pourraient ternir l'éclat par une entreprise impie et téméraire.

La papauté temporelle n'est pas de *droit divin*. Elle est distincte, non pas séparée de la papauté spirituelle; elle n'a pas son origine, ni son âge, ni ses caractères, ni ses promesses. Elle est un accident externe du développement de la papauté spi-

rituelle; cependant elle fait partie du plan providentiel. Les signes de sa préordination sont évidents, et remarqués des moins attentifs. Tout est dit sur les raisons qui la rendent moralement nécessaire au libre exercice de la souveraineté spirituelle. D'où vient-elle donc? Et comment pourra-t-elle se faire pardonner sa majesté privilégiée? Elle sort du droit populaire; nous prions ses détracteurs de ne pas rire. L'Europe féodale la tira de sa tendresse et de son bon sens, pour la gloire de Dieu, pour l'honneur du catholicisme et pour la paix du monde.

. Elle fut d'abord une souveraineté de fait. A partir de Constantin, qui quitta Rome pour lui faire place, et sous les Lombards, qui la chagrinèrent tant, elle devint une souveraineté territoriale. Alors Pépin, Charlemagne et la princesse Mathilde mirent à ses pieds des provinces conquises sur les barbares. Voilà les premières assises du trône pontifical; la confiance des princes chrétiens fit le reste. La papauté temporelle devint bientôt une vaste suzeraineté qui étendit sa juridiction, sa sagesse et son prestige un peu partout. Placée au centre d'une époque ténébreuse et agitée, elle représentait le droit en face de la force. Ce fut, en effet, un spectacle touchant de voir toutes les faiblesses venir se grouper autour d'elle. Il n'est pas de notre sujet de raconter les services rendus par la papauté temporelle aux rois, aux nations, à la liberté, à la science, aux arts et

à tout l'ensemble de la civilisation ; ce travail est fait. La meilleure part en revient aux historiens protestants d'Allemagne, que Dieu semble avoir chargés de venger la papauté des injustices de la philosophie antichrétienne ¹. Pour nous, nous n'avons qu'à indiquer l'origine de sa puissance politique : elle est dans le droit populaire, ce qui l'empêche d'être une théocratie.

On ne manquera pas de nous objecter que nous ne saurions placer le droit populaire aux origines de la papauté temporelle sans commettre un énorme anachronisme, puisque du sixième au douzième siècle et plus tard encore, le peuple était à la glèbe, et n'existait pas comme corps politique. Nous n'ignorons pas ce que nos adversaires nous opposent. Le tiers état n'était pas entré en scène avant le mouvement des communes ; il n'est pour rien dans l'établissement du pouvoir temporel des papes. Mais le droit populaire s'entend du droit naturel des nations, et non pas du droit du tiers état seulement. Longtemps le tiers état ne fut rien : ce n'était pas assez. Depuis Sieyès, on prétend qu'il est tout : c'est trop. Il est une fraction de la nation : il n'est pas la nation. Quand il était en tutelle, les rois, les sei-

¹ Voigt, *Histoire de Grégoire VII.* — Ranke, *Histoire d'Innocent III.* — Hurter, *de la Papauté pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles.* — Voy. de Maistre, *du Pape.* — Balmès. — Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe.*

gneurs, les guerriers, les évêques et les abbés mitrés votaient pour lui et ne votaient pas trop mal. Ce sont ces représentants illustres des multitudes qui se rencontrèrent dans un sentiment unanime pour envelopper le pouvoir temporel des papes de leur respect et de leur protection, tout en acceptant avec humilité les leçons et même les châtimens qui leur venaient de ce trône vénéré. C'est ce que nous appelons le droit populaire de l'époque. Si quelqu'un nous en fournit une définition plus exacte, nous y souscrivons d'avance : quoi qu'il en soit, nous sommes loin du *droit divin*.

Donc, les influences sacerdotales, et le pouvoir temporel des papes en particulier, n'ont rien de commun avec *le droit divin* ou la théocratie. Il est infiniment probable qu'on entretiendra la confusion, malgré ce que nous avons dit pour la dissiper ; mais nous n'avons pas de gendarmes à lancer contre les calomniateurs. Nous disposons de quelques bons arguments, nous les avons produits. Après cela, on fera des dupes ; on n'opposera pas à notre doctrine une thèse sérieuse.

Le *droit divin* a été encore employé avec avantage par les démagogues contre la monarchie héréditaire. Ici nous rencontrons la même ignorance ou la même mauvaise foi que dans les questions précédentes, avec une note de passion violente qui nous avertit que nous sommes sur le terrain de la politique pure. Afin de donner à la monarchie héréditaire une teinte plus foncée de

théocratie, les démagogues se sont emparés de la célèbre formule *le trône et l'autel* qu'ils ont trouvée dans la tradition des peuples chrétiens, et ils l'ont dénaturée à plaisir pour ameuter les préjugés. Parce que le trône et l'autel sont unis par les liens d'une solidarité que la nature crée et que la religion bénit, ils les ont confondus dans l'unité de principe, pour les bafouer à la fois. L'autel est de *droit divin* : c'est vrai ; donc le trône est de *droit divin* : c'est vrai et c'est faux. Nous avons dit pourquoi. Le bruit de la formule anarchique a rempli pendant soixante ans les journaux et les brochures à sensation ; c'est à ce cri de guerre que se sont opérés les mouvements populaires et la chute des dynasties. La comédie n'est pas finie : on continue à menacer la société de 89 *du trône et de l'autel*.

Or la monarchie héréditaire est une forme de gouvernement comme une autre ; certaines nations en firent la base de leurs institutions ; d'autres préférèrent la monarchie élective ; plusieurs restèrent en république. Nous n'avons pas à entrer dans l'étude comparée des avantages et des inconvénients de chacune de ces formes de gouvernement. Nous avons à établir ici que la monarchie héréditaire n'est pas une application du *droit divin* ; la chose est facile, puisqu'elle sort du droit populaire.

Toute coutume suppose un pacte antécédent ou conséquent, qui explique comment elle est entrée

dans les mœurs et comment elle s'y est maintenue, malgré les antagonismes qu'elle a rencontrés. Plus cette coutume est générale, plus elle est importante par la place qu'elle occupe dans les institutions nationales ; plus elle a duré, plus elle a été en même temps combattue et défendue, plus le pacte d'où elle sort est authentique, même quand il ne peut pas être appuyé sur des monuments écrits.

C'est le cas de la monarchie héréditaire dans la plupart des nations européennes ; mais nous parlons surtout de la France. Ce principe résume son histoire : il est une des causes de sa grandeur, de son influence dans le monde, de ses exploits héroïques et de sa résistance aux crises intérieures qui l'ont souvent menacée d'une irrémédiable ruine. Qui donc croira jamais qu'une forme politique ait pu devenir une loi du royaume, durer quatorze siècles sous différentes dynasties, à travers des périodes tourmentées qui se succèdent chez notre race turbulente et mobile, sans que l'opinion s'en soit aperçue, ou sans qu'elle ait réclamé contre l'arbitraire, au nom des droits de la nation ? Un pareil phénomène serait un miracle. Nous n'avons pas besoin de savoir à qui appartient l'initiative ; si elle vint du roi ou du peuple. Il est au moins inutile de rechercher si l'ambition d'une famille ne fit pas prévaloir à son profit ce système politique, et si la ruse fut étrangère à ses premiers essais. Quand ces misères, et de plus grandes

encore que nous n'admettons pas parce que nous n'en avons pas la preuve, déshonoreraient l'origine de la monarchie héréditaire, elles n'altéreraient pas sa légitimité; surtout elles ne lui donneraient pas le caractère théocratique qu'elle n'a jamais eu. Le peuple est là, en face du trône de ses rois : il consent à ce que le fils succède au père, pour que la transmission du pouvoir s'effectue sans trouble, et que, les compétitions individuelles étant désormais impossibles, la nation, poursuive en paix le cours de ses magnifiques destinées. Le peuple est là, haute partie contractante, qui reçoit le serment de ses rois et leur prête le sien. Ces deux puissances fraternelles s'embrassent sur le berceau de la monarchie; pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire ses annales. Où est donc le *droit divin* ?

Toutes les origines sont obscures, parce que les institutions sortent insensiblement d'un germe qui n'est pas toujours visible; la légende s'y mêle quelquefois, mais elle n'altère pas la substance de l'histoire. La mousse qui verdoie sur les flancs des vieilles tours ne les dévore pas. Avec beaucoup de science et un peu de bonne foi, on dégage aisément la vérité de l'archaïsme du langage et de la naïveté des récits. L'imagination n'est souvent que la parure de la réalité. On pensera ce qu'on voudra de la sainte ampoule et du droit de guérir les écrouelles, qu'on attribuait aux rois de France le jour de leur sacre. Ces circonstances et quelques autres, objet de controverses inoffensives, n'ap-

partiennent pas à la doctrine de la monarchie héréditaire telle que nous venons de l'exposer.

On nous dira sans doute que si le peuple de la révolution avait assisté au pacte primordial, les choses se seraient passées autrement : c'est certain. Ce peuple se serait fait la part plus belle ; il se serait réservé de mettre les rois à la porte quand bon lui semblerait, afin d'affirmer, sous les yeux de l'univers, sa souveraineté imprescriptible. Heureusement que le peuple des barricades s'est réveillé fort tard, ce qui a laissé à la France le temps de devenir la reine des nations. Aujourd'hui il peut compromettre sa gloire acquise : c'est la seule consolation qui lui reste. Mais il a mieux à faire. Au lieu de déchirer, dans sa fureur aveugle, le sein de sa mère, — nous appelons de ce nom la monarchie héréditaire, — que le peuple lui adresse avec confiance des vœux raisonnables : elle est en mesure de lui donner satisfaction.

Si l'on prétend que le peuple peut modifier, d'accord avec la souveraineté, les clauses du pacte fondamental, qui n'est plus en harmonie avec la situation nouvelle amenée par le mouvement des choses humaines, nous n'y contredirons pas. Seulement nous demanderons que la nation intervienne, représentée par ses organes naturels, non pas par une tourbe de factieux, et qu'elle remplace les institutions qui ont fait leur temps par des institutions meilleures. Or, si le peuple peut modifier le pacte fondamental, il peut plus facilement le

sanctionner en lui demeurant fidèle. Chaque génération qui passe lui donne sa voix ; le silence respectueux est une façon de consentir. L'œuvre des pères devient l'œuvre des fils, qui ne sont esclaves que de la raison, de leur patriotisme et de leur intérêt. Ainsi le droit populaire s'exerce continuellement. Il est plus qu'étrange de croire que ce droit ne peut être réel qu'à la condition de causer des bouleversements. Donc le droit historique et le droit populaire ne sont pas inconciliables. Seul le *droit divin* chasse le droit populaire ; c'est assez dire qu'il n'a rien à voir ici.

C'est pourquoi, lorsque dans un pays troublé, comme la France, par des révolutions périodiques qui n'ont pas laissé un principe debout, il est question de restaurer la monarchie héréditaire, si l'homme qui la représente mieux que personne ¹, de l'avis de tous, s'offre à sauver une situation désespérée, ce descendant de soixante rois est le droit historique qui propose au droit populaire de refaire l'ancienne alliance. Il ne cherche pas à entrer par effraction ou par ruse dans le royaume de ses ancêtres, il veut être appelé. On ne peut pas reconnaître plus loyalement le droit populaire. Si par hasard ce sauveur allait à la messe, s'il était bien décidé à faire respecter la religion, à veiller plus énergiquement que ses devanciers sur la morale publique, à réformer l'éducation officielle de

¹ Henri V.

l'État, à museler la presse, tout cela ne démontrerait pas qu'il est l'ennemi des droits de la nation et qu'il se prépare à les fouler aux pieds. Répéter qu'il est le *droit divin*, c'est un épouvantail dans la main de ceux qui craignent le rétablissement de l'ordre, parce qu'ils vivent du désordre.

Nous ne terminerons pas ce sujet sans faire un aveu. Pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, il a existé une doctrine connue sous le nom de *droit des princes*, qui avait ses partisans un peu partout, dans l'État et dans l'Église; qui circulait librement, et avait fini par prévaloir dans une grande partie de l'Europe, sans encourir de censure solennelle, ce qui ne veut pas dire qu'elle fût approuvée. Le *droit des princes*, tel qu'il était formulé par une certaine école, était bel et bien le *droit divin*. La souveraineté partait du Ciel, et venait s'incarner dans les familles régnantes en passant par-dessus la tête des peuples, qui n'avaient qu'à obéir. Or jamais cette doctrine n'a été catholique. L'origine divine de la souveraineté est un dogme de foi; la communication de la souveraineté est un point abandonné, à quelques égards, à la libre opinion des auteurs ¹. Mais jusqu'au xvi^e siècle, on ne cite pas un théologien considérable qui ait, même indirectement,

¹ Deux principaux systèmes sont soutenus dans l'école : la transmission *immédiate* et la transmission *médiate*. La première est celle qui compte le moins de partisans. D'ailleurs, même dans ce système, le souverain est élu, seulement la souveraineté lui est confiée par Dieu. C'est une question de mots.

favorisé la doctrine du *droit des princes*, et qui n'ait pas, au contraire, placé la communauté entre Dieu et les princes, comme le canal par lequel la souveraineté va de sa source à son organe humain, afin de distinguer la royauté du sacerdoce. Saint Thomas, Suarez et Bellarmin sont connus; leurs sentiments étaient tellement classiques, que les esprits ardents en avaient tiré des conséquences exagérées et dangereuses. La Sorbonne de Paris comptait dans ses rangs des professeurs très-avancés, dont les maximes furent condamnées au concile de Constance. C'est dans cette assemblée que le cordelier Petit-Jean soutint la thèse du régicide, et qu'il fit l'apologie de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, meurtrier du duc d'Orléans. Le chancelier de l'Université, Jean Gerson, étonna ses contemporains par la hardiesse de son enseignement ¹. Voilà où en étaient les esprits vers le milieu du xv^e siècle.

La doctrine du *droit des princes* fit son apparition avec le protestantisme. A la vérité, le protestantisme varia sur cette question comme sur plusieurs autres; néanmoins c'est lui qui a fourni à ce système le plus grand nombre de fauteurs, quoiqu'il ne l'ait pas inventé. Les vassaux de l'Empire l'avaient solennellement approuvé, sous Louis de Bavière, au xiv^e siècle. Le tyran germanique en avait besoin pour se mettre à l'abri des effets poli-

¹ Rohrbacher, *Histoire de l'Église* (concile de Constance).

tiques de l'excommunication, tandis qu'il faisait la guerre au pape et qu'il plaçait sur le siège de Pierre un aventurier complaisant pour ses désordres ¹. Il n'en fallut pas davantage pour rendre suspect ce *droit des princes*, qui, à cette époque, n'était pas soutenu. Il était réservé au protestantisme, si peu libéral malgré ses apparences, et si dévoué aux princes séculiers, parce qu'il était révolté contre Rome, de vulgariser ce droit nouveau avec assez de succès pour qu'il ait été plus ou moins explicitement enseigné pendant plus de deux siècles dans les écoles de quelques royaumes ².

En France, le gallicanisme favorisa la doctrine du *droit des princes*. Le gallicanisme avait une double tendance : par l'une il amoindrissait l'autorité papale; par l'autre il exagérait la prérogative royale. Voilà pourquoi le premier *des quatre articles de 1682* porte non-seulement que les deux puissances sont distinctes, mais que la puissance des rois est absolument indépendante de la puissance papale, qui ne peut rien sur elle, ni directement ni indirectement, alors même qu'il y va des intérêts les plus sacrés de la société ³.

Cet article donne la clef de l'histoire de ce temps; il en explique clairement les doctrines

¹ Jean Alzog, *Histoire de l'Église*.

² Hurter, *Histoire de la Papauté aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*.

³ Bossuet, *Declaratio cleri gallicani de ecclesiastica potestate*.
(*Defensio declarationis.*)

théologiques et politiques, avec les événements qui en découlent. La royauté, déjà si forte par l'abaissement des seigneurs et par la vigoureuse centralisation dont Richelieu avait jeté les fondements, ne vit plus de bornes à son omnipotence, quand des évêques courtisans eurent consacré son orgueil par leurs déclarations dogmatiques. Déjà l'affaire de la régale avait prouvé qu'elle n'entendait pas céder au pape; d'autres actes prouvèrent, plus tard, qu'elle ne se proposait pas de respecter davantage le peuple. La théologie gallicane, comparée à la théologie catholique, dont elle s'écarte sensiblement, penche vers l'absolutisme. Les doctrines généreuses du moyen âge et de la renaissance en sont exclues; contre l'arbitraire de la royauté, il n'existe aucun recours. On sent comme un souffle de théocratie circuler dans le traité de Bossuet intitulé : *Politique tirée de l'Écriture sainte* ¹, dédié au

¹ Le Traité de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, de Bossuet, a été l'occasion d'un conflit entre les écoles catholiques. L'école catholique libérale, représentée par Montalembert, a infligé à l'œuvre du grand maître des notes violentes, à peu près injustes, et en tout cas imprudentes. Les mots d'*absolutisme*, d'*arbitraire*, de *tyrannie*, reviennent à tout moment dans ses diatribes. Il faut laisser à la révolution son style; ensuite il faut éviter de confondre les notions. Le *pouvoir absolu* et le *pouvoir tyrannique* ne sont pas la même chose. Le pouvoir d'un seul est *absolu*, il n'est pas nécessairement *tyrannique*. Le gouvernement de plusieurs n'est pas *absolu*, il est souvent *tyrannique* : témoin l'État moderne, être collectif, vrai myriapode, et cependant irrésistible.

On ne doit pas omettre une autre considération. Au xvii^e siècle,

Dauphin. Aussi l'usage des lettres de cachet ne choquait pas l'esprit public, et le principe de la confiscation des biens ne scandalisait pas les meilleurs casuistes. On était presque d'accord pour

les caractères suppléèrent les institutions. On n'y trouve ni liberté ni platitude. Les remontrances du clergé de France sont restées justement célèbres. D'ailleurs les doctrines exagérées qui étaient en faveur à cette époque, et que Louis XIV professait *spéculativement*, ne devinrent presque jamais des édits. Bossuet, en particulier, n'était pas un vil flatteur aux pieds du roi. D'abord, dans son *Traité de la Politique tirée de l'Écriture sainte*, il ne professe pas la doctrine du *droit divin*. A côté de l'établissement des monarchies, il place le consentement des peuples (liv. II, Prop. iv). Si, dans les *Avertissements aux protestants*, il combat la théorie de Jurieu sur les pactes, c'est pour défendre la doctrine catholique de l'*origine divine de la souveraineté* (V^e Avertissement) : il n'est donc pas en contradiction avec lui-même. Du reste, Bossuet n'avait pas besoin qu'on lui donnât des leçons. Il ne prétendit pas jeter l'Écriture sainte sur l'abdication nationale comme un drap mortuaire sur un cercueil. Quand on lit attentivement son *Traité*, on demeure convaincu qu'il comprenait la dignité humaine aussi bien que la majesté du roi. En temps de libéralisme, les âmes ne sont pas à ce diapason. Nous n'aurions pas bonne grâce d'être sévères pour nos ancêtres.

Maintenant nous croyons que les catholiques d'une autre école pourraient accorder à leurs contradicteurs que la tradition de la monarchie chrétienne avait été faussée au xvii^e siècle; que le gallicanisme exerça sur le gouvernement une influence funeste, en brisant, au profit de l'absolutisme, l'équilibre des droits, et qu'une bonne part des maux qui ont suivi le règne de Louis XIV doit lui être imputée. Louer avec réserve et juger avec impartialité sont des procédés excellents. — Voir *l'Univers* des 17 et 18 novembre 1852, et du 22 décembre de la même année; — l'ouvrage de Montalembert : *Des Intérêts catholiques au xix^e siècle*.

reconnaître à la royauté le *altum dominium* sur la fortune des particuliers ¹; on peut lire dans le *Traité de la justice*, du docteur Tournely, une décision d'après laquelle un pêcheur qui avait pris dans une rivière le poisson appelé dauphin, était obligé de l'expédier à Paris, parce que la loi le réservait au prince ². Le sentiment de la liberté était rare alors; on ne le trouve que dans le *Télémaque*. On sait assez que Fénelon expia par la disgrâce la noble attitude qu'il osait prendre dans ses écrits et dans sa conduite. Un mot tristement célèbre résuma cette situation : *L'État c'est moi*. C'était une grande erreur. Plus tard le peuple relèvera le royal défi, en s'écriant : *L'État c'est moi*. Ce sera un immense malheur.

Quoique le gallicanisme ne contienne pas expressément la doctrine du *droit des princes* ou de la *communication immédiate* de la souveraineté, on ne saurait l'absoudre de la déviation que l'enseignement catholique subit sous Louis XIV; car il fit pencher les esprits vers cette théologie, qui devint à peu près la règle pratique des gouvernements. Le gallicanisme est donc une des causes de la révolution française qui dure encore, et qui n'est qu'une réaction atroce contre un royalisme outré. Les libéraux irrégieux qui déclament contre le *droit divin* calomnient le principe du droit histo-

¹ Voir les *Instructions de Louis XIV au Dauphin*.

² Tournely, *de Justitia*.

rique : nous l'avons démontré. Ils ont tort de ne viser que l'altération accidentelle d'une vérité éminemment sociale, altération dont cette vérité n'est pas responsable; ainsi se trahit leur passion, qui en veut autant à Dieu qu'aux rois chrétiens. Mais la sincérité est un des caractères d'une controverse sérieuse; elle est d'ailleurs une habileté, car elle enlève à l'adversaire une arme redoutable. Les champions du droit historique, s'ils sont intelligents, dégageront leur doctrine de tout ce qui n'est pas elle. C'est une simple opération d'échellage. Des concessions de détail contribueront à ramener les esprits prévenus, et à recomposer autour de la monarchie héréditaire la grande opinion nationale que les hérésies politiques ont tant morcelée. Le gallicanisme d'Église est mort : le concile du Vatican lui a donné le coup de grâce. Le gallicanisme d'État ne doit pas lui survivre. Il n'y a plus chez nous d'abbés régaliens : qu'on n'y trouve plus de légitimistes en perruque.

CHAPITRE XV

CONSÉQUENCES DE LA DOCTRINE DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE
PAR RAPPORT A L'AUTORITÉ ET AUX SUJETS

Quels ont été les résultats de la doctrine de la souveraineté du peuple ? Comme il était facile de le prévoir, elle n'a pas profité à la souveraineté légitime : un arbre déraciné sèche sur place ; la souveraineté séparée de son principe périt. Pour apprécier l'athéisme politique, il faut mesurer les abaissements auxquels il condamne la souveraineté, d'abord dans l'école en tant que doctrine, ensuite dans l'État en tant que pouvoir public.

Quand on ne croit pas avec saint Paul *que la souveraineté vient de Dieu* ¹, de peur qu'elle ne soit trop sainte et trop forte, on est obligé de la faire dériver du peuple ; il n'y a pas de milieu. Le peuple, c'est un grand mot, qui pourrait être aisément une

¹ Rom. XIII, 1.

grande chose. Le peuple, c'est l'humanité : après Dieu, il n'y a rien de plus auguste. Nous sommes une portion de cette humanité, et le respect que nous lui accordons nous revient. Mais qu'est-ce que le peuple ? Est-ce une âme ? est-ce un nombre ? L'athéisme répond : C'est un nombre. La souveraineté qu'il crée « n'est que la somme des unités ou des forces matérielles dont il se compose ¹ ».

Le jour où une philosophie égarée définit l'homme un *tube digestif*, le matérialisme donna sa plus abjecte formule ; c'en était fait de la dignité de notre espèce si elle avait été acceptée. Le moyen, s'il vous plaît, de faire jaillir d'une masse organique l'éclair de la pensée, le rayon de l'amour et les libres déterminations de la volonté ? On a vainement tourné le problème dans tous les sens, et, sous peine de révoquer en doute les plus nobles attributions de l'homme ou de les laisser inexplicées, il a bien fallu revenir à la vieille théorie spiritualiste, qui donne le dernier mot de notre nature et la solution de nos destinées.

Le matérialisme n'est pas moins honteux en politique qu'en psychologie. La souveraineté est une fonction plus belle encore que la pensée, l'amour et la volonté : elle est la mise en œuvre de toutes ces facultés, avec la donnée divine en plus, sur une grande échelle. Elle est le cerveau, le cœur et le

¹ Auctoritas nihil aliud est nisi numeri, et materialium virium summa. (*Syllabus*, Prop. LX.)

bras de la société. Peut-on la faire sortir des molécules humaines ? Pour l'obtenir suffira-t-il de les additionner ? La dignité de l'homme est dans son âme, non pas dans son agrégat corporel ; sans quoi il devrait céder le pas à la girafe, qui porte sa tête quatre pieds au-dessus de la sienne. La grandeur du peuple est aussi dans son âme. Cette âme immense, formée de tant d'autres, n'est pas une table rase : elle est vivante ; elle garde les axiomes qui sont la trace de Dieu ; quand elle les affirme, elle rend le son de l'infini. Or l'âme du peuple n'est pas dans chacune des parties qui le constituent ; elle réside davantage dans certains centres de son économie ; et de là elle rayonne sur toute la masse pour la soulever et diriger son mouvement. Cette âme royale se localise quelquefois dans un seul homme, qui domine la multitude par son génie et par ses vertus. Le plus souvent elle habite les capacités et les honnêtes gens. Aux bonnes époques de l'histoire elle est en possession des majorités. Nous ne demandons pas mieux que d'en placer un morceau sous chaque parcelle organique ; nous souhaitons du succès à ceux qui en ont fait l'entreprise : nous y croyons peu. Dans ces conditions l'âme du peuple court le risque d'être étouffée, car *le corps appesantit l'esprit*¹ : avec elle toutes les vérités sociales périssent.

Mais qu'on saisisse bien notre pensée. L'âme du

¹ Sap. ix, 15.

peuple, telle que nous l'avons décrite, avec ses facultés et ses trésors intellectuels, et représentée par ses organes naturels, ne crée pas la souveraineté qui est un principe, et qui est à ce titre au-dessus de sa puissance ¹. Ce spiritualisme, s'il était possible de le concevoir athée, ne pourrait pas tirer de son fond ce qui n'est qu'en Dieu. Son rôle se réduit à *interpréter* le dessein divin, et à incarner un *principe préexistant* dans une personne librement élue. Donc c'est la vérité, c'est la justice, c'est le bon sens, et, en dernière analyse, Dieu, qui créent la souveraineté. Ce n'est pas le nombre; le nombre multiplié un million de fois par lui-même ne donne pas ce produit, si on le suppose séparé de la vérité, de la justice et du bon sens.

La théorie qui définit la souveraineté, « la somme des énergies individuelles éparpillées dans la société, » est plus brutale. Elle n'admet aucune distinction entre la matière et l'esprit, entre le juste et l'injuste, entre le droit et le fait. L'autorité est un nombre; dès lors il n'y a qu'à compter arithmétiquement. On additionne l'intelligence et la sottise, la sagesse et la folie, la vertu et le vice, l'honneur et la bassesse, l'héroïsme et la lâcheté, le désintéressement et les convoitises abjectes, l'homme bien né et le manant du carrefour, le penseur sublime et le manouvrier vulgaire, l'orateur illustre et le crieur de la rue, l'administrateur

1 1^{re} partie, ch. I et XI.

éclairé et le villageois inculte, le vieillard plein d'années et d'expérience et le bachelier impertinent échappé la veille du collège, le général d'armée et l'ordonnance qui veille devant sa porte, le grand citoyen et le conspirateur des loges maçonniques, le négociant honnête et le failli flétri par les lois, le bon père de famille et le paresseux égoïste ou le repris de justice. Dans ce syncrétisme honteux qui s'appelle le nombre, tous les individus s'égalent; tous se valent, parce qu'en bonne règle une unité est identique à une autre unité. Dieu ne compte pas, les hommes distingués non plus, au moins dans les mauvais jours. En tout cas, ils sont une minorité battue à l'avance.

L'athéisme politique ravale la souveraineté jusque-là. Cette manière de la présenter diffère de la vieille tradition que nous avons constatée dans tous les peuples. Nous étions accoutumés à voir la souveraineté descendre du ciel, ornée d'un nimbe lumineux, belle comme l'ange du Seigneur, debout sur les sommets du monde, pour y promulguer ses lois. Ainsi elle s'imposait au respect des générations, et elle était devenue leur seconde religion. La théorie démagogique de la souveraineté du peuple la fait pousser par en bas; elle se dégage des passions de la place publique, comme un cryptogame s'élève de terre au fond des bois pendant l'orage. Elle a des caractères qui trahissent sa provenance. Elle est la fille de la violence ou de la ruse. Quand elle sort d'un scrutin opulent, dont la

nécessité explique souvent le succès, même alors elle n'est pas la souveraineté; elle a le sentiment qu'il lui manque quelque chose, et son attitude est gênée. Ce qui lui manque, c'est le rayon d'en haut qui, en tombant sur son diadème, le fait resplendir. Alors seulement les peuples sont saisis, parce qu'ils ne s'inclinent que devant Dieu; mais ils ne l'ont pas vu dans l'homme que le hasard a élevé sur le pavois.

Maintenant considérons cette souveraineté roturière à l'œuvre dans l'accomplissement de la mission que la Providence lui a confiée. Étrangère à Dieu, qui ne lui prête pas sa gloire; simple résultante de l'activité sociale, elle n'est qu'un fait humain. Son premier malheur est de n'avoir pas de majesté. Le mot majesté vient du latin *majestas*¹. Les Romains l'ont inventé. Ils le pouvaient mieux que d'autres, parce qu'ils étaient le plus grand des peuples, et qu'en réalité ils mêlaient la grandeur à tout. Ils disaient : la majesté du peuple, du sénat et des lois, comme ils disaient : la majesté des dieux. Il y avait un peu de panthéisme dans ce fier langage. Cicéron nous permet presque de le croire, lorsqu'il écrit : « Au peuple romain appartient le « suprême pouvoir sur toutes choses : *Populus Romanus*, *penes quem est potestas omnium rerum.* » Aussi nous préférons la définition de Bossuet, plus philosophique, parce qu'elle est plus chrétienne :

¹ De Maistre, *du Pape*.

« Je n'appelle pas majesté cette pompe qui envi-
« ronne les rois, ou cet éclat extérieur qui éblouit
« le vulgaire : c'est le rejaillissement de la majesté,
« ce n'est pas la majesté elle-même. La majesté,
« c'est l'image de la grandeur de Dieu dans le
« prince ¹. » Il n'y a pas d'autre moyen de l'expli-
quer. La majesté est, en effet, une supériorité. Or
l'homme n'a aucune supériorité sur l'homme. La
société elle-même n'a sur l'individu que la supério-
rité de la force, si elle ne se donne pas comme
l'*interprète* de l'ordre naturel, derrière lequel Dieu
se montre.

C'est pourquoi la souveraineté sans majesté est
sans puissance. Elle commande en vain au nom du
peuple ; elle est atteinte d'une irrémédiable lan-
gueur, qu'aucune pompe extérieure ne peut dissi-
muler. Dans ces conditions, elle n'arrive pas au
respect ; elle s'appuie sur la force plus que sur la
conscience de ses sujets. Proclamée en un jour de
sédition, elle demeure une souveraineté de contre-
bande ; le peuple, qui l'a faite, n'oublie pas qu'il
peut la défaire. C'est logique, s'il n'y a pas d'autre
principe générateur que lui. Il l'endure donc jus-
qu'à ce qu'elle lui déplaît, et alors il la brise. Or
la souveraineté déplaît toujours, même quand elle
est complice des passions publiques. Les méchants
qu'elle caresse ne lui font pas grâce, et, parce que
dans les mauvais siècles ils sont la majorité, ils se

¹ *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. V, art. VI, Prop. 1.

livrent souvent au jeu cruel des révolutions. Le lion populaire se délecte dans ces saturnales ; il se console ainsi de sa cruelle destinée. Il ne peut pas régner, et il apaise sa jalousie, qui est le fond de son être, en dévorant ceux qui règnent sur lui.

Autrefois les rois de France, en prenant possession du trône, étaient sacrés par la main des pontifes, à Reims ou à Paris. Cette coutume existe encore chez nos voisins, moins atteints que nous par la contagion de l'esprit moderne : elle n'empêche pas la Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, d'être des monarchies puissantes avec lesquelles nous comptons. Si nous proposons de la rétablir chez nous, la presse pousserait des cris affreux, parmi lesquels nous aurions la douleur de distinguer les protestations discrètes d'une certaine école de catholiques. Cependant les préjugés n'enlèvent à la cérémonie du sacre ni sa signification dogmatique, ni sa beauté morale, ni son utilité sociale. L'héritier *du droit historique*, le descendant de *l'élu du peuple*, élu encore par l'acquiescement général à la loi fondamentale, faisait son avènement. La bénédiction de « Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent les empires ¹ », ne lui causait aucun dommage ; le peuple saluait de ses acclamations enthousiastes la jeune majesté, qui se tenait debout sur le seuil du temple, où elle avait juré d'observer la constitution. Un pareil

1 Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre*.

spectacle le disposait à respecter ses volontés comme les volontés de Dieu.

Mais nous avons changé tout cela. Nos maîtres vont apprendre l'art de régner dans les sociétés secrètes. Ils éntrent par la porte de la trahison, et l'insurrection qu'ils avaient préparée de longue main les conduit en triomphe au palais des monarques proscrits. Ils ont reçu le sacre du crime : ils ont au front l'onction du sang. Leur règne est inauguré sous de sinistres auspices ; il est agité, et il dure peu. Ces comédies tragiques se sont si souvent répétées dans notre siècle, que nous pouvons développer la philosophie des dates : les dates sont éloquentes. L'établissement de la monarchie a prospéré en France depuis Clovis jusqu'à Louis XVI. Pendant treize cents ans, trois dynasties se sont succédé sans épuiser la vigueur de l'institution. Tous nos rois ne furent pas parfaits, parce qu'ils étaient hommes : plusieurs ont commis des fautes capables de ruiner une patrie moins bien organisée que la nôtre. Cependant aucune secousse n'ébranla l'institution monarchique jusque dans ses fondements ; elle était trop bien assise dans nos mœurs, et trop gravée dans le cœur des générations. C'était la souveraineté chrétienne, c'est-à-dire l'incarnation de Dieu dans l'élu de la nation. Ainsi s'explique sa durée, sa fécondité et sa gloire.

Depuis que l'athéisme politique a prévalu en France, et que la souveraineté du peuple, prise dans un sens absolu, a été proclamée, les gouver-

nements se suivent et ne se ressemblent pas. On a calculé la moyenne de leur longévité, et on demeure stupéfait tant ils sont fragiles. A partir de 1789, on compte : 1° la constitution française, décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi en 1791 ; elle établissait une monarchie représentative ; 2° l'acte constitutionnel soumis à la ratification du peuple par la Convention en 1793, et qui posait en principe la souveraineté du peuple avec l'unité et l'indivisibilité de la république ; 3° la constitution de l'an III (1795), créant un Directoire chargé du pouvoir exécutif, et deux conseils, celui des Anciens et celui des Cinq-Cents, qui composaient le pouvoir législatif ; 4° la constitution de l'an VIII (1799) nommant trois consuls, deux décennaux, et l'autre quinquennal ; un sénat conservateur, un corps législatif et un tribunat ; 5° le sénatus-consulte organique de la constitution (1802), qui modifia la constitution précédente en instituant le consulat à vie ; 6° le sénatus-consulte organique de l'empire français (1804), qui conféra à Napoléon I^{er} le titre d'empereur ; 7° la charte octroyée par Louis XVIII en 1814 ; 8° la charte de 1830, sous Louis-Philippe I^{er} ; 9° la constitution de la république, en 1848 ; 10° la constitution promulguée par Napoléon III le 14 janvier 1852, suivie du sénatus-consulte du 23 décembre de la même année, qui rétablit l'empire ; 11° le plébiscite du 6 mai 1870, qui confirma les modifications introduites dans la constitution perfectible de 1852 ; 12° le gouverne-

ment de la Défense nationale, qui se substitua à l'empire, renversé le 4 septembre 1870. Il devint à Bordeaux, en février 1871, la république provisoire, débris glorieux de nos institutions. Depuis ce jour, le pouvoir a subi une série de transformations qu'il n'est pas facile de caractériser. Le dernier état de la chose publique n'a pas de précédent dans notre histoire, ni de nom dans les langues humaines.

Voilà où nous en sommes. Ainsi, dans une période de 90 ans, la France a vécu sous douze régimes, une moyenne de sept ans et une fraction sous chacun. Ces régimes diffèrent par l'origine, par le titre, par la forme, par les tendances ; ils se ressemblent par les maux qu'ils ont fait fondre sur nous. Désormais la paix n'est pour nous qu'un répit, pendant lequel les parties belligérantes se préparent à attaquer de nouveau. La lutte est devenue chronique : elle n'est pas un accident, mais une conséquence nécessaire des principes qui nous régissent, et qui ne sont en réalité que la négation de tout principe. La souveraineté est morte, l'athéisme politique l'a tuée ; à sa place il ne reste que le pouvoir.

De l'athéisme politique découle le matérialisme politique, qui est impuissant soit à fournir une définition honorable de la souveraineté, soit à constituer solidement cette souveraineté au sein des sociétés qu'elle doit régir. Tirons une autre conséquence. Le matérialisme politique aboutit au

fatalisme politique. De peur qu'on ne nous accuse de nous livrer à des déductions fantaisistes, nous apporterons au débat des pièces de conviction. La même école qui professe la souveraineté du peuple et qui appelle l'autorité « la somme du nombre et des forces matérielles ¹, » enseigne encore « que le droit consiste dans le fait matériel, et que tous les faits humains ont force de droit ². » Ailleurs elle ajoute : « Une injustice de fait couronnée de succès ne préjudicie nullement à la sainteté du droit ³. »

Donc le droit est un fait comme la souveraineté est un nombre; un fait et un nombre sont des choses fatales, qui s'imposent et qu'on subit sans discussion. C'est le criterium qui servira désormais à décider du droit privé, du droit public et du droit international; la formule est générale et doit être prise dans sa plus grande extension. Dans ces conditions il n'existe plus de droit civil ou privé. Une bourse remplie par le travail et l'épargne, c'est un fait; une bourse vidée par un habile voleur au coin d'une rue ou le long du chemin solitaire, c'est un autre fait. Un honnête homme

1 *Syllabus*, Prop. LX.

2 Jus in materiali facto consistit, et omnia hominum officia sunt nomen inane, et omnia humana facta juris vim habent. (*Syllabus*, Prop. LIX.)

3 Fortunata facti injustitia, nullum juris sanctitati detrimentum affert. (Prop. LXI.)

qui passe tranquille et inoffensif, qui va où Dieu le pousse et où le devoir l'appelle, c'est un fait ; un assassin inspiré par la haine ou par la cupidité, qui le terrasse et qui l'égorge, c'est un autre fait. La vierge pudique qui fleurit comme un lis à l'ombre du foyer, c'est un fait ; le libertin cynique qui déploie autour d'elle les ruses du vieux serpent, c'est encore un fait. Le pauvre qui a faim, et le riche sans cœur qui ne lui accorde pas un regard ; la vertu persécutée et le vice insolent, le monarque magnanime et le héros des halles, ne sont que des faits ; Lucrece et Tarquin, Aristide et Alcibiade, Jeanne d'Arc et Henri V d'Angleterre, Marie Stuart et Élisabeth, Louis XVI et Robespierre, sont de simples synchronismes historiques.

Les plus fiers partisans de la souveraineté du nombre ne vont pas aussi loin. La plupart manquent de logique ou de courage, et ils s'arrêtent à moitié chemin. Le lendemain de leur avènement, ils ont soin de garantir les droits individuels, la liberté, la propriété et la vie. Ils craignent sans doute de trop épouvanter le monde, déjà porté à la défiance, et ils déroulent un programme conservateur, pour rassurer les esprits. Mais ils n'y sont pas toujours fidèles : plus d'une fois ils ont pratiqué la doctrine qu'ils ne professaient pas ouvertement : ils ont caché leur jeu derrière la raison d'État.

Ils n'ont pas tant de respect pour le droit public. Tous les gouvernements de fait sont légitimes quand ils ont posé eux-mêmes le fait triomphant ; dans le

cas contraire, ils ne sont pas si prompts à les reconnaître. Lorsqu'un gouvernement succombe sous les violences de l'insurrection, il a tort : celui qui lui succède a raison, jusqu'à ce que, vaincu à son tour, il aille rejoindre les autres chez les morts. Il suffit que le gouvernement nouveau s'inaugure au nom de la souveraineté du peuple, même quand ce peuple, occupé à gagner son pain sur la glèbe ou à l'atelier, ne se doute pas des victoires qu'on lui fait remporter, on ne lui demande pas qui il est ni d'où il vient.

Cependant la question d'origine a son importance. Tel gouvernement vient de la tradition ; il est la manifestation du droit antique, qui est à la base des institutions nationales comme la racine sous le tronc vigoureux du chêne : il a les voix de la grande opinion composée des sages du pays ; il n'est pas un essai, mais une continuation ; on sait sa valeur par ses fastes. Tel autre gouvernement est l'œuvre de la terreur : le banditisme politique, par un coup de main hardi, s'est emparé de la chose publique ; il a commis son crime pendant une nuit, et au point du jour il s'est affirmé au milieu des baïonnettes et des vociférations, exigeant de tous l'obéissance, l'impôt et le sang. Voici un troisième gouvernement, quelquefois providentiel, ordinairement doublé d'ambition égoïste ; il est né de la gloire, sur un champ de bataille. La gloire couvre tout ; elle est une des formes de la force, la plus redoutable, parce que les masses ne résistent pas à

son prestige ; rapide comme la foudre , comme elle , elle arrive à ses fins , en faisant voler l'obstacle en éclats : quelques grenadiers suffisent à la besogne.

Toutes ces souverainetés n'ont pas les mêmes titres au respect du monde. L'école fataliste n'entre pas dans les détails : elle enregistre les faits à mesure qu'ils se produisent , sans éprouver une syndérèse , sans pousser un gémissement. Aussi les nations vont de métamorphose en métamorphose , sous l'inexorable doctrine de la nécessité , à peu près comme les insectes , qui sont larves aujourd'hui , chrysalides demain , et le troisième jour , papillons aux ailes diaprées. Cette morale est comode pour les indifférents qui n'ont plus de foi , surtout pour les perturbateurs qui spéculent sur l'anarchie. Ceux-ci sont les ministres de l'aveugle destin. Ils fonctionnent dans le sang et l'incendie , et ils demeurent irresponsables devant la postérité. Tout est profit pour eux. Les victimes broyées par ce cruel mécanisme sont moins bien partagées.

Le droit des gens ne survit pas au droit public. Les nations sont un concert immense , dont les rapports sont réglés par les traités et par la loi de nature qui les domine tous. Ici encore les puissants et les faibles sont en présence : le respect des droits réciproques entretient la paix entre eux. Le droit veille aux frontières , qui deviennent sacrées , et il arrête toutes les entreprises scélérates. Mais la souveraineté du nombre organise vite les gros bataillons : la théorie du fait accompli réveille

l'esprit de conquête. La conquête peut devenir le droit à certaines conditions ; dans l'hypothèse discutée, elle se confond avec le plus brutal brigandage. Alors malheur aux vaincus : les faibles le seront toujours, quand un voisin entreprenant et prêt de longue main fendra sur eux. Ils sauveront l'honneur de leur drapeau s'ils savent se battre et mourir ; ils ne sauveront pas leur nationalité : le soir de la défaite, elle sera annexée par décret à l'empire victorieux. La loi zoologique, qui livre les espèces inférieures à d'autres plus parfaites, et, dans la même espèce, les sujets en croissance à ceux qui ont atteint tout leur développement ; cette loi, qui s'accomplit régulièrement dans les profondeurs de l'Océan, sur les continents et dans les airs, sera tout le droit international. Alors le monde civilisé présentera le spectacle constaté par les savants dans le règne animal.

Ceci n'est pas une prophétie, c'est de l'histoire. Le droit païen n'était que le droit de conquête. Sous son régime, les peuples vivaient peu ; ils étaient mangés par les grands capitaines, que les auteurs classiques ont trop vantés. Ainsi disparurent de la carte les Grecs ingénieux, les Gaulois magnanimes, les Bretons qui se croyaient inattaquables derrière la ceinture des mers, et les Germains amants des forêts sombres. Ils tombèrent après Carthage la Superbe, les Numides aux pieds légers, et tous les Asiatiques, qui ne pouvaient pas porter plus longtemps le poids de leurs richesses et les dissolu-

tions de leur luxe. Rome les écrasa les uns après les autres, et avec leurs débris elle fonda son unité gigantesque.

Le droit chrétien gardait plus efficacement les nations. Depuis qu'il s'est obscurci, l'Europe a assisté à des événements qui ont suffi pour la gloire de quelques douzaines d'hommes d'épée et de robe, et qui ne l'ont rendue ni plus belle ni plus heureuse. Plus d'un esprit sérieux, pour qui la paganisation moderne commence à la renaissance, en voit la première expression éclatante dans le traité de Westphalie. Sans suivre méthodiquement la trace du mal, disons qu'il paraît avoir atteint son maximum de nos jours, avec les doctrines funestes qui font l'objet de nos études. Le matérialisme et le fatalisme, après avoir altéré le droit public, ont envahi le droit international, dont il ne reste que le nom. En cas que leurs effets ne fussent pas assez certains, notre siècle a inventé une morale nouvelle à l'encontre de la fraternité humaine et des traditions de charité que l'Évangile avait formées, non-seulement entre les individus, mais encore entre les nations. Nous voulons parler du *principe de non-intervention*, dont voici la teneur : « Aujourd'hui il faut proclamer et observer le principe qu'on appelle de non-intervention ¹ . » On ne craint pas de le donner comme un principe absolu, qui oblige

¹ Proclamandum est et observandum principium quod vocant de non interventu. (*Syllabus*, Prop. LXII.)

aujourd'hui plus que jamais, et d'où l'on fait dépendre le repos du monde. Les forts, qui n'ont pas besoin de secours, l'imposent aux voisins avec arrogance. Ils l'imposent au lendemain de leurs interventions intéressées dans les affaires d'autrui, et tandis qu'ils se préparent à les répéter partout où bon leur semblera. Ils l'imposent à des heures solennelles, quand certains États condamnés à mort par la conspiration cosmopolite sont en proie à des violences iniques, et que leur fin est prochaine : ils le laissent violer, ils le violent eux-mêmes impunément s'il gêne leur politique. Il ne s'agit que de trouver une formule; la chose est facile pour les diplomates habiles dans l'art de torturer les mots, et d'en tirer ce qu'ils ne contiennent pas. Celui qui a dit : « Le principe de non-intervention est un principe retourné qui indique l'intervention à bref délai, » était un connaisseur. Mais le seul fait d'avoir écrit un pareil principe dans le droit international, est un attentat à ce droit entendu comme il doit l'être, et comme il l'était auparavant.

Ceci n'est pas le moindre signe de notre décadence; les désastres dont nous sommes les témoins ne sauraient nous étonner. L'ère des conquêtes injustes est réouverte : l'Irlande porte les chaînes de l'Angleterre; la Pologne dépecée se débat impuissante entre les serres des aigles du Nord, et pleure inconsolablement sa gloire outragée; le Hanovre proteste; Nassau murmure; le Sleswig-Holstein rappelle des traités méconnus; Naples,

Parme, Modène, la Toscane, le patrimoine de saint Pierre, broyés par la force et trahis par la ruse, réclament en vain leur vieille autonomie. La civilisation a de terribles comptes à rendre au tribunal de la justice : les abus sont de tous les temps ; l'approbation tacite qu'ils reçoivent n'appartient qu'au nôtre. L'Europe est impassible devant les meurtres des nations : elle les constate et elle continue ses meilleures relations avec ceux qui en sont coupables. Rien n'est changé : il y a sur la terre un peuple de moins et un despotisme de plus. Alors les petits États tremblent : ils regardent autour d'eux d'où leur viendra le secours, et, ne croyant plus au droit, l'envie leur prend de se fondre dans un vaste empire où ils tombent au rang de simple province. C'est une manière peu glorieuse de périr.

Ce triste nécrologe est la réponse à la phraséologie vantarde des tenants de la souveraineté du nombre ; ils n'ont rien à dire, car ils ont voulu ce qui arrive. Il n'est pas sûr qu'ils s'en affligent ; d'aucuns croient à leur joie, parce que le mouvement centraliste qui s'effectue à son point de départ dans l'idée anticatholique, et qu'il profite à la révolution, quoiqu'il soit dirigé par la monarchie. Mais ceux qui ont conservé la notion du droit et la religion de l'honneur sont les martyrs de notre siècle. Parce qu'ils savent l'histoire, ils ne sont pas surpris des défaites que le droit subit ici-bas. Seulement, tant que la distinction du droit et du

fait est respectée, tout n'est pas perdu. Le droit vaincu est encore le droit : il poursuit ses bourreaux d'un remords sans cesse renaissant. Les grandes âmes lui sont fidèles; malheureusement on les compte. Telle quelle, cette poignée d'obstinés est le témoin de Dieu; sa douleur est une leçon; son silence est une voix : c'est la voix de la justice qui interrompt la prescription du fait accompli, qui veille auprès des cadavres des nations comme une lampe brûle sur les tombeaux, et, comme l'ange de Pâques, annonce la résurrection. Mais, avec le dogme de la souveraineté du nombre, il n'y a plus d'espérance.

Maintenant, voyons les résultats de l'athéisme social pour les sujets soumis à l'autorité qu'il engendre. Les prévarications des rois sont suivies de châtimens exemplaires : nous avons vu comment, pour avoir voulu régner sans Dieu, les rois sont précipités de leur trône. Les prévarications des peuples ne restent pas impunies. Les peuples modernes ont rompu avec Dieu, source de toute souveraineté; l'orgueil de créer leurs maîtres et la volupté qu'ils trouvent à les renverser leur fait perdre la tête. Ils paient cher leurs plaisirs, car ils les expient par des gouvernements faibles. Ils sentent presque trop les inconvénients d'un gouvernement arbitraire; ils ne sentent pas assez ceux d'un gouvernement faible. Pourtant ils savent par expérience qu'il dégénère toujours en oppression. En règle générale, les pouvoirs issus de la souve-

raineté du nombre sont la verge dont Dieu se sert contre les peuples en révolte. Ces pouvoirs comprennent instinctivement leur insuffisance au lendemain de leur inauguration. Comme ils veulent vivre, ils ne reculent devant aucun moyen capable de les faire durer.

Malheur aux nations, a dit de Maistre, chez qui le pouvoir a besoin de penser à lui. Tandis que la souveraineté légitime, appuyée sur la tradition et sur le cœur de ses sujets plus que sur les bulletins de la veille, se dévoue à la patrie, avec laquelle elle n'admet aucune séparation, ni de corps ni de biens, les pouvoirs nouveaux ne s'identifient pas avec elle; ils préfèrent leur intérêt au sien et ils le poursuivent avant tout. C'est pourquoi ces pouvoirs sont en même temps lâches et durs. Ils n'ont pas le courage que donne le droit; ils ont la dureté qu'inspire la peur; ils croient à la force, et ils l'emploient faute de mieux: ils vivent de leur principe, en attendant d'en mourir. Ils n'ont pas de bonté. La bonté est un attribut de Dieu: elle est le rayonnement de sa paternité. Sur la terre comme au ciel, la bonté et la paternité sont unies indissolublement. Les pouvoirs sans Dieu semblent quelquefois débonnaires. Dans ce cas, ils sont plutôt corrupteurs. Leurs vues sont égoïstes, leurs concessions sont homicides: elles sont un moyen détourné de régner quand même, et quoi qu'il en coûte à la dignité des particuliers et à la grandeur de la patrie. Pour mesurer leur bonté, il suffit de

les mettre à l'épreuve; si les caresses ne leur réussissent pas, vous les verrez devenir féroces.

En même temps les impôts augmentent et grèvent la fortune des citoyens. C'était inévitable, car il faut relever les ruines qui coûtèrent à faire, et qui ne coûtent pas moins à restaurer. Les pouvoirs incertains développent largement les forces protectrices de l'ordre matériel. Les fonctions salariées se multiplient: elles s'imposent aux uns comme une nécessité; elles plaisent aux autres parce qu'elles satisfont leur ambition. La moitié de la nation occupe les services publics et vit aux dépens de l'autre, qui achète, à beaux deniers, l'air qu'elle respire, l'eau qu'elle boit et la sécurité dont elle jouit. A d'autres époques, elle avait tous ces biens à meilleur marché; la vie sociale était si peu compliquée qu'elle était presque gratuite, à la condition d'être vertueuse. Beaucoup de gens qui ne donnent pas une larme à la liberté, se plaignent tout haut quand ils ont mal à la bourse. Mais tout le monde doit être châtié, les capitalistes positifs comme les libéraux enthousiastes. Les impôts ont été souvent l'occasion de mouvements séditions; les meneurs exploitent contre la souveraineté légitime le mécontentement du pauvre peuple. Quand les meneurs ont réussi, les impôts ont doublé: c'est une autre douceur de leur gouvernement.

Les parvenus ne s'en tiennent pas là. Ils durent par des coups de théâtre. C'est pourquoi ils visent à des effets brillants et rapides, car ils n'ont pas le

temps d'acquérir une gloire solide, toujours lente à venir et qui ne couronne que le vrai mérite. La guerre sert admirablement leurs desseins. A ce jeu terrible, l'habileté a sa valeur; le hasard fait le reste : la victoire sacre les plus indignes. Alors le tambour appelle les réserves. La nation indomptable, qui a démoli ses autels, brûlé le palais de ses monarques, et violé le sanctuaire des lois, est versée, comme de la lave en fusion, dans les cadres de la levée en masse; et, ainsi enrégimentée, elle va courir les aventures pour vaincre ou pour succomber, sûre, dans les deux cas, d'engraisser les plaines de son sang empoisonné, et de les blanchir avec les ossements d'une génération. La guerre suit toujours les crimes politiques. Elle est un puissant dérivatif qui calme les convulsions intérieures : elle est un calcul pour ceux qui la déclarent ou qui l'acceptent; elle est surtout la revanche de Dieu chassé des institutions sociales. Dieu était sorti par la porte de la révolte; il rentre par celle du malheur. Les émeutiers avaient inscrit dans leur plan de gouvernement l'abolition des armées permanentes. Dieu se moque d'eux !

Ceci n'est que le commentaire, par l'histoire, des menaces de Samuel aux enfants d'Israël qui ne voulaient plus de Dieu, et demandaient un roi de leur facture : *Voici les droits du roi qui vous gouvernera : il prendra vos fils, et il les mettra sur ses chariots; ils formeront sa cavalerie, et ils galoperont devant ses quadriges pour porter ses messages. Il choi-*

sira parmi eux ses tribuns et ses centurions ; d'autres laboureront ses champs, couperont ses moissons ou seront employés à forger ses armes et à fabriquer ses chars. Le roi vous ravira vos champs, vos vignes, vos oliviers, et il les donnera à ses courtisans. Il dîmera vos froments et vos vins, pour nourrir ses eunuques et ses domestiques. Il vous enlèvera vos esclaves, vos servantes, la fleur de votre jeunesse, et les ânes de vos étables, pour les employer à ses entreprises. Vos troupeaux ne seront pas épargnés, et, quand il vous aura ruinés, il vous réduira vous-mêmes en servitude. Alors vous crierez, et le Seigneur ne vous exaucera pas ¹.

Ainsi se vérifie le célèbre adage : Les nations ont toujours le gouvernement qu'elles méritent. La justice de Dieu le veut ainsi. Isaïe menaçait Israël *de lui donner des rois enfants et des femmes pour lui faire la loi* ². Habacuc est plus cruel encore : il lui annonce *des tyrans ridicules* ³. Ces sinistres prophéties ont trouvé mille fois leur application dans l'histoire : elles sont toujours actuelles. Parmi tous les tyrans sortis des révolutions modernes, plus d'un fut ridicule par l'incapacité qu'il apportait aux affaires, par la pompe de ses discours, par la singularité de ses projets et par sa fin grotesque, qui contribua plus que toute autre chose à le rendre immortel. S'ils n'avaient été que ridicules, nous

¹ II Reg. viii, 11 et seq.

² Isaïe iii, 4.

³ Habac. i, 10.

nous serions consolés en riant. Mais nous avons eu des tyrans sérieux : ceux-ci étaient à cheval sur la nation conquise ; ils mirent un frein à sa bouche écumante, tandis que de leurs éperons d'acier ils labouraient ses flancs ensanglantés. O peuples, brouillés avec Dieu et fatigués de sa majesté sainte, votre péché ne restera pas sans récompense ! Puisque vous ne voulez plus de la souveraineté légitime, vous vous courberez sous la force ; vous proscrivez des princes magnanimes, on vous donnera des dompteurs de bêtes !

L'historien de l'avenir qui étudiera consciencieusement la période dans laquelle nous sommes, ne pourra pas assez s'étonner d'une pareille perturbation, après tant de siècles d'une prospérité relativement remarquable. Mais, en comparant les deux France, il trouvera la cause de nos convulsions dans une lésion profonde de notre organisme national. Comme la politique est une science pratique, les résultats, qui sont toujours décisifs pour juger de la valeur d'une doctrine, sont pour elle un argument plus irréfutable encore. Malheureusement nos contemporains n'ont pas assez profité des expériences faites : on dirait que leur entêtement dans les erreurs en vogue augmente avec les démentis que les événements leur donnent. Ils sont ingénieux pour défendre leurs idoles ; ils disent : « Notre époque n'est pas normale, elle n'est qu'une transition. Après le renversement de l'ancien régime, cette œuvre immortelle de 1789, un certain balan-

cement plus ou moins long entre un passé impossible et un nouvel ordre de choses indéterminé était inévitable; les mœurs des peuples se modifient lentement: quand les intérêts se déplacent, ils froissent les égoïsmes, alors même qu'ils se rétablissent plus équitablement et qu'ils préparent un progrès considérable. Il est plus facile, à quelques égards, de créer un peuple que de le refondre. Dans le premier cas, on n'a à vaincre que les résistances de la barbarie; dans le second, il faut triompher de la coutume. La patience est la condition des grandes choses; pour réussir on doit, avant tout, ne pas désespérer. »

Nous admettons les transformations plus ou moins radicales qui s'opèrent dans les institutions des peuples. Les peuples ne sont pas des masses de granit: ils sont vivants, ils ont des âges, et ces âges sont séparés par des crises que la science caractérise et qu'elle annonce à l'avance. Jusque-là nous sommes d'accord avec tous les publicistes. Mais, quand un peuple rompt brusquement, d'abord avec sa tradition, ce qui est déjà grave, ensuite avec toutes les lois fondamentales de la vie; quand il s'isole de Dieu, sans lequel rien ne commence et rien ne dure; quand il aspire à se passer de principes fixes et indiscutés, il fait le vide sur sa tête, il creuse l'abîme sous ses pieds, il se meut d'un mouvement vertigineux, emporté par l'irrésistible force de la pesanteur. Nous ne voyons pas là une transition; une transition suppose deux points con-

mus et reliés par une ligne solide qui fait, en politique, l'office d'un pont sur une rivière. Si l'on part du néant pour poursuivre des chimères dans l'air, ce n'est pas une transition, c'est une chute; à moins d'appeler de ce nom le dernier saut qu'exécutent les peuples lorsque, lassés de vivre et indignes de leur rôle, ils se précipitent avec emphase dans des hontes d'où ils ne reviennent pas.

CHAPITRE XVI

SI LE PEUPLE GARDE LA SOUVERAINETÉ QU'IL COMMUNIQUE

Puisque toute puissance vient de Dieu, le peuple n'est pas la source de la souveraineté; il la transmet à l'homme qu'il désigne, par son libre choix, pour gouverner. Mais la conservera-t-il en la communiquant? L'école révolutionnaire soutient que la souveraineté est inaliénable, et que le peuple, le voulût-il, ne peut pas s'en dessaisir. Jurieu avait, le premier, enseigné cette doctrine en sa *Lettre* XVI^e. Bossuet la résuma comme il suit : « Le peuple fait les souverains et donne la souveraineté : donc le peuple possède la souveraineté et il la possède dans un degré plus éminent; car celui qui communique doit posséder ce qu'il communique d'une manière plus parfaite. Quoiqu'un peuple qui a fait un souverain ne puisse plus exercer la sou-

« veraineté par lui-même, c'est pourtant la souve-
« raineté du peuple qui est exercée par le souverain,
« et l'exercice de la souveraineté, qui se fait par
« un seul, n'empêche pas que la souveraineté ne
« soit dans le peuple comme dans sa source, et
« même comme dans son premier sujet ¹. »

Le jacobinisme du dernier siècle, qui appliqua la théorie du ministre, conçut la souveraineté comme une *délégation* du peuple souverain. Ce mot est célèbre dans nos annales révolutionnaires ; à cette époque il parut nouveau : il l'était en effet, comme l'idée qu'il exprimait. Dès lors les pouvoirs publics ne furent exercés que par les *délegués* du peuple. Les députés étaient des *délegués* ; les ministres étaient des secrétaires d'État *délegués* à la justice, à l'instruction publique, aux finances, etc. On constitua les *délegués* à la guerre : c'étaient des commissaires civils, qui en réalité possédaient l'autorité militaire, car ils donnaient les ordres, ils imposaient les plans, et les généraux étaient tenus de s'y conformer. Depuis Virgile, on admettait que les armes le cèdent à la toge ; la Convention enchérit sur l'adage romain, et décida qu'elles le céderaient au frac républicain. Il le fallait ainsi, de peur que les soldats de la France ne s'avisassent de vaincre avec le canon et non pas au nom du peuple, ce qui aurait amoindri sa majesté, et afin

¹ *Avertissements aux protestants*, V^e Avertissement, § XLIX, page 312.

de pouvoir annoncer, au lendemain des défaites, que les chefs avaient trahi.

Le jacobinisme contemporain n'a rien changé aux coutumes de ses ancêtres : même théorie et même vocabulaire ¹. Pendant la campagne contre la Prusse, nos camps improvisés et nos armées en marche ont vu reparaître les *délégués* civils, ceints de l'écharpe historique, et l'on a pu juger de leur science et de leur bravoure. Nos revers en sont la

1 « Je viens de parler de *chefs* ; il ne saurait y en avoir que là où le gouvernement est une force extérieure à la société, superposée à la société, et ne relevant que de soi, comme il arrive dans toute monarchie, despotique ou non, absolue ou constitutionnelle. Sous l'empire du suffrage universel, s'il est appliqué logiquement, l'État, je ne saurais trop le répéter, c'est la société, agissant en tant que société ; l'État, c'est la république dans son vrai sens étymologique, *res publica* ; l'État, c'est le *moi* de Louis XIV prononcé non plus par un homme, mais par le peuple. Des chefs ? il n'en faut plus : il faut des mandataires. Mais tout mandataire doit des comptes ; et quand il s'acquitte mal de son emploi, on lui donne le congé. La révocabilité de ceux que le peuple choisit pour représenter la société, pour former l'État, est donc une conséquence directe du principe du suffrage universel. D'un autre côté, combien ne serait pas dérisoire ce droit de révocation, s'il était loisible au mandataire de le déjouer par une trop longue durée de son mandat !...

« La délégation d'un pouvoir n'est jamais qu'un dépôt ; elle est inséparable de la faculté de reprendre ce dépôt... La permanence est un attribut essentiel de la souveraineté ; le peuple qui s'en dépouille au profit d'un roi fait plus que *déléguer* sa souveraineté, il l'*aliène*. » (Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, 1^{re} série, pages 206-210.)

preuve. La Commune de Paris, pendant ses trois mois de règne, ressuscita avec plus de fidélité encore la tradition de 93. Les *députés* du peuple arrêtaient les citoyens paisibles, confisquaient les propriétés, enrôlaient les hommes valides, et mettaient le feu aux quartiers condamnés au pillage. C'est parce que cette œuvre infernale se fit *souverainement*, qu'elle fut si bien menée. Le peuple souverain ressemble au cheval d'Attila : l'herbe ne croît plus partout où il passe.

Mais est-il vrai que la souveraineté n'est qu'une délégation du peuple, et que celui-ci garde la souveraineté qu'il communique ? Nous pensons que cette doctrine est opposée au sens intime du genre humain. Les idées les plus élémentaires ne sont pas toujours analysées à fond : nous en portons tous un certain nombre dont nous n'avons conscience qu'à demi, et peut-être serions-nous embarrassés pour les exposer et les défendre devant la contradiction. Heureusement les idées indéfinies ne sont pas les moins puissantes : elles tiennent du sentiment autant que de la raison ; en les sondant on les ébranle. L'idée de souveraineté en est une ; cependant elle est claire par ses principales faces. Par le seul fait que la souveraineté n'a jamais été expressément entendue d'une simple délégation, il est permis de la prendre dans un sens contraire, plus distingué, plus digne d'elle et plus favorable au bien public. Nous n'avons pas assez d'érudition pour avancer que la doctrine de la souveraineté

déléguée n'a été professée par aucun politique avant Jurieu et les jacobins; mais nous prions ceux qui pensent autrement que nous d'en chercher la trace dans l'antiquité. Si elle exista, elle dut être bien vague : on la trouverait plutôt dans un cerveau singulier que dans les grands courants de l'opinion.

Généralement on croit que la souveraineté est plus qu'une délégation. D'abord, l'homme qui en est revêtu par l'élection ou en vertu du principe d'hérédité a le sentiment de ses droits. Il ne se place pas au-dessus des institutions de son pays, moins encore au-dessus des maximes de la justice et de la raison : l'orgueil a quelquefois produit des souverains de cette espèce; c'étaient des fous sous le diadème : ils font exception à la règle. Le souverain véritable se place, dans sa pensée et par ses actes, au-dessus de la volonté mobile de ses administrés. En parlant d'eux, il dit : *Mes sujets*. Le mot est dans toutes les langues, et sa correction est inattaquable. Il est déjà vieux, et il n'a pas envie de disparaître; on sait que les libéraux les plus chatouilleux l'acceptent aussi longtemps qu'ils restent dans les rangs des conservateurs. On est sujet tant qu'on est dépendant. Or les citoyens dépendent du souverain; le souverain ne dépend du citoyen que l'instant nécessaire à sa création. L'instant qui suit, il s'appartient, il délibère, il décide, il exécute, sous la seule réserve de ne violer ni la loi naturelle ni la loi positive; et ce qu'il

fait est valide avant la ratification de la volonté populaire. Voilà le souverain classique, tel que le sens intime de l'humanité le conçoit, et tel que les siècles l'ont connu : il est ainsi, et pas autrement. Qu'il s'appelle roi ou président de la république, le nom ne change pas la chose.

Si nous pouvions tirer du tombeau tous les chefs de peuples dont l'histoire fait mention, et si nous les interrogeons sur la grave question qui est à l'étude, tous nous répondraient, sans aucun doute, que pour eux la souveraineté n'eut jamais d'autre signification. Un pauvre délégué, aux appointements de quelques centaines de mille francs, premier commis du premier peuple du monde, n'a pas l'allure si fière : tout l'éclat de son palais ne peut pas dissimuler sa petitesse, ni lui enlever le sentiment de son infériorité. Quand ses ambassadeurs vont dans les cours étrangères porter ses messages, ils ne disent pas : Le roi, mon maître ; on lui donne le titre d'Excellence, qui le tire à peine du commun ; celui d'Altesse n'est déjà plus à sa taille ; quant à celui de Majesté, il ne peut pas en supporter le poids. Où est, en effet, la majesté dans ce frêle pouvoir, que les souffles de l'opinion agitent et courbent comme un roseau, qu'un jour voit naître et mourir ? Le délégué n'est pas souverain : voilà la cause de sa misère et de ses attitudes humiliées, qui provoqueraient le sourire si elles n'inspiraient la pitié. Les délégués sont au service du souverain : ils sont ses yeux et ses mains, et par eux il atteint

partout. Qu'on mette des délégués dans les charges subalternes, dans les bureaux, dans les magasins, dans les ateliers de l'État : à la tête des peuples, il faut un souverain.

Si du cœur des rois nous passons à l'âme des multitudes, nous y constaterons la même foi instinctive au véritable caractère de la souveraineté. On a beau philosopher devant elles, on ne parviendra pas à leur persuader que le souverain est un homme comme les autres. Ce n'est pas par l'origine qu'il s'en distingue : pétri de leur argile, il entra dans la vie par la même porte, en poussant des gémissements dans les langes qui l'enveloppaient; il ne respira pas un autre air; il ne foula pas une terre différente : à travers des épreuves dont personne n'est exempt, il va dormir dans la poussière, à côté du pauvre. Un grand monarque de l'antiquité a fait cet aveu¹. Le souverain se distingue de l'humanité par sa fonction. Ceux qui ne sont pas prévenus le sentent quand ils sont en sa présence : ils l'avouent avec sincérité. Plus d'un frondeur, qui de loin déclame contre les cours et se moque de l'abaissement moral de ceux qui les fréquentent, s'est trouvé embarrassé quand il a été debout devant un souverain proprement dit. S'il manquait d'usage, le cérémonial a pu gêner ses mouvements; mais il y a plus : il subissait malgré lui l'ascendant d'une supériorité qui est dans la

¹ Sap. vii, 1.

nature, et qui réside plus dans la fonction que dans la pompe extérieure dont elle est entourée.

Ici ne confondons pas l'humanité avec une génération pervertie, qui ne représente pas la race, et qui est comme une parenthèse entre celles qui la précèdent et celles qui la suivront. Un voyou de grande ville, né du péché, dans un bouge privé de lumière et d'air, élevé dans un milieu fatal où ses facultés morales s'atrophient comme ses organes; isolé par son éducation, et plus tard par son travail, des courants de la tradition humaine et des sources du sens commun; cet être avorté et à jamais incomplet, sauf pour le vice; enflé d'orgueil, rongé par l'envie, dévoré tout vivant par la luxure; cet être pourra bien s'écrier, en voyant passer le chef de l'État : Voilà le commis du peuple ! Il accompagnera son impertinence d'un regard haineux et d'un sourire sec. Mais tandis qu'il est capable de bouleverser la patrie distraite dans une nuit, il est impuissant à modifier l'essence des choses et à déraciner des *préjugés* sublimes des mœurs des nations. Après lui, l'humanité subsiste; son cynisme privé dure moins que la raison de tous; il passe, tandis que l'humanité jette avec dédain sa définition dans la rivière et continue son chemin, en rendant à la souveraineté l'hommage qu'elle lui accorda au premier jour du monde.

La doctrine de la souveraineté déléguée tend à étouffer toute valeur personnelle. Elle empêcherait un homme de génie d'arriver au gouvernement

de la société ou de s'y maintenir longtemps ; elle arrête, en effet, toute initiative. Il faut convenir que si les hommes supérieurs dont l'histoire consacre la mémoire doivent aux peuples, après Dieu, la souveraineté qu'ils exercent, à leur tour les peuples doivent à ces chefs issus de leurs suffrages la gloire qu'ils possèdent. Jamais cette gloire n'aurait brillé d'un aussi vif éclat, malgré le bonheur de leur tempérament, de leur situation géographique, et de toutes les autres conditions qui concourent à la formation des nationalités illustres. Au nombre de ces conditions providentielles il faut placer la fertilité intellectuelle et morale ; la grandeur des peuples est proportionnelle à cette fertilité, non pas à celle du sol ; s'il en était autrement, Rome n'aurait pas fait la conquête de l'univers. Or le génie vit d'inspiration : il se plonge dans des méditations profondes ; il saisit le mystère des choses, et, armé d'une idée, il s'élançe dans un mouvement spontané, emportant les peuples à des hauteurs où ils ne seraient jamais parvenus tout seuls. Quand un homme de génie travaille dans un comité, il se sent déjà mal à l'aise ; cependant il est avec ses pairs : il peut illuminer leurs délibérations des clartés de sa pensée, et faire sur eux un premier essai de ses découvertes. Qu'arriverait-il s'il doit dépendre de la masse, et subir un scrutin de l'opinion avant d'exécuter son plan ? Il étouffera sous cette pression, ou bien il se dégagera, en écartant les médiocrités importunes, pour

faire à sa guise et sauver la patrie malgré elle. C'est inévitable.

On dira peut-être que le génie est rare, même chez les nations les mieux douées, et l'on répètera, avec de Bonald, « que le bon sens gouverne le monde pendant les interrègnes du génie ¹. » C'est vrai, mais le bon sens lui-même ne se passe pas d'initiative. Personne ne gouverne avec la multitude; ceux qui veulent être bien gouvernés doivent d'abord consentir à être gouvernés. *Laissez-moi faire*, dit un médecin à un malade qui désire guérir; *laissez-moi faire*, dit un général à une armée qui appelle la victoire; *laissez-moi faire*, dit le souverain à un peuple qui souhaite d'échapper à l'anarchie. *Laissez-moi faire*, c'est le mot qui rend le mieux la souveraineté : il exprime toutes ses prétentions légitimes.

La souveraineté est au-dessus du peuple; elle s'en distingue, mais elle ne s'en sépare pas. Cette observation réconciliera avec elle ceux qui se hâtent de voir le despotisme en germe dans la notion que nous venons d'en donner. En effet, la souveraineté et le peuple se rencontrent dans l'unité vivante de la société, comme la tête et les membres dans l'unité du corps humain. Une tête sans les membres, ou les membres sans la tête, sont des conceptions absurdes; on n'imagine pas plus aisément une souveraineté sans sujets que des

¹ De Bonald, *Pensées*.

sujets sans souveraineté. Entre ces deux éléments très-inégaux il existe une mutualité d'influences qui en explique l'harmonie, parce qu'elle prévient l'oppression d'en haut et d'en bas. Il suit de là que la souveraineté gouverne le peuple, ce qui assure sa prééminence ; mais elle gouverne avec le peuple, ce qui empêche l'arbitraire. La souveraineté isolée, qui procéderait algébriquement et ne tiendrait compte que de ses vues ou de ses fantaisies, compromettrait vite la chose publique. Elle se penche donc vers le peuple ; elle ausculte sa large poitrine, elle en étudie les battements, pour connaître ses besoins et les satisfaire. Le peuple est admis à émettre ses vœux, à adresser ses remontrances directement ou par l'organe de ses représentants ; ce qui ne veut pas dire qu'il soit souverain. La souveraineté recueille les données de l'opinion : elle les pèse dans sa pensée ; elle écarte celles qui sont sans fondement ; elle accorde sa considération à celles qui lui paraissent mériter cet honneur ; et elle rédige ses lois en conséquence, dans la plénitude de ses droits, qu'elle ne partage avec personne. Voilà le jeu de la vie sociale ; chaque force est à son rang et garde sa portée naturelle : l'inégalité produit l'équilibre. Pour défendre les droits du peuple, il n'est pas nécessaire de le déclarer souverain ; pour contenir la puissance du souverain, il ne faut pas le confondre avec le peuple. Du reste, l'expérience est faite ; depuis que la doctrine de la souveraineté du peuple circule dans le monde

moderne, aucun des gouvernements conservateurs ne l'a prise au sérieux; c'est une des raisons des services qu'ils ont rendus. Ceux qui l'ont professée ne l'ont pas pratiquée; ils ont échappé à l'anarchie par le mensonge.

Maintenant entrons dans l'essence des choses. Toute société, qu'elle soit domestique, religieuse ou politique, se compose de deux termes qui en sont comme les facteurs, à savoir : le souverain et le sujet. Quelques publicistes y introduisent un troisième terme intermédiaire, qu'ils nomment le ministre ¹; nous n'avons besoin pour établir notre thèse que des deux premiers. Il s'agit de trouver, dans une société qui applique à la rigueur la maxime de la souveraineté déléguée, les deux termes indispensables à son existence et leur rapport normal, exempt de confusion et de tiraillement. A vrai dire, nous soupçonnons, dans le système politique que nous combattons, un peu de manichéisme. Les démocrates, qui se croient nés d'hier, nous pardonneront ce rapprochement avec l'esclave persan du III^e siècle de l'ère chrétienne. Ils ne connaissent pas tous les provins de l'erreur.

Donc le manichéisme admet deux principes égaux, tous deux éternels, tous deux tout-puissants, en un mot, possédant tous les attributs de la Divinité, avec cette différence que le premier s'appelle le Bien, tandis que le second s'appelle le Mal. Donoso

¹ De Bonald, *Législation primitive*, liv. II, *passim*.

Cortès a écrit à ce propos une remarque péremptoire : « Tout système manichéen explique ce qui, « de sa nature, comme la lutte, la guerre, suppose un dualisme ; mais ces systèmes laissent « sans explication ce qui, de sa nature, est un. Or « la raison, même lorsqu'elle n'est pas éclairée par « la foi, démontre ou que Dieu n'existe pas, ou que, « s'il existe, il est un. De plus, si tout système « manichéen explique la guerre, aucun de ces systèmes n'explique la victoire définitive : la victoire définitive du mal sur le bien, ou du bien sur « le mal, suppose, en effet, la suppression définitive de l'un ou de l'autre. Or, comment concevoir « l'anéantissement de ce qui existe d'une existence « substantielle et nécessaire ? On est donc contraint « de dire que la lutte sera éternelle ¹. » Le manichéisme théologique n'est qu'un souvenir, le manichéisme politique lui survit ; cependant il ne vaut pas davantage.

Nous admettons un dualisme qui est la constitution même de la société ; nous ne tombons pas pour cela dans le manichéisme, parce que nous ne supposons aucune égalité entre le souverain et le sujet : au contraire, nous tirons entre eux une ligne de démarcation, qui ne permet pas de les mettre sur le même plan. Les partisans de la souveraineté déléguée ne peuvent pas en dire autant. D'après eux, le souverain réel et unique qui gouverne, c'est le

¹ Donoso Cortès, *Essai sur le catholicisme*, liv. II, page 192.

peuple, investi par la nature de droits imprescriptibles et inaliénables. Mais où est le sujet? Ce n'est pas le peuple, car personne n'est à lui-même sa propre loi; une loi suppose un supérieur qui la dicte, et un inférieur qui l'exécute. Si l'on soutient que le peuple pris collectivement est le souverain, et que l'individu est le sujet, nous avouons que cela ne répugne pas *métaphysiquement*; mais en pratique on se heurte à une impossibilité absolue. En effet, le peuple, en tant que personne morale, ne peut pas gouverner : le moyen, s'il vous plaît, que dix millions d'électeurs mettent la main au timon de l'État! Donc le peuple transmet sa souveraineté à un homme ou à une assemblée. Si l'élu du peuple n'est pas souverain, comment peut-il gouverner? Gouverner c'est faire acte de souveraineté; s'il gouverne *ad referendum*, il ne fait pas acte de souveraineté, car, dit Bossuet, la souveraineté est absolue; ce qui signifie que, lorsque le souverain a jugé, non pas arbitrairement, mais selon les lois, il n'y a pas d'autre jugement ¹. Si l'élu du peuple a la souveraineté, le peuple ne la possède plus; si le peuple garde la souveraineté qu'il a seulement déléguée, nous sommes en présence de deux souverainetés : c'est le manichéisme politique.

Or nous appliquons au manichéisme politique toutes les notes que la philosophie inflige au manichéisme théologique. D'abord il n'explique pas ce

¹ Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. IV, art. 1.

qui est un. La souveraineté est une, comme Dieu est un. L'hypothèse de deux dieux, qu'ils soient bons, qu'ils soient mauvais, ou bien qu'ils soient l'un bon et l'autre mauvais, implique contradiction; quand il y a deux dieux, il n'y a pas de Dieu; le manichéisme n'est qu'une forme de l'athéisme. Deux souverainetés, l'une en haut, l'autre en bas; l'une déléguée, l'autre ordinaire; l'une active, l'autre passive, ne peuvent pas coexister dans une seule nation, pas plus que deux têtes ne sauraient appartenir au même corps.

Donc, ou la théorie de la souveraineté déléguée est une pure logomachie, et quoique les mots ne soient pas sans danger, après tout ils ne sont que des mots; ou bien ces mots expriment des forces, et alors l'unité des choses est violée. La vraie notion de la souveraineté disparaît; la société s'en va avec elle; le manichéisme politique n'est qu'une forme de la révolution.

N'oublions pas que nos contemporains sont chatoilleux à l'endroit de ce qu'ils appellent, d'un air satisfait, les idées modernes, et tâchons de les rassurer. Disons tout de suite que l'unité de la souveraineté se concilie parfaitement avec une doctrine chère aux libéraux : nous voulons parler de la *division des pouvoirs*. Cette doctrine, plus ancienne qu'on ne pense à quelques égards, fut une nouveauté quand les publicistes du dernier siècle l'importèrent dans l'opinion française; elle devint un événement quand, en 1789, elle fit partie pour la

première fois de nos institutions. La division des pouvoirs offre un moyen d'échapper à la tyrannie, en rendant leur concentration impossible dans la main d'un seul; néanmoins elle n'est pas sans inconvénient, car le plus léger trouble entre les divers pouvoirs de l'État détermine des crises redoutables.

Cela prouve qu'ici-bas rien n'est parfait, et les partisans décidés d'un système de gouvernement doivent se résigner aux critiques des politiques qui l'apprécient autrement. Mais quand une doctrine est entrée dans les mœurs d'une époque, ses défauts frappent moins que ses avantages, et elle passe à l'état d'axiome : telle est chez nous la théorie de la *division des pouvoirs*. Nous n'avons pas à la juger ici; cependant, parce qu'elle touche par un côté à la question que nous traitons, nous devons la mentionner. Nous disons donc qu'elle n'est contraire ni à l'essence des choses, ni par conséquent aux lois fondamentales d'une société. Nous avons établi précédemment ces deux propositions, à savoir : que la souveraineté est une, et qu'elle ne peut pas se multiplier sans se détruire; en second lieu, que cette souveraineté doit se distinguer du sujet, qui, tout en prenant part à sa création comme cause instrumentale, doit obéir le lendemain, et ne pourrait, sans tomber dans l'erreur, prétendre partager ses attributions. Or, lorsque, en vertu du pacte social qui n'est autre que la constitution, la souveraineté se divise entre plusieurs personnes; que le pouvoir exécutif appartient au chef de l'État, le pouvoir

législatif au parlement, et le pouvoir judiciaire à la magistrature, la souveraineté ne se multiplie pas; elle réside dans les trois pouvoirs réunis, et n'est tout entière dans aucun pris séparément. Ces trois pouvoirs forment l'État, qui est une unité morale composée de plusieurs fonctions distinctes. D'ailleurs l'État n'est pas le peuple, car l'État gouverne, tandis que le peuple est gouverné. En d'autres termes, il y a division dans les fonctions de la souveraineté; il n'y en a pas dans la souveraineté elle-même, qui demeure une dans sa substance, conformément aux principes éternels qui régissent le monde.

Le manichéisme politique n'explique pas ce qui est un, à savoir : la souveraineté. En revanche il explique parfaitement ce qui suppose la dualité, c'est-à-dire la guerre. Entre la souveraineté ordinaire qu'on place dans le peuple, et la souveraineté déléguée ou improprement dite qu'on attribue à l'élu du peuple, la guerre est inévitable. Comment l'élu du peuple consentira-t-il à être gouverné, puisqu'il a la prétention légitime d'être le gouvernement? Comment le peuple se soumettra-t-il à ses lois, puisqu'il croit être souverain? On ne peut pas sortir de cette impasse. Ceux qui pensent résoudre le problème en donnant au peuple le droit de renverser le gouvernement qui n'est pas selon sa volonté, outre qu'ils lui confèrent une prérogative formidable, n'atteignent pas leur but. En effet, lorsque le gouvernement détesté sera par terre, il

faudra se hâter d'en constituer un autre ; car la vie sociale n'admet pas plus d'intermittence que la vie physique. On peut changer le personnel d'un gouvernement, on peut modifier les formes de la souveraineté ; il y a une chose qui résiste à toutes les émeutes, qui ne semble mourir un instant que pour ressusciter bientôt après : c'est la souveraineté, car elle est un principe. Donc le peuple souverain et la souveraineté sont toujours face à face, dans un antagonisme qui menace de devenir éternel.

Existe-t-il un moyen de les réconcilier ? Avec une certaine logique, l'école démocratique propose, en cas de conflit, de donner au peuple voix prépondérante. D'après ce système, il n'y a plus de gouvernement, à moins d'appeler l'anarchie de ce nom. Mais comment connaître la volonté du peuple ? Le peuple n'est pas un tout homogène : il est plutôt la somme de toutes les contradictions et de toutes les bizarreries que l'esprit humain peut produire. Comment s'orienter dans cette confusion immense ? A quel avis se ranger au milieu de la tempête des compétitions rivales ? Si l'on se contente de l'opinion de la majorité, le problème n'est pas encore résolu. D'abord il faudra ouvrir le scrutin à perpétuité, et convoquer aux comices plusieurs millions d'hommes lorsqu'il s'agira d'adopter une mesure quelconque, réputée utile à la patrie. Cette opération, en passant à l'état chronique, offrira bien des inconvénients : le moindre sera

de transformer tous les citoyens en gouverneurs et de les exposer à mourir de faim, si on ne leur alloue pas une indemnité. Ainsi l'on aboutit au gouvernement direct du peuple par le peuple.

Si le vote populaire prépare seulement la matière première des lois, alors les représentants du peuple sont soumis au mandat impératif, et sans autorité réelle, sans initiative, sans la faculté d'amender ce qu'ils n'approuvent pas, ils se trouvent réduits au rôle piteux de greffiers chargés d'écrire sous la dictée de la multitude qui gronde aux tribunes et impose bestialement sa volonté à ceux que, par ironie, on appelle législateurs. Aucun homme sérieux n'acceptera de faire fonctionner une machine si compliquée. Ce qui est à peine possible dans un petit État comme la Suisse, ou dans un grand État fédératif comme l'Amérique, devient irréalisable dans une vastenation centralisée comme la France.

Dans la controverse, il ne convient pas d'abuser des avantages de sa thèse; mais puisqu'on parle tant de la souveraineté du peuple, souveraineté qui s'exerce parallèlement à celle de l'élu du peuple, nous demanderons comment le peuple, qui ne peut pas remplir directement les fonctions du pouvoir législatif, pourra remplir celles du pouvoir exécutif, car ce pouvoir fait partie de la souveraineté. Le peuple ne saurait s'asseoir au fauteuil de la présidence, en personne; sous cette forme il n'existe pas. Si les citoyens qui le composent veulent gou-

verner l'un après l'autre, c'est un système à étudier; seulement on peut craindre d'avance que chaque citoyen, en passant aux affaires, ne soit un souverain dont l'incapacité serait le moindre défaut. Or, s'il est souverain, l'éternelle difficulté renaît. Puisque le peuple n'a pas abdiqué, de deux choses l'une : ou le délégué soumettra ses décrets au peuple, et il s'expose à rencontrer des résistances; ou il se dispensera de ce cérémonial, et l'insurrection éclatera¹. Pour vouloir épuiser les hypothèses, nous finissons par où nous avons commencé. L'inextricable doctrine de la souveraineté du peuple nous ramène, par tous les chemins, à un seul et même centre, qui est l'absurde élevé à la plus haute puissance.

Ce n'est pas un médiocre embarras de connaître la volonté du peuple : il n'est pas plus aisé de la suivre que de la constater. Ainsi les chances de

¹ La doctrine du gouvernement direct du peuple n'a pas fait reculer les fortes têtes de l'école révolutionnaire. « Les trois systèmes les plus célèbres sont : 1^o le système de Victor Considérant, qui *abolit la délégation* et soumet la loi à l'acceptation des trente-sept mille communes de France; 2^o le système de M. Nittinghausen, qui veut la *législation directe* pour le peuple, *divisé en sections de mille citoyens chacune*; 3^o le système de M. Lodru-Rollin, qui remplace le *président et les représentants* par une assemblée de *commissaires*, qui *préparent la loi*, et laissent au peuple le soin de la voter. » (Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, 1^{re} série, p. 51.)

M. Louis Blanc, centralisateur, demeure fidèle aux traditions de la Convention.

guerre augmentent entre les deux souverainetés. C'est une erreur assez répandue de nos jours, que pour faire une loi il suffit d'additionner des bulletins de vote. C'est ravalier la loi et le législateur. Le législateur doit être éclairé, désintéressé et courageux. Il doit être éclairé, pour bien apercevoir l'accord de la loi positive, dont il est l'auteur, avec la loi éternelle, dont il n'est que le promulgateur; on sait que la loi humaine est nulle quand elle blesse la loi éternelle. Or il n'est pas donné au premier venu de s'élever à ces hauteurs sereines où le ciel et la terre se touchent. Tous les politiques illustres cherchèrent le silence de la solitude, plus inspirateur que le tapage de la place publique. Le législateur doit encore être éclairé, pour connaître son temps, ses erreurs, ses faiblesses, ses aspirations et ses vrais besoins; car la bonté de la loi se tire aussi de son appropriation au génie de ceux pour qui elle est faite. Mais la science pratique est plus rare que la science spéculative: tout homme n'a pas ce coup d'œil sûr qui constitue l'homme d'État, comme le diagnostic constitue le médecin éminent. On peut se convaincre chaque jour que ce mérite n'est pas commun.

Aux lumières de l'intelligence le législateur doit joindre le désintéressement. Il faut qu'il s'oublie, pour n'envisager que l'intérêt public. Si la loi est contraire à son intérêt personnel, il se montre digne de sa mission en la votant avec générosité, heureux de s'immoler à sa patrie.

Enfin le législateur doit avoir du courage; il n'est pas le courtisan du peuple; il est son précepteur. La loi descend du ciel : elle ne vient pas de la terre; c'est la vérité qui la produit, et non pas la passion. Entre la loi et la nature humaine il existe souvent de profonds antagonismes. La loi est austère : elle irrite, elle comprime, elle coupe dans le vif comme le tranchant de l'acier, et, en passant sur l'humanité, elle lui arrache des cris. Ceux qui nient cette doctrine n'ont jamais bien lu ni dans l'Évangile, ni dans l'histoire, ni dans leur propre cœur; ils n'ont pas la science de l'homme, et nous les jugeons plus aptes à égarer les peuples qu'à les gouverner.

Tels sont les caractères du vrai législateur. Après cela, nous pouvons conclure que tous les hommes indistinctement ne sont pas appelés à ce rôle redoutable. Le peuple, beaucoup moins encore. D'abord où est la lumière chez lui? Nous ne nions pas le sens commun, qu'il possède à un très-haut degré quand il suit son instinct, qu'il n'a pas intérêt à le fausser et qu'il n'est pas surmené par les agitateurs. Mais rarement il échappe aux influences des sectes. D'ailleurs le sens commun ne suffit pas pour résoudre toutes les difficultés dont est hérissée la science du gouvernement. Chez les nations naissantes les lois sont simples et courtes : on peut les écrire sur des feuilles d'arbres ou sur des tables d'airain. Quand la civilisation a marché, que les besoins sociaux se sont développés, et que les

intérêts se sont compliqués en se croisant, il faut être très-versé dans des matières épineuses. Nous portons le défi au peuple le plus souverain de l'univers de tirer au clair certaines questions financières, alors même qu'il s'assemblerait des quatre points cardinaux. Le gaz n'éclaire pas le peuple autant qu'on croit.

Le désintéressement ne dépasse guère chez lui les lumières. Soyons justes cependant pour la nature humaine, dont, après tout, nous sommes une portion. Aux époques heureuses de l'histoire, quand la religion est en honneur et qu'elle pénètre dans les intelligences, dans les mœurs et dans les institutions, il s'établit au sein des masses des courants de foi et d'amour, qui développent chez elles des mouvements sublimes, et les poussent à de nobles entreprises. Alors le peuple est l'écho de la vérité; il est le soldat de la justice, et sa voix est la voix de Dieu : *Vox populi, vox Dei*. Vingt fois le peuple s'est levé, terrible dans ses colères, magnanime dans ses desseins, intrépide au milieu des périls et des fatigues, oubliant ses biens, ses plaisirs et ses foyers. Les croisades sont un des monuments qu'a laissés après lui son esprit chevaleresque. Parlons avec respect du peuple, s'il le mérite; il est grand quand Dieu l'inspire et qu'il lui obéit avec simplicité. Mais tout change lorsqu'à la place d'un peuple jeune et vertueux, surtout s'il est chrétien, on suppose un peuple dégénéré. Celui-ci n'a plus les qualités de ses ancêtres, et il se moque de

leur mémoire. Le peuple auquel nous avons affaire ne comprend plus le désintéressement. On lui a tant parlé de ses droits, de ses besoins, de ses souffrances, de l'abus que les puissants font de sa patience, qu'il est devenu affreusement égoïste. Il ne pense qu'à lui, à son salaire, à son vêtement, à son alimentation, à son logement et à ses jouissances. L'intérêt public ne retentit plus dans son âme abruti par la haine et le vin. Il ne voit autour de lui que des monopoles odieux : toute supériorité a pour lui ce caractère. Quand on lui en démontre la nécessité pour l'existence de la société, il se résigne à condition de goûter à son tour ces avantages, en montrant son numéro d'ordre. Un pareil peuple n'a pas le désintéressement indispensable à un législateur, car la loi, qui tend au bien général, étouffe fatalement beaucoup d'aspirations personnelles. Sans doute la nature humaine est partout : elle est sur les trônes et dans les sénats comme sur le forum. Mais on conviendra avec nous qu'une individualité exceptionnelle telle qu'un prince, ou une assemblée d'hommes éminents désignés à l'avance, par leur mérite, aux suffrages de leurs concitoyens, offrent plus de garanties que la multitude.

Le peuple n'a pas plus de courage que de désintéressement. La loi est le remède du péché ; or le malade repousse le remède. Nous manquons tous de courage quand il faut nous exécuter, tandis que nous sommes capables d'endurer ce que nous sommes incapables de faire. S'agit-il d'augmenter les im-

pôts, de décréter des corvées, de déclarer la guerre, de voter la levée en masse, d'interdire des usages qui favorisent le développement des passions, d'édictier des pénalités destinées à prévenir ou à châtier énergiquement les délits et les crimes, le peuple, pris en bloc, pourra très-mal résoudre ces questions. On a comparé quelquefois le peuple à un animal; c'est une injure. Le peuple est un enfant : il en a l'impressionnabilité, les caprices et la faiblesse; il a besoin qu'on l'avertisse, qu'on l'épouvante et qu'on le châtie. Contenu sous une vigoureuse discipline, il marche sans faire d'écart; abandonné à lui-même et devenu son propre arbitre, il n'a que des impulsions aveugles, des appétits grossiers et des terminaisons fatales. La loi dirige la force : confondre la loi avec la force équivaut à supprimer la loi, pour ne laisser subsister que la force, qui se déchaîne et sème partout la dévastation. Voilà le peuple. La loi ne peut donc pas sortir de lui; elle vient de la souveraineté. La souveraineté est au-dessus du peuple : c'est elle qui le contient par la loi.

Nous n'avons pas épuisé la liste des antagonismes qui existent entre la souveraineté ordinaire attribuée au peuple, et la souveraineté déléguée conférée au gouvernement. La souveraineté déléguée est la seule agissante, la seule responsable; par conséquent, elle est réelle. La souveraineté est en *acte*; si elle n'est qu'en *puissance*, elle est un pur possible. Cela ne suffit pas pour gouverner l'humain.

nité. Cependant cette prétendue souveraineté du peuple, sourde et inféconde, n'est pas sans exercer une fâcheuse influence. Elle sert de prétexte aux tribuns pour résister à la souveraineté véritable, pour entraver son action, amoindrir son prestige, et tenir levée sur sa tête cette perpétuelle épée de Damoclès, qui est la révolution. Quand la politique du chef de l'État est nette et décidée, qu'il porte d'une main ferme le drapeau de l'ordre, les agitateurs entretiennent dans l'esprit du peuple un mécontentement occulte. Ils lui représentent que ses droits sont méconnus et ses intérêts sacrifiés; ils murmurent à son oreille qu'après tout il est souverain, et que tôt ou tard il devra demander compte à un pouvoir qui trahit la mission qui lui fut confiée. Si le parlement a des doctrines fortes et réparatrices, s'il les affirme sans respect humain à la tribune, par l'organe de ses grands orateurs, si les scrutins qui suivent les discours donnent des résultats heureux, qui guérissent les maux du passé, et préparent des jours meilleurs à la nation, les agitateurs, plus audacieux qu'éloquents, plus ambitieux que loyaux, n'acceptent pas leur défaite. Vaincus par la parole et par le vote, ils déclarent que l'assemblée ne représente pas le pays, la seule souveraineté devant laquelle ils consentent à s'incliner. Les conservateurs laissent dire, et passent à l'ordre du jour; mais on ne peut pas nier que ces recours malhonnêtes à la multitude incompétente ne préjudicient quelque peu à la majesté de la loi,

qui doit sortir de l'urne sans être contestée par personne, et à la considération du gouvernement, dont les actes ne sauraient être suspectés sans perdre la moitié de leur force. Tels sont les bienfaits de la souveraineté du peuple.

Il serait étonnant que cette doctrine n'eût pas laissé sa trace dans nos annales. Depuis qu'elle a été inventée, on ne compte plus les insurrections populaires fomentées par les agitateurs, et dirigées contre les pouvoirs publics. C'est au nom de la souveraineté du peuple que, le 5 et le 6 octobre 1789, les émeutiers de Paris couraient à Versailles, forçaient les portes du château, et sommaient le roi Louis XVI de rentrer dans la capitale. C'est au nom de la souveraineté du peuple que, le 10 août 1792, les Suisses étaient massacrés, les Tuileries prises d'assaut, et le malheureux monarque, réfugié dans la salle de l'assemblée législative, suspendu de ses fonctions. La doctrine de la souveraineté du peuple amenait les tricoteuses aux délibérations de la Convention, aux clubs et au tribunal révolutionnaire, pour surveiller les représentants ou les juges, et pour se récrier quand les décisions étaient suspectes de modérantisme. C'est par le même principe que, le 20 mai 1795, les faubourgs envahirent la salle des séances, et voulurent forcer l'héroïque Boissy d'Anglas à rétablir le régime de la Terreur, en lui apportant la tête ensanglantée du député Feraud.

Ces scènes se sont reproduites sous nos yeux.

Les trois journées de 1830, les banquets réformistes de 1848, l'invasion de l'Assemblée constituante au 15 mai de cette même année, les mouvements qui accompagnèrent le coup d'État de 1851, enfin l'émeute scélérate du 4 septembre 1870 après deux défaites, et quand l'ennemi était déjà aux portes de la capitale : toutes ces séditions ont éclaté par la même cause qui avait produit les précédentes ; cette cause, c'est la pernicieuse doctrine de la souveraineté déléguée. Dans ces conditions, la souveraineté demeure, malgré les phrases qu'on débite et les précautions qu'on prend, à la merci de la multitude.

Tant de maux peuvent attrister l'homme qui réfléchit, non pas le surprendre. Le manichéisme politique est tellement faux et contre nature, que, lorsque les deux pouvoirs en présence sont légitimes, c'est encore à grand'peine qu'ils parviennent à s'équilibrer. Selon le système du parlementarisme, le chef du pouvoir exécutif a une portion de la souveraineté, l'autre appartient aux chambres. Malgré cette délimitation qui semble claire d'abord, on sait l'interminable série de conflits qui troublent l'harmonie de ces deux pouvoirs fraternels, et qui mettraient plusieurs fois par semaine la patrie en danger, sans la savante théorie de la responsabilité ministérielle, qui couvre le chef de l'État et prévient une révolution sociale par une crise de cabinet. Quand le chef de l'État n'est qu'un président de république, l'élu du peuple comme les dé-

putés, qu'arrive-t-il? l'exécutif menace sans cesse le législatif, qui est ordinairement jeté par la fenêtre comme au 18 brumaire, ou mis en prison et dispersé dans l'exil comme au 2 décembre 1851. Quand l'exécutif ne sort pas de l'élection, et qu'il n'est qu'une modeste délégation de l'assemblée souveraine, encore alors il empiète sur les attributs du législatif, sous divers prétextes qui sont : tantôt les nécessités de la situation, tantôt des périls qu'il faut conjurer tout de suite, tantôt des motifs que la politique veut qu'on tienne secrets. Il ne peut pas se résigner à partager le pouvoir, et, d'instinct, il le tire tout entier vers lui, en s'efforçant de réduire la souveraineté de l'assemblée aux proportions ridicules d'une souveraineté purement nominale. Dans certains pays, à l'aide d'une sage constitution qui est plus dans les mœurs que sur le papier, on est parvenu à réaliser à peu près la pondération des pouvoirs; mais la difficulté de l'entreprise et les rares succès qu'on obtient, prouvent les dangers du dualisme en politique.

Si ces dangers sont toujours possibles et souvent graves entre deux pouvoirs légitimes qui n'en font qu'un au fond, représentés d'ailleurs par des hommes capables de remplir leurs fonctions, et accoutumés par l'usage aux transactions, sans lesquelles la théorie parlementaire est absolument impraticable, ces dangers seront de toutes les heures si l'on met en présence deux souverainetés qui ne s'acceptent pas, parce qu'elles ne sont pas également légi-

times; surtout si l'une d'elles s'appelle le peuple, masse aveugle, indisciplinée, violente et absolue, qui n'écoute pas, qui ne transige pas, et enlève de haute lutte l'obstacle qu'on lui oppose. Il faut être étrangement démocrate pour ne pas le voir.

Le césarisme est le seul gouvernement qui s'accommode du principe de la souveraineté du peuple. On a coutume de confondre le césarisme avec la dictature: il existe cependant une différence entre ces deux formes de souveraineté. Le césarisme est une dictature déguisée, et réalisée par des moyens qui devaient, ce semble, produire son contraire. La dictature proprement dite est aussi sincère que brutale: elle se pose d'emblée au-dessus du peuple, dont elle nie carrément les droits, et qui n'est pour elle que de la matière taillable et corvéable. Le césarisme étouffe le peuple sous le peuple: tel est son trait caractéristique. On connaît sa devise: *Tout pour le peuple et par le peuple*. La première partie est belle lorsqu'elle est vraie; la seconde est odieuse, parce qu'elle renferme une absurdité, et par conséquent un mensonge. Pour atteindre son but, le césarisme réduit d'abord toute la nation à l'homogénéité démocratique; pour lui, tout est peuple et le peuple est tout. Il le prend en bloc, comme un composé d'unités similaires qu'il distribue en groupes calculés mathématiquement, et qu'il coupe par tranches, pour ainsi dire, comme de la chair morte. Il n'admet aucune distinction de classes, de capacités ou d'intérêts. L'égalité dévore la liberté;

l'envie des inférieurs s'apaise par la défaite des supériorités; cependant la vie sociale s'efface, et bientôt après elle disparaît pour faire place à l'ambition d'un pouvoir monstrueux. Le peuple est une surface unie sur laquelle se dresse un César qui aspire tout l'air qui circule, et absorbe toute la lumière qui ruisselle du ciel.

Ce système est contre nature. Plusieurs fois déjà, dans le cours de cet ouvrage, nous avons dit pourquoi¹. Mais voici précisément où commence le césarisme. Quand il a tout nivelé, au lieu de se distinguer du peuple, comme la souveraineté se distingue des sujets, le césarisme s'incarne en lui; et pour mieux le faire croire à l'identification, il prend son nom, en disant : Je suis le peuple couronné. Quand le César romain renversa la république, il s'adjugea tous les titres qui étaient distribués dans la masse des citoyens : ainsi il fut consul, préteur, tribun, censeur, et même souverain pontife. C'était la majesté du sénat et du peuple, condensée dans un seul homme, qui s'appelait *l'imperator*. On ne conçoit pas une personnalité plus écrasante. Au-dessus de cette gloire il n'y avait que l'apothéose; mais César avait toutes les bonnes fortunes : le même peuple qui avait mis le monde sous ses pieds, devait bientôt ouvrir le ciel sur sa tête.

Le césarisme moderne continue les incarnations

1 1^{re} partie, ch. vi et ix.

immorales de la souveraineté dans le peuple. Il ramasse en lui-même tous les droits, et, appuyé sur le nombre, couvert d'acclamations immenses, il devient instantanément une force irrésistible. Quand Antée sentait sa puissance l'abandonner, il se hâtait de toucher la terre, dont il était le fils, pour se refaire une jeunesse. Quand le césarisme vieillit, il descend, pour se régénérer, dans les flancs du peuple, d'où il est sorti. Il y puise une vigueur nouvelle, et il s'élançe dans un autre cycle politique, qu'il parcourt en triomphe. De là vient son goût décidé pour les plébiscites.

En réalité, qu'est-ce que le césarisme? une équivoque. Il paraît être l'organisation savante de la souveraineté du peuple; mais il en est la négation. Le césarisme fait tout par le peuple, à condition que le peuple fera ce que le césarisme voudra. Il lui impose les hommes qu'il préfère; avec sa bouche il promulgue tous ses paradoxes; avec ses mains il déchire, quand il lui plaît, le pacte social; avec ses mille voix il couvre, au gré de ses caprices, les protestations de la justice opprimée. Il le mène en laisse en lui jetant du pain; il contient ses fureurs ou il les lâche selon les circonstances. Le peuple consent à tout, parce qu'il croit commander. On entretient son illusion en lui parlant toujours de sa souveraineté. Cela rappelle certaines scènes burlesques où un personnage pris de vin et habillé en roi reçoit, sur les tréteaux, l'hommage de ses administrés.

Le césarisme est donc une véritable dictature, avec on ne sait quoi d'ironique et d'insultant qui ajoute encore aux antipathies qu'il inspire. C'est un gouvernement détestable ; c'est en même temps un tour de force de diplomatie, un escamotage où les privilèges sacrés des peuples remplacent les muscades. Or le césarisme ne donne pas un démenti à notre thèse. Pour établir la véritable nature de la souveraineté, nous avons dit qu'elle est distincte du peuple, et qu'en passant par ce canal elle n'y reste pas, parce qu'elle est une, et qu'elle ne saurait se multiplier sans périr. Le césarisme est constitué sur ce modèle nécessaire de toute société normale ; mais, parce qu'il n'est qu'une forme de la révolution, il est obligé de dire le contraire : le césarisme n'a pas en partage le respect des nations. Cependant, pour bien les régir, il n'est pas indispensable de les tromper. On sait d'ailleurs ce qu'il faut penser du césarisme sous d'autres rapports. Ici nous n'avons voulu que lui arracher son masque, en prouvant qu'il n'est pas la souveraineté du peuple en action. Il n'est pas cela, parce que c'est impossible.

CHAPITRE XVII

SI LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE EST ILLIMITÉE

L'erreur que nous nous proposons de réfuter dans ce chapitre est tellement énorme, que nous nous exposerions au soupçon d'inventer des absurdités pour le plaisir de les combattre, si nous ne citions pas tout de suite leurs auteurs. Très-sûr nous ne sommes pas un don Quichotte; nous ne pourfendons pas des moulins à vent. Il y a donc des publicistes qui défendent la souveraineté illimitée du peuple et qui disent : Le peuple peut tout ce qu'il veut. Ici encore le ministre Jurieu a la triste gloire d'être le précurseur des démagogues modernes. C'est Jurieu qui, le premier, a écrit ces paroles : « Il faut qu'il y ait dans les sociétés une « certaine autorité qui n'ait pas besoin d'avoir « raison pour valider ses actes. Or cette autorité « n'est que dans le peuple ¹. » On sait si Jurieu a

¹ Bossuet, *Avertissements aux protestants*.

fait des disciples et quelles formidables applications a reçues, chez nous surtout, son détestable enseignement. Nous voilà donc avertis. Si le peuple parle, il est infallible; s'il agit, il est indiscutable; au-dessus de lui il n'y a rien, ni la vérité, ni la morale, ni la religion, ni Dieu ¹. Ceci c'est plus que du despotisme, c'est du panthéisme politique. Cependant c'est horriblement logique.

1 M. Louis Blanc, qui vise à être un radical convenable, fait des réserves : « Que d'autres fassent fumer devant le peuple l'encens qu'on faisait jadis fumer devant les rois; qu'ils disent à ce malheureux peuple, dont les préjugés et l'ignorance sont le plus grand crime de ses oppresseurs, qu'il est infallible, qu'il est impeccable, qu'il ne peut manquer de bien faire tout ce qu'il fera. Pour nous, nous craindrions de l'outrager en le courbant, par de telles flatteries, au niveau des monarques, à qui des courtisans sont nécessaires. Il ne s'agit pas de lui plaire, il s'agit de le servir.

« Disons que les majorités, quelque respectables que soient leurs décisions, ne sauraient légitimement exercer un pouvoir *sans limites*; disons qu'il est des droits, celui d'association, par exemple, celui de libre discussion, celui de vivre en travaillant, celui d'avoir telle ou telle croyance religieuse, qui sont au-dessus de toutes les conventions humaines; disons que l'évidence et la conscience ont aussi leur souveraineté; disons que le suffrage universel n'a point de prise sur la république, gouvernement de suffrage universel. » (Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, 1^{re} série, pages 45-213.)

M. Louis Blanc est le docteur de son parti. Les docteurs ne sont pas toujours écoutés des multitudes. Du reste, si les multitudes réfléchissent, elles ne se fâcheront pas contre M. Louis Blanc, qui ne place au-dessus du suffrage universel que les axiomes révolutionnaires et socialistes, tels que la liberté d'association, la

L'antiquité nous afflige et nous fait sourire de pitié par ses superstitions honteuses et quelquefois atroces. Quand nous la voyons à genoux devant les forces cosmiques, sourdes et inconscientes, telles que les astres du firmament, les orages des mers, les courants de l'atmosphère, les produits du sol, la férocité des animaux, les propriétés des plantes, nous nous demandons si c'est là cette antiquité savante et ingénieuse qui nous a transmis tant de hauts faits et tant de chefs-d'œuvre, et qui semble se plaire à gâter sa gloire par sa dévotion malentendue. Un jour elle s'adressa à un règne plus distingué, et elle éleva des autels à l'humanité : c'était moins criant ; car les hommes, même médiocres, valent aisément mieux que les oignons d'un jardin. Cependant l'antiquité avait tort d'adorer les vertus des héros : il suffisait de les honorer. Surtout elle avait tort d'adorer leurs vices : elle n'avait que le droit d'en rougir, et le devoir de les proscrire. L'anthropolâtrie est un crime, par quelque côté qu'on la prenne ; un crime toujours odieux, souvent grotesque.

Soyons indulgents pour les polythéistes, car nous les imitons en nous prosternant devant le peuple. Mais qu'entend-on quand on dit : le peuple ? Tantôt on désigne, par cette expression, la somme

liberté de discussion, la liberté de penser, le droit au travail et la république. — A ces conditions, il est aisé d'admettre que le pouvoir des majorités n'est pas *sans limites*.

des individus qui composent une société particulière ou l'humanité tout entière; dans ce sens on dit : le peuple français, et d'une manière indéfinie : les peuples. Tantôt on oppose le peuple à la souveraineté, et alors ce mot signifie les sujets d'un pays, sans distinction de rang; on dit dans ce sens : Un bon roi fait le bonheur de son peuple. Selon un troisième sens, le peuple représente une catégorie de la société. Cette catégorie est la plus considérable par le nombre; elle le cède, pour la culture et pour les influences, à la classe élevée au-dessus d'elle, dont, au reste, elle ne se sépare pas, parce que la loi de la solidarité les relie indissolublement; alors on dit : l'aristocratie, la bourgeoisie, le peuple.

Le peuple appartient à la famille de Dieu. Ce titre lui assure ici-bas son rang; il est modeste, mais respecté. Le peuple, c'est la partie de l'humanité qui est vouée aux rudes travaux des mains. Il est courbé sur la matière, et il ne dépasse guère cette spécialité : il cultive la terre; il fait aller les métiers; il développe l'industrie; il arrive aux frontières de l'art; il les franchit quelquefois. Le peuple porte le poids du jour et de la chaleur : ses privations sont grandes, ses plaisirs sont rares, ses charges sont lourdes; sous ce rapport, d'autres sont mieux traités. Mais c'est une erreur de prétendre qu'il ne partage pas avec les privilégiés de la vie la gloire de la souffrance : nul n'échappe à cette inexorable loi, devant laquelle les jalousies sont

impossibles. Le peuple n'a pas le temps d'étudier les sciences, et forcément il laisse aux penseurs cet avantage, plus terrible qu'on ne pense; il s'en console avec l'intelligence spontanée que Dieu lui donne, et qui souvent est du génie.

Le peuple n'a pas sur la chose publique l'action directe que des hommes de talent exercent nécessairement, mais il n'est pas banni de la patrie. A part l'honneur de la défendre, qu'on ne lui conteste pas, il contribue à sa grandeur en désignant par son vote ceux qui présideront à ses destinées. Si le peuple n'est pas tout, du moins il peut arriver à tout : il est le sol fécond d'où sortent toutes les supériorités; les rois sont ses enfants, et si haute que soit la cime de leur dignité, ses racines plongent toujours dans le fond originel qu'elles ne peuvent pas quitter. Le peuple fertilise de ses alluvions les classes élevées de la société, comme le Nil féconde les plaines de l'Égypte en les inondant; c'est pourquoi aucune sphère ne doit se fermer devant lui. Voilà le peuple. Il est aimé de Dieu, qui descend dans son cœur quand il se met à genoux pour prier, et le console des épreuves de la vie présente par les espérances de l'éternité; il est aimé des hommes, au moins de ceux dont l'âme est élevée, et qui préfèrent le servir que l'égarer dans les rêves d'orgueil. Cet ancêtre de la patrie, ce vaillant pionnier de la civilisation est le socle vivant sur lequel tout repose : il mérite qu'on lui paye en

considération et en sympathies les sueurs qu'il verse et les services qu'il rend.

L'habileté des démagogues consiste à opposer le peuple, tel que nous venons de le définir, aux classes dirigeantes. Leur théorie des *couches sociales*, quoique jeune, est déjà célèbre : c'est une façon nouvelle de concevoir la constitution du monde. Les couches humaines se superposent dans la société, à peu près comme, selon les géologues, les terrains primitif, secondaire et tertiaire sont distribués dans les entrailles du globe. Chaque couche fait son avènement à son tour, et cette successive apparition des couches est la loi de l'histoire. Cette théorie est fautive, parce qu'elle est contraire à la constitution vraie du monde humain. La société a des membres, parce qu'elle est vivante; elle n'a pas de couches, car la vie chez elle se répand dans toute l'économie en différentes mesures. Un membre aide un autre membre, et il trouve son profit dans le secours qu'il lui accorde : la couche supérieure opprime la couche inférieure, et ne lui communique ni la lumière, ni la chaleur, ni l'air, ni les rosées qu'elle reçoit. Un membre n'a besoin que de rester uni à son voisin pour être prospère : la couche doit déclarer la guerre à l'autre couche, pour triompher de sa pression en la soulevant et en la déchirant; elle sort sous forme de volcan.

Quand les démagogues sont interpellés sur cette théorie, ils se défendent et donnent des explications plus ingénieuses que solides; mais on ne peut

pas nier qu'elle ne soit dangereuse : ceux qui la préconisent la rendent suspecte à bon droit.

Au-dessous du vrai peuple il y en a un autre qui est plus particulièrement le peuple des démagogues. Au fond de la société on trouve un résidu composé de tout ce que son organisme élimine comme impropre à la vie. Les déclassés pris au piège, qui ne peuvent ni avancer ni reculer; les vaincus de tous les combats livrés à la gloire ou à la fortune; les rêveurs qui ne sont pas contents du monde qu'ils habitent, et qui s'occupent d'en construire un autre plus favorable à leurs aptitudes et plus conforme à leurs vœux; les athées qui en veulent à Dieu parce qu'il existe; les flétris qui ne pardonnent pas à la justice de leur pays de les avoir marqués d'un indélébile stigmaté; les prodiges qui ont dévoré en un jour l'héritage de leurs pères et qui rougissent de leur nudité; les pervers que l'ordre fatigue; les ravageurs d'empire qui ne se plaisent que dans les ruines et qui en méditent sans cesse de nouvelles; tous ces Catilinas venus de partout, et qui ne sont d'accord que pour détruire, composent l'armée du mal et menacent la civilisation d'affreuses représailles. A leur tête marchent les démagogues.

Quand donc ils revendiquent hautement les droits du peuple, nous comprenons quel est ce peuple. Le paysan traditionnel, qui chante en aiguillonnant ses bœufs derrière sa charrue, n'en fait pas partie; l'ouvrier modeste, content de son sort dans sa

boutique, non plus; en revanche, le lettré aigri et ambitieux se fait peuple, et, sous ce déguisement, il donne l'assaut aux institutions nationales. Voilà le peuple que les démagogues adorent et qu'ils déclarent tout-puissant. Nos pères épouvantèrent le monde quand, dans un moment de folie, ils chassèrent le Christ de Notre-Dame de Paris, pour dédier son autel à la *déesse Raison*. Les continuateurs de la révolution semblent vouloir renchérir : en déclarant que le peuple n'a pas besoin du droit pour valider ses actes, ils élèvent un autel à la *Déraison*.

Mais que faut-il penser d'une si exorbitante prétention? Certains procès sont bientôt jugés. Le peuple, avons-nous dit, n'est pas la source de la souveraineté, parce que la souveraineté est un principe ¹. Si le peuple est impuissant pour créer un principe, il ne l'est pas moins pour l'anéantir : ainsi nous avons la limite que sa souveraineté ne saurait franchir. Il faut affirmer énergiquement cette doctrine, parce qu'elle est vraie, généreuse et éminemment libérale. En plein dix-septième siècle, Bossuet, écrivant pour l'héritier de la première couronne de l'univers, disait avec indépendance des vérités écoutées avec respect, si elles n'étaient pas toujours pratiquées avec sagesse : « Sous un Dieu juste, il n'y a pas de puissance qui soit affranchie, par sa nature, de toute loi natu-

1 1^{re} partie, ch. x.

« relle, divine ou humaine ¹. » Le paganisme ne professa pas toujours une pareille théologie : ce n'est qu'aux plus mauvais jours de la décadence qu'on trouve des docteurs pour la formuler, et des Césars pour l'appliquer au gouvernement des nations. Le catholicisme nous en avait délivrés; c'est un néopaganisme qui l'a réchauffée. Si elle devait prévaloir, nous nous courberions sous le plus avilissant despotisme qui fut jamais. Et qu'importe que ce despotisme vienne des multitudes et non des rois? La différence n'est pas à son avantage; car, dans ce cas, la brutalité est la doublure de l'injustice.

Le *Syllabus* dénonce cette doctrine. La 56^e proposition condamnée est ainsi conçue : « Les lois de la morale n'ont pas besoin de la sanction divine; et il n'est pas du tout nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel, ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger ². » Cette condamnation solennelle prouve que la doctrine en question existe et qu'elle circule dans les esprits. Quant aux périls dont elle est grosse, il ne faut pas beaucoup réfléchir pour les comprendre. Avis aux sceptiques.

Donc, au-dessus de la souveraineté du peuple

¹ *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. VIII, Prop. iv.

² *Morum leges divina haud indigent sanctione, minimeque opus est ut humanae leges ad naturae jus conformentur, aut obligandi vim a Deo accipiant.* (*Syllabus*, Prop. LVI.)

nous plaçons les principes. Le droit de propriété est le premier. La propriété a ses racines dans la loi naturelle, et non pas seulement dans la loi civile. L'homme s'appartient; la propriété n'est que l'extension de sa personnalité. Dieu crée, l'homme travaille. L'homme prend l'élément que Dieu jette à son activité; il y appose la double signature de son génie et de sa patience; désormais nul ne peut y prétendre sans crime. Pendant sa vie il en jouit en roi; quand il meurt, il le transmet en maître à sa postérité; le testament lui donne sur la terre une immortalité qui est le reflet de celle qu'il a au ciel.

La propriété, souvent attaquée, n'a pas été encore vaincue. Les gouvernements ont absorbé et souvent dépassé, par les taxes, ses revenus réguliers. Les nations se soumettent alors, en murmurant, à une fiscalité sans entrailles; mais quand ces mêmes gouvernements, employant la confiscation arbitraire, ont osé porter la main sur la propriété elle-même, on a entendu sur toute la ligne les protestations de la conscience publique. Naboth se laisse égorger dans sa vigne, et son sang répandu crie, maintenant encore, contre les cruautés d'Achab et de Jézabel. Ni les lois agraires, chères aux tribuns de Rome, ni les décrets sauvages des conventions, ni les arrêts polis et libellés de l'incamération moderne, ne sauraient prévaloir contre la propriété. Au lendemain de certains abus de pouvoir, il reste dans l'histoire l'honneur des spoliés et la honte des spoliateurs. Ce que la souveraineté

ne pouvait pas autrefois, elle ne le peut pas davantage aujourd'hui : pas plus le peuple que Néron.

Au-dessus de la souveraineté du peuple nous plaçons la famille. Dieu a fondé la famille en personne; il n'a laissé ni au temps ni au genre humain le soin de l'établir. Pour mieux en montrer la dignité, pour en rendre la solidité inébranlable, il y mit la main, *et nul*, dit le livre sacré, *n'osera séparer ce que Dieu a uni*¹. Devant une pareille institution la souveraineté doit s'arrêter avec respect. Les lois lui confèrent certains droits de réglementation et de contrôle; qu'elle se garde de les outrepasser, de peur de blesser les droits autrement sacrés que la famille tient de Dieu, qu'elle conserve avec jalousie, qu'elle défend avec courage, et qu'elle ne se résigne pas à perdre entièrement.

La famille a sa racine dans le mariage. Parce que le mariage est le prolongement de l'acte créateur, il n'appartient qu'au maître du monde de lui dicter des lois, de le bénir, et de le rendre fécond. La souveraineté du peuple n'a rien à voir ici; elle n'ouvre pas le ciel, d'où s'épanche la grâce qui sanctifie l'union conjugale; qu'elle ne s'avise pas de le fermer en introduisant son mariage civil, auquel toutes les pompes de l'hôtel de ville ne sauraient donner de la dignité. La vie ne lui appartient pas; ni sa source ni sa route ne dépendent de ses arrêts. Qu'elle règle tant qu'elle voudra les effets

¹ Matth. XIX, 6.

civils du mariage; qu'elle évite d'autoriser le divorce, pour lequel elle a du goût, et qu'elle propose aux heures sombres de la patrie. Son ingérence se change vite en intrusion : elle ne sait que gâter l'œuvre divine.

La famille a son lieu, c'est le foyer. Le foyer est un palais ou une boutique, il importe peu; c'est le lieu consacré par le vestige de Dieu et par l'amour de l'homme, qui n'a de dignité que là, parce que là seulement il est un dévouement. Sur ce théâtre l'homme vaut quelque chose; il vaut toujours moins sur la place publique. Abrité derrière cette frontière, il craint Dieu, parce qu'il le sent; il l'adore le matin et le soir; il s'incline sous ses bénédictions comme sous ses ordres, et il se relève baigné dans sa lumière. Mais il ne craint pas la souveraineté, s'appelât-elle le peuple; car le foyer est inviolable, quand le crime ne lui en ouvre pas la porte. Ceci fut toujours un axiome chez les peuples civilisés, surtout depuis le christianisme. Le foyer a hérité du temple; il est devenu un asile. C'est là que se cache le pauvre; là que se console le vaincu de la vie; le grand citoyen y pleure sa patrie aux jours de sa décadence; le proscrit de l'opinion égarée y porte ses convictions, l'honnête homme sa vertu incomprise, le héros ses services payés d'ingratitude, la vierge sa pudeur, l'adolescent son innocence, la mère ses douleurs et ses joies : aucune majesté ne peut prévaloir sur celle du foyer.

La famille porte son fruit comme une terre qu'un regard de Dieu fertilise : ce fruit c'est l'enfant. Ce fut une doctrine accréditée chez les Perses, chez les Grecs et les Romains, que l'enfant appartenait à l'État. Sparte usa largement de son omnipotence légale sur l'enfant. Platon fut esclave des préjugés de son temps, malgré la supériorité de son génie ; dans sa république il arrache l'enfant à la famille, pour l'offrir sur l'autel de la nation. L'homme antique était peut-être excusable de tant accorder à la patrie, qui remplaçait dans son cœur le ciel qu'il n'espérait pas. Il faut adorer quelque chose ; quand ce n'est pas l'infini, c'est ce qu'il y a de plus grand ici-bas, la patrie.

Des idées meilleures ont rendu l'enfant à qui il appartient, au père de famille, que la nature a fait maître d'école. Le peuple souverain n'a pas ici un pouvoir discrétionnaire : quand il a surveillé l'hygiène et la morale sociale de l'école, il touche au bout de son rôle. S'il s'empare de l'école et qu'il la monopolise, il abuse ; s'il la veut gratuite, il grève inutilement le budget de l'État ; s'il la veut obligatoire, il vexé sans profit l'autorité du père de famille, qui n'a pas besoin d'être contraint, et qui trouve dans son cœur, mieux que dans la loi, les inspirations utiles à son enfant. Mais quand il décrète que l'école sera laïque, il dépasse toutes les bornes, et il mérite toutes les réprobations. Chasser la religion de l'école est le moyen le plus sûr de la mettre à la porte du monde. Le peuple souverain

ne peut pas le faire sans crime. Sous cette pression brutale, l'opinion chrétienne en appelle à la justice de Dieu, qui juge le peuple comme les rois.

L'Église est une autre puissance qui brave les menaces du peuple souverain. Elle est, en effet, une société parfaite, c'est-à-dire qu'elle n'a pas besoin d'une autre société pour exister ¹. Toutes les sociétés sont contenues dans son sein en fait ou en droit; elle n'est contenue dans aucune, car elle se meut dans l'infini. L'Église a le droit d'acquérir et de posséder, car *la terre est au Seigneur* ² : elle peut mettre ses pieds sur l'escabeau où son époux appuie les siens. L'Église a le droit d'enseigner : elle enseigne l'Évangile, que Jésus-Christ lui a confié, et la grammaire, que la nature ne lui interdit pas. L'Église a le droit de gouverner les esprits et de leur dicter des lois avec une indépendance absolue. L'Église n'est pas tellement spirituelle que le temporel soit incompatible avec ses attributions; aucune ligne de démarcation assez profonde ne sépare ces deux ordres de choses. Tels sont les aspects généraux que présente l'Église considérée dans son extériorité, par laquelle elle touche au pouvoir politique.

Nous avons dit ailleurs les devoirs de la souveraineté envers l'Église; ils sont les mêmes pour le

¹ Bouix, *Tractatus de principiis juris canonici*, IV^a pars : *de Jure Ecclesie constitutivo*, § II, Prop. III.

² Psal. XXIII.

peuple souverain. S'il sait les remplir, tant mieux pour lui : cela *l'aidera à vivre longuement* ¹. Quant à ses droits contre l'Église, ils sont nuls. Donc, lorsqu'il porte la main sur la propriété ecclésiastique, lorsqu'il dépouille le pontife romain du principat sacré dont la Providence lui avait fait présent, lorsqu'il arrête à la frontière ses décrets dogmatiques avec la prétention de les homologuer pour les rendre exécutoires, lorsqu'il en appelle de ses jugements disciplinaires, il abuse de son pouvoir. S'il interdit les assemblées conciliaires; s'il bannit le prêtre de l'hôpital où il console les malades, de l'école où il se dévoue à la jeunesse, du monastère où il prie la nuit et le jour; s'il lance autour des œuvres catholiques une police tracassière, s'il gêne les manifestations du culte, s'il étouffe l'épanouissement de la charité, alors le peuple souverain est un tyran, et un tyran impie; il travaille contre le droit, contre la société et contre lui-même.

Du reste, l'Église s'est mesurée avec des persécuteurs de toute taille : elle a eu toujours raison. Le peuple souverain, héritier des plus mauvais instincts du césarisme, voulut, lui aussi, faire l'essai de sa puissance contre elle : il ne fut pas heureux. Après avoir entrepris en vain de courber l'Église de France sous le joug de la constitution civile du clergé, ne pouvant briser sa résistance, il la brisa elle-même

¹ Exod. xx, 12.

par les moyens les plus iniques. Alors la religion fut un crime d'État : les temples se fermèrent en attendant d'être rasés ; le prêtre dut se faire patriote ou monter sur l'échafaud, s'il ne préférait pas prendre le chemin de l'exil : mis hors la loi de son pays, il faisait le bien dans l'ombre, quand il ne s'en allait pas au loin jeter la semence de sa foi et de ses vertus, et préparer, par ses malheurs, la résurrection du catholicisme chez les peuples qui l'avaient abjuré. Pendant ce temps le peuple souverain, ivre d'orgueil et de sang, poursuivait le cours de ses dévastations. Aucune grandeur ne trouvait grâce à ses yeux : la tradition n'avait pas de majesté ; les monuments étaient sans poésie ; le génie attirait la foudre ; l'indépendance était suspecte. La première nation de l'univers, tombée aux mains de monstres à face humaine, semblait devoir sombrer dans ces terribles saturnales. Le peuple souverain pensait en avoir fini avec le ciel comme avec la terre ; car les ruines fumantes attestaient, avec une triste éloquence, de quelle puissance de destruction il est doué. Il était autorisé à éprouver les illusions de la victoire, tant elle était complète. Cependant il aurait dû connaître ce retour des choses qui, partout et toujours, s'opère en faveur de l'Église opprimée. Le calme succéda à la tempête ; les sanctuaires se rouvrirent ; les foules s'y précipitèrent, émues jusqu'aux larmes de retrouver leurs autels et leurs fêtes ; un jour, derrière un nouveau maître qui sortait des flancs de la révolu-

tion, on vit à genoux, sous les voûtes de Notre-Dame, ceux qui, dix ans auparavant, en avaient fait condamner les portes. C'était une amende honorable forcée, qui suffisait pourtant pour démontrer que le peuple souverain n'est pas plus puissant que d'autres lorsqu'il s'en prend à l'Église.

Donc les principes sont la limite naturelle de la souveraineté du peuple. Nous avons nommé les plus élevés : la propriété, la famille, l'Église. Il en existe d'autres qui ne s'imposent pas moins à son respect. Quel que soit son orgueil, il ne saurait biffer les axiomes, ni refaire l'histoire, ni en effacer les leçons. Il ne changera pas le cœur humain : il n'ajoutera rien à ses grandeurs ; il ne retranchera rien de ses misères. Le génie des nations est au-dessus de lui, et leur vocation plus encore. Il rencontrera Dieu au fond de tout, et il se heurtera contre sa puissance. Ce souverain a des visées si étranges, qu'il nous force de lui dire que son souffle n'éteindra pas le soleil, et que sa main fermée n'écrasera pas les étoiles. Ses décrets seront inutiles pour changer les saisons. C'est en vain qu'il voudrait surmener l'humanité et la création : l'humanité repoussera ses ordres avec dédain, et le vent les dispersera en se jouant.

Cependant le peuple moderne s'obstine à croire à son omnipotence : la faute en est à ses courtisans, car il en a. On pouvait supposer que le temps des courtisans était passé avec la monarchie absolue, dont ils étaient les satellites. Alors les courtisans

étaient une race d'hommes à part, plus rusés que capables, plus beaux diseurs que sincères, plus souples que dignes, plus ambitieux que dévoués. Ils étaient obséquieux jusqu'à la platitude, égoïstes jusqu'à la cruauté; polis comme une glace, et doués de la même sensibilité, ils souriaient aux injures, et dévoraient les déceptions sans laisser paraître leur dépit. Assister au petit lever du monarque était un honneur qu'ils convoitaient : les plus heureux aspiraient à celui de tenir le bougeoir; plusieurs se contentaient d'une charge à la garde-robe ou aux écuries. Ces mœurs nous font sourire, et nous savons gré à Saint-Simon, qui n'était pas exempt de ces misères, des satires vengeresses qu'il a sanglées aux courtisans du xvii^e siècle.

Or la démocratie connaît cette peste des cours. Chose étrange ! les tribuns font revivre les courtisans parmi nous. Les tribuns posent quelque peu : ils se drapent avec faste dans une gravité silencieuse; ils sont pensifs plus que penseurs; d'ailleurs leurs rêves sont creux, à moins qu'ils ne soient pleins de sang; ils professent un stoïcisme austère; ils dissertent volontiers sur la vertu, et jamais ils ne consentent à déclarer que la douleur soit un mal, si ce n'est lorsqu'ils perdent leur traitement, et qu'ils n'ont pas de crédit à l'hôtel. Censeurs acerbes du passé, ils rêvent d'un monde nouveau, d'où les abus seront bannis, et dont l'abnégation sera la loi fondamentale. Avec une phraséologie pompeuse et des dehors qui rappellent l'ascète, quand ils ne

sentent pas la liquidation, ils se donnent pour des apôtres et des réformateurs. Eh bien ! ces tribuns sont des courtisans. Ils ne rampent pas au pied d'un trône : ils poursuivent de leurs basses flatte-ries le souverain de la rue aux mains calleuses, au front déprimé et au rude langage. Ils parcourent les faubourgs qu'il habite ; ils jettent quelques pièces de monnaie au nom de la secte qu'ils représentent et glissent dans l'atelier ou dans la mansarde un mauvais journal avec des conseils perfides. Ils connaissent la fibre sensible du peuple, et ils la caressent ; ils enveniment ses colères en exagérant ses souffrances et ses droits ; ils font miroiter à ses yeux l'avenir que la révolution lui réserve ; ils le brouillent avec Dieu et avec son sacerdoce ; ils l'irritent contre le capital, contre la loi qui le protège et contre l'autorité qui l'applique. Ils attaquent l'ordre, fondé, disent-ils, au profit des privilégiés et bâti sur le dos des pauvres travailleurs. En se livrant à cette propagande incendiaire, les tribuns se feraient peut-être pardonner leur erreur par leurs intentions, qu'ils se proposaient de rendre heureux le peuple s'ils courtisent. Mais les tribuns n'ont pas de cœur. S'ils le poussent à la révolte, c'est pour en faire un soldat qui les aide à conquérir les fonctions qu'ils convoitent et l'argent dont ils ont soif. Il n'y a pas au monde d'hommes aussi méprisables que les tribuns ; nous n'en connaissons pas de plus coupables.

Tous les moralistes ont flétri les courtisans de

cour. Tous ont averti les rois de craindre leurs louanges, qu'ils comparent au poison. Par le fait, ces flatteurs perfides, en aveuglant leurs maîtres, ont perdu les États. Pour les mêmes raisons, on peut justement maudire ces hommes néfastes qui se vouent, aux époques troublées, à l'infâme métier de tromper le peuple, qu'ils devraient éclairer. Au lieu de consoler sa destinée en lui prêchant la résignation, ils le mènent à la mort de sang-froid. S'il ne périt pas derrière une barricade, trahi par ses chefs au lendemain de sa défaite, il va expier sa confiance dans les cachots, sur les pontons et aux îles fiévreuses de l'Océan, où la société, usant du droit de légitime défense, le déporte pour se mettre à l'abri de ses conspirations. Quelquefois des rois bien avisés ont puni par de cruelles disgrâces les mensonges de leurs courtisans. Le peuple a des instants lucides, et quand il retrouve son bon sens, il sait venger sa dignité méconnue. Pour les tribuns, le Capitole touche à la roche Tarpéienne. Le peuple, qui naguère les portait en triomphe, maintenant demande leur tête à grands cris. C'est souvent un caprice ; c'est quelquefois un châtiment mérité. Si de pareilles leçons étaient données à propos aux tribuns, ils réfléchiraient avant de débiter leurs doctrines décevantes : la crainte supplée l'honneur chez certaines âmes banales. Quand vous verrez les tribuns mal finir, ne les pleurez pas ; mais laissez passer la justice du peuple.

CHAPITRE XVIII

SI LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE EST AU-DESSUS D'ELLE-MÊME

Cette question est le prolongement de la précédente. Nous sommes devant la forme suprême des prétentions de la souveraineté du peuple. Il s'agit de savoir si cette souveraineté doit se servir de barrière à elle-même, ou si elle peut se contredire quand il lui plaît, pour des raisons qui n'existent pas, et dont sa volonté tient la place.

Les logiciens de l'école démagogique n'ont pas reculé devant les conséquences. Pour affirmer plus carrément l'absolue souveraineté du peuple, ils ont déclaré qu'elle est *sans cesse renouvelable*; qu'une génération n'est pas obligée de sanctionner ce que la génération précédente a établi; que la même génération n'est pas enchaînée par ses propres lois, et qu'elle possède le droit inaliénable de les changer chaque année, chaque jour, et plu-

sieurs fois par jour. Voilà certes de la souveraineté.

« Les Anglo-Américains placent dans la raison
« universelle l'autorité morale, comme le pouvoir
« politique dans l'universalité des citoyens, et ils
« estiment que c'est au sens de tous qu'il faut s'en
« rapporter pour discerner ce qui est permis, et
« défendre ce qui est vrai ou faux. Tous consi-
« dèrent la société comme *un corps en progrès*,
« l'humanité comme *un tableau changeant où rien*
« *n'est ou ne doit être fixé à jamais* ; ils admettent
« que ce qui leur semble bien aujourd'hui peut
« demain être remplacé par le mieux qui se cache
« encore ¹. »

La même doctrine fut développée à la tribune française par M. Gambetta, dans la séance du 5 avril 1870 : « La philosophie politique veut que
« le peuple soit considéré comme la source *exclu-*
« *sive* sans cesse *renouvelée* de tous les pouvoirs, de
« tous les droits... La toute-puissance réside dans
« la souveraineté nationale. Il faut que la volonté
« du peuple puisse se manifester directement, ou-
« vertement ; il faut qu'il ait le dernier mot, que
« tout s'incline devant sa volonté, autrement la
« souveraineté nationale n'existe pas, et le peuple
« est joué. On ne peut plus dire que le peuple cède
« ou aliène une partie de sa souveraineté : depuis
« qu'on a introduit dans la politique le nombre, les

1 De Tocqueville, *Démocratie en Amérique*, t. II, ch. x.

« masses agissent avec plus ou moins de concert.
« La souveraineté nationale est devenue irrésis-
« tible... Le suffrage universel d'un jour n'est pas
« celui du lendemain. C'est pourquoi il ne peut pas
« stipuler sa propre aliénation. Il est la collection
« des volontés d'un peuple ; à chaque minute il y a
« une volonté qui meurt et qui est remplacée par
« une volonté différente ou contraire ; et vous vou-
« driez faire décréter la perpétuité par le suffrage
« universel ! Le suffrage universel ne peut pas plus
« abdiquer sa souveraineté que le citoyen ne peut
« abdiquer sa liberté de penser ¹. » On conçoit
aisément plus de clarté dans un exposé de prin-
cipes. Cependant l'idée s'accuse assez pour qu'on
la saisisse. En thèse générale tout ceci est inad-
missible.

Cependant établissons une distinction fondamen-

¹ Voir le *Journal officiel de l'empire français*, séance du 5 avril 1870.

Déjà, en 1850, M. Louis Blanc écrivait : « Et puis, prenez-y garde : cette majorité, qui nous ramènerait sous le joug d'un e monarchie, — pouvoir héréditaire, et conséquemment soustrait d'avance à l'arrêt des majorités, — ce serait la majorité de la nation à un moment donné de l'histoire, non la majorité du peuple considéré dans la succession des âges. Il y aurait confiscation du suffrage universel de demain par le suffrage universel d'aujourd'hui. La génération présente se serait arrogé l'insolent privilège d'engager l'avenir au préjudice de la génération qui suivra. Les pères se trouveraient avoir disposé de la fortune des enfants. » (Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, 1^{re} série, page 212.)

tale. Les auteurs qui ont écrit sur les lois, les théologiens, les jurisconsultes et les publicistes, enseignent que les lois cessent d'obliger par les mêmes causes qui leur communiquent la force; ainsi la dérogation, l'abrogation et la dispense sont des moyens légitimes de faire que les lois ne soient plus obligatoires. Il y en a une autre qui paraît ne dépendre de personne, et qui, dans le fond, s'appuie sur le consentement de tous : c'est la désuétude ou la coutume contraire. Dans tous les cas on voit qu'il y a intervention active ou passive du législateur, le seul qui puisse modifier ou supprimer entièrement ce qu'il a décrété par sa volonté souveraine. Or l'usage de cette prérogative est soumis, chez les législateurs, à un certain nombre de conditions : la première, c'est qu'il ait fait la loi qu'il abroge; car si un autre l'a faite, ou si cette loi n'a pas été faite, le législateur doit s'incliner avec respect devant cette loi qui l'oblige lui-même. Ainsi la loi divine positive est au-dessus du législateur humain, autant que Dieu est au-dessus de l'homme. Ainsi la loi naturelle, qui est divine, mais non pas contingente, échappe encore davantage à ses caprices.

Jusqu'à présent il n'y a pas de difficultés; mais plaçons-nous dans l'hypothèse où le législateur a fait lui-même la loi qu'il s'agit de modifier ou d'abroger. Jusqu'où s'étend sa souveraineté? Le bon sens donne la réponse. Le législateur ne peut pas changer la loi sans *raison suffisante*, ce qui est

la condition de tout acte humain. L'être raisonnable ne peut pas s'en affranchir, parce que cette loi précède et domine toutes les autres. Dieu est ici esclave de lui-même; il est la raison essentielle, et celle dont nous sommes doués n'est qu'une émanation de la sienne; c'est pour ce motif que Dieu ne peut agir autrement. L'homme, fait à son image, est soumis à ce principe, et sa grandeur consiste à s'y conformer. Le droit à la folie n'existe ni pour l'un ni pour l'autre. Pourquoi donc le peuple pourrait-il ce qui est impossible à Dieu et à l'homme? La nature raisonnable est son fond; il n'est pas différent de Dieu qui l'a créé; il est un composé de personnes intelligentes, et la raison, qui est la règle des parties, est sans doute celle de la collective. D'ailleurs, ni Dieu ni l'homme ne se servent de leur puissance *pour détruire, mais pour construire* ¹. Aucun être n'existe pour détruire, à moins que détruire ne soit une préparation à construire, ce qui rentre dans l'axiome. La négation n'est pas une tendance; la destruction n'est pas une vocation : le néant est sans joie.

L'être qui aurait ces instincts serait dépravé : l'idée seule en est sinistre. C'est le métier de Satan, car il est stérile et scélérat : impuissant à créer, il se console en troublant la création. Mais *Dieu n'a pas fait la mort, et il n'y trouve aucune volupté* ². Il

¹ II Cor. XIII, 10.

² Sap. I, 13.

est le père de la vie; il la déroule avec complaisance en masses profondes, en vastes horizons, en océans immenses; il l'orne de ses mains; il l'anime de son souffle; il la soutient avec sa parole. Au centre de ces merveilles il règne, et, fécond jusque dans son repos, il ajoute sans cesse à ses œuvres qui ne finissent pas, car la source en est inépuisable. L'homme, fils de Dieu, se plaît aussi à produire et à conserver. Sa faiblesse l'attriste, car il voudrait réaliser l'idéal qui le tourmente. Son labeur ne connaît pas de trêve; il devance le soleil, et le soir il ne le suit pas dans sa retraite, pour ajouter au temps qui fuit et qui l'emporte. Vaincu par l'âge, il s'arrête à regret; en mourant il transmet à un autre un travail commencé, avec l'espoir qu'il deviendra parfait; il n'aime ni les ébauches ni les ruines.

Le peuple, en tant que peuple, ne saurait avoir un autre génie, parce qu'il n'a pas une autre vocation. Quelle est donc cette souveraineté qui consiste à se déchirer de ses propres mains, pour s'arracher la vie dont on est le dépositaire? C'est la souveraineté de la mort, et parce qu'elle est contre nature, elle n'existe pas. Le peuple doit imiter Dieu et l'homme: avant de changer la loi qu'il décréta la veille, il songera à poser un acte rationnel, et non pas à se livrer à un caprice pour l'absurde plaisir de démontrer une souveraineté plus absurde encore. Le peuple ne s'appartient pas, et son droit de se détruire n'est inscrit nulle part.

Mais étudions ce que c'est qu'un peuple, pour mettre plus en relief la philosophie que nous exposons. Nous l'avons dit plusieurs fois, un peuple n'est pas un nombre; il est un organisme, soumis par conséquent à toutes les conditions des êtres vivants. La première de ces conditions, c'est l'unité; les parties composantes ne sont pas seulement voisines, elles sont dérivées. La seconde condition, c'est la solidarité: les parties composantes partagent toutes la même destinée: la vie qui circule, abondante et généreuse, les arrose et les réjouit à la même heure: si elle tarit, elles languissent ensemble, et quand le ressort qui la répand se brise, elles succombent à la fois.

La solidarité est une conséquence de l'unité: d'où il suit que chez les êtres vivants les parties ne peuvent pas s'isoler sans mettre en péril toute l'économie. Une seule molécule infidèle qui ne reçoit pas ce que la précédente lui envoie, ou qui ne le transmet pas à celle qui suit, décide de toutes les catastrophes. Or un peuple est un organisme. Dans l'espace, et à un moment donné de la durée, les éléments de cet organisme, ce sont les individus. Dans le temps ce sont les générations, douées du même génie, parlant la même langue, et qui sont chargées par la Providence d'écrire, chacune à son tour, une page de l'histoire de la patrie. Donc, c'est le faisceau qui fait un peuple; l'unité le forme; la solidarité l'empêche de se rompre; un peuple est cela, ou il n'est rien.

Puisqu'un peuple se compose d'unité et de succession, il y a trois instants dans sa vie : le passé, le présent et l'avenir. Quand un peuple est tout au passé, il est mort ; quand il est tout au présent, il n'est qu'un essai : s'il est seulement dans l'avenir, il n'est qu'un projet. Un peuple proprement dit embrasse donc les trois points de la durée, sa grandeur en égale la somme. Or, pour qu'un peuple soit simultanément à ces trois états, il faut que les générations soient reliées entre elles, sous peine de le voir disparaître pour faire place à des fragments épars, qui seront autant de races étrangères l'une à l'autre, et entre lesquelles la gloire ne pourra pas se partager. Ceci n'est que le développement de cette pensée de de Maistre : « Le présent est gros de l'avenir. » On peut ajouter : « Le présent est plein du passé. » Ainsi le présent ne peut échapper ni à l'influence du passé, ni à l'attente de l'avenir. Quand donc le peuple veut user de sa souveraineté, il ne doit pas dire dans son orgueil : Je suis maître, je puis renverser l'œuvre de mes aïeux. Les aïeux ont droit au respect des fils aussi longtemps que l'œuvre qu'ils ont fondée est grande, juste et forte, et que les raisons qui présidèrent à son établissement militent en faveur de sa conservation. Le peuple souverain a mis le feu aux Tuileries, personne ne l'arrêta ; cependant cet acte de vandalisme n'en sera pas moins flétri dans les âges futurs : l'opinion contemporaine en a déjà fait justice.

Donc la génération souveraine doit tenir compte du travail accumulé par les siècles. Elle ne peut pas se désintéresser du lendemain ; car elle n'est pas propriétaire de la patrie ; elle n'est que sa gardienne. Ce sera son éternel honneur de ne lui faire aucune blessure, et de la transmettre plus belle encore à ceux qui viendront plus tard. Quand on dit patrie, on entend, avec le sol qui la porte, son génie, sa langue, ses maximes, ses institutions, ses autels, ses grands hommes, ses vertus, ses souvenirs. La patrie est prospère tant qu'elle conserve ces biens sacrés. Avis au peuple souverain. Qu'il ne s'expose pas aux malédictions de l'avenir ; car si la postérité ne trouvait plus la grandeur de son nom que dans l'histoire, elle pourrait lui demander avec sévérité : Qu'as-tu fait de ma gloire ¹ ?

On nous oppose cette objection : un peuple n'est

¹ « Ainsi la société humaine demande qu'on aime la terre où l'on habite *ensemble* : on la regarde comme une mère et une nourrice commune ; on s'y attache, et cela *unil*. C'est ce que les Latins appellent *charitas patrii soli*, l'amour de la patrie ; et ils la regardent comme un *lien* entre les hommes. Les hommes, en effet, se sentent *liés* par quelque chose de fort lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants les recevra en son sein quand ils seront morts. » (Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. I, art II, Prop. III.)

Ailleurs, Bossuet dit : « On voit toutes les choses qui *unissent* les citoyens et entre eux et avec leur patrie : les autels et les sacrifices, la gloire, les biens, le repos et la sécurité de la vie, en un mot, la société des choses divines et humaines. » (*Ibid.*, art. VI., Prop. I.)

pas condamné à l'immobilité ; c'est son instinct d'aller en avant ; c'est son besoin et son droit. Le réduire à l'état de pétrification, ou seulement en faire un polype qui végète, attaché à son rocher natal, c'est lui composer un affreux supplice, et le vouer à une mort certaine ; c'est d'ailleurs contredire en pratique la théorie du vitalisme social, d'où l'on fait découler tous les devoirs du peuple. Le progrès est la loi des peuples ; or le progrès demande une souveraineté constamment renouvelée, et qui ne s'arrête pas dans la voie des réformes toujours nécessaires. Ainsi se justifie la doctrine démocratique qui sépare une génération d'une autre, et veut que chacune fasse pour son compte.

Nous admettons un progrès légitime des choses ; mais en cette délicate matière il faut éviter les exagérations. Le progrès consiste dans l'amélioration de ce qui est. Étant donnée la misère humaine, une génération, si vertueuse soit-elle, transmet toujours des abus à celle qui lui succède. Un prince ne règne pas dix ans sans se tromper un peu. Les abus ne sauraient être l'objet d'un culte, comme des reliques du passé. Ils doivent disparaître, et c'est par une sage et lente réforme que le progrès se réalise. Le progrès consiste encore en des œuvres positives, qui tendent à faire passer les institutions du bien au mieux. Rien ici-bas n'obtient d'abord sa perfection : l'homme surtout tâtonne longtemps et n'arrive qu'en hésitant à des résultats très-incomplets : une génération achève

ce qu'une autre commence. Les basiliques chrétiennes qui couvrent notre sol mirent des siècles pour s'élançer dans les airs, avec leurs véritables proportions. Rarement l'artiste qui en avait tracé le plan assistait à leur dédicace : on célébrait la fête sur son tombeau. Les institutions d'un peuple croissent plus lentement encore. C'est un travail mystérieux où Dieu, l'homme et le temps mêlent leur puissance. C'est pourquoi une génération n'a pas à craindre d'être condamnée au repos. La chose publique est un chantier toujours ouvert, où toutes les aptitudes trouvent leur application, et tous les dévouements l'occasion de se déployer.

Mais il est des principes auxquels le peuple ne peut pas toucher, même au nom du progrès. Une société, comme tout être en général, présente la substance et le mode ou l'accident. La substance, comme le mot l'indique, c'est l'essence immobile qui supporte tout le reste ; l'accident est la partie de l'être qui va et vient, qui peut affecter plusieurs formes, sans compromettre l'invariable fond qui demeure par-dessous toutes les variations de la surface. S'il s'agit de la matière, la substance c'est l'étendue ; la couleur, la saveur, le poids, la figure appartiennent à la modalité. S'il s'agit d'un peuple, l'autorité, la liberté, la religion, la famille, la propriété, les bonnes mœurs sont choses essentielles ; la richesse, l'agriculture, l'industrie, la littérature, l'art, la viabilité, la canalisation, le crédit public, tous ces avantages, qui ne sont pas à dédaigner,

sont au second rang. Tel peuple, mal partagé sous ce rapport, a étonné le monde ; un autre, qui était arrivé à l'apogée de la prospérité matérielle, a succombé à ce mal terrible.

Cela posé, nous disons que le progrès contre les principes fondamentaux d'une société est un progrès à rebours ; parce qu'on ne peut pas faire mieux que les autres, on veut faire autrement, au lieu de continuer le bien. « Nous avons changé tout cela, » disait le médecin de Molière. On sait que c'était peu de chose ; ils avaient seulement changé le foie de place, sans doute pour mieux guérir le malade. Les démagogues contemporains veulent du progrès à tout prix ; à cet effet ils amoncellent des ruines. Ils emploieraient mieux leur temps et leur génie, s'ils en ont, à perfectionner ce qui existe ; mais cette besogne manque d'originalité : ils préfèrent être excentriques qu'utiles.

Au rang de ces principes qui ont droit au respect de toutes les générations, il faut mettre la constitution nationale. Chaque peuple a la sienne, qui correspond à son tempérament particulier ; c'est l'expérience qui décide de sa valeur. Rédiger une constitution générale qui convienne à tous les peuples du monde, même à une époque comme la nôtre où les peuples sont si rapprochés, c'est une utopie. On sait la piquante boutade de Joseph de Maistre sur la constitution de 1795 : « Comme ses
« aînées, elle est faite pour l'*homme* : or il n'y a
« pas d'*homme* dans le monde. J'ai vu dans ma vie

« des Français, des Italiens, des Russes, etc.; je
« sais même, grâce à Montesquieu, qu'on *peut être*
« *Persan*; mais, quant à *l'homme*, je déclare ne l'a-
« voir pas rencontré dans ma vie. S'il existe, c'est
« bien à mon insu ¹. » Il est dangereux pour un
peuple de toucher à sa constitution. Rarement
cette entreprise lui profite; car s'il est le maître de
changer sa constitution, il ne peut pas changer son
tempérament.

« Travaillez à maintenir la constitution présente,
« sans soupirer après des modifications : les révo-
« lutions qui renversent les États n'épargnent pas
« les fortunes privées ². »

« On ne change jamais la constitution d'un État
« sans trouble ³, » a dit Érasme.

« On perd la vénération pour les lois, quand on
« les voit si souvent changer, a dit Bossuet. C'est
« alors que les nations semblent chanceler comme
« troublées et prises de vin, ainsi que parlent les
« prophètes : l'esprit de vertige les possède, et
« leur chute est inévitable, parce que les peuples
« ont violé les lois, changé le droit public, et
« rompu les pactes les plus solennels : c'est l'état
« d'un malade inquiet qui ne sait quel mouvement
« se donner ⁴. »

1 De Maistre, *Considérations sur la France*, ch. vi, page 90.

2 Socrate, *Discours à Nicoclès sur l'art de régner*.

3 Erasme, *Colloques*.

4 Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. I, art. iv.

On cite peu d'exemples d'un changement de constitution qui n'ait pas tourné contre les intérêts de ceux qui l'avaient accompli ; à moins que ce changement ne soit pas radical, ou qu'on ne l'ait effectué sur des institutions naissantes et encore à l'essai.

Pour consoler les partisans du progrès, nous ajoutons qu'une constitution politique en est susceptible par voie de développement. Le développement organique laisse subsister l'identité de l'être dans lequel il s'opère ; si cette identité disparaît, il y a altération. Une graine qui, par des évolutions successives, arrive à l'état de végétal parfait, est dite se développer ; si des conditions accidentelles lui font perdre le caractère de son espèce, alors elle s'abâtardit. Le progrès est un développement, non pas une altération. La constitution politique d'un peuple peut, en restant la même, prendre des développements continus qui la font correspondre aux changements parallèles survenus dans les idées et dans les mœurs, et aux besoins nouveaux qui en sont la conséquence ; un développement régulier dispense d'une révolution.

Choisissons la France pour exemple, et pour type de gouvernement la monarchie, qui est sa constitution historique. La monarchie, depuis Clovis jusqu'à Napoléon III, a duré près de quatorze siècles : nous retranchons le temps de trois ou quatre républiques éphémères qui ne sont que des interrègnes. Cette institution est demeurée identique dans sa

substance, qu'on peut réduire à la loi salique d'après laquelle la couronne est héréditaire de mâle en mâle et d'aîné en aîné, à l'exclusion des femmes ; mais elle a revêtu, à travers les âges, des formes très-diverses.

Au début, la monarchie fut militaire. Alors un soldat avait toute l'autorité, et n'était contenu que par les assemblées du champ de mai et par l'influence des évêques : c'est la monarchie mérovingienne. Charlemagne concentra le pouvoir dans sa main vigoureuse, et en portant les frontières de son empire jusqu'au Tibre et jusqu'à l'Elbe, il ne partagea guère plus que ses prédécesseurs son autorité avec la nation. A sa mort commence une période de fractionnement que favorise la faiblesse de ses enfants ; le territoire se morcelle avec la souveraineté ; l'unité de gouvernement est remplacée par un vaste système fédératif dans lequel le monarque n'est que le premier suzerain : ce régime s'appelle la féodalité, et dura cinq siècles.

L'affranchissement des communes n'est que le symptôme d'un nouvel ordre de choses. Il crée le tiers état, qui deviendra le point d'appui de la monarchie, et lui permettra de reconstituer l'unité brisée en recouvrant tous les droits perdus ; mais les résultats ne devaient pas être immédiats. Philippe IV, dit le Bel, inaugure l'ère de la monarchie représentative : il assemble les états généraux, qui jouent dans les affaires de la nation un rôle considérable, et enlèvent à la monarchie le carac-

tère qu'elle avait auparavant. Richelieu est une date dans l'histoire des transformations de la monarchie française. A force de réagir contre les restes de la féodalité et contre les prétentions antisociales du calvinisme, il devient le père de la centralisation ; il jette les bases de la monarchie absolue, à laquelle Louis XIV a attaché son nom, et dont la gloire n'empêcha pas la chute, parce qu'elle avait faussé les traditions nationales. Après deux siècles de silence, Louis XVI convoque les états généraux ; mais cette initiative généreuse ne sauve rien. Alors une forme nouvelle se fait jour dans les esprits d'abord, et bientôt après dans les institutions : c'est la monarchie constitutionnelle ou parlementaire. Depuis 1789, sous plusieurs races, et avec des modifications diverses, le parlementarisme prévaut définitivement ; les partis, divisés sur tout le reste, se rencontrent sur ce terrain.

Voyez le chemin parcouru depuis Clovis, dans les périodes contrastées qui se déroulent successivement. A travers les perturbations sociales qui font de notre histoire un drame si terrible, tout s'écroule ; une chose reste debout : c'est la monarchie. Appuyée sur son principe fondamental, elle va, en se dilatant, de la forme absolue à la forme parlementaire, qu'on a pu appeler une république dont le président est héréditaire, et qui offre des garanties d'ordre et de liberté que la république ne donne pas toujours.

Si la monarchie, parvenue à ce développement

prodigieux, ne répond pas encore à toutes les aspirations des temps modernes, elle n'a pas dit son dernier mot : sans se briser, elle peut se prêter à des combinaisons nouvelles. En effet, le parlementarisme a ses nuances : tantôt il fonctionne avec une législation aristocratique comme sous la restauration ; tantôt avec une législation démocratique comme depuis 1848 ; tantôt avec un système mixte comme en 1830, quand l'hérédité de la pairie n'était qu'un souvenir de l'ancien régime, et que le reste était à peu près emprunté à l'esprit libéral de l'époque, malgré quelques réserves.

A l'heure présente, nous sommes lancés en plein dans la démocratie. Or nous affirmons que l'antique monarchie des Francs n'a rien à craindre devant la formidable crise que nous traversons : elle a dans son fond des ressources suffisantes pour résoudre les problèmes qui grondent comme des orages au-dessus de nos têtes. Si l'on ne veut pas se payer de mots, on conviendra que la monarchie héréditaire est compatible avec la démocratie la plus avancée. Qu'est-ce, en effet, que la démocratie ? elle signifie une liberté très-étendue ; elle consiste davantage dans l'égalité devant la loi, qu'il s'agisse de droits ou de devoirs ; dans l'accès des fonctions publiques ouvert à tous les citoyens, dans le suffrage universel et le service militaire obligatoire. Telles sont les principales maximes de la démocratie. La monarchie signera ces préliminaires de paix quand on voudra. Elle ne fait qu'une

exception pour la première fonction de l'État, qui appartient à une famille privilégiée. Sous ce rapport, la république offre un plan plus complet de démocratie; néanmoins l'inconvénient est compensé par d'immenses avantages. La présidence de la république peut piquer l'ambition de quelques avocats qui se la disputent avec acharnement, sans pitié pour la patrie, dont ils déchirent les entrailles; mais si la démocratie consiste dans l'intérêt bien entendu du plus grand nombre, nous demandons avec confiance quelle république donnera aux masses les satisfactions légitimes que leur assure la monarchie sagement démocratisée. Les expériences du passé répondent suffisamment à notre interrogation.

Nous n'ignorons pas que les problèmes politiques ne sont pas les seuls qui tourmentent la démocratie moderne; les questions économiques sont plus graves encore. L'organisation du travail avec tous les intérêts industriels, intellectuels, religieux, moraux, hygiéniques qui en sont les annexes, est là, toujours pendante et jamais résolue. Or comment prouvera-t-on que la monarchie est impropre à aborder ces sujets, et à les traiter de la manière la plus favorable aux justes prétentions de la démocratie? Pour éclaircir les difficultés d'une situation complexe, il faut des lumières: nous ne sachons pas que les démagogues en aient le monopole. Pour dresser la statistique des abus, et mettre le doigt sur les plaies sociales sans soulever

les passions, une grande prudence est nécessaire. Les prétendus amis du peuple n'ont pas fait preuve, en général, de beaucoup de modération. Le cœur aide autant que l'esprit, quand il s'agit d'adoucir le sort de l'ouvrier : le cœur est chez ceux qui lui disent la vérité, non pas chez ceux qui l'égarent. La monarchie n'a aucun intérêt à l'irriter : les tribuns y trouvent leur compte.

Toutes les nations européennes sont en présence de la question ouvrière ; aucune ne la néglige, car il y a péril en la demeure. Les solutions varient ; elles sont encore à l'étude. Les hommes d'État les plus expérimentés sont embarrassés devant un monde nouveau qui émerge des ténèbres de l'erreur et des vapeurs malsaines de l'orgueil et du sensualisme. Il ne s'agit pas de le refouler, car il est un fait accompli ; il faut l'arracher des mains des agitateurs qui le poussent à l'insurrection, pour le faire entrer, pacifiquement, dans le concert harmonieux des lois existantes.

Chaque siècle a sa peine : celle du XIX^e siècle, c'est la question ouvrière. Cependant aucune monarchie ne songe à abdiquer pour mieux la décider : un pareil moyen s'éloigne plutôt du but qu'on poursuit. L'Angleterre est, à quelques égards, plus menacée que d'autres pays. Elle renferme un peuple nombreux, qui naît, qui vit et meurt dans les entrailles du sol, plus noir que la houille qu'il en extrait, privé d'air, de soleil, et surtout de bonheur. Le contraste des conditions sociales

qu'aucune réforme sérieuse n'a encore adouci peut, sous les excitations du journalisme, lasser sa patience, quand il compare sa destinée à celle des lords opulents, dont les palais sont bâtis sur sa tête ; quand il songe que sa vieillesse n'a d'autre espérance que d'aller porter ses os fatigués au fond des workhouses de Londres, de Birmingham ou de Dublin, pour y manger le triste pain de la légalité, sans amour et presque sans dignité. Ce peuple, contenu par son respect pour l'autorité, et par sa religion pour les traditions, est cependant une menace continuelle.

De temps en temps le géant enseveli sous terre se soulève et gronde comme un volcan. Il sort des galeries lugubres où il est condamné à un travail cruel, et il se déroule en processions immenses, qui font penser aux torrents de lave qui coulent des cratères de l'Etna. Il s'en va, bannières déployées, au parc Saint-James ou à Hyde-Park, applaudir ses orateurs, affirmer ses droits, protester contre les abus, et il se sépare avec une gravité qui ne permet pas de désespérer tout à fait de l'ordre dans un pareil pays. Eh bien ! que fait l'Angleterre ? Pour ne pas être surprise par les révolutions, elle introduit lentement de sages réformes, elle modifie sa législation sur l'électorat, en l'étendant à un plus grand nombre de citoyens ; elle devient libérale en matière religieuse, et accorde aux catholiques des droits qu'elle leur refusait la veille. En même temps elle perfectionne

son régime économique ; elle songe un peu plus à distribuer le bien-être sur toute la surface ; elle surveille l'instruction , la moralité et l'hygiène des classes inférieures, avec une sollicitude qui n'égale pas celle qu'on déploie dans les royaumes catholiques, mais qui correspond plus qu'autrefois aux périls de la situation ; elle contrôle la tenue des hôpitaux , des prisons et des écoles. Peut-être que la force des choses l'amènera, un jour , à entreprendre des transformations radicales. S'il fallait qu'elle se résignât au suffrage universel en politique , et à l'égalité des partages dans les successions en matière civile , l'Angleterre , si fière de ses institutions aristocratiques , les jettera à la tempête pour sauver le vaisseau de l'État ; elle défendra encore sa vieille monarchie , qui est sa gloire et sa vraie force. C'est ainsi qu'elle s'équilibre au milieu des embarras de notre époque. Elle est tournée vers l'avenir , sans cesser d'être attachée au passé ; ce sont les deux conditions d'un développement normal.

Donc la monarchie peut se concilier avec les justes exigences de la démocratie. C'est notre réponse à la doctrine plus qu'étrange de l'école démagogique , qui ne veut pas que le suffrage universel enchaîne les générations, et qui ne craint pas, en les isolant l'une de l'autre , d'amener une désagrégation contre nature , qui serait plus que la mort d'un peuple. Ainsi se trouve confondue la prétention exorbitante et justement suspecte de

conférer au peuple souverain , à chaque instant de sa durée et pour des motifs dont il demeure le juge, le droit de tout détruire pour tout renouveler. Il est facile de déchaîner une force aveugle ; il est moins facile de l'arrêter. Progresser, ce n'est pas détruire, mais transformer ce qui est vieux. Voilà déjà bien des siècles que la monarchie remplit cette grande mission sociale, qui est tout l'art du gouvernement. On peut se fier à elle pour les nécessités de l'avenir ; elle est la mère de la patrie. Ses services méritent notre reconnaissance , et non pas un décret insolent de mise en retraite.

CHAPITRE XIX

DE LA RESTAURATION DE L'AUTORITÉ

Nous avons exposé successivement la vérité et l'erreur en matière d'autorité. Dans l'état présent du monde, l'autorité est par terre; que faut-il faire pour la relever? Remarquons les proportions du problème. Il ne s'agit pas uniquement, quand un gouvernement est renversé, de chercher ce qu'on mettra à la place: nos contemporains, familiarisés avec les révolutions, nous répondent que rien n'est plus aisé, vu le nombre de candidats qui aspirent à la succession. Il ne s'agit pas d'inventer un système qui augmente la durée moyenne des gouvernements; atteindre ce but désirable, ce n'est pas encore avoir restauré l'autorité. La restauration de l'autorité, pour être sérieuse, doit être radicale, c'est-à-dire s'opérer dans les esprits avant de se manifester dans la société.

Quels sont donc les moyens de relever moralement l'autorité? Ceux qui ignorent les causes du mal sont incompétents pour en indiquer les remèdes. Ainsi s'expliquent les théories impuissantes de nos modernes guérisseurs, penchés avec sollicitude sur cette grande ruine qui s'appelle l'autorité. On ne peut pas nier que les préoccupations ne soient universelles à son endroit. Chacun assiste à sa chute dans sa maison, dans son usine, dans sa vigne, dans la cité qu'il habite, surtout dans la sphère politique. Jusque-là on est d'accord : mais on se divise quand il faut agir. Le rationalisme étroit de la plupart des hommes d'État, peu enclins à douter de leur sagesse, ne sort pas d'un certain cercle de moyens bien connus, autant par l'engouement dont ils sont l'objet que par l'insignifiance des résultats qu'ils donnent. La loi, la police, l'armée et l'instruction primaire : tels sont les spécifiques vantés à l'excès.

A la réflexion, on découvre que ces moyens suppléent l'autorité plutôt qu'ils ne la restaurent. Quand l'autorité est acceptée des peuples, ils sont à peine employés, parce qu'ils sont inutiles; quand elle a perdu son prestige, on en multiplie l'application, tant ils sont inefficaces. Depuis Tacite jusqu'à de Maistre, on n'a cessé de répéter que la prospérité morale des peuples est en raison inverse du nombre de lois qu'ils se donnent. Comment supputer les lois contradictoires que, dans une période de quatre-vingts ans, les gouvernements qui se

sont succédé en France ont rendues avec l'espoir d'affermir l'ordre ébranlé ? Le bulletin qui en contient le catalogue est à lui seul une bibliothèque. Le magistrat succombe sous le poids de tant d'articles, et l'avocat y puise, comme dans un arsenal, des ressources pour embrouiller les causes les plus claires. Triste fécondité, qui accuse éloquemment la profondeur de nos maux.

Le développement de la police ne vaut pas beaucoup plus. Nous avons singulièrement perfectionné l'institution ; elle est un des produits les plus incontestables de notre civilisation. La police est à son poste le jour et la nuit : *elle est pleine d'yeux* comme la bête dont parle l'Apocalypse¹ ; elle entend le silence ; elle voit les ténèbres : elle pénètre jusqu'aux pensées. Les chemins de fer sont ses ailes ; les télégraphes sont les pattes qu'elle allonge dans l'espace ; elle est partout à la même heure ; elle garde les rois qui dorment ; elle guette le crime qui veille ; elle dénonce les conspirations et met la main sur ceux qui les ourdissent ; elle rend des services, mais elle ne fait pas germer une idée. On la confie souvent à des filous émérites et à des proxénètes convertis ; pour cette besogne ils sont inimitables.

Parlons de l'armée comme il convient. C'est un noble métier que celui des armes ; la vie qu'on leur consacre est bien employée. L'armée, qui existe

¹ Apoc. iv, 6.

surtout pour le dehors, est encore un bienfait au dedans. Si la victoire est l'honneur de la guerre, l'ordre est celui de la paix. L'armée nous les procure l'un et l'autre avec un dévouement égal. Non-seulement elle défend l'ordre quand il est menacé dans la rue, mais elle le prépare par la mâle éducation qu'elle donne aux caractères. Du même coup elle fait des soldats et des citoyens. On ne saurait nier son heureuse influence sans injustice; ne pas l'utiliser serait une faute. Cependant évitons les exagérations. Après tout, l'armée n'est qu'une force : sa passivité fait sa puissance et son péril. L'idéal d'un siècle est un siècle désarmé; si le militarisme domine, c'est une preuve que les nations sont troublées : il est une nécessité, non pas un bien; une digue plutôt qu'un principe de régénération.

L'instruction a plus d'efficacité pour restaurer l'autorité que les procédés indiqués plus haut. Seulement ceux qui la réclament à cor et à cris la comprennent mal. Ils la réduisent à cette mesquine formule : lire, écrire et compter. Quand ils y ajouteraient la danse, l'escrime et des leçons de gymnase pour développer les muscles des jeunes sujets, ils ne la rendraient pas meilleure au point de vue social. Cette instruction ne saurait moraliser les masses, puisqu'elle ne s'occupe pas de morale. Elle ne dissipe pas les préventions du prolétariat; elle n'inspire pas la dignité à l'ouvrier, la patience au malheureux, la fidélité à l'époux,

le dévouement au père de famille : surtout elle ne rend pas le respect de l'autorité à ceux qui l'ont perdu, car elle ne s'élève pas jusqu'aux principes; à moins qu'elle n'enfante tous ces miracles par la seule vertu de la calligraphie, jointe aux influences de l'alphabet et des chiffres.

En résumé, la loi, la police, l'armée, l'instruction primaire, viennent au secours de la société quand elle n'a plus le sens du devoir envers l'autorité. Elles la retiennent sur le penchant de sa ruine, et en retardent le moment: elles ne peuvent pas faire davantage. Ces moyens, chacun en particulier et tous ensemble, nous font l'effet d'un vaste appareil orthopédique qui ne guérit pas les déviations, mais qui les contient et les corrige en apparence, non pas en réalité. Un corset qui redresse sous ses mailles d'acier des côtes enfoncées n'empêche pas qu'on ne soit bossu. Les inventeurs d'appareils ont droit à notre reconnaissance; ils nous aident, ils ne nous guérissent pas.

Du reste, il faut considérer que la valeur pratique des moyens préconisés dépend des conditions dans lesquelles s'exerce cette autorité qu'il s'agit de refaire; de telle sorte que ces moyens, loin d'être la cause du respect dont jouit l'autorité, attendent d'elle leurs effets. — La loi rassure les conservateurs superficiels. Qui fait la loi? Les chambres, en temps de parlementarisme. Qui l'applique? La magistrature. Qui décide des arrêts de la justice? Le jury. Or, à une époque frondeuse qui méprise

l'autorité, le suffrage universel peut très-bien envoyer aux chambres des députés sans conviction; le gouvernement remplira les tribunaux de juges sans conscience; il composera les listes des jurys avec tous les agitateurs de la démocratie : dans cette situation la loi, dernière espérance de la société, ne sauve rien. — La police s'achète avec de l'argent : instrument docile sous la main qui la dirige, elle va où l'on veut, elle exécute tous les arrêts, même le crime : cela s'est vu souvent. — L'armée ne délibère pas : elle accomplit l'ordre du jour avec une fidélité qui est belle quand elle obéit à l'autorité légitime, mais qui devient d'une précision brutale quand elle a changé de maître. Les héros deviennent des séides; la patrie s'efface à leurs yeux derrière un aventurier heureux, et ceux qui montaient avec tant de vaillance à l'assaut des citadelles hérissées de fer, enlèvent à la baïonnette le sanctuaire des lois. — L'école est comme la caserne : elle subit la pression de l'esprit public. Trop souvent elle est devenue la pépinière de la révolution. Les maîtres ne manquent pas pour verser dans l'âme de l'enfant l'erreur et la haine; ils savent diriger le culte de ses pensées vers des mémoires abhorrées : ainsi ils le préparent à continuer une tradition funeste.

Tous les moyens que nous avons énumérés sont résumés par la dictature. Trop de gens sont portés à croire qu'elle est le remède du mal ; c'est une erreur grave. La dictature a rendu plus d'un

service au monde : on ne saurait la condamner *a priori*, puisque, au nom du salut public, elle peut devenir nécessaire. C'est un cas qui avait été prévu par la constitution de la république romaine : quand la patrie était en danger, le sénat abdiquait entre les mains des consuls, pour donner au pouvoir plus de dignité et plus de rapidité d'action ¹. Ce qu'on appelle dans les gouvernements constitutionnels un vote de confiance des chambres, est une autre forme d'abdication provisoire en faveur du ministère chargé de faire face à la situation ².

Quand la dictature est légale, elle est l'autorité légitime et elle s'impose au respect de tous. Quand la dictature est le fait d'un homme supérieur, sincère, dévoué, qui prend le pouvoir vacant, ou disputé entre plusieurs, pour étouffer l'anarchie et prévenir des désordres plus grands, même alors elle peut être juste ; mais dans aucune hypothèse elle ne peut devenir une institution définitive ; elle est *ad tempus* essentiellement : jusqu'à ce que l'ordre troublé se rétablisse, et que la société, rentrant en possession d'elle-même, puisse user sagement des droits qu'elle tient de Dieu et qu'elle ne saurait aliéner. Quand la dictature se prolonge au delà de ces limites, elle est un crime et un péril ; le règne du sabre est anormal.

¹ Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*.

² Donoso Cortès, *Discours sur la dictature*, prononcé aux cortès espagnoles en 1849.

Combien de fois déjà l'Europe n'a-t-elle pas assisté à ces jeux de la force toujours stériles pour son bonheur ! L'homme qu'elle a acclamé comme un sauveur dégénère en tyran qui veut à tout prix garder son pouvoir, sans entrer en partage avec la nation qui le lui confia dans sa détresse. Pour cela il emploie tous les moyens ; les plus odieux ne le font pas reculer. Si la nation se résigne à la servitude, elle en meurt ; si elle entre en lutte avec son maître, elle rouvre l'ère des révolutions ; l'anarchie, comprimée par un bout, recommence par l'autre. Évidemment la dictature n'est pas une solution. Chose étrange et digne de remarque, la dictature qui devient libérale ne tarde pas à succomber : l'empire libéral des Napoléon en est une preuve. Il semble donc que la dictature n'est pas la véritable autorité, puisqu'elle ne peut exister que selon un mode spécial, qu'elle n'est susceptible d'aucun développement, et qu'elle ne peut pas se communiquer aux sujets.

Les partisans de la dictature s'inspirent de l'intérêt personnel ; ou bien ils suivent leur tempérament, dont ils ne se défient pas assez ; ou ils confondent la dictature avec un pouvoir fort, ce qui n'est pas la même chose ; le salut n'est pas là. Au reste, l'autorité, qu'il s'agit de restaurer, n'est pas à inventer. Depuis longtemps l'Europe chrétienne nous en a donné la définition, comme elle nous en a fourni le type. Nous n'avons qu'à nous souvenir et à reprendre ce que nous avons abandonné.

Ainsi les remèdes de la civilisation deviennent des périls ; les rationalistes obstinés qui les vantent ne paraissent pas s'en douter ; cependant les faits sont là , nombreux , éclatants , irrécusables. Ces hommes avouent , quand ils sont sincères , qu'ils n'ont plus d'autorité ; que les peuples leur échappent et les emportent. Dans leur trouble , ils veulent enrayer le mouvement vertigineux de l'époque ; mais , à mesure qu'ils multiplient les efforts , le mouvement s'accélère , et ne s'arrête , en se brisant , que pour reprendre avec une fougue nouvelle. Ils nous accablent de lois ; ils mettent plus de policiers sur la terre qu'on ne compte d'étoiles au firmament ; les soldats foisonnent ; les pédagogues pullulent ; une dictature en engendre une autre. Cependant , à chaque cycle de dix ans , la situation empire et déconcerte les plus intrépides. C'est une bonne leçon à l'adresse de notre orgueil incorrigible ; aussi longtemps qu'elle restera incomprise , nous n'aurons rien fait pour la restauration de l'autorité.

La solution du problème est dans le principe religieux. Tout nous y amène. La religion , qui est la science maîtresse de la vie , dit le dernier mot sur toutes les questions relatives à l'autorité. Quand nous en avons cherché l'origine , c'est elle qui nous l'a montrée en Dieu ; elle nous a prêté ses lumières pour déterminer les conditions de son exercice : maintenant que nous voulons la relever de sa déchéance , elle nous enseigne à la retremper à sa source. Donc , si le sentiment de Dieu est pro-

fond dans les masses, le respect de l'autorité est général ; si Dieu s'en va des esprits, le respect de l'autorité ne lui survit pas. C'est donc de Dieu que nous avons besoin ; c'est Dieu qu'il faut proclamer ; c'est son honneur qu'il faut défendre, même par les pénalités de la loi, contre la philosophie qui le nie, contre la corruption qui l'étouffe, contre la secte qui le proscrit en blasphémant son nom. Les ennemis de la société, pour mieux la détruire, ont commencé par arracher de ses fondements la pierre angulaire qui supporte tout : cette pierre c'est Dieu. Profitons de l'exemple qu'ils nous donnent : reprenons, sans fausse honte, *la pierre réprouvée par les architectes* ¹ du mal : jetons-la de nouveau sous les assises de notre civilisation suspendue en l'air, et elle recouvrera la solidité dont elle a joui si longtemps.

Ne croyons pas pourtant que l'idée spéculative de Dieu suffise pour restaurer l'autorité. Robespierre fit voter par la Convention l'existence de l'Être suprême et le dogme de l'immortalité de l'âme ; on sait que cette théologie abstraite, gravée officiellement sur les édifices publics, n'arrêta pas les excès de la Terreur. De nos jours, les hommes qui croient en Dieu, même dans les rangs de la démocratie, ne se comptent pas ; cependant ils sont les fléaux de notre pays. Avec le frein de la raison pure, ils ne parviennent pas à dompter les multi-

¹ Marc. xii, 10.

tudes ; mais , pour rester à la mode , ils sont contraints de céder à leurs caprices et de flatter leurs instincts. L'Académie des sciences morales a essayé plusieurs fois de faire une édition populaire des traités les plus célèbres et les plus accessibles à tous les esprits sur l'existence de Dieu. Avec ces professions de foi du vicaire savoyard elle n'a pas converti un insurgé ; ce ne sont que de vains palliatifs.

Le sentiment de Dieu doit pénétrer l'âme des multitudes par le culte public dont le prêtre est le ministre , dont le temple est le lieu et le dimanche le jour ; alors Dieu sera plus qu'une idée ; il sera une influence. Le prêtre est la plus haute autorité morale du monde , parce qu'il représente l'autorité directe de Dieu. Il porte avec lui la vérité sociale , dont le dogme de l'autorité est le premier article ; ses enseignements sont sûrs , car ils sont puisés à bonne source ; ils sont éprouvés , car ils sont traditionnels ; ils sont féconds , car ils ont fait les nations chrétiennes ; ils sont actuels , car ils s'adressent à tous les temps : on les a calomniés ; on ne les a pas encore réfutés. Le prêtre a la vérité dans ses mains , et la persuasion sur ses lèvres ; il donne la notion du devoir et il le fait aimer ; il réconcilie le pauvre avec la misère , le malade avec la mort , l'ouvrier avec le travail : il réconciliera le citoyen avec l'autorité.

Cette œuvre difficile , qui en a découragé tant d'autres . n'est pas au-dessus de ses forces ; ses

forces sont plus qu'humaines ; c'est la raison de leur efficacité. Le prêtre guérit le cœur du peuple des concupiscences funestes qui le dévorent : il étouffe l'ambition ; il calme la haine ; il inspire l'humilité ; il donne de la résignation. Les politiques s'agitent dans le vide, pour ne pas renoncer à leur petite sagesse : et, de peur d'être les obligés de l'Église, ils vont chercher loin la panacée qui est à côté d'eux depuis tant de siècles. Ils ont rendu le prêtre suspect, et ils ne l'admettent pas dans leur plan de régénération sociale ; on ne conçoit pas un pareil aveuglement. Le prêtre et le peuple se rencontrent au temple : pour de très-bons motifs, il est à souhaiter que le peuple ne cesse pas d'en prendre le chemin ; il en sort toujours meilleur. On ne peut pas en dire autant du cabaret.

C'est pourquoi il faut laisser au peuple le dimanche, ce jour justement nommé le jour de Dieu et le jour de l'homme, et qu'on peut appeler le jour de la société, tant il résume tous les grands intérêts de la vie. Nous n'avons pas à tracer ici l'histoire de l'institution du dimanche : ses effets sont suffisamment reconnus pour que nous ne les exposions pas derechef. Cette institution vénérable a des ennemis nombreux dans notre pays. Elle n'existe plus pour les travailleurs, surtout dans les cités industrielles. Les philosophes irréligieux sont la principale cause de sa décadence ; les économistes, les manufacturiers et les marchands ne sont pas sans péché. Mais peut-être que la plus

large part de responsabilité revient ici aux libéraux. Ils donnent au principe de la liberté de conscience une interprétation absurde, puisqu'elle tourne à la démoralisation des masses; néanmoins n'espérons pas de les convertir sur ce point : périsse le monde plutôt qu'un principe de 89 mal compris. Nous n'osons pas leur demander une loi; cependant cette loi existe en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Amérique. La France est isolée au milieu de nations plus religieuses qu'elle.

S'il s'agissait de régler la *sanctification* du dimanche, sans partager les répugnances de certains hommes, nous les respecterions; mais la question est tout autre: c'est du *repos* du dimanche que nous parlons, et ici l'État a quelque chose à voir. Les publicistes catholiques ont développé très-éloquemment les considérants de la loi du dimanche. Nous sommes tellement dans le vrai, qu'après vingt révolutions cette loi subsiste encore chez nous; malheureusement les mœurs publiques la rendent impopulaire, sinon d'une application impossible, et l'épée reste dans le fourreau. Celui qui la promulguera avec courage, qui l'opposera aux préjugés de son temps et la défendra contre l'assaut des passions conjurées, celui-là rendra à son pays un service immense. Il fera plus pour la restauration de l'autorité que tous les artistes en morale qui semblent craindre d'atteindre le but qu'ils poursuivent, tant ils évitent avec soin les moyens que l'expérience démontre être les meilleurs.

Donc la religion, qui est l'école du respect, ressuscitera, si on la laisse faire, le vieil esprit d'obéissance qui était notre gloire et notre force. Quand l'opinion sera imprégnée de ses maximes, le législateur la rendra complice de ses bons desseins, et il pourra faire ce que la veille aurait été une témérité. Alors il rendra la loi du dimanche obligatoire. A sa suite il placera une loi sur la presse qui contiendra ses audaces, et réprimera les outrages qu'elle prodigue aujourd'hui à toutes les majestés de la terre et du ciel. Il y ajoutera une loi sur les coalitions, pour relever le prestige du patron, et prévenir les émeutes du prolétariat contre le capital, sans livrer cependant l'ouvrier aux calculs égoïstes du maître. Il restituera au père de famille la liberté de tester, cette prérogative qu'il tient de la nature, et qui lui assure tant d'empire dans le gouvernement de sa maison. Avec l'autorité de Dieu, l'autorité humaine reprendra son rang au foyer, dans l'État, au lycée, à la caserne, à l'usine, dans tous les centres sociaux. Alors on sentira que l'équilibre se rétablit : la paix dont nous jouirons sera le signe du salut de l'humanité.

Quand Néhémias eut reçu du roi de Perse la permission de rebâtir les remparts de Jérusalem, il quitta les bords de l'Euphrate, et revint dans la terre de ses pères. Pendant la nuit il montait à cheval et il visitait les saintes ruines de sa patrie ; il contemplait les pierres dispersées, les palais

consumés par les flammes, et les places silencieuses, où poussaient de grandes herbes qui servaient de retraite aux serpents. Il songeait à la splendeur évanouie de la cité de David ; sa douleur germait dans son cœur magnanime ; son zèle s'enflammait dans ses souvenirs. Il convoqua les chefs des tribus, et il les invita à restaurer Jérusalem sous l'œil jaloux de ses ennemis. Ce fut alors un spectacle unique dans les annales du monde : ces proscrits, retrempés par l'infortune, accouraient de toutes parts ; tous offraient leurs bras. Les prêtres étaient présents. Les citoyens illustres, les magistrats, les savants versés dans la loi se mêlaient à la multitude. A la même heure ils recommencèrent l'architecture de leur gloire ; d'une main ils tenaient la truelle, de l'autre ils brandissaient l'épée ; Dieu bénissait ces ouvriers intrépides. Ceci ne doit pas nous surprendre. Zorobabel et Esdras avaient auparavant tiré le temple de la poussière ; le temple était le principe générateur de la puissance de Jérusalem : il devait renaître le premier. Aussi c'est dans le temple qu'on célébra les fêtes de la résurrection nationale. Néhémias lut les livres de Moïse ; Israël, suspendu à ses lèvres, pleura de joie en voyant son nom reflourir sur la terre : une ère nouvelle s'ouvrait encore devant lui.

Ce récit ressemble à une prophétie écrite pour la France. La captivité de Babylone n'est pas encore finie pour elle ; officiellement séparée de son Dieu,

elle est exilée de son génie historique et des sources de sa grandeur. Nous croyons qu'elle aura, comme la fille de Sion, son retour triomphant, et qu'elle édifiera ses ruines pour se préparer un avenir. Ce jour est le secret du ciel; tous les symptômes qui nous attristent ne tuent pas notre espérance. Mais, comme Jérusalem, c'est dans le temple que la France se relèvera, parce que c'est le temple qui l'a faite.

DEUXIÈME PARTIE



DE LA LIBERTÉ

CHAPITRE I

DE LA LIBERTÉ EN GÉNÉRAL

Après Dieu, dont la méditation s'impose à toute intelligence et dont le mystère déconcerte toute sagesse, il n'est pas de question que l'humanité ait agitée avec autant de passion et qui l'ait agitée elle-même plus profondément que la liberté. Tout se réunit pour en faire un sujet qui attache en même temps qu'il désespère : la grandeur des intérêts, puisque c'est là comme le nœud des choses divines et humaines, et la difficulté des solutions, qui semble augmenter à mesure qu'on la serre de plus près. On peut dire que l'homme est là tout entier. Selon l'usage qu'il fait de sa liberté, l'homme atteint sa destinée, ou il la compromet : il est sublime ou misérable. Il n'est pas moins certain que c'est elle qui lui vaut ici-bas toutes ses douleurs : heureux encore quand elles sont fécondes !

Aussi ne nous étonnons pas si les controverses sur la liberté sont aussi anciennes que le monde.

Au milieu des luttes de la vie moderne, ce mot a perdu de son extension; il ne présente guère plus à l'esprit qu'une idée politique. Mais ce n'est là qu'une de ses applications pratiques. La philosophie s'en occupait avant les gouvernements. La philosophie, qui est la science de tout, est principalement la science de l'homme; or, pour savoir ce qu'est cet être étrange, complexe, contradictoire, qu'on appelle un homme; pour le classer sur l'échelle de la vie, et le mettre à la distance voulue de Dieu et de la bête, l'étude de ses facultés était inévitable; parmi ces facultés, la liberté s'imposait à l'analyse du penseur. C'est ici que les divergences se rencontrent. Pour les uns, l'homme fait partie du système cosmique; il est une molécule régie par les lois générales: ses sensations, ses volitions, ses perceptions sont des phénomènes similaires sous des noms différents. Ils se produisent en lui, sans lui et malgré lui, à peu près comme la sève d'un arbre éclate en boutons odorants et en fruits savoureux. L'homme assiste à sa vie, il n'y préside pas; il en est le milieu, non pas l'agent responsable. Cette école ravit à l'homme la liberté et avec elle la dignité; elle le jette en proie à tous les abaissements et à toutes les servitudes.

La philosophie a quelquefois mieux compris la nature de l'homme. Même chez les anciens, plus exposés que d'autres à la méconnaître, on ren-

contre des génies bien inspirés qui lui ont fait la part assez belle. Les contradictions ne manquaient pas chez eux. Avec une théodicée ordinairement imparfaite, plusieurs professèrent des doctrines morales qui leur firent honneur et qui aidèrent une partie de la société antique à ne pas s'affaisser tout à fait dans la honte. Les essais de morale indépendante étaient assez communs chez ces sages incomplets; et quoique nous sachions la valeur d'un pareil décalogue, il faut leur savoir gré d'avoir affirmé la vertu. Pour réaliser la vertu, l'âme humaine doit se mouvoir par elle-même, être capable de délibération et de détermination entre plusieurs partis contraires. Dès lors elle se distingue de la matière inerte; elle juge le monde, dont elle est un élément; elle domine les sens, dont elle est la captive; elle contient ses propres facultés, et résiste, s'il le faut, à leurs illusions perfides; elle travaille pour son compte, sous l'œil de Dieu, qui est sa loi, sous l'aiguillon de la conscience, qui est son témoin et souvent son bourreau. Responsable devant l'un et l'autre et artisan de sa destinée, l'âme humaine trouve sa royauté dans sa liberté. Si Platon ne l'avait pas connue, il n'aurait pas développé sa théorie sur l'idéal du bien. Si Zénon n'avait pas sauvé ce principe du naufrage, il n'aurait pas fondé le stoïcisme, ce fragment des traditions antiques dont les inconséquences n'empêchent pas la beauté. Cicéron n'aurait pas écrit son livre *des Devoirs*, Sénèque ses *Lettres morales*; Épictète n'aurait pas baisé la

frange de la tunique de saint Paul. La doctrine de la liberté psychologique explique les grandeurs des Grecs et des Romains, les caractères qu'ils produisirent, les hauts faits qu'ils ont accomplis et la mémoire qu'ils ont laissée dans l'histoire. Quand les philosophes niaient cette liberté, les peuples s'obstinaient à y croire, et tout chez eux témoignait de leur foi invincible. C'est cette liberté qui rendit possible la civilisation païenne et prolongea son agonie à travers mille causes qui devaient précipiter sa chute; elle est la mesure des patries.

Le christianisme la consacra en la retrempeant aux sources de l'Évangile. Désormais le fatalisme sera une thèse discréditée. Il ne sera plus qu'un souvenir historique, couché dans la poussière des parchemins; des radoteurs d'académie ne parviendront pas à le ressusciter pour longtemps. Pour le trouver vivant, il faudra le chercher au fond de l'Inde, dans ces tristes régions où l'immobilité remplace la vie, où l'erreur a la majesté du silence, et d'où l'homme a disparu, dévoré par l'immense Bouddha.

Mais le problème de la liberté n'était pas épuisé. Après les écoles philosophiques, les religions s'en mêlèrent, en se plaçant sur un nouveau terrain. Jésus-Christ avait apporté dans l'humanité le surnaturel. Le surnaturel est un tout complet qui embrasse l'ordre spéculatif et l'ordre pratique, qui modifie le présent pour fonder l'avenir, et qui enveloppe dans ses influences la nature tout entière. Le

surnaturel est d'abord une lumière supérieure qui s'impose à l'esprit sous la forme d'un symbole. Il est encore une force extrinsèque qui s'adresse à la volonté, et qui s'ajoute à ses énergies natives pour l'aider à se tenir au niveau de devoirs plus élevés. Dieu ne peut rien sur l'homme sans l'homme ; l'homme ne peut rien sans Dieu. On le voit, la psychologie s'est dilatée. L'analyse rencontre une faculté inconnue jusque-là, surajoutée miraculeusement à l'économie de l'âme. Désormais, pour comprendre l'homme, pour régler sa vie, pour prévenir ses écarts ou pour les réprimer, il faudra tenir compte de ce que la sagesse païenne n'a pas soupçonné : la grâce.

La liberté et la grâce coexistent ; il ne s'agit plus que de les mettre en équilibre. Les sectes chrétiennes qui ont joué un rôle sur la terre ont diversement résolu la question. Aucune n'a gardé le milieu entre les opinions extrêmes. Les pélagiens furent les libéraux de l'ordre théologique ; ils sacrifiaient la grâce à la liberté, en expliquant l'acte moral par la seule vigueur de l'homme, aussi capable, selon eux, de bien faire que de bien penser. Dieu n'avait rien à voir dans la réalisation de la vertu ; il n'avait qu'à la couronner.

Les prédestinatiens représentent le despotisme. Ils firent planer sur l'homme une Providence inflexible qui disposait d'avance de ses actes, qui le régissait comme elle régit les astres, mathématiquement, et le poussait vers un enfer inévitable,

ou l'emportait dans un ciel qu'il ne pouvait pas fuir. Dans ce système, la Providence joue le rôle du *fatum* des anciens, la vie ressemble à une tragédie d'Eschyle ou d'Euripide, et l'homme est aux prises avec la destinée toujours plus forte que lui. Ceci peut être une source de pathétique ; ce n'est pas une source de consolation. Cette doctrine ne grandit pas Dieu, et elle désole l'homme : le cœur tout seul la réfute.

Qui croira qu'elle avait de l'avenir ? La Renaissance, qui avait la prétention de porter la lumière au monde, le fit reculer jusqu'au paganisme. Elle mit la fatalité à la mode, dans les livres d'abord, et plus tard dans les salons, dans les cours, et partout cette doctrine si peu séduisante attira les multitudes. C'est là qu'aboutissent souvent les fanteries de l'esprit humain. Luther et Calvin outragèrent le sens commun en étouffant la liberté sous l'étreinte d'une grâce brutale dont ils étaient les inventeurs. Baius, Saint-Cyran et les jansénistes, héritiers de leurs erreurs, les vulgarisèrent sous des déguisements de style qui firent beaucoup de dupes. Ce fut un chef-d'œuvre de talent et de diplomatie, dont la durée s'explique par ses transformations successives, et qui atteste mieux l'esprit de ses auteurs que leur honnêteté.

Ainsi le fatalisme, mis à néant par la révélation chrétienne, a laissé sa trace dans l'histoire. Il apparaît un instant aux deux bouts de nos annales : entre ces dates il a créé un peuple qui semble être

encore aujourd'hui son apôtre, et le dédommagement du terrain qu'il a perdu partout. Mahomet comprit vite les ressources que l'absolutisme pouvait tirer de ce dogme : en conséquence il l'adopta à son profit, et l'imposa aux tribus du désert, sans doute pour mieux les dominer. Le musulman se courba sous sa main avec une résignation voisine de la stupidité : il obéit sans murmure ; il égorga les cités vaincues ; il brûla les trésors de la littérature antique, par ordre, comme il exécutait la manœuvre sur le champ de bataille. Cet automate humain, qui paraissait quelque chose monté sur son cheval arabe, et qui n'était rien puisqu'il était inconscient, n'attendait sur la terre que le cordon pour s'étrangler, et au ciel les houris, pour prolonger à travers l'éternité les voluptés qu'il convoitait. Aussi voyez ce qu'il a fait dans le monde : il a détruit, mais il n'a rien fondé de durable. Les reflets de gloire qu'il a projetés çà et là, à Damas, à Bagdad, à Cordoue, ne sont que des accidents. Il n'a laissé que des ébauches d'art et des projets de science. Ses califats étaient des tentes qu'on plantait pour quelques siècles, et qu'on levait bientôt après. Encore maintenant ses établissements définitifs sont immobiles comme la mort. Depuis quatre cents ans, la race campe aux portes de la civilisation, essayant de la singer, toujours impuissante à s'en assimiler les vertus et la sève. Le développement est impossible ; les préjugés ne s'effacent pas ; les mœurs ne s'épurent pas ; la

femme n'est pas réhabilitée; le citoyen n'a pas de droits; la propriété est incertaine; le divan est un mystère; la loi est un caprice. Un homme vit pour tous; autour de lui règne un morne silence: c'est le silence de l'esclavage, dont le fatalisme rive les chaînes. Nous comprenons que les tyrans aiment cette doctrine; nous ne savons pas comment des hommes s'y résignent.

Au fond de tout il y a le problème de la liberté. Même dans le sein du christianisme, la vraie religion de l'humanité, seule théologienne et seule philosophe parce qu'elle porte dans ses mains les oracles sacrés, les intelligences se divisèrent à propos de la liberté morale. Il ne s'agissait pas d'en affirmer l'existence: aucune âme baptisée ne la révoque en doute. Il ne s'agissait pas davantage d'établir le dogme de la grâce: la grâce obtient de tous une foi égale, pour les mêmes raisons. Il fallait déterminer l'accord de ces deux forces qui conspirent ensemble contre le mal, et tendent à réaliser ce qu'il y a de plus beau dans le monde: la vertu. Mais cet accord est un abîme. Les uns donnaient plus à la grâce; les autres faisaient la part plus large à la liberté; ceux-ci invoquaient saint Thomas; ceux-là attachaient leur nom à de nouvelles formules; tous se disputaient saint Augustin. Ce fut une joute splendide où se mesurèrent les plus illustres champions de l'école. Les résultats furent nuls. La papauté mit fin à la lutte, qui n'était pas sans périls, comme elle

n'était pas sans gloire ; cependant cette dépense d'érudition et d'éloquence ne fut pas inutile. Quand elle ne servirait qu'à prouver la place que la liberté morale occupe au fond des choses, et la sainte passion qu'elle réveille dans les entrailles de l'homme, nous estimons qu'il ne faut pas regretter qu'elle se soit produite, et qu'il vaut bien la peine d'en écrire l'histoire et d'en recueillir les leçons.

La question de la liberté remplit la philosophie et la théologie. Mais l'humanité ne s'acclimate pas dans la pure spéculation. La spéculation est le métier d'un petit nombre d'esprits ; les masses sont réalistes. Il était inévitable qu'après la liberté psychologique la liberté politique aurait son tour. Plusieurs raisons, faciles à deviner, font que cette liberté devait l'emporter sur toutes les autres dans l'esprit des peuples : C'est, en effet, celle qui préoccupe le plus nos contemporains : nous devons à la matière que nous traitons ici de la mettre dans tout son jour.

Le problème de la liberté est difficile par lui-même. Sur le terrain scientifique il a produit des démêlés célèbres ; sur le terrain politique il devait causer des orages terribles. Le théâtre s'agrandit : au lieu d'une école, c'est une nation ; à la place de quelques docteurs qui ont pâli sur les livres, c'est la vaste clameur de la multitude revendiquant ce qu'elle appelle son droit. Les intérêts mis en jeu sont de ceux qui remuent les concupiscences. Les mouvements sont divers ; mais nul ne reste indiffé-

rent. Pour les esprits raisonnables, la liberté c'est la dignité de la nature humaine en face de la puissance dirigeante, sous la garde de la loi, supérieure à toutes les deux, et disant à chacune ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas. C'est la liberté qui fait la personne; sans elle l'homme n'est qu'une machine. Elle est dans l'ordre politique ce que la propriété est dans l'ordre civil. L'homme qui n'a rien n'existe pas; avec quelques mètres carrés de terre sous les pieds il a un piédestal, et il est inviolable. Il peut dire au plus fier monarque : Sors de ma maison, comme Diogène disait à Alexandre : Ote-toi de mon soleil. N'eût il que ses bras et le fruit de son travail, il est homme encore, parce que ses bras lui appartiennent et qu'il peut les défendre. Supprimez son bon droit, et voyez ce qui lui reste.

En politique la liberté fait le citoyen. Le citoyen est le fils de la cité, et non pas une molécule morte de l'édifice social, car la cité est vivante; chez elle chaque élément se meut avec harmonie et avec noblesse. Le citoyen ne subit pas les destinées de son pays, il les fait. Il participe à la chose publique, quelquefois de loin et dans des proportions très-variables, mais il y participe. Son cœur ne lui permet pas de goûter une paix qu'il n'a pas établie, ni une gloire qui ne lui coûte rien. La liberté lui assure sa part d'influence; par un côté il obéit, il règne par l'autre. Il naquit pour obéir, puisqu'il naquit en société. Bon gré, mal gré, il faut qu'il se courbe sous la main de celui que le peuple choisit,

et que Dieu sacre pour présider à la vie sociale. Sa résistance serait une forfaiture, parce qu'elle s'opposerait au dessein de la Providence. Il entre dans cette économie sans être consulté, et, parce qu'il ne peut pas en sortir, il doit en remplir les devoirs. Cependant il n'est pas à la merci de la puissance. User et abuser, *uti et abuti*, est une formule énergique tirée du droit romain, qui rend très-bien l'idée de domaine, mais ne s'entend pas de la juridiction. Dans le premier cas il s'agit d'une chose; dans le second, d'un homme : l'infini sépare ces deux conditions. Le malheur est qu'on a voulu transporter la définition du domaine dans l'ordre social; ce jour-là l'esclave naquit : il est le triste fruit d'un crime qui s'appelle la tyrannie.

C'est la liberté qui donne au citoyen des garanties qui le préservent de l'arbitraire, des confiscations odieuses, des condamnations sans jugement, des coups d'État, et des aventures dans lesquelles des fous augustes cherchent des distractions qui coûtent la fortune des empires. C'est la liberté qui lui confère, si obscur soit-il, un droit de *veto* contre toutes les audaces, et lui laisse, jusque dans sa défaite, la ressource d'élever une protestation qui trouve toujours écho, quand les nations n'ont pas abdiqué tout à fait. Certes, elle est précieuse la liberté ainsi comprise; nous ne sommes pas étonné des combats qui se sont livrés dans les siècles autour d'elle et pour elle. Elle est le champ clos où la tyrannie et l'honneur humain se rencontrent et

croisent leurs fers. La tyrannie en veut à la dignité des peuples ; l'honneur la défend , en arborant l'étendard de la liberté, qui devient le point de ralliement des grandes âmes et le linceul des martyrs qui aiment mieux mourir que de vivre sans elle.

Mais la liberté n'est pas toujours si belle. Le même mot contient un autre sens et correspond à un autre sentiment du cœur humain. Le mal naît avec nous ; ceux qui le nient ne se connaissent pas. Pourtant ils n'auraient qu'à mettre la main sur leur poitrine pour se convaincre qu'ils portent dans leur être la révolution. Ce sont ces germes funestes qui, en se développant, ébranlent le monde et épouvantent les générations qui y assistent. « Il y a l'amour de soi, a dit saint Augustin, poussé jusqu'à la haine de Dieu ¹. » On peut ajouter après l'illustre docteur : Il y a l'amour de soi poussé jusqu'à la haine de l'ordre qui exprime Dieu, jusqu'à la haine de la loi qui fait l'ordre, jusqu'à la haine de l'autorité qui fait la loi. Cet amour contre nature a l'orgueil pour racine, la désolation pour but, l'émeute pour moyen. Or le conspirateur imite le citoyen magnanime : il réclame la liberté. Ce mot magique était à la même heure sur les lèvres de Mirabeau et dans la bouche de Marat.

Cependant la fausse liberté se distingue de la liberté véritable par ses œuvres. La fausse liberté est antisociale : elle ne conserve rien et elle détruit

¹ Cité de Dieu.

tout. C'est pour cela qu'aux époques troublées elle met de son côté les majorités. Celui qui la proclame n'a pas besoin d'être un homme de génie ; peut-être même que le génie est un obstacle à certaines heures et dans certains milieux. Il semble que les masses égarées aient un goût particulier pour un chef vulgaire, comme si elles se retrouvaient en lui : on peut citer mille exemples à l'appui de cette proposition. Le succès s'explique par ce fait, que le chef de cette qualité ne puise pas sa force en lui, mais dans les passions violentes de ceux qu'il mène ; il les a devinées, et il ose les exploiter. C'est un triste rôle que le sien ; pourtant il s'en console, parce qu'il renverse ce qui s'opposait au triomphe de ses basses convoitises. Jaloux des supériorités, il les supplante ; avide de vengeance, il les assouvit ; il déchire la loi ; il proscriit les bons citoyens et il ouvre les bagnes ; il a entassé des ruines, mais il règne. Debout sur ce trône lugubre, il entonne l'hymne de la liberté, et, comme Satan vainqueur de l'ordre divin, il s'arrête satisfait, jusqu'à ce que le fouet de la justice le chasse et le pousse dans son antre, d'où il n'aurait jamais dû sortir.

On regrette que la liberté couvre le crime ; à son contact elle se souille ; elle en garde je ne sais quelle empreinte qui la rend sinistre. Les méchants l'adorent ; les honnêtes gens la maudissent ; les habiles s'en servent ; les imbéciles lui donnent du crédit. Si elle ne flattait pas les mauvais instincts du cœur, elle aurait moins de clientèle : là est la

raison dernière de sa popularité et de son immortalité. Elle est immortelle comme le péché ; elle succombe périodiquement sous les ostracismes de l'opinion publique ; on la croit morte, elle n'est que comprimée ; elle surveille la situation ; elle fourbit ses armes ; elle épie l'occasion, et à l'heure où l'on y pense le moins elle fait irruption dans le monde d'où elle fut proscrite, et elle continue son œuvre scélérate. C'est elle qui fait que la société ressemble à la toile de Pénélope, et qui l'oblige sans cesse à se recommencer. Elle est l'épreuve de la vie, et elle ne finira qu'avec elle : si elle a un avenir, c'est au fond des enfers, *là où nul ordre n'habite, là où règne une éternelle horreur* ¹.

Mais dans quelque sens qu'on prenne la liberté, elle a par elle-même assez de fascination pour passionner l'humanité.

Voici une circonstance qui ajoute à son prestige. On ne sait pas en quoi la liberté consiste. Les bons citoyens ne s'entendent pas mieux sur ce point que les révolutionnaires. « Il n'y a pas de mot, dit « Montesquieu, qui ait reçu plus de différentes « significations, et qui ait frappé les esprits de tant « de manières que celui de liberté. Les uns l'ont « pris pour la facilité de déposer celui à qui ils « avaient donné un pouvoir tyrannique ; les autres, « pour la faculté d'élire celui à qui ils devaient « obéir ; d'autres, pour le droit d'être armés et de

¹ Job x, 22.

« pouvoir exercer la violence ; ceux-ci , pour le
« privilège de n'être gouvernés que par un homme
« de leur nation ou par leurs propres lois ; certain
« peuple a longtemps pris la liberté pour l'usage
« de porter une longue barbe ; ceux-ci ont attaché
« ce nom à une forme de gouvernement et en ont
« exclu les autres ; ceux qui avaient goûté du
« gouvernement républicain l'ont mise dans ce
« gouvernement ; ceux qui avaient goûté du gou-
« vernement monarchique l'ont placée dans la
« monarchie ; enfin , chacun a appelé liberté le
« gouvernement qui était conforme à ses coutumes
« ou à ses inclinations. Et comme dans une répu-
« blique on n'a pas toujours devant les yeux, et
« d'une manière si présente, les instruments des
« maux dont on se plaint, et que les lois paraissent
« y parler plus et les exécuteurs de la loi y parler
« moins, on la place ordinairement dans la répu-
« blique, et on l'a exclue des monarchies. Enfin,
« comme dans les démocraties le peuple paraît faire
« à peu près ce qu'il veut, on a mis la liberté dans
« ces sortes de gouvernements, et on a confondu
« le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple ¹. »

On voit assez ce qu'en pensait Montesquieu. La confusion n'est donc pas nouvelle sur le terrible mot de liberté. Elle a augmenté de nos jours. On dit : *liberté*, comme on dit : *civilisation*, *progrès*, *fraternité*, *fanatisme*, *ancien régime*, *esprit moderne*,

¹ Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XI, ch. II.

souveraineté du peuple, et tant d'autres mots indéfinis, autour desquels nous nous livrons des combats étranges sans nous entendre. Les mots vagues sont dangereux, surtout en politique. Les agitateurs en profitent ; les niais se prennent au piège.

Au hasard de blesser la vanité du peuple, nous dirons que son irruption dans les affaires publiques n'a pas produit l'effet d'un *fiat lux* sur le chaos. De nos jours, chacun parle sa langue, depuis l'homme d'État jusqu'au maçon, qui ne veut plus être maçon, malgré l'avis très-sage que lui donne Boileau. Dès qu'il est admis qu'il n'est pas nécessaire d'être savant pour donner des définitions sur les matières les plus délicates du droit ; quand on aspire à composer la chambre des représentants avec des ouvriers, et qu'en attendant, des multitudes ivres de passions peuvent descendre dans la rue et résoudre tout par un coup de main, il faut s'attendre à voir les mots qui ont divisé les instituts et les sénats délibérants, devenir indéchiffrables et déconcerter l'analyse par la multiplicité des interprétations dont ils sont l'objet. Les écrivains de la presse ne rendent pas la besogne plus facile ; ils tiennent de ce Jupiter qu'Homère appelle Assemble-nuées.

Or la confusion provoque quelquefois l'enthousiasme. La liberté est d'autant plus aimée qu'elle est moins comprise. On dit : *Ignoti nulla cupido* ; il faut s'entendre. Ce qu'on ne connaît pas du tout, ce qu'on ne soupçonne même pas, ne saurait réveiller le moindre désir, car il n'y a pas d'effet

sans cause. Mais ce qu'on connaît un peu, ce qu'on connaît mal, parce qu'on l'envisage sous quelque aspect particulier qui n'est pas le tout de l'objet, cela enflamme la concupiscence et pousse aux plus téméraires entreprises. Nous nous chargeons, sans talisman, de dégriser les trois quarts des démocrates de leur engouement pour la liberté; le moyen est très-simple : c'est la définition même de la liberté. Ils nous répondent que ce n'est pas ça la liberté! Nous savons, en effet, qu'ils l'entendent autrement.

La liberté a toutes les chances. Quand les conservateurs l'ont dégagée de toute solidarité avec la révolution, et qu'ils la contemplent dans sa pureté, au milieu des scories du volcan qui l'enveloppe, le dernier mot n'est pas dit. On sait ce que la liberté n'est pas; on ne sait pas au juste ce qu'elle est. Où commence-t-elle? Où s'arrête-t-elle? En psychologie, il s'agit d'équilibrer la liberté avec la nécessité; car il y a de tout cela en nous. En théologie, il s'agit d'équilibrer la liberté avec la grâce. En politique, il faut harmoniser la liberté avec l'autorité. Dans les deux premiers cas, le problème n'est pas encore résolu; il ne le sera probablement jamais : il est bon qu'il y ait des mystères en tout. Mais qu'importe, tant qu'on reste dans l'ordre spéculatif? On tient, avec Bossuet, les deux bouts de la chaîne, et on se console de ne pas découvrir l'anneau qui les relie. En politique, il y a péril à ne pouvoir pas déterminer le vrai rapport des deux

forces. On affirme la liberté, on affirme l'autorité; plus on les affirme, plus on est exposé aux grands chocs, si l'on ne les met pas d'accord. Dans la nature, la force centrifuge et la force centripète se manifestent ensemble, et dans des proportions si parfaites que la sphère du monde se balance selon un rythme merveilleux, qui arrache à l'observateur des cris d'admiration. Supposons que l'accord n'eût pas précédé ou accompagné le déchainement des deux forces, et qu'une puissance intermédiaire eût parlementé avec elles, si elles avaient été vivantes, allant de l'une à l'autre pour modérer leurs prétentions et leur faire signer un traité de paix : pendant ce temps nous aurions plaint la sphère de toute notre âme, et pour peu que les négociations se fussent prolongées, elle se serait à coup sûr abîmée dans l'espace pour ne plus retrouver son axe brisé.

Par un dessein profond et adorable, Dieu, en créant le monde social, le soumit à la double action de l'autorité et de la liberté. Mais, pour honorer l'homme, sans doute, en lui donnant une part dans l'œuvre de ses mains, peut-être aussi pour lui composer un supplice que le péché lui avait mérité et qui pouvait devenir glorieux par ses résultats, *Dieu abandonna le monde aux disputes des peuples*¹. Le despotisme est centripète; la liberté est centrifuge. Le bon sens croit qu'il y a un point où l'autorité doit s'arrêter pour ne pas se transformer en des-

¹ Eccles. III, 11.

potisme, et où la liberté doit finir, de peur qu'elle ne dégénère en anarchie. Le bon sens parle de ce point où est le nœud de la vie sociale : il ne l'indique pas avec précision. Cependant il y a déjà bien longtemps qu'on le cherche.

La sagesse était le problème qui tourmentait l'homme des anciens jours : *D'où vient la sagesse, disait-il, et quel est le lieu qu'habite l'intelligence? Elle est cachée aux yeux des vivants; les oiseaux du ciel eux-mêmes ne la connaissent pas. L'Abîme et la Mort répondirent : Le bruit de sa renommée est arrivé jusqu'à nos oreilles; Dieu seul comprend sa voie; seul, il connaît son lieu, car il aperçoit les frontières du monde, et tout ce qui est sous le ciel il le contemple. C'est lui qui a pesé les vents et mesuré les eaux suspendues dans les airs, quand il dictait des lois aux pluies et qu'il dessinait avec l'éclair la route du tonnerre. Alors il vit la sagesse et il la raconta; il en sonda le mystère, et il dit à l'homme : La crainte du Seigneur, voilà la vraie sagesse; s'éloigner du mal, voilà l'intelligence*¹. L'accord de l'autorité et de la liberté réalisant les gouvernements parfaits, constitue la sagesse politique. Mais d'où vient-elle, et quel est le lieu qu'elle habite? Elle est cachée aux yeux des peuples; les hommes de génie qui planent comme des aigles au-dessus d'eux ne l'ont pas encore découverte. Ils ont inventé des systèmes; les systèmes ne sont pas la sagesse. Nous en jugeons par

¹ Job xxviii, 20.

les faits qui attestent si éloquemment l'impuissance du génie. C'est Dieu qui édifie les sociétés, et non pas le génie. Ceux qui craignent Dieu et observent sa loi n'y parviennent pas entièrement, en se rapprochant de l'idéal. Quel sera le sort de ceux qui poursuivent le même but avec la prétention de se passer de Dieu? Heureusement si le succès fait la gloire, l'effort fait le mérite; c'est la consolation de l'homme qui travaille depuis des siècles à réaliser son aspiration.

Ce que nous voulions dire, c'est que l'obstacle irrite le désir. La liberté nous est d'autant plus chère qu'elle n'a jamais existé qu'à l'état imparfait et pour peu de temps. Le désenchantement suit quelquefois la possession. Nous ne savons pas si la possession de la vraie liberté produirait chez nous le même effet; quoi qu'il en soit, son absence augmente ses charmes et achève de nous séduire.

Après ces considérations, on se rend compte du retentissement de la liberté dans l'histoire. L'autorité provoque plus de haine que d'amour, plus de crainte que de respect. Elle ne provoque l'enthousiasme qu'aux âges d'or, quand les âmes sont chrétiennes, et qu'elle est représentée par des rois pieux. L'autorité est odieuse par elle-même, depuis le péché originel. Elle a besoin de se faire pardonner ses pouvoirs par ses services; cependant elle n'y réussit pas toujours: l'ingratitude est souvent le prix de ses bienfaits. C'est triste, mais c'est vrai. Si l'autorité n'était pas de Dieu, et si

Dieu ne veillait pas sur elle par une assistance qui est un miracle perpétuel, elle aurait disparu depuis longtemps du monde, et le monde aurait fini avec elle. Les flatteurs qui l'entourent ne doivent pas donner le change. Un courtisan n'est pas un serviteur. Quand c'est son intérêt de trahir l'autorité, il n'y manque jamais. Ces dispositions du cœur humain vis-à-vis de l'autorité en rendent l'exercice redoutable; ce qui n'empêche pas les ambitieux de la rechercher. On ne compte pas ceux qui ont escaladé le trône le fer à la main; on compte ceux qui l'ont quitté; encore même ne tardèrent-ils pas à le regretter.

La liberté est mieux traitée. Partout et toujours elle a fait des fous. On lui a dédié des temples; on lui a érigé des statues. Quelle est la langue qui ne possède pas un hymne en son honneur? Quel est le poète qui ne lui a pas consacré les accents de sa muse? Quel est l'orateur qui ne l'a pas célébrée à la tribune? Quel est l'agitateur qui n'a pas fait sortir de terre des légions frémissantes, en prononçant son nom? Elle est une partie du patriotisme: voilà pourquoi elle agit si puissamment sur nous. Homère la défendait contre les dieux; Hérodote combattait pour elle avant de devenir le père de l'histoire; Tyrtée lui empruntait son lyrisme, Périclès sa popularité, et Démosthène les foudres de sa parole. A Rome, elle germait dans le sang de Lucrece; Virginie lui offrait le sien; les Gracques lui doivent leur gloire; Cicéron, la beauté de ses

discours ; Brutus et Cassius mouraient pour elle à Philippes ; Tacite la vengeait des Césars dans ses Annales, et Juvénal dans ses satires. Le dernier cri qu'on entend, quand les patries s'écroulent, est un cri de liberté : ce sont les héros qui le poussent, quand le salut est impossible et qu'ils tombent, heureux de ne pas survivre à leur gloire.

Le christianisme ne nous a pas brouillés avec la liberté ; il nous aide à mieux la comprendre ; il nous enseigne à l'aimer comme il faut. Nous ne laissons pas le monopole de ce sentiment au citoyen de la civilisation païenne ; sur ce terrain, nous nous piquons de l'égaliser et même de le surpasser. Nous n'adorons que Dieu, mais nous bénissons la liberté qu'il nous donne. Chez nous aussi la liberté a son histoire, moins orageuse parce que la tyrannie est plus rare, et que les excès, devenus plus difficiles, ont demandé moins de revendications. Ainsi tous les siècles se rencontrent dans un même culte pour la liberté. Le nôtre se montre plus jaloux que les précédents : l'ardeur qu'il déploie pour reconquérir la liberté qu'il croit avoir perdue, ou pour fonder celle qu'il ne peut pas avoir, rendent plus nécessaire encore une notion exacte de la vraie liberté. Nous allons essayer de l'exposer.

CHAPITRE II

DE LA NOTION DE LA LIBERTÉ

Il existe une notion générale de la liberté qui convient à toute espèce de liberté, parce que les choses les plus éloignées en apparence ont des rapports qu'à première vue on ne soupçonne pas ; c'est ainsi que la doctrine de la liberté morale ou psychologique s'applique à la liberté politique, car une nation n'est qu'un homme plusieurs fois multiplié par lui-même. Les principes que nous allons d'abord développer sur la première nous serviront à comprendre la seconde.

Saint Thomas a donné de la liberté morale plusieurs définitions. Au jugement de Billuart, la suivante est la meilleure : « La liberté est la faculté de choisir entre plusieurs moyens qui mènent également à la fin que l'homme doit atteindre ¹. »

¹ Libertas est vis electiva mediorum, servato ordine finis. (1, Q. LXII, art. 8, ad 3^{um}.)

Dans un autre endroit, le saint docteur donne une définition presque identique : « Le libre arbitre ne s'exerce que sur les divers moyens d'atteindre la fin ¹. » Donc l'essence de la liberté consiste dans le pouvoir de choisir. Or choisir est un acte qui implique une opération de l'intelligence et une opération de la volonté. « Il faut dire que le mot élection suppose un élément qui appartient à la raison ou à l'intelligence, et un élément qui appartient à la volonté ². » Billuart continue et dit : « Le libre arbitre procède de la raison originairement (*originative*), parce que la raison est sa racine et sa règle; mais il procède formellement (*formaliter*) de la volonté, parce que c'est la volonté seule qui choisit, et que le choix est l'acte du libre arbitre ³. » On conçoit, en effet, qu'il n'y a pas de choix possible sans délibération préalable. Or délibérer est un acte de l'intelligence; choisir ce que l'intelligence nous montre être le meilleur, c'est un acte de la volonté.

Il suit de là que la liberté n'est pas une faculté distincte de l'intelligence et de la volonté. Ceci

1 *Liberum arbitrium est tantum eorum quæ sunt ad finem.* (1^a, Q. XIX art. 1, C.)

2 *Respondeo dicendum quod in nomine electionis, importatur aliquid pertinens ad rationem sive ad intellectum, et aliquid pertinens ad voluntatem.* (1^a 2^a, Q. XIII, art. 1, C.)

3 *Liberum arbitrium est facultas voluntatis et rationis. Est rationis originative et regulative. Est autem formaliter voluntatis... Liberum arbitrium igitur est ipsa voluntas realiter et entitative.* (Billuart, *de Actibus humanis* dissert. 1, art. II, § 4.)

n'est pas une idéologie dépourvue de toute utilité pratique. On peut affirmer que les erreurs de notre temps sur la liberté n'ont pas d'autre ressource que la fausse distinction qu'on a établie entre des facultés identiques au fond, en tout cas inséparables dans l'acte qu'elles produisent. C'est ce qui explique l'essor illimité qu'on a donné à la liberté, en l'isolant de ses satellites nécessaires, l'intelligence et la volonté, qui la règlent et la préservent des écarts, à peu près comme un vaisseau qu'on livrerait à la mer sans ancre et sans gouvernail; ainsi elle est devenue une force brutale et dépravée. La liberté n'est pas cela. Sur ce sujet écoutons Donoso Cortès : « L'erreur que je combats vient de ce que « l'on fait consister dans la faculté de choisir (entre « le bien et le mal) la liberté, qui n'est pas autre « chose que la faculté de vouloir, laquelle suppose « la faculté d'entendre. Tout être doué d'intelli- « gence et de volonté est libre ; sa liberté n'est pas « une faculté distincte de sa volonté et de son in- « telligence ; elle est son intelligence même, sa vo- « lonté même, unies et ne faisant qu'un. Lorsqu'on « affirme d'un être qu'il a l'intelligence et la vo- « lonté, et d'un autre qu'il est libre, on affirme des « deux, en termes différents, une même chose. Si « la liberté consiste dans la faculté d'entendre « et de vouloir, la liberté parfaite consistera dans « la perfection de l'intelligence et de la volonté ¹. »

1 Donoso Cortès, *Essai sur le catholicisme*, liv. II, ch. I, p. 147.

Il est impossible de formuler plus exactement et en termes plus magnifiques la vraie notion de la liberté. Donoso Cortès ne fait que traduire saint Thomas; les libéraux sincères de notre époque feront bien de ne pas mépriser les scolastiques et de leur demander des notions dont la politique de bon aloi ne doit pas se départir.

Mais quel est donc l'objet de l'intelligence et de la volonté? car toute faculté a un objet spécifique sur lequel elle s'exerce, à peu près comme dans l'ordre physique toute force a une destination vers laquelle elle court avec une vitesse déterminée. Une force qui n'a pas un point à atteindre devient perturbatrice, au lieu d'être féconde. Une faculté qui se meut dans le vide se dévore elle-même, comme une lampe se consume si elle n'est pas alimentée.

Or l'objet nécessaire de l'intelligence, c'est le vrai. L'objet essentiel de la volonté, c'est le bien. Puisque tout être se complaît dans les actes de sa nature, et qu'il trouve dans ce mouvement la vie qui lui est propre, il faut dire que l'intelligence ne peut pas se passer de la vérité. En effet, l'intelligence est une vision; or on ne voit pas le rien: l'erreur est une négation que l'intelligence ne peut pas appréhender, et dans laquelle elle ne saurait goûter ni joie ni repos. Quand la vérité lui manque, elle appelle l'illusion à son secours; elle met le subjectif à la place de l'objectif ou de la réalité, et elle se repaît d'une apparence qui la console un

moment. Il y a donc entre la vérité et l'intelligence un rapport qui prouve qu'elles sont faites l'une pour l'autre; les séparer c'est plus qu'une absurdité, c'est un meurtre; la vérité reste, mais l'intelligence succombe. De là cette célèbre définition : « La vérité est l'équation de l'objet avec l'intelligence qui le perçoit ¹. »

L'objet nécessaire de la volonté, c'est le bien : « Il faut dire comme le bien exprime ce vers quoi tend l'appétit (la volonté), ainsi le vrai signifie ce vers quoi tend l'intelligence ². »

Les raisons sont les mêmes : « Le bien c'est ce qui est ³. » « Le mal n'est ni un être, ni une forme, ni un bien, car l'être et le bien sont identiques; le mal est à une égale distance de l'un et de l'autre ⁴. »

De là il suit que la volonté adhère naturellement au bien, qui existe, et non pas au mal, qui n'est rien. Si la volonté, changeant accidentellement

1 Veritas est æquatio rei et intellectus. (1^a, Q. xvi, art. 1, C.)

2 Respondeo dicendum quod sicut bonum nominat id in quod tendit appetitus, ita verum nominat id in quod tendit intellectus. (1^a, Q. XLVIII, art. 1, C., ad 5^{um}.)

3 Bonum et ens sunt idem secundum rem. (1^a, Q. xvi, art. 1, C.)

4 Non potest esse quod malum significet quoddam esse, aut quamdam formam, seu naturam. Relinquitur ergo quod nomine mali significetur quædam absentia boni, et pro tanto dicitur quod malum neque est existens, nec bonum, quia cum ens in quantum hujus modi sit bonum, eadem est remotio utriusque. (2^a, Q. XLVIII, art. 1, C., ad 5^{um}.)

d'objet, passe du bien au mal, elle se trompe en prenant le mal pour le bien, et ce dérèglement confirme le principe; à moins qu'elle ne s'éprenne du mal pour lui-même, et que, lui prêtant une dignité qu'il n'a pas et une beauté qu'il ne possède pas, elle ne l'embrasse avec fureur; mais c'est contre nature. Satan seul a réalisé un pareil programme.

D'autres considérations viennent à l'appui de notre thèse. La volonté, dans son état normal, obéit au mouvement général de toutes les créatures; elle cherche sa fin. Or la fin de la volonté c'est le bien et non pas le mal; « car le bien c'est « ce que tous les êtres désirent, ce qui prouve que « le bien est réellement la fin de tous les êtres : « l'excentricité ne se suppose pas chez tous à la « même heure ¹. »

« La fin de tous les êtres intelligents, c'est la « perfection de leur nature. Or le bien est préci- « sément cette perfection dont nous portons l'idéal « en nous et que nous tâchons de réaliser ². »

La félicité est le fruit de la perfection obtenue, et, quoique la félicité soit la fin secondaire des natures intelligentes, elles ne sauraient cependant

1 Respondeo dicendum, quod cum bonum sit quod omnia appetunt, hoc autem habet rationem finis, manifestum est quod bonum rationem finis importet. (2^a, Q. v, art. 4, C.)

2 Respondeo dicendum quod unumquodque dicitur bonum, in quantum est perfectum : sic enim est appetibile. (1^a, Q. v, art. 5, C.)

s'en priver. Or cette félicité ne se trouve que dans le bien ¹.

Nous avons donné à ces éléments d'une saine philosophie des développements qui seraient superflus, si ces notions évidentes n'avaient pas à peu près péri dans l'esprit de nos contemporains, et s'il n'était pas nécessaire de les établir de nouveau.

Maintenant, souvenons-nous que la liberté n'est pas une faculté distincte de l'intelligence et de la volonté. Voici les conséquences de cette doctrine. La liberté de l'erreur n'existe pas, car cette liberté écarterait l'intelligence de sa fin naturelle, où elle trouve sa perfection et sa félicité; tous ces biens sont pour elle dans la vérité. On ne peut pas, sans faire violence aux axiomes et sans torturer les mots, appeler la vérité un despotisme, de quelque ordre de vérité qu'on parle; car la vérité est la gloire de l'intelligence. C'est l'erreur qui est un despotisme, car elle usurpe sur l'intelligence des droits qu'elle n'a pas; elle la déshonore en l'opprimant. Quand l'Évangile a dit *que la vérité est libératrice* ², il a dit d'une façon sublime ce que nous essayons de faire comprendre à nos lecteurs. La liberté du mal n'existe pas; car cette liberté éloignerait la volonté de sa fin, de sa perfection et de sa félicité, qui sont le bien. Comme la vérité est la maîtresse des esprits, la vertu est la reine des âmes.

¹ S. Augustin, *Confessions*.

² Joan. VIII, 32.

Le mal est une honteuse tyrannie , et la liberté morale consiste à repousser ses invasions , ou à secouer son joug , quand on a eu le malheur de le subir. Ici encore l'Évangile nous prête le secours de sa grande doctrine , lorsqu'il dit : *Celui qui commet le péché en devient l'esclave* ¹.

Il y a donc un double esclavage possible pour l'homme : il y a l'esclavage du vrai , du bien et du beau ; on dit dans ce sens qu'un homme est esclave de sa parole , de son devoir , de l'honneur , des traditions de sa famille et de son pays. Cet esclavage , c'est la liberté. L'autre esclavage est celui de l'erreur et du mal : on dit dans ce sens qu'un homme est esclave de ses passions. Cet esclavage , qu'on appelle la liberté , doit porter son nom réel , qui est l'esclavage.

Du reste , la notion de la liberté telle que nous venons de la donner , n'est pas un système d'école inconnu du genre humain , car tous les usages de la vie la supposent. L'intelligence et la liberté sont si inséparables , que l'aliéné perd tous les droits de l'homme libre. Dans l'ordre civil , il ne peut accomplir aucun acte valide de propriété ou d'administration ; il ne peut ni acheter , ni vendre , ni louer , ni faire testament , ni témoigner en justice. Dans l'ordre politique , il ne peut ni voter , ni pétitionner , ni occuper un emploi , ni entrer dans les conseils publics ; il est même impuissant à commettre un

¹ Joan, xxxviii, 34.

crime , et les tribunaux relâchent toujours ce prévenu irresponsable, qui n'est qu'une ruine vivante. La volonté et la liberté sont si étroitement unies, que l'erreur, l'ignorance, l'intimidation, la contrainte et toutes les autres causes capables d'exercer une influence sur les déterminations de l'âme humaine, sont pesées scrupuleusement dans la balance de la justice. On tient compte de la dépravation elle-même. Ces circonstances ne sauvent pas toujours le coupable, mais elles atténuent sa faute et son châtement. Cette jurisprudence repose, en dernière analyse, sur la connexion logique de la volonté et de la liberté. Voilà comment les mœurs des peuples démontrent la définition que les métaphysiciens donnent de la liberté. En transportant cette doctrine du dehors au dedans, de la vie publique à la vie intime du moi, on aboutit à cette conclusion, que la démence intellectuelle produite par l'erreur, et la dépravation de la volonté amenée par l'attrait du mal, loin d'être les conditions de la vraie liberté, en sont la négation.

Quoique la liberté ne puisse pas s'éloigner de la fin de l'être intellectuel et moral, elle est cependant la faculté de choisir. Donc, à moins de prétendre que la liberté est le contraire de la liberté, il faut trouver quelque part cette faculté de choisir, qui est son essence. Elle réside dans le choix entre plusieurs moyens d'atteindre également la fin. Ici, l'homme se montre supérieur à l'élément, qui arrive à sa fin par un chemin qu'il ne choisit pas, qu'il ne peut pas

changer, et qu'il parcourt selon un mouvement rectiligne ou curviligne toujours irrésistible. Ici, l'homme l'emporte encore sur l'animal, qui obéit à son instinct mathématiquement. L'homme délibère, et parmi toutes les choses *indifférentes*, en donnant à ce mot sa signification scientifique, il se décide pour tel parti ou pour tel autre, sans autre motif que sa volonté souveraine. Tout au plus est-il tenu de choisir le moyen le plus sûr d'arriver à sa fin; encore faut-il éviter, même en cette matière, un probabiliorisme trop rigide, qui ne fait pas autorité. Ici l'espace est large : l'homme s'y déploie à l'aise, avec une majesté qui lui est propre, et qui lui assigne un rang très-élevé dans la création. La loi morale qui le domine n'est que l'orbite dans laquelle il se meut; et cette barrière qu'il ne saurait franchir, loin de nuire à son mouvement rationnel, le rend harmonieux et fécond. Autant vaut être un soleil qu'une comète échevelée.

La liberté morale a d'autres ennemis que ceux que lui assigne une fausse science. Nous lui en connaissons deux : l'un est interne, et s'appelle la nécessité; l'autre est externe, et se nomme la coaction. Dans les deux cas, la liberté périt, parce que l'âme humaine, empêchée de poursuivre sa fin naturelle, est brutalement condamnée à une destinée qui n'est pas la sienne. La sombre doctrine de la nécessité a eu ses docteurs; le matérialisme contemporain lui en fournit encore. La coaction n'est pas ordinairement une théorie, elle n'est qu'un fait.

Elle s'exerce surtout contre la conscience chrétienne, la plus indomptable parce qu'elle est la mieux trempée ; elle est pratiquée assez souvent par les partisans fougueux des libertés publiques, devenus les bourreaux de la liberté morale. Explique qui pourra cette étrange contradiction. Or l'humanité n'est pas restée impassible devant les excès que nous indiquons : ses sublimes revendications les accompagnent sur une ligne parallèle. Saint Augustin, qui fut le champion de la grâce contre le libéralisme des pélagiens, vengea le libre arbitre des attaques des prédestinatifs. Les droits de la conscience rencontrèrent toujours des défenseurs éloquents. Tertullien n'a été dépassé par aucun autre, ni pour la vigueur de la dialectique, ni pour la beauté du style, ni pour l'indignation vertueuse, ni pour le courage de l'invective, ni pour la fierté de l'attitude. Sa parole est toujours vivante : encore maintenant, elle flagelle les abus qui se produisent. L'humanité croit à la liberté morale, comme elle croit en Dieu, au devoir, à l'immortalité de l'âme. Il n'est pas aisé de lui arracher ces dogmes : il est téméraire de les outrager dans son cœur.

De ce qui précède, il se dégage une idée très-simple, mais qu'on ne saurait trop mettre en relief, parce qu'elle résume la question : c'est à savoir, que la liberté et le droit sont au fond identiques. Aujourd'hui l'on confond la liberté avec la faculté ou la puissance. La puissance n'est qu'une force qui

peut toujours s'exercer, tant qu'une force supérieure et opposée ne l'empêche pas ; c'est un théorème de mécanique. Ainsi un voleur a la puissance de dévaliser un voyageur désarmé sur la lisière d'une forêt ; un assassin peut plonger un poignard dans le cœur d'un innocent que personne ne protège. C'est l'histoire du loup qui dévore l'agneau. Il ne manque à ces victoires que la ratification de l'opinion publique : elle ne vient jamais. Le vol demeure un crime, l'assassinat un forfait, et dans toutes les langues un loup est toujours un loup. Nous ne savons pas ce que nous disons quand nous affirmons le droit de l'erreur et du mal, parce que nous avons ici-bas la faculté de les commettre. Nous blasphémons l'idée de droit qui est sainte, qui enflamma tant d'enthousiasmes, qui a suscité tant de dévouements et fait tant de martyrs. Une idée fautive est un péril ; si le droit et la puissance s'égalent, qu'est-ce que la justice ? Un jour un forban audacieux tournera cette équation contre l'humanité, et les victimes de la force ne pourront pas même se consoler avec le sentiment de leur bon droit méconnu.

On confond encore la liberté avec l'indépendance : ce n'est pas la même chose. On dit que l'homme naît libre, c'est vrai. On ajoute qu'il naît indépendant, c'est faux. Où est donc cette indépendance tant célébrée, et toujours absente ? Nous n'en trouvons nulle part la trace. Nous croyons plutôt qu'il n'y a pas dans la création d'être plus dépendant

que l'homme. Lié à un organisme, il est fatalement soumis aux éléments qui l'enveloppent ; fils de la famille, il endure longtemps la tutelle du foyer ; être social, il subit, bon gré, mal gré, l'autorité de ses maîtres, la pression de la hiérarchie, le voisinage de ses pairs, et la contagion de son époque. Jusqu'ici tout le monde est d'accord. Nous ajoutons, en répétant ce que nous avons dit plus haut, que l'homme, étant un être intelligent, est sujet aux règles de la logique ; qu'étant un être moral et responsable, il est comptable de ses actes à sa conscience, à l'opinion et à Dieu. Qui nous contredira ? Voilà donc à quoi se réduit cette indépendance adorée de quelques insensés, et promise par les charlatans chaque matin. Ceux qui pensent qu'elle constitue la liberté doivent avoir le courage de leur conviction, et plonger résolûment dans l'absurde. L'homme aura donc le droit de s'affranchir des conditions physiques d'où dépend sa santé ; il pourra répudier la famille pour naître, pour vivre et pour mourir ; il pourra s'émanciper du milieu social et de tous les devoirs qu'il lui impose. Arrivé là, il aura peu à faire pour chasser de son cerveau les axiomes, et de son cœur les préceptes moraux. Au nom de l'indépendance, il pourra accumuler les suicides, et sur les débris de ses organes et de ses facultés proclamer sa liberté en s'abimant dans le néant. Heureusement cette liberté destructive de l'être n'existe pas : quand elle essaie de se formuler, et surtout de se réaliser, elle est à la hau-

teur de tous les supplices, si elle n'était pas plutôt digne de tous les sifflets. Telle est la liberté psychologique ou morale, exposée au double point de vue de la vérité dogmatique et des erreurs de notre siècle.

Il est facile de transporter cette notion de l'individu à la société. Montesquieu a donné de la liberté politique la définition suivante : « La liberté politique ne consiste pas à faire ce que l'on veut. Dans un État, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à vouloir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être pas contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire ce que les lois permettent. Et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'y aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir ¹. »

On voudra remarquer que saint Thomas et Montesquieu se sont rencontrés dans la définition de la liberté. Si le docteur du moyen âge était suspect, le philosophe du XVIII^e siècle ne saurait l'être. Celui-ci est tout moderne : il écrivait à la veille de la révolution qui dure encore. Mais la raison est de tous les temps : elle inspire également bien le moine sous son froc et le magistrat

¹ Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XI, ch. III et IV.

sous la simarre. Saint Thomas, traitant de la liberté morale, soumet l'homme au vrai et au bien, qui sont la fin de son intelligence et de sa volonté. Montesquieu, parlant de la liberté politique, soumet le citoyen à la loi, qui est l'expression du vrai et du bien, et qui est le moyen par lequel la société arrive à sa fin.

« La loi, dit saint Thomas, est la mesure des
« actes d'après laquelle l'homme est conduit à agir,
« ou est détourné d'agir. Cette règle et cette mesure
« des actes humains n'est autre que la raison, qui
« est le premier principe des actes humains : c'est,
« en effet, la raison qui dispose tout en vue de la
« fin, et la fin a le caractère de premier principe
« dans les choses pratiques. Or, dans chaque genre,
« ce qui est le principe devient la règle et la
« mesure du genre... : d'où il suit que la loi est de
« sa nature essentiellement rationnelle ¹. »

Donc, avant tout, la loi c'est la raison. Elle est la raison divine, dont elle contient les maximes, et dont elle n'est que la solennelle promulgation. Elle est la raison pratique, car elle correspond aux légitimes exigences de ceux pour qui elle est faite ;

¹ *Lex est quædam regula et mensura actuum, secundum quam inducitur aliquis ad agendum, vel ab agendo retrahitur. Regula autem et mensura actuum humanorum est ratio quæ est principium primum actuum humanorum; rationis enim est ordinare ad finem, qui est principium primum in agendis... Unde relinquitur quod lex est aliquid pertinens ad rationem. (1^a 2^a, Q. xc, art. 1, C.)*

ainsi elle embrasse l'éternité et le temps ; elle est pétrie avec tous les deux. Elle est le bon sens général, non-seulement parce qu'elle résume toute la sagesse d'un peuple, ce qui ne suffirait pas pour la rendre respectable ; mais parce qu'elle est la lumière des esprits et qu'elle répartit sur tous la connaissance du vrai, du bien et du juste.

Parce que la raison est le fondement de tout, la loi est la base nécessaire de toute société, qui ne se conçoit pas sans elle, et qui s'écroule si ce point d'appui lui manque seulement cinq minutes. La loi n'est pas la fin de la société, mais elle est le moyen qui l'y mène ; elle trace les lignes que la société doit suivre ; elle dirige son mouvement ; elle lui fait éviter les écueils dont sa route est semée, et l'établit dans les conditions normales de son existence. La loi donne à la société toute la perfection dont elle est susceptible ; elle groupe ses éléments ; elle les harmonise ; elle les contient à leur place ; elle prévient les chocs ou elle les réprime ; ainsi elle crée l'unité, qui est la vraie force d'une société, et qui explique les magnifiques développements qu'elle obtient dans l'histoire en faisant de grandes choses et en durant longtemps. Enfin la loi donne à la société la félicité relative qu'elle peut goûter au milieu des orages de la vie et vers laquelle elle aspire, parce qu'elle n'en est pas privée impunément.

Telle est la loi : elle est pour la société ce que la

raison est pour l'individu. La conclusion qui découle de cette doctrine est évidente ; comme la liberté individuelle ne consiste pas à s'affranchir des règles de la raison, ainsi la liberté politique ne réside pas dans la faculté de violer les lois de la patrie ; c'est plutôt le respect de la loi qui est la vraie liberté. La loi, en effet, détermine tous les droits du citoyen : ses droits politiques, qui sont la participation plus ou moins large au gouvernement de la chose publique ; ses droits civils, qu'il exerce dans ses rapports avec ses pairs ; enfin ses droits personnels, qui se résument dans un seul : ne pouvoir être privé de sa liberté que dans des cas prévus et selon des formes déterminées. Aussi longtemps que le citoyen jouit de ses droits légaux, il est libre ; il ne l'est plus si on les lui confisque ; alors il y a tyrannie.

C'est ordinairement un homme qui commet ce crime. Le tyran foule aux pieds la loi ; à la place il met sa volonté ; la règle le gêne, mais le caprice le grise. A un très-haut degré il a le mépris du genre humain : il s'en moque derrière la toile ; il l'exploite publiquement par les actes de son autorité ; il spéculé sur sa crédulité pour lui débiter des mensonges ; il compte sur sa lâcheté pour lui imposer des extravagances. Il le connaît à fond, et il ne craint pas de laisser son infatigable complaisance. Le tyran est égoïste. Tandis que la loi a pour fin l'intérêt général, lui ne vise qu'à son intérêt personnel ; il oublie que la république ne lui appartient

pas et qu'il n'est que son premier ministre. Pour ses plaisirs, il ruine les finances; pour une tentation d'orgueil, il risque la gloire nationale; pour se faire des créatures, il chasse le mérite des charges publiques; pour n'être pas deviné, il persécute le génie; pour mieux manipuler la matière gouvernable, il abaisse les âmes, en les abrutissant dans de grossières jouissances. Il pratique cet art avec une habileté infernale, et quand, par la permission de Dieu, un peuple reste seulement un quart de siècle sous sa main, il garde longtemps les stigmates de ses caresses homicides. Au milieu de ses succès le tyran perd la tête : la folie du pouvoir, de toutes la plus irrémédiable, est un phénomène constaté. Le tyran fait des fautes avec une confiance qui épouvante; il se jette dans des aventures sans issue. Autour de lui on tremble, mais on se tait; ceux qui osent l'avertir paient cher leur courage : la résistance rend le tyran cruel. Mais voici le comble du mal : quelquefois la nation aime son tyran; fascinée par ses charmes, aveuglée par ses présents, elle s'endort dans ses bras. Là elle abdique sa gloire; là elle énerve sa vigueur; de temps en temps elle soulève sa tête couronnée de fleurs pour regarder son idole et lui offrir ses plébiscites qui retrempent sa jeunesse; ils iraient ensemble aux gémonies, si un coup de tonnerre ne venait pas interrompre l'orgie et briser l'étreinte des deux complices. Le tyran est une monstruosité qui n'est pas aussi rare qu'on pense; il n'y a pas

de siècle qui n'en ait produit quelqu'un : les siècles libéraux plus que les autres.

La tyrannie est quelquefois dans la loi : alors elle est plus terrible, elle n'est pas plus juste. Tout décret n'est pas une loi. Si la délibération d'un conseil d'État, insérée au *Bulletin officiel*, suffisait pour faire une loi, il faudrait désespérer du monde, surtout à certaines époques. Mais la loi est plus auguste ; elle est une émanation et une application de la loi éternelle, norme véritable de toute loi, et contre laquelle tout ce qui est écrit est nul de plein droit. Tel est le sens profond de ce passage de la Sagesse : *C'est par moi que les rois règnent, et que les législateurs rendent de justes arrêts* ¹.

La conscience humaine fait écho à cet enseignement. Quand la loi politique viole la loi éternelle, l'abus est grand ; toutes les connivences de l'opinion égarée ne changent pas la nature des choses. La loi est profanée, car elle est sainte par son origine et par sa destination. Tandis qu'elle est l'expression du vrai, du bien et du juste, elle devient la formule de l'iniquité. Tandis qu'elle doit défendre les intérêts de tous, elle les trahit en les livrant aux passions. Ainsi la loi est retournée contre elle-même ; alors elle est l'instrument des excès les plus effroyables. Quand la tyrannie n'est qu'un homme, elle meurt avec lui ; quand elle est la loi, elle reste. Dans ces temps malheureux, le

¹ Prov. VIII, 15.

monde étouffe dans un nœud coulant, s'il ne se noie pas dans le sang.

La liberté politique consiste à pouvoir agir conformément à la loi, quand la loi est raisonnable : cette idée est claire. La liberté politique consiste encore à ne pouvoir pas agir contrairement à la loi ; cette idée est moins évidente. Tout ce qui gêne le mouvement de l'activité humaine ressemble à de la tyrannie : ce n'est qu'une apparence. Nous avons dit comment le péché personnel devient un esclavage pour l'individu qui le commet. Ce mysticisme restera certainement incompris de nos rationalistes contemporains. Le péché social est moins métaphysique, et ses conséquences matérielles le rendent intelligible. Or, de ce péché qui consiste à violer la loi nous disons qu'il est destructif de la liberté, et qu'il mène droit à l'asservissement universel. Il faut considérer que tous les citoyens peuvent faire ce que chacun se permet de faire impunément. Dès lors la loi perd son empire ; aussitôt le mécanisme social s'arrête, comme une montre dont on a cassé le grand ressort. La confusion succède à l'ordre ; à sa faveur, la force prime le droit ; il n'y a plus de sécurité. Les méchants deviennent vite les maîtres de la situation : ils abrogent les libertés publiques et privées, et les honnêtes gens demeurent à la merci d'une minorité audacieuse. Ceci est une vérité banale, que les annales des peuples attestent avec une sombre éloquence. A la lumière des faits, on aperçoit aisément l'alliance

intime de la loi et de la liberté. L'oppression de tous par tous est la définition exacte de certains régimes politiques. Nous les connaissons pour les avoir traversés plusieurs fois en peu de temps ; ne l'oublions pas.

La cause de nos erreurs sur ce sujet réside, croyons-nous, dans l'habitude, aujourd'hui très-répondue, de prendre l'homme tel qu'il pourrait être et non pas tel qu'il est. Quand nous réclamons la liberté, c'est pour le citoyen. Certains rêveurs de l'école de Jean-Jacques ont l'air de la demander pour l'homme ; ceci est plus qu'une conjecture. La Constituante de 1789 rédigea sa fameuse *déclaration* de manière à favoriser le sophisme que nous signalons ici ; elle s'appelle, en effet, *la déclaration des droits de l'homme*. Quand on en parcourt les articles, on voit que la forme abstraite y domine, et, malgré quelques réserves qui empêchent le législateur de tomber tout à fait dans l'absurde, l'homme passe avant le citoyen : la *déclaration* conclut des droits du premier aux droits du second. Cette confusion nous a toujours paru être la source de tous les malentendus qui nous divisent ; pourtant la différence est grande. L'homme n'est qu'un individu : s'il pouvait vivre solitaire, sans rapport avec ses semblables, sans solidarité d'aucune espèce, nul doute qu'il ne pût, à son aise, suivre tous ses instincts, soumis uniquement à la loi morale qui le rend dépendant de Dieu, si toutefois il pouvait arriver à la connaissance explicite de ses devoirs.

Or cet homme n'existe pas. L'homme réel n'est pas un onagre; il est un citoyen. Le citoyen est un être associé; il est une portion de ce tout vivant qui s'appelle la cité, la province ou la nation. Il est donc limité dans son droit par le droit de son voisin. Il ne peut être respecté qu'à condition de respecter autrui : c'est la loi qui lui assure ces avantages. Donc il fait à la loi le sacrifice d'une partie de sa liberté naturelle, dans l'intérêt de cette liberté. Ainsi se démontre cette paradoxale proposition : la liberté est l'abdication de la liberté pour conserver la liberté. C'est la pensée de Cicéron, quand il écrit : « Nous sommes les esclaves de la loi, afin « d'être des hommes libres. *Servi legum sumus, ut « liberi esse possimus* ¹. »

Tirons un corollaire de ce qui précède. La liberté consiste dans la faculté d'affirmer le vrai et de pratiquer le bien; elle consiste encore dans l'impuissance d'affirmer l'erreur et de faire le mal. La loi est tyrannique quand elle combat le vrai et le bien; donc elle est tyrannique quand elle autorise l'erreur et le mal. Cependant, dans la langue du temps, on appelle constitutions libérales celles qui donnent des droits égaux à la vérité et à l'erreur. Nous ne sommes pas d'accord avec les principes. Il est absurde de soutenir que la liberté du voisin ne nuit pas à la nôtre; les libertés contraires se limitent mutuellement, et aucune n'est pleine.

¹ Cic. de Legibus.

Il y a donc transaction par la force des choses. Or, quand cette transaction s'opère entre des droits égaux, tels que les droits des citoyens à la liberté naturelle; comme le sacrifice est de chaque côté, aucune des deux parties contractantes ne peut se dire opprimée. Quand la vérité et l'erreur sont en présence, c'est la vérité qui paie tous les frais du concordat : elle donne, et elle ne reçoit pas; elle donne son droit qui était absolu, et qui cesse de l'être parce que la paix l'exige; l'erreur ne renonce pas au sien, parce qu'elle n'en a pas; mais elle en aura le lendemain. La vérité est donc opprimée alors même qu'elle peut user largement du droit restreint qu'on lui laisse. Quand un voyageur dévalisé par un larron ne conserve sa vie qu'au prix d'une portion de l'argent dont il était chargé, on ne peut pas dire qu'il soit très-heureux et que son adversaire est magnanime. Ceci est à l'adresse du libéralisme moderne; en attendant de l'étudier de plus près, disons qu'il n'est pas la liberté : beaucoup de gens seront étonnés de cette conclusion.

Donc, il n'y a pas de liberté contre la fin des êtres raisonnables, qu'il s'agisse de la société ou de l'individu; seulement, pour l'une comme pour l'autre, il y a liberté dans le choix des moyens qui mènent à cette fin; de là la liberté de la société pour se constituer, et la liberté des citoyens pour se mouvoir dans la constitution.

Une société est libre de se donner des institutions, sous la seule réserve de respecter la loi éter-

nelle et d'avoir du bon sens dans la préférence qu'elle accordera à une forme politique. Le bon sens consiste ici à tenir compte de toutes les circonstances capables d'exercer quelque influence sur les destinées des nations. Ces circonstances varient à l'infini; le tact gouvernemental consiste à les découvrir et à les combiner dans un vigoureux système qui a en sa faveur toutes les probabilités d'avenir, parce que ses éléments ne renferment aucune contradiction, et qu'il trouve un point d'appui dans l'opinion du pays pour lequel il a été conçu. En cas d'erreur, une société peut changer la forme politique qu'elle avait adoptée auparavant; elle peut en corriger les défauts, en développer les avantages ou y introduire des modifications qui satisferont mieux à de nouveaux besoins : ici il y a place pour les plus libres expérimentations. Alors une société grandit dans l'histoire par l'effort patient de son patriotisme sous le regard de Dieu, qui bénit le noble usage qu'elle fait de sa liberté : c'est un des plus magnifiques spectacles auxquels les annales du monde nous fassent assister.

Une société est belle quand elle se constitue; elle ne l'est pas moins quand elle se défend. Ici encore elle dispose de son sort. Après avoir pris conseil de son honneur et supputé les chances de succès qui lui restent, elle déclare la guerre; elle va prendre sur les autels l'épée des batailles, et elle verse son sang dans des journées fastiques qui

décident de sa fortune : ce jeu de la liberté sociale ne manque pas de majesté. Le respect de la loi morale ne fait donc pas des automates : les héros sont la preuve du contraire.

Plaçons ici une observation importante. Une société peut et doit asseoir ses institutions sur la vraie liberté, qui est le droit de l'homme et du citoyen ; mais la mesure en est relative. Pour jouir de la liberté, il ne suffit pas d'en être digne, il faut en être capable. L'enfant ne saurait, sans périr à chaque instant, en avoir la plus petite dose ; l'homme use de la sienne avec plus de sécurité. Ceci doit s'entendre de toute espèce de liberté, surtout de la liberté politique. Depuis le gouvernement patriarcal, si voisin du gouvernement domestique, jusqu'au régime constitutionnel qui fonctionne à l'aide du suffrage universel, la liberté se distribue et va du moins au plus : elle part de l'autorité d'un seul, pour aboutir à l'autorité de tous. En allant d'un point à un autre, la même société traverse une série de crises souvent cruelles, mais nécessaires. Ce développement est conforme aux lois de la nature. Au berceau d'une société, la participation de tous à la chose publique est aussi impossible que le pouvoir d'un seul quand cette société est parvenue à l'âge adulte. Comment inviter à la vie administrative ceux qui ne la connaissent pas ? Pourquoi leur conférer des prérogatives qu'ils ne désirent pas ? La liberté existe pour les hommes : les hommes n'existent pas pour la liberté. On voit

la différence. De nos jours nous ne nous plaçons plus à ce point de vue qui est le véritable. De là ces théories malsaines qui inondent notre littérature. De là ces élucubrations historiques d'où le sens commun n'est pas moins banni que la justice. Nous avons fait de la liberté ce que plusieurs font de la république, une forme une et indivisible. Ainsi nous nous sommes montrés mauvais philosophes, et politiques pitoyables.

La liberté dont la société jouit pour créer sa destinée, le citoyen la possède pour faire la sienne. Il n'y a que la loi qui l'oblige; elle lui impose un double devoir : le devoir positif qui consiste à faire, et le devoir négatif qui consiste à ne pas faire. Le citoyen fidèle à l'un et à l'autre a rempli toute justice. Après cela, il est une petite majesté en face du pouvoir politique; il s'appartient; son temps, son argent, sa tête, son cœur, ses bras sont à lui, et il en dispose avec une indépendance absolue. Au foyer il est époux et père. Là il règle, selon les inspirations de sa sagesse, la vie des êtres sortis de son sang, et qu'après Dieu il place au sommet de son amour. A l'atelier il est patron ou ouvrier : il achète le travail d'autrui, ou il vend le sien avec une dignité relative, selon des conventions qu'il débat, qu'il peut accepter, refuser, et au besoin résilier. Il applique ses facultés à l'objet qu'il préfère; il est poète ou agronome, orateur ou érudit, artiste ou négociant, savetier quand il ne peut pas être davantage. Soumis aux principes, il est

affranchi de tout le reste. Son champ est sacré ; son domicile est inviolable ; sa personne est à l'abri de la violence. Il a la charte que Dieu lui octroya en le créant , son *habeas corpus* qui , dans les temps réguliers et en pays chrétien , n'est escamoté par aucun despotisme. Heureux dans la vie privée , honorable dans les fonctions publiques , il ne craint pas l'obscurité ; il reste fier dans l'indigence ; il se console avec sa conscience de toutes les disgrâces ; content de son sort , sans jalousie pour ses voisins , il pardonne à tous plus de bonheur qu'il n'en possède. La liberté lui en donne assez : c'est le seul bien qu'il garde , et qu'il ne cède à aucun prix.

Voilà la liberté telle que les maîtres l'ont définie dans tous les siècles. Si nous descendons un moment de la région sereine des principes pour considérer l'état des idées à notre époque , nous constatons que la liberté à la mode n'est pas celle que nous venons de décrire. Tous les libéraux conservateurs ne l'entendent pas comme nous. Quant aux démagogues , ils la répudient pour la liberté illimitée qu'ils aspirent à établir. Il existe de cette tendance une raison profonde que les publicistes rationalistes ne creusent pas assez , mais qui n'échappe pas aux écrivains catholiques , toujours plus puissants que les autres , à talent égal. L'erreur des démagogues en matière de liberté a sa source dans une erreur théologique. « Il est « surprenant , a dit Proudhon , qu'au fond de toute

« politique nous trouvions toujours la théologie ¹. »
— « Ce qui est surprenant, ajoute Donoso Cortès,
« c'est l'étonnement qu'expriment ces paroles. La
« théologie n'est-elle pas la science de Dieu, l'océan
« qui contient et embrasse toutes les sciences,
« comme Dieu est l'océan qui embrasse toutes
« choses ² ? » On peut donner de cette vérité un
autre motif parallèle à celui qu'exprime l'illustre
Espagnol. La théologie, qui est la science de Dieu,
est aussi la science de l'homme ; Dieu est le premier
terme de la société, l'homme est le second. Dieu
est dans la loi, l'homme est dans le citoyen. Voilà
pourquoi il y a de la théologie dans tous les pro-
blèmes sociaux ; et parce qu'il y a deux théologies,
la vraie et la fausse, il y a deux libertés, la liberté
conservatrice et la liberté révolutionnaire. La
première repose sur le dogme de la chute origi-
nelle, qui a rendu l'homme mauvais, la seconde est
la négation de ce dogme et s'appuie sur la sainteté
de la nature, qui n'a pas d'autre loi qu'elle-même.
Dans cette dernière hypothèse, pourquoi mettre
des limites à la volonté de l'homme, et un frein à
ses passions ? Pourquoi des pénalités pour des
transgressions qui sont un non-sens ? Ce n'est pas
l'homme qui est coupable, c'est la société. Ce n'est
pas l'homme qu'il faut châtier, c'est la société
qu'il faut réformer. Son crime ou son erreur, c'est

¹ *Confessions d'un révolutionnaire*, page 61.

² *Essai sur le catholicisme*, liv. I, ch. 1.

de n'avoir pas compris la nature, et de l'avoir comprimée par des lois tyranniques ; cet abus séculaire doit finir. Ceci est l'œuvre de la révolution. On ne peut pas contester à cette théorie le mérite de la clarté. Mais, au risque de surprendre nos lecteurs, nous dirons que l'école démagogique confirme notre définition de la liberté. Nous croyons à la liberté du vrai, du bien et du juste ; nous mettons des barrières à la liberté de l'homme, parce que nous savons qu'il penche vers l'erreur et le mal. L'école démagogique croit que dans la nature tout est vrai, tout est bien, tout est juste ; en conséquence, elle lui permet tout. Nous sommes d'accord sur le principe ; dans les deux cas, *la liberté est la faculté de choisir les moyens qui conduisent l'homme à sa fin.*

CHAPITRE III

DE LA LIBERTÉ DU MAL

La liberté du mal n'existe pas en tant qu'elle est un droit ; elle existe en tant que faculté. Cette faculté nous vient de Dieu, comme tout le reste. Elle est un magnifique attribut accordé à notre nature, et qui, en s'ajoutant à notre intelligence, achève de nous faire grands. Notre reconnaissance n'a pas de distinction à établir entre les dons divins ; elle doit s'adresser à tous, parce que tous sont également avantageux, si nous savons en user avec sagesse.

Cependant une certaine philosophie a cherché querelle à Dieu auteur du libre arbitre. L'objection est vieille et obstinée : on la répète encore maintenant. Elle se rattache à la formidable question du mal, qui tourmente l'homme, sans doute parce qu'il ne naquit pas pour le mal, et qu'il en mécon-

naît l'origine. Tous nos maux viennent d'un seul : il nous est permis de verser sur eux nos larmes, mais ces larmes ne doivent pas être impies. S'il y a un coupable, il ne faut pas le chercher loin : ce coupable c'est nous. Dans le plan providentiel, la liberté du mal est l'instrument des mérites de l'homme : les périls inhérents à son usage en doublent le prix : il suffit que celui qui nous l'accorde nous enseigne et nous aide à bien nous en servir. La liberté du mal est encore l'occasion de la gloire de Dieu, qui récompense la vertu et châtie le crime. Qui donc l'empêchera de manifester ses attributs, sous prétexte que beaucoup sombreront dans l'épreuve ? Pour éviter ces catastrophes méritées, il faudra donc donner raison au néant, et y condamner Dieu en lui liant les mains ? L'humanité victime de sa liberté est plus juste que les sophistes : elle adore chaque matin le Dieu qui, en la créant, l'expose à sa perte ; elle ne croit pas adorer un Dieu méchant.

Tandis que des philosophes maudissent la liberté du mal, certains politiques en exagèrent la valeur, et ne conçoivent pas la liberté dans laquelle cette liberté ne serait pas renfermée. Cette divergence s'explique. Les uns ne veulent pas de cette liberté, parce qu'elle est une faculté à deux fins, et qu'elle est accompagnée d'une terrible responsabilité. Les autres la revendiquent, parce qu'ils la considèrent comme étant l'essence du droit de liberté. Nous sommes d'un avis contraire : nous bénissons la

liberté du mal, qui nous rend les comptables de Dieu ; nous repoussons la liberté du mal en tant qu'on la considère comme faisant partie de la vraie liberté. C'est cette dernière doctrine que nous réfutons ici.

La liberté du mal n'est pas le complément nécessaire de la liberté : elle en est, au contraire, le défaut et l'amointrissement. « Le libre arbitre, dit « saint Thomas, ne s'entend que des moyens qui « mènent à la fin ¹. »

« Pouvoir vouloir le mal, continue le même « docteur, ce n'est ni la liberté, ni une partie de « la liberté ². »

Et ailleurs : « Le libre arbitre est de sa nature « coordonné avec le bien : il ne tend vers le mal « qu'autant que le bien s'y trouve mêlé et qu'on le « suppose ³. »

D'où il suit que l'être qui possède la faculté de vouloir le mal ou le bien, est supérieur à l'être qui ne peut vouloir ni le mal ni le bien. Ici nous sortons des bornes de la nature humaine pour descendre jusqu'à l'animalité, au pays de l'instinct aveugle et brutal où la vertu ne fleurit pas. Or nul de nous ne sera très-flatté d'être mis au-dessus de son cheval

1 Liberum arbitrium est tantum eorum quæ sunt ad finem.
(1^a, Q. XIX, art. 1, C.)

2 Posse velle malum, non est libertas, nec est pars libertatis.
(2^a 2^a, Q. LXXXVIII, art. 4, ad 1^{um}.)

3 Liberum arbitrium est per se ordinatum in bonum, nec tendit in malum nisi sub ratione boni. (1^a, Q. LXIII, art. 1, ad 1^{um}.)

ou de son chien. Il est inutile d'insister sur cette relative grandeur.

Mais voici une autre conséquence plus digne d'attention : un être qui peut vouloir le mal est inférieur en perfection à celui qui ne peut pas vouloir le mal et qui ne peut vouloir que le bien, vers lequel il tend par toutes les pentes de sa nature ; car la perfection d'un être est proportionnelle à la perfection avec laquelle il arrive à sa fin. C'est d'après ce principe que Billuart commente la doctrine de saint Thomas, ainsi qu'il suit : « Le
« libre arbitre est fait pour choisir les moyens
« d'atteindre la fin, comme l'intelligence pour
« arriver à la conclusion d'un syllogisme. Or il est
« manifeste qu'il faut ranger parmi les qualités de
« l'intelligence le don de poursuivre et d'atteindre
« différentes conclusions, conformément aux pré-
« mises posées. Que si l'intelligence s'avance vers
« la conclusion en renversant l'ordre des pré-
« mises, cela vient certainement d'un défaut ¹. »

Il y a donc trois classes d'esprits : ceux qui se trompent, ceux qui ne se trompent pas, et ceux qui ne peuvent pas se tromper. Les premiers n'ont ni

¹ Liberum arbitrium sic se habet ad eligendum ea quæ sunt ad finem, sicut se habet intellectus ad conclusionem. Manifestum est autem quod ad virtutem intellectus pertinet, ut ad diversas conclusiones procedere possit, secundum principia data : sed quod in aliquam conclusionem procedat prætermittendo ordinem principiorum, hoc est ex defectu ipsius. (Billuart, *Act. hum.*, Dissert. II, art. 1.)

mérite ni gloire ; les seconds ont le mérite du travail et la gloire du succès ; les autres ont en partage la perfection, car être infaillible en droit, c'est mieux que d'échapper à l'erreur, en y restant exposé. Ce que Billuart dit de l'intelligence, il l'applique à la volonté : « Semblablement donc, que le libre arbitre puisse choisir entre divers moyens, en respectant l'ordre de la fin, c'est la perfection de la liberté. Mais que le libre arbitre fasse choix en s'écartant de sa fin, c'est le défaut de la liberté. D'où il suit que le libre arbitre est plus parfait en Dieu, en Jésus-Christ et dans les anges, qui ne peuvent pas pécher, que chez nous qui pouvons pécher : par où l'on voit que la faculté de pécher n'est pas de l'essence de la liberté, mais qu'elle en est plutôt la maladie ¹. »

Ainsi la volonté qui se déprave se déshonore ; la volonté qui demeure vertueuse dans la lutte est digne d'estime ; la volonté impeccable demeure l'idéal de l'être intellectuel et moral.

Les exemples choisis par Billuart sont très-

¹ Similiter ergo quod liberum arbitrium diversa eligere possit, servato ordine finis, hoc pertinet ad perfectionem libertatis. Sed quod eligat aliquid, divertendo ab ordine finis, hoc pertinet ad defectum libertatis. Unde major est perfectio libertas arbitrii, in Deo, Christo et angelis, qui peccare non possunt, quam in nobis qui peccare possumus. Et hinc patet potentiam peccandi non esse de essentia libertatis, sed esse ejus nævum. (Billuart, *Act. hum.*, Dissert. II, art. 1, p. 150.)

propres à éclaircir le sujet : Dieu, l'ange et l'homme. Dieu est le plus parfait des êtres. Il est la perfection subsistante, dont les perfections créées ne sont que des rayons. Or Dieu ne possède pas la liberté du mal. On ne le conçoit pas avec cet attribut ; on ne le conçoit ni mauvais, comme les idoles qui firent rougir l'humanité en l'égarant, ni vertueux avec effort, tandis que, sollicité à la même heure par des attractions contraires, il se tient en équilibre dans le bien, en résistant au mal. Ce Dieu n'est qu'un honnête homme, imparfait et malheureux. Le Dieu véritable n'a pas la liberté du mal. Pourtant il est libre. Il l'est plus que personne, car la liberté est une perfection ; l'être qui en est privé est inférieur et esclave d'un autre ; l'être qui la possède est puissant, et quand il la possède infiniment, il est infiniment puissant. Dieu est dans ce cas. Si donc il était vrai, comme le prétendent tant d'écrivains modernes, que la liberté du mal fit partie de la liberté, il s'ensuivrait que Dieu, le plus libre des êtres, serait en même temps le moins libre, puisqu'il est le plus éloigné du mal ; car, seul parmi tous les autres, il aime nécessairement le bien, et il ne peut pas aimer son contraire. Ainsi la liberté, qui est une perfection, serait en raison inverse de la perfection de l'être ; Dieu serait tout à la fois le plus parfait et le moins parfait des êtres. Quand on touche le fond de l'absurde, on s'arrête.

L'ange est, après Dieu, la nature la plus parfaite

de la création. Chez lui non plus nous ne trouvons pas la liberté du mal. Il n'en fut pas toujours ainsi. A un moment solennel, dans des temps préhistoriques que la science ne saurait préciser, l'ange avait au fond des cieux la liberté du mal ; alors il *devenait*, selon l'expression de l'école ; il n'était pas achevé, ce qui suppose l'imperfection ; l'ébauche ne vaut jamais l'œuvre complète. Ce fut, dès l'origine, le dessein de Dieu de commencer les êtres et de les inviter à l'honneur de se terminer eux-mêmes, en faisant dépendre de leur libre arbitre leurs suprêmes destinées. On sait ce qui advint. La liberté du mal divisa en deux la nature angélique : l'ange fidèle à Dieu reçut sa récompense et obtint toute sa perfection, en perdant la liberté du mal pour se fixer dans le bien. L'ange rebelle trouva son châtiment dans sa révolte : par un mystère de justice, il s'immobilisa dans le crime, privé désormais de la puissance de remonter vers son principe. De ces deux esprits, quel est le plus parfait et quel est le plus libre ? Les démagogues ne manqueront pas de se prononcer pour le diable ; cependant c'est le contraire qui est la vérité.

L'histoire de l'ange est l'histoire de l'homme. Ceci nous touche davantage. Pas plus que l'ange, l'homme n'est parfait en naissant. Destiné à la gloire, il la gagne ici-bas : l'épreuve en est la condition. Telle est la vie présente, étudiée à la lumière des divines révélations et de la raison elle-même, quand les préjugés ne l'aveuglent pas. Ne

pas admettre cette doctrine, c'est s'exposer à ne rien comprendre au drame de notre existence : or l'erreur en pareille matière conduit à de funestes conséquences. L'homme est donc en formation sur la terre ; voilà pourquoi il a la liberté du mal. S'il était dépourvu de la faculté de choisir entre le bien et le mal, l'épreuve serait impossible ; le mérite et le démérite seraient des non-sens ; le plan divin, étouffé, commencerait par la fin, et l'homme, prédestiné gratuitement à la félicité, entrerait gratuitement en sa possession. Outre que ceci répugne à l'ordre providentiel, l'homme serait ainsi amoindri. Il ne serait plus l'artisan de sa fortune. Il pousserait comme un chou sous le regard de son créateur, pour être ensuite transplanté dans le jardin du ciel. Il faut donc distinguer avec soin les deux états par lesquels l'homme passe successivement, et ne pas confondre les conditions différentes auxquelles ils sont soumis. Puisque l'homme *se fait* dans ce monde, il n'est donc pas dans sa perfection. Ce qui empêche cette perfection, tout en la préparant dans l'avenir, c'est la liberté du mal qu'il possède ; car elle le constitue dans une infériorité de nature incontestable, même quand il use de cette liberté pour pratiquer le bien. La preuve en est que l'homme, arrivé au terme de son pèlerinage, perdra cette liberté du mal, si précieuse et si terrible, pour entrer dans l'extase éternelle causée par la vision de son principe, qui ne lui laissera que la liberté de l'amour. Évidem-

ment, l'homme couronné est plus beau que l'homme sur le métier : il est plus près de Dieu ; il partage sa perfection sans l'égaliser ; c'est sa perfection de ne pouvoir plus osciller entre les contraires. Donc, la liberté du mal n'est pas la liberté. La vraie liberté consiste à en être privé.

Cette doctrine renferme une conséquence importante, qui ne saurait échapper aux esprits attentifs, à cause de son actualité. Une société qui octroie à ses sujets la liberté du mal est moins parfaite que celle qui la leur refuse. Une fois de plus, nous appliquons à la société la loi de l'individu, parce que le bon sens s'oppose à toute distinction entre l'un et l'autre sous ce rapport. Platon est de cet avis quand il écrit : « La morale pour les particuliers et pour les nations est la même ¹. » En effet, l'individu est une personne : la société a ce caractère éminent, car elle est un composé de personnes. C'est l'intelligence, la volonté et la responsabilité qui constituent la personne : ces facultés appartiennent autant à la société qu'à l'individu. Leur origine est identique ; l'individu vient de Dieu ; la société en procède, quoique d'une manière moins immédiate. Leurs devoirs se ressemblent : en passant à travers les siècles, tous les deux doivent y laisser une trace glorieuse. Que si leur destinée n'est pas égale jusqu'au bout, si l'individu franchit la tombe tandis que la société s'y brise, sans

¹ Platon, *de la République*, liv. III, page 85.

espoir de se reconstituer sur l'autre rive, la société prépare l'avenir éternel de l'humanité, et, par ce côté, elle rentre dans la loi générale.

Cela posé, considérons qu'il y a du divin partout, et que la perfection des essences est en proportion du divin qu'elles contiennent. Il y a du divin dans l'homme : il éclate à travers ses facultés. Tous les penseurs se sont plu, avec saint Augustin, à contempler l'image du Créateur dans la substance de l'âme qui se connaît et qui s'aime, et qui porte ainsi dans son unité très-simple une trilogie mystérieuse, ineffaçable empreinte de la Trinité qui vit au fond des cieux¹. La société réfléchit à son tour la forme divine. De Bonald a découvert en elle, par une savante analyse, ces trois termes : le pouvoir, le sujet et le ministre². Elle est là tout entière, avec ses éléments constitutifs, image plus grandiose que l'individu de celui qui la créa, et qui signa son œuvre. C'est l'honneur de l'individu de cultiver en lui le divin, et de le faire resplendir de plus en plus. Sa dignité morale est en rapport avec la ressemblance qu'il s'efforce d'établir entre Dieu et lui. C'est l'honneur d'une société de s'élever vers son exemplaire par une aspiration sans défaillance, et de le reproduire toujours plus exactement dans ses institutions,

¹ S. Aug., *de Trinitate*, lib. IX, cap. iv.

² De Bonald, *Législation primitive*, liv. III, ch. II. — *Du Divorce*, ch. II et III.

dans ses coutumes, dans ses mœurs, dans sa littérature et dans ses arts. Ici encore nous préférons citer Platon que les Pères de l'Église, parce que le païen ne saurait être suspect¹. Ce principe peut servir de règle pour juger les nations qui ont joué un rôle dans l'histoire. Les plus fidèles à proscrire le mal sont restées les plus fameuses. Toutes eurent plusieurs phases : tant qu'elles furent religieuses, elles jouirent d'une prospérité merveilleuse; la décadence arriva quand elles devinrent *libérales*. Les nations sont d'autant plus parfaites qu'elles ressemblent davantage à Dieu. Dieu n'a pas la liberté du mal : elles feront sagement de l'imiter, en n'inscrivant pas cette liberté dans leurs codes.

La perfection d'une société égale la perfection avec laquelle elle va vers sa fin. La fin de la société, comme celle de tous les êtres raisonnables, c'est le vrai, et non pas le faux, qui n'existe pas; c'est le bien, et non pas le mal, qui n'est qu'une négation sanglante. Pour donner à cette idée une formule plus concrète, disons que toute société a une double fin : elle doit faire de l'ordre chez elle; elle est quelquefois destinée à en faire chez les autres; or l'ordre matériel est le résultat de l'ordre moral². L'ordre moral n'est qu'une application aux esprits des principes éternels. Si l'on sort de là, on

1 Platon, *de la République*, liv. III, pages 90, 120 et 125.

2 1^{re} partie, *de l'Autorité*, ch. VII.

tombe dans les expédients, avec lesquels on n'édifie rien de solide. Le grand obstacle à l'ordre dans le monde, c'est le mal, le mal immortel qui renaît de lui-même, et semble défier la puissance des lois : il est le désespoir des hommes d'État. Ce mal combattu fait chanceler les sociétés sur leurs bases. Que sera-ce quand il sera autorisé ? Évidemment on ne fait pas de l'ordre avec le désordre. On ne défend pas le droit en tolérant toutes les menaces qu'on lui adresse. On ne sauve pas les esprits de l'erreur en donnant un passe-avant à toutes les utopies. On ne préserve pas les mœurs de la corruption quand la licence s'étale impunément. On ne trempe pas les races en énervant les caractères et en brisant les foyers. Une société qui suit de pareils errements, loin de tendre vers sa fin, s'en écarte ; elle mérite toutes les calamités qu'elle se prépare. Mais si Dieu lui a donné un rôle au milieu des nations, sa responsabilité augmente encore : après avoir bouleversé ses destinées, elle va compromettre celles de ses voisins. Elle abuse de son prestige et de sa force ; elle promène partout ses doctrines funestes ; elle les inocule en les mettant à la mode ; elle sème des vents, autour d'elle on moissonnera des tempêtes ; un siècle ne s'est pas écoulé, et le monde tombe dans des convulsions horribles. C'est la liberté du mal qui amène ces situations ; elle n'est donc pas pour les sociétés le moyen d'atteindre leur fin.

La perfection des sociétés se manifeste par la

vigueur de leur tempérament. Or les sociétés ne vivent pas seulement de pain : elles vivent de vérité, de vertu, d'honneur, et par conséquent de religion. Aussi longtemps qu'elles s'assimilent ces éléments généreux, elles sont grandes et belles ; elles résistent au temps qui détruit tout, aux crises inévitables qui se produisent chez les êtres les mieux organisés, et aux influences générales qui forment comme une atmosphère à laquelle rien n'échappe ; elles seraient éternelles, si elles pouvaient conserver toujours le même régime. Prétendre que l'erreur se digère comme la vérité, et qu'elles contribuent ensemble à développer la santé des sociétés, c'est dire qu'on peut manger du poison comme du pain. On cite Mithridate qui mangeait des araignées, et ne s'en portait que mieux ; mais cet exemple, s'il n'est pas fabuleux, n'a pas fait loi dans l'humanité. La routine a prévalu, et l'on a continué à accueillir le poison avec défaveur.

Donc, que les sociétés qui veulent vivre gardent leurs frontières comme le chérubin antique gardait le paradis ; qu'elles agitent l'épée flamboyante des lois pour arrêter toutes les invasions et toutes les propagandes malsaines. Leur gloire est à ce prix : la liberté du mal la détruit à bref délai. L'expérience est la maîtresse de la vie : en politique elle a toujours le dernier mot ; le passé est la prophétie de l'avenir. Dieu fait encore des miracles ; rarement il sauve une société qui s'obstine à périr.

Nous écrivons ces lignes sans illusion : le cou-

rant de l'opinion moderne est contre nous. Nos adversaires nous le répètent sans cesse : ils auraient raison si l'opinion humaine était le criterium de la vérité. Tous n'admettent pas cette doctrine ; néanmoins ils persévèrent dans leur respect pour l'opinion, oubliant qu'il s'agit de la faire reculer. Donc on acclame la liberté du mal : la plupart de nos contemporains affirment qu'elle est un progrès. L'ancienne société pratiqua la liberté du bien, la seule qui lui parût mériter ce nom ; elle ne connaissait pas cette étrange théorie composée de mots contradictoires, et qu'on nomme la liberté du mal. Son bon sens est devenu son crime, et elle l'expie sous les huées des scribes de la révolution. Elle est, disent-ils, une ère funeste ; elle organisa la féodalité ; elle favorisa l'obscurantisme ; elle défendit des projets attentatoires à la dignité humaine ; elle ne fit que des esclaves et des martyrs. Tous ces euphémismes se trouvent dans le vocabulaire des libéraux ; mais le mot *d'ancien régime* est le mot de la fin ; après cela on ne peut plus enchérir, et la cause de la société moderne est gagnée. Ce langage s'est tellement vulgarisé chez nous, qu'on le surprend jusque sur les lèvres des honnêtes gens. Les honnêtes gens ne sont pas ceux qui réfléchissent le plus ; ils ne sont pas d'ailleurs les plus courageux ; quand la lâcheté se joint à l'irréflexion, il se prépare dans la masse des conservateurs quelque chose qui ressemble à une apostasie déguisée. Ne cessons donc pas de le répéter : l'an-

cienne société était libérale, parce qu'elle était rationnelle et chrétienne. Étranglés par la centralisation, opprimés par la force brutale du nombre, ballottés par toutes les audaces, sans sécurité pour le lendemain, nous commençons à tourner nos regards vers un passé trop maltraité, et nous portons envie à ses institutions. Nous serions plus heureux si nous avions moins déserté ses traditions. Nous ne voulons pas immobiliser le monde dans un état qui n'admettrait aucun développement¹; cependant il est des axiomes qui sont de tous les temps, et des vertus toujours nécessaires. Au lieu de jeter la pierre à l'ancien régime, il vaudrait mieux lui emprunter ce qu'il avait de bon. Parmi les reliques de notre histoire, il faut ranger la liberté telle qu'elle était autrefois comprise et pratiquée. Il n'y en avait qu'une : la liberté du bien.

Donc nous maltraitons notre passé. En revanche nous glorifions notre siècle avec une emphase de mauvais goût. Il est permis de bien faire; il est indécent de se vanter; on laisse ce soin à la postérité chargée de nous juger et de nous classer avec une impartialité dont nous ne sommes pas capables. La modestie est l'ornement du mérite : les époques supérieures accomplissent de grandes choses avec simplicité et comme sans s'en douter. Si donc nous perçons une montagne; si nous creusons un canal pour mettre deux mers en communication; si nous

1 1^{re} partie, de *l'Autorité*, ch. XVIII.

inventons un rail, un frein qui arrête une locomotive, un canon d'une portée inconnue et des engins qui font sauter les cités en l'air, n'adorons pas notre génie; ne prenons pas un ton trop épique pour annoncer à l'univers nos découvertes; surtout n'insultons pas les morts, dont les œuvres toujours belles valent bien nos progrès dans l'art de voyager et de tuer.

Mais nous sommes impardonnables quand nous plaçons nos erreurs à l'actif de notre gloire. Nous n'avons pas introduit dans le monde une seule liberté utile. Si la liberté commerciale favorise les intérêts généraux, nous nous hâtons de la saluer comme une exception. La liberté du mal est notre œuvre; notre folie lui fit place dans les institutions de la patrie; notre orgueil l'y maintient. Cette liberté fatale résume ce que nous appelons pompeusement les *conquêtes* de 89. En vérité, il n'y a pas de quoi s'enfler jusqu'à crever! Ce mot de conquêtes ne laisse pas que d'irriter les nerfs d'un honnête homme. On en abuse pour lui faire signifier des exploits très-divers; il n'emporte pas toujours une idée de justice. Les grands capitaines l'emploient pour exprimer trop souvent les excès de la force; les grammairiens semblent l'avoir inventé exprès pour eux. Ce n'était pas l'avis du Scythe qui, en face d'Alexandre, se servait du mot propre et disait : brigandage. Du moins, par conquêtes on entendit toujours des victoires. Dans ce sens glorieux, on dit : les conquêtes des héros sur

les peuples barbares; on dit : les conquêtes de la science qui s'enfonce dans l'inconnu, qui déchire tous ses mystères et les livre au monde étonné; on dit : les conquêtes de l'agriculture qui fait reculer les ronces et les épines, qui fertilise le désert, qui assainit les marais, qui défriche les forêts et sème l'orge et le blé dans les repaires des bêtes fauves; on dit : les conquêtes de l'industrie qui dompte les forces cosmiques, et les met à son service pour augmenter les jouissances naturelles de l'homme; en somme, on dit : conquêtes, pour exprimer des succès obtenus sur le mal physique, intellectuel ou moral. Des succès sur Dieu, sur la raison, sur la tradition, sur les principes constitutifs de toute société, méritent un autre nom. On ne conquiert pas l'erreur, ni l'immoralité, ni le scepticisme, ni la décadence, ni la mort; on est plutôt conquis par eux, et l'on disparaît sous leur action dissolvante : c'est une triste façon de vaincre. Alors pourquoi nous glorifions-nous ?

Mais qui nous croira, et quel est le partisan de la civilisation moderne qui ne nous dénoncera pas comme un ennemi des lumières, à moins qu'il ne préfère nous accabler de son mépris ? Telle est l'intensité du mal, que la société a cessé de le sentir. Elle meurt : les meilleurs juges s'accordent à le penser. D'autres se trompent dans leur diagnostic, et flattent la grande malade : leur avis prévaut. L'infatuation est un symptôme grave : elle a des analogies avec le délire que donne la fièvre; elle se

développe dans les siècles qui penchent. Les sociétés ne veulent pas périr de gaieté de cœur; l'instinct de la conservation est plus fort chez elles que chez les individus. Cependant elles s'en vont, et, selon une remarque faite depuis longtemps, elles s'en vont très-convaincues qu'elles montent, tandis qu'elles descendent. Les prophètes poussent le cri d'alarme; les masses se moquent des prophètes, et elles roulent dans l'abîme. En ce temps-là le devoir consiste à aller à l'encontre de l'opinion triomphante, qui emporte les institutions et les têtes. Le devoir consiste à affirmer la vérité à ses risques et périls, cette affirmation dût-elle courroucer les maîtres de la situation, et s'éteindre étouffée dans l'impopularité. Il faut souhaiter que des voix autorisées s'élèvent pour déclarer que le progrès contemporain est une reculade; que la société moderne est moins parfaite que l'ancienne, parce qu'elle a proclamé la liberté du mal que celle-ci ne professa jamais, et qu'on peut appliquer à l'espèce ce texte sacré : *La justice élève les nations, mais le péché les rend misérables* ¹. Nous avons donné de cette doctrine des preuves métaphysiques; nous la démontrerons ailleurs par les effets du système.

¹ Prov. XIV, 34.

CHAPITRE IV

DES LIBÉRAUX EN GÉNÉRAL

DU LIBÉRAL TRICOLORE EN PARTICULIER

Les libéraux sont des hommes dévoués par conviction, et souvent par état, à la diffusion des principes de la révolution française. Pour le dire en passant, ils nous semblent mal qualifiés : nous qui les combattons, nous avons la prétention d'être les vrais libéraux. On a essayé d'introduire dans la langue politique l'expression de *libérâtres*, peu euphonique mais très-juste, pour désigner ceux qui consacrent leur vie aux revendications de la liberté dont ils sont au fond les plus grands ennemis. On dit encore quelquefois *libérâtres*, comme on dit marâtres. Dans le premier cas, il s'agit des faux libéraux, comme dans le second il est question des mauvaises mères. Malheureusement l'usage n'a pas prévalu d'employer deux substantifs, et celui qui a cours, étant équivoque, fait les affaires de l'erreur.

Nous connaissons trois types de libéraux, ce qui prouve suffisamment l'insuffisance de la dénomination usitée : il y a le libéral tricolore ; il y a le libéral rouge ; il y a enfin le catholique libéral. Avancer qu'il existe des affinités plus ou moins intimes entre ces trois types, c'est s'exposer à blesser des personnes dont le mérite est admis de tous et auquel nous rendons hommage. Le libéralisme est, sous le rapport des personnes, un composé peu homogène ; ce n'est pas notre faute si ceux auxquels nous pensons sont exposés à couvoyer des aventuriers. Mais nous nous occupons des doctrines beaucoup plus que des individus, et, à ce point de vue, la vérité nous oblige de reconnaître qu'il existe des traits de famille indéniables entre les libéraux les plus différents de race, d'éducation et de tendances. Tous ont le fanatisme de la liberté ; tous la confondent plus ou moins avec la faculté ou la puissance ; tous placent en elle leurs suprêmes espérances ; tous travaillent à rendre son établissement définitif dans le monde ; tous arrivent à la même fin, prévue par les uns, imprévue par les autres. Où est donc la ligne de démarcation ? Car il faut se hâter de la tirer entre des gens qui ne se ressemblent pas jusqu'au bout. La différence est dans la mesure : les uns veulent une liberté sage ; les autres la veulent illimitée et sauvage. Elle est dans les moyens : les premiers emploient la loi ; les seconds, la violence. Elle est enfin dans l'intention : ceux-ci sont d'honnêtes

gens ; ceux-là sont des misérables. D'un côté, on rêve le bonheur du genre humain ; de l'autre, on ne songe qu'à assouvir de basses convoitises. Quand toutes ces catégories se confondent, elles deviennent une coalition qui ne dure que ce que dure le combat : le lendemain les vainqueurs se dévorent. Ceci est plein d'une triste exactitude. Que les libéraux nous pardonnent de les renfermer tous dans la même formule. Il est loisible à chacun d'en sortir, s'il n'y respire pas à l'aise. Les âmes sincères se trompent quelquefois ; rarement elles se résignent à une compagnie indigne d'elles.

Le libéral tricolore est ordinairement un homme distingué. Il a de la naissance ; il appartient par sa position au meilleur monde. Quand il est le fils de ses œuvres, il n'est arrivé au succès qu'en déployant des facultés remarquables. Sa constitution morale est hétérogène ; il est l'assemblage d'une honorabilité assez souvent incontestable et d'une dogmatique appauvrie. Pour expliquer son apparition dans la société moderne, il faut considérer qu'il est né dans un siècle tourmenté, où le passé et l'avenir se heurtent dans un choc formidable. Ce double courant donne des métis qui empruntent quelque chose à la tradition, beaucoup à l'esprit moderne, et qui sont originaux à force d'être étranges. Ce n'est pas impunément qu'un siècle perd l'unité, ce cachet des grandes périodes historiques. Tout se ressent de ce défaut radical, et tandis que l'orgueil nous fait saluer la nouveauté

comme un perfectionnement, nous nous précipitons vers la bâtardise. La responsabilité des individus peut être nulle sur ce point. Nous accusons l'action du milieu dans lequel les caractères sont plongés. Pour être fatal, le mal n'en est pas moins le mal.

Le libéral tricolore est très-épris de son temps, qu'il croit supérieur à tous les autres. La révolution française est pour lui une date fastique. Par delà, il voit plus d'abus que de gloire ; en deçà, il aperçoit mieux nos progrès que nos misères. Ce grand fait constitue toute sa philosophie : il ne le discute pas ; il l'accepte pour lui, et il l'impose aux autres. Ses conséquences ne l'épouvantent pas ; quand il ne les nie pas, il les défend. Serré de trop près, il déclare que nous sommes à un moment de crise et que l'équilibre se rétablira. Avec des doctrines risquées, il est conservateur. Il croit à l'ordre ; il déteste les utopistes et les émeutiers, dont les essais compromettent la chose publique. Il affirme la loi, la famille, la propriété, même la religion. Le christianisme ne l'embarrasse pas, pourvu qu'il soit subjectif, et qu'il ne vienne pas compliquer le mécanisme de l'État en se mêlant à son jeu.

Le libéral tricolore est sincère quand il donne son programme. Seulement, il ne faut pas lui demander avec trop d'instance sur quoi il appuie l'ordre social dont il est le champion. Il aime beaucoup les effets, mais il ne se préoccupe pas assez des causes qui les produisent. Il assigne à

l'ordre deux bases : l'autorité et la liberté. Or, pour lui, l'autorité n'a pas de forme arrêtée ; la liberté n'a pas de limite clairement indiquée : c'est un double péril. Il fait sortir la loi de la volonté nationale ; il couvre la famille avec le Code civil ; il met la propriété sous la protection du garde champêtre. Voilà les éléments dont dispose le libéral tricolore. C'est en vain qu'on cherche chez lui des principes ; on ne rencontre que des expédients ; ce qui prouve que ses intentions valent plus que ses théories. On ne conserve rien avec rien.

Le libéral tricolore croit surtout à l'habileté ; elle est le premier article de son symbole. Il y a une habileté de bon aloi qui réside dans le talent ; elle honore celui qui la possède ; elle rend aux nations de précieux services : finalement elle constitue l'homme d'État. Ce n'est pas toujours celle que pratique le libéral. Lui commence par écarter Dieu. Quand on lui parle de la part de Dieu dans le gouvernement du monde, il a souvent assez de religiosité pour ne pas y contredire. Déiste, il nomme encore la Providence ; mais ce n'est chez lui qu'une expression politique synonyme de *la force des choses*, une convenance de langage plutôt qu'un acte de foi.

L'habileté du libéral tricolore qui se passe de Dieu, au moins pratiquement, contient de plus le mépris des hommes : c'est un de ses caractères les plus odieux. Le libéral croit peu à l'homme ; il croit davantage à l'égoïsme. Les principes ne le

gênent guère ; s'ils existent, ils sont dans les régions sidérales. Parce qu'il n'en a pas, il suppose que les autres se sont débarrassés de ce bagage incommode ; en tout cas, il se fait fort d'en triompher. Dieu est très-haut et presque absent ; les hommes sont en bas. Le libéral reste entre les deux, appuyé sur son habileté, qui lui inspire une confiance sans bornes. Il attend impatiemment l'heure de s'en servir, au milieu des difficultés de la situation. Pourtant sa présomption a été souvent confondue.

C'est surtout au parlement que le libéral déploie son habileté. Le régime des assemblées politiques est ancien dans le monde ; tous les peuples libres l'ont pratiqué. Il serait injuste de s'inscrire en faux contre lui sans aucune réserve. Le sénat de Rome a fait d'assez grandes choses pour qu'il convienne d'en parler avec respect. Le christianisme, qui a apporté sur la terre la vraie liberté, a donné au régime des assemblées politiques une sorte de consécration. Le concile atteste, par sa majesté et par la fécondité de ses résultats, l'influence que les assemblées peuvent exercer sur la destinée des nations. Mais le parlement moderne diffère, sous plusieurs rapports, des assemblées dont l'histoire a gardé le souvenir. Il n'est pas toujours l'expression vivante de ce tout organique qu'on appelle la société : les conditions et les intérêts n'y sont pas assez représentés. Le hasard du scrutin fait sortir des groupes de citoyens déter-

minés en chiffres, des représentants souvent incapables, quelquefois indignes, qui n'éclairent pas les questions, et n'apportent aux débats que les passions de la place publique. Aussi le parlement est une armée divisée contre elle-même, qui a son aile droite et son aile gauche, avec des centres correspondants. La parole est sa gloire et son péril. La discussion manque de mesure, car elle porte sur tout, même sur les axiomes. Les philosophes, qui les premiers mirent en question la valeur des facultés humaines, portèrent un coup funeste à la raison : les politiques téméraires, qui tourmentent les problèmes sociaux, s'exposent à ébranler les bases des nations ; c'est ce qui arrive chez nous. Le parlement moderne, qui sauve peu de chose, compromet tout. Les sceptiques, les railleurs, les sophistes, les athées donnent un libre cours à leur verve indiscrete, et les leçons du parlement, que la presse vulgarise l'instant d'après, tombent sur l'âme d'un peuple pour la désorganiser.

Le parlement, qui n'est pas interprété par tous de la même manière, offre dans certains cas des inconvénients plus graves encore. La simple théorie de la *division des pouvoirs* est dépassée : alors le parlement devient l'expression plus ou moins mitigée, et plus ou moins sincère, de la souveraineté du peuple. La preuve de ceci se trouve dans la trop célèbre formule : « Le roi règne et ne gouverne pas. » On ne pouvait pas dire plus énergiquement que la royauté n'est qu'une délégation chargée

d'exécuter les volontés du parlement. Il est vrai que cette formule n'a jamais reçu une application absolue, en principe, car la royauté gardait le droit de *veto* et le droit de dissolution, deux prérogatives qui pouvaient, ce semble, la défendre contre les usurpations du parlement : en fait, le parlement a toujours brisé dans les mains de la royauté constitutionnelle son sceptre de roseau, en se tournant vers l'opinion publique dont, à tort ou à raison, il se dit l'image, et en la faisant éclater comme une torpille sous son trône ébranlé. Un certain nombre d'hommes ont gagné leur gloire à ce jeu terrible. Pour échapper à ce péril, il ne reste à la royauté captive qu'à ratifier aveuglément tous les votes du parlement. Mais la conscience ne lui permet pas toujours tant de résignation; d'ailleurs elle ne s'arrêterait pas sur les bords de l'abîme : en se faisant complice des erreurs de son temps, elle ne prépare que mieux sa chute irréparable.

Un autre symptôme des fausses tendances du parlement moderne apparaît dans ce qu'on appelle l'initiative parlementaire. On sait qu'en vertu du droit d'initiative le parlement peut inscrire à son ordre du jour tel projet de loi qu'il lui plaît de mettre en délibération, alors même qu'il le sait peu agréable à la Couronne. Il faut convenir que ce droit, qui ne fortifie guère la royauté, est de nature à lui susciter de sérieux embarras. Il n'est pas moins évident que ce droit sent singulièrement la souveraineté, et que l'usage en est très-dangereux,

de quelque délicatesse qu'il soit accompagné, puisque la royauté ne peut écarter un projet inopportun qu'en priant humblement ses auteurs dans la coulisse, ce qui n'est pas très-fier, ou en refusant sa sanction au vote de la majorité, ce qui n'est pas toujours sage. Nous ne concluons pas de là que la royauté doit faire toute seule : nous avons condamné dans une autre partie de cet ouvrage la souveraineté séparée ¹. Mais dans l'union nécessaire de la royauté et de la nation ; pour réaliser un bon gouvernement, il faut que l'initiative parte d'en haut, et non pas d'en bas : ainsi on arrive au régime représentatif, l'ancien droit français, qui nous a valu de longs siècles de prospérité au dedans et au dehors.

Ces considérations expliquent pourquoi le parlement a des ennemis, même parmi les partisans des assemblées politiques. Voilà pourquoi le parlementarisme, mot nouveau né de nos erreurs, est suspect et exprime la corruption d'une institution heureuse, mieux qu'un progrès réalisé par la sagesse contemporaine.

Tel est le terrain sur lequel le libéral tricolore se place avec complaisance. Quand on lui demande ses doctrines politiques, il répond qu'il est parlementaire. Cependant le parlementarisme n'est pas tant une doctrine qu'une forme ; ce qui établit avec évidence sa stérilité quand il est seul. En effet, la

1 1^{re} partie, de *l'Autorité*, ch. xvi.

vie est une force avant d'être une forme. Or la force réside dans une substance, et non pas dans l'appareil qui lui sert de véhicule. L'appareil artériel est dans l'économie animale un élément assez essentiel, non pas en lui-même, mais parce qu'il porte le sang qui, en se distribuant, répare les pertes, entretient les parties faibles, et avec son excédant contribue à l'accroissement du corps. En réalité, c'est le sang qui vivifie et non pas les canaux qui le conduisent. Le parlementarisme est un mécanisme ingénieux, quoique un peu compliqué, destiné à mettre en jeu tous les éléments sociaux et à les modérer les uns par les autres. On peut disputer sur les avantages et les inconvénients de ce système : une chose est certaine, c'est que sa valeur dépend des doctrines qu'il débite. Il ne suffit donc pas de dire : Je suis parlementaire ; il faut ajouter : Je crois aux principes, ou, Je doute de tout. Dans le premier cas, on travaille à la grandeur de son pays ; dans le second, on conspire contre lui. Le libéral tricolore prend la forme pour le fond : il s'y renferme avec une joie difficile à comprendre. Pourvu qu'au parlement il obtienne une majorité conservatrice, il répond de tout. Il s'appuie sur elle comme sur du granit ; il y échafaudé son gouvernement, convaincu qu'il bâtit pour l'éternité. Quels efforts pour réunir cette majorité ! Quelle adresse de parole ! Quels tours d'esprit ! Il connaît l'endroit sensible de l'assemblée ; il ménage ses préjugés ; il flatte ses passions ; il séduit son

imagination. Il est à la tribune comme un artiste devant un piano : il promène ses doigts exercés sur la gamme humaine dont il remue toutes les touches. En l'écoutant, on bénirait Dieu qui a accordé à l'homme la parole, si l'on n'était pas tenté de regretter un don devenu funeste dans la bouche d'un retors de parlement.

En cas que la parole ne fasse pas assez bien la besogne, le parlementaire emploie l'intrigue, plus redoutable encore parce qu'on ne l'entend pas. Il passe de droite à gauche et de gauche à droite, comme la navette du tisserand sur la chaîne de la toile. Il *trame*, sans conscience et sans honneur. Il fait des pactes secrets avec tous les partis. Tant que dure la crise, les concessions ne lui coûtent rien, même quand elles sont au détriment de la chose publique. Mais il sait le moyen de se dégager. Il fait peur aux peureux ; il exploite les modérés ; il allèche les ambitieux ; il attrape les sots. Peu à peu les extrémités se taisent, les centres se rapprochent ; la majorité est formée, et le tour est joué : le parlementaire a sauvé la patrie ! Debout sur sa corde, le balancier aux mains, il attend les applaudissements du monde. Un billet signé du roi l'invite le soir à souper ; c'est sa plus douce récompense.

Le libéralisme fait éclore de brillantes individualités, qui seraient moins en vue sous un régime plus solide ; mais il ne profite pas autant à la société. Quand on étudie son histoire, on s'étonne

de l'indigence de ses résultats. S'il suffisait de s'agiter dans le vide, de nommer des commissions, de présenter des avant-projets, de s'épuiser en vaines discussions de casuistique à propos d'un règlement, de produire des amendements à l'infini sur toutes les questions, etc., le libéral tricolore serait incomparable. Mais quand on a l'honneur de diriger les affaires d'un grand pays, il faut autre chose. Avant tout, il faut affirmer, ou nier, ce qui est une autre manière d'affirmer. Pour cela, il faut croire fortement, croire au bien ou au mal, à l'ordre ou à la révolution. Quand l'effort répond à l'intensité de la foi, nécessairement on laisse après soi une trace qui est un bienfait ou une calamité, et dont la postérité garde le souvenir. Le libéral tricolore évite avec un soin égal l'affirmation et la négation : sa spécialité, c'est d'être *juste milieu* ; le vieil adage dit : *In medio stat virtus* ; ce qui signifie qu'il faut éviter l'exagération en restant en deçà ou en allant au delà de la vérité. Mais le libéral abuse des axiomes de la sagesse antique. Sous prétexte d'éviter les extrémités, il ne fait rien. Or, entre la vérité et l'erreur il n'y a pas de milieu ; il faut choisir. Le moyen terme n'est pas tenable ; c'est du scepticisme, c'est de l'indifférentisme : ce n'est pas une vertu.

Comme on dit : Le style c'est l'homme, on peut dire : La doctrine c'est l'homme. L'homme de foi est vigoureux, accentué, prompt à se décider, et tourné vers les solutions radicales. Son visage reflète sa

théologie. Le libéral tricolore est pâle et impuis-
sant; il se délecte dans les transactions; il louvoie
entre les difficultés; il ajourne les principes, et se
contente d'une planche pour atteindre le rivage.
C'est surtout dans les crises sociales que sa misère
se trahit. Quand il y va de la vie des nations,
quand une faiblesse peut tout perdre, quand un
acte généreux peut tout sauver, le libéral tricolore
met son symbole à la poche. Il s'efface entre les
partis extrêmes; il oscille de l'un à l'autre, prêt à
faire l'appoint de tous les deux, selon les cir-
constances; il désole le bon droit; il retarde son
triomphe, quand il ne prépare pas celui de l'en-
nemi. C'est cette attitude qu'on décore du nom
pompeux de modération; nous, nous disons que
c'est le néant. Cette modération élégante va bien
pour orner le cercueil des nations, et pour les
mettre en terre selon le cérémonial. S'il s'agit de
les régénérer, il faut du souffle. Le libéral trico-
lore ne communique pas la vie, parce qu'il ne la
possède pas.

Tel est le libéral cher aux classes moyennes, d'où
il sort, dont il a le tempérament, et dont il repré-
sente les tendances. C'est une question entre phi-
losophes de savoir où réside l'âme humaine : les
uns lui donnent pour siège le cerveau, d'autres le
cœur; quelques-uns soutiennent qu'elle est par-
tout, parce que sa simplicité se concilie avec l'ubi-
quité. Nous ne savons pas davantage où réside
l'âme sociale, si c'est dans l'aristocratie, dans la

démocratie, ou si elle est répandue dans tout le corps social. En partageant cette dernière opinion, nous sommes peu porté à croire qu'elle habite surtout les classes moyennes, le commerce, l'industrie, la petite propriété, moins encore les fines académies. Dans ces milieux on vit de l'âme sociale; on ne fait rien pour en soutenir la grandeur, et pour l'empêcher de s'affaïsser dans le matérialisme. On se pique d'honnêteté, et l'on n'a pas toujours tort; mais cette honnêteté ne profite à personne. On aime la paix, et l'on sème la guerre. On veut l'ordre, et l'on en sape les fondements. On est convaincu qu'il n'en faut pas davantage pour faire prospérer la chose publique. C'est une erreur; mais dans ces milieux, on ne peut pas monter plus haut. Les révolutions périodiques, qui viennent troubler cette fausse sécurité, ne sont pas des leçons suffisantes, et, après un siècle de déceptions, la béatitude bourgeoise est au même degré. C'est ici le ventre social; l'âme est ailleurs.

Si l'on cherche le libéral tricolore dans l'histoire, on a peine à le découvrir, et on se demande s'il a des ancêtres. A coup sûr il en a, mais de sa qualité. Nous n'avons pas tout à fait inventé ce type maladif, peut-être l'avons-nous perfectionné. Dans tous les temps il y eut des esprits chimériques et des cœurs défaillants, qui cachèrent le vide de leurs doctrines et la médiocrité de leur courage derrière l'étiquette de la prudence. Mais ils ne sont jamais plus nombreux ni plus goûtés qu'aux

époques de décadence ; on peut les prendre comme des symptômes, quand on veut étudier la vie des nations. A force d'être nuls, ils causent des événements graves ; mais ils ne les signent pas. Voilà pourquoi, étant partout, ils ne sont nulle part : le silence les enveloppe comme un suaire couvre les morts. Ils ont fait le mal d'un siècle, ils n'en ont pas fait le bruit. Ils travaillent pour d'autres qui ont le bénéfice des résultats obtenus, tandis que, effacés, presque méprisés, ils descendent dans l'oubli, n'emportant ni la haine ni l'amour de leurs contemporains. Les Girondins semblent avoir échappé à cette triste destinée ; ils doivent leur célébrité d'abord à leur éloquence, ensuite à leurs malheurs. Si Vergniaud n'avait pas ressuscité Démosthènes dans les séances de la Convention ; si Robespierre, Danton, Marat ne formaient pas un horrible contraste avec les républicains de 1793 ; si, le 31 mai, vingt-neuf d'entre eux n'avaient pas été mis en état d'arrestation ; si, le 31 octobre, vingt n'étaient pas montés sur l'échafaud, payant de leur tête leur attitude, ni leur modération ni leur fédéralisme ne leur auraient donné le relief historique dont ils jouissent. Il n'y a que deux figures qui se détachent vigoureusement sur le fond ensanglanté de la révolution française : Louis XVI et le jacobin, la victime et le bourreau. Tout le reste est anodin. Aujourd'hui la situation est extrême comme alors : le bien et le mal sont en présence. Le bien, qui semble vaincu, arbore fièrement sa bannière ; les

« fils de Brutus lui opposent leur sinistre étendard :
« voilà les champions qui se disputent l'avenir.
« Malgré leur habileté, les libéraux tricolores ne
« comptent pas. Ils sont les girondins du XIX^e siècle,
« moins la gloire.

« De toutes les écoles, a écrit Donoso Cortès,
« l'école libérale est la plus stérile, parce qu'elle
« est la moins savante et la plus égoïste... Impuis-
« sante pour le bien, parce qu'elle manque de toute
« affirmation dogmatique; impuissante pour le mal,
« parce qu'elle a horreur de toute négation intré-
« pide et absolue, elle est condamnée, sans le
« savoir, à aller se jeter avec le vaisseau qui porte
« sa fortune, ou dans le port du catholicisme, ou
« sur les écueils socialistes. Cette école ne domine
« que lorsque la société se dissout. Le moment de
« sa domination est ce moment transitoire et fugi-
« tif où le monde ne sait pas s'il choisira Barabbas
« ou Jésus, et demeure en suspens entre une affir-
« mation dogmatique et une négation suprême. La
« société alors se laisse volontiers gouverner par
« une école qui jamais n'ose dire : *j'affirme*, qui
« n'ose non plus dire : *je nie*, mais qui répond tou-
« jours : *je distingue*. L'intérêt suprême de cette
« école est que le jour de la négation radicale ou
« des affirmations souveraines n'arrive pas, et,
« pour l'empêcher d'arriver, elle a recours à la
« discussion, vrai moyen de confondre toutes les
« notions et de propager le scepticisme. Elle voit
« très-bien qu'un peuple qui entend perpétuellement

« des sophistes soutenir sur toutes choses le pour
« et le contre, finit par ne plus savoir à quoi s'en
« tenir sur rien, et par se demander si réellement
« la vérité et l'erreur, le juste et l'injuste, le hon-
« teux et l'honnête sont choses contraires, ou si
« ce ne serait pas plutôt une même chose considé-
« rée à des points de vue divers. Si longues que
« puissent paraître dans la vie des peuples les
« époques de transition et d'angoisse où règne ainsi
« l'école dont je parle, elles sont toujours de courte
« durée. L'homme est né pour agir; et la discussion
« perpétuelle, incompatible avec l'action, est trop
« contraire à la nature humaine. Un jour arrive où
« le peuple, poussé par tous ses instincts, se ré-
« pand sur les places publiques et dans les rues,
« demandant résolûment Barabbas ou Jésus, et rou-
« lant dans la poussière la chaire des sophistes ¹. »

¹ Donoso Cortès, *Essai sur le catholicisme*, liv. II; *Questions fondamentales*, chap. VIII, page 279.

CHAPITRE V

LE LIBÉRAL ROUGE

Le libéral tricolore est difficile à définir, parce qu'il est un être intermédiaire dont on peut dire plutôt ce qu'il n'est pas que ce qu'il est. Le libéral rouge est plus saisissable, parce qu'il est plus saisissant. Il n'est pas une demi-nature, ou un genre composite : il est un type, la justice demande qu'on le reconnaisse. Le libéral tricolore porte avec lui son extrait de naissance : il a été conçu dans la vieillesse de sa mère, il est le produit d'un affaiblissement. Le libéral rouge a une autre provenance. Quand les nations ont perdu la tête, elles bouillonnent et grondent comme des volcans, jusqu'à ce que la situation crève et que la lave coule de toutes parts ; le libéral rouge est une éruption.

Tout ce qui est complet satisfait l'esprit. Or il n'y a ici-bas de complet que le bien et le mal. Tout le reste s'éloigne ou se rapproche plus ou moins de ces

deux formes, et tient autant de la ruine que de l'esquisse. A ce point de vue, le libéral rouge est intéressant. L'étude de ses caractères donnera le sens et la mesure de notre pensée.

Le premier caractère du libéral rouge c'est la synthèse, signe certain d'une nature énergique. Il saisit le problème humain corps à corps, il le presse, et aucune de ses parties ne lui échappe. Il y a trois problèmes dans un : la religion, le pouvoir et l'ordre social. Ces trois termes vont de Dieu à l'homme, embrassant la création intellectuelle et morale ; tout est là. Le tribun qui promène sa pensée sur cette vaste échelle a déjà un peu de majesté. Tels furent dans le dernier siècle les éléments de la conspiration philosophique qui, passant dans les faits, devait amener la plus terrible révolution des temps anciens et modernes. L'encyclopédie fut le germe du mal : elle était dirigée contre Dieu, contre la monarchie et contre la société. Les impies, les révoltés et les économistes s'y donnent la main : les mêmes noms tristement célèbres se rencontrent dans cette trilogie de la destruction. Cependant Voltaire exprima mieux la haine du Christ, Jean-Jacques Rousseau la haine des rois, Babœuf la haine de la famille et de la propriété. Voltaire fut aidé des gens de lettres. Rousseau par les francs-maçons, et Babœuf par les illuminés et les théosophes. Voilà le plan ; la Convention se chargeait de l'exécuter ; on sait si elle s'en acquitta.

Pièces en main, l'auteur des *Mémoires du jacobin-*

nisme a démontré que le jacobin est la résultante des trois tendances que nous avons analysées. « Ainsi tout est le même dans cet antre des jacobins « et dans les arrière-loges dont il avait pris la « place : identité d'adeptes, identité d'objets, de « principes, de complots, de moyens, de serments. « Tout montre à l'historien cette coalition des « adeptes de l'impiété, des adeptes de la rébellion « et des adeptes de l'anarchie, ne formant désor- « mais qu'une seule et même secte, sous le nom « désastreux de jacobins. Nous connaissons les uns « sous le nom de sophistes, les autres sous celui « d'arrière-maçons, et les autres enfin sous celui « d'illuminés. Ils ont perdu jusqu'à ces noms qui les « distinguent les uns les autres ; ils ne sont plus « que jacobins ¹. »

Le jacobin n'est pas mort. Depuis quatre-vingts ans il s'est développé, et c'est lui qui, sous les noms de socialiste, de radical, d'internationaliste, nous menace, encore maintenant, sous le rapport religieux, politique et économique. La plus légère observation suffit pour s'en convaincre.

La religion est un des objectifs du jacobin : c'est un hommage indirect qu'il lui rend. Tandis que le conservateur sceptique passe sans s'en occuper, parce qu'il l'a éliminée de son symbole politique, le jacobin s'arrête devant elle, et il pense. Il a découvert dans cette force, qui, d'après lui, vient de la

1 Barruel, *Mémoires du jacobinisme*, t. V, ch. xi, page 109.

superstition, un obstacle sérieux au triomphe de ses projets. Il la voit partout sur son chemin, lui disputant les esprits par des influences trop réelles. Aussi il la maudit, il la poursuit, il a juré sa perte. Dans le ciel, Dieu est son principe; dans le temple, le prêtre est son ministre; dans le monde, le peuple est sa dupe. On sait ce que le jacobin pense de Dieu ¹, ce qu'il réserve au prêtre, et ce qu'il dit au peuple. Quand il est question de religion, le jacobin paraît atteint de monomanie : il ne se possède pas, son œil étincelle, sa lèvre est écumante, sa tête se dresse, sa main se lève et se crispe : il est en face de son plus cruel ennemi. Le Satan de Milton, émergeant des ténèbres, rencontre la lumière, et il l'apostrophe en s'écriant : « Soleil, je te hais ² ! » Dans l'Évangile, qui est une histoire et non pas un poème, l'esprit du mal s'irrite de la présence de Jésus et lui dit par la bouche des possédés : *Ne me tourmentez plus ! Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, ô fils de David* ³ ? » Le jacobin cherche le Christ partout, pour le proscrire de partout, du temple, de l'école, de la famille, de la loi et même des cœurs de ceux qui l'adorent; mais il succombe dans cet effort impie, et c'est son désespoir.

La monarchie est, après la religion, ce que le jacobin déteste le plus au monde. D'abord il est

1 1^{re} partie, de l'Autorité, chap. xi.

2 Milton, *Paradis perdu*.

3 Marc. v, 7.

l'ennemi de tout pouvoir qu'il n'exerce pas, car ce pouvoir le gêne. La religion est une force morale ; le pouvoir est une force matérielle. La religion étouffe les concupiscences ; le pouvoir comprime les émeutes. La vague bat sa digue, et le méchant la barrière qui l'arrête. Mais parmi toutes les formes de pouvoir, la monarchie a le privilège de ses antipathies. C'est peut-être parce qu'elle est la forme qui ressemble le plus au gouvernement de Dieu ; car Dieu est un roi. En tous cas, c'est parce qu'elle est la forme de pouvoir la plus générale, la plus antique, celle qui a rendu à l'humanité les plus grands services ; c'est surtout parce qu'elle est la forme qui assure le mieux l'ordre, qui garantit avec le plus de certitude les droits de tous, et qui, au besoin, concentre le plus rapidement sous sa main des éléments suffisants de résistance. Des raisons tout opposées rendent la république chère au jacobin. Ici son orgueil est à l'aise. Outre qu'un pouvoir abstrait, qui réside dans une assemblée, ne lui pèse pas tant, parce qu'il paraît moins être un pouvoir ; sous le régime égalitaire, lui, homme de peu, souvent homme de rien, il est une unité. Numériquement il vaut son voisin, et il peut aspirer au premier rang, aussi bien que d'autres mieux partagés par la naissance, par le génie et par la vertu. Son infériorité est une chance de plus ; car elle le met à l'abri de la jalousie, qui n'épargne pas le mérite. D'ailleurs le monde de la démocratie, soumis à des chocs périodiques, se détraque

souvent : le changement est son état normal. Ceci favorise encore le jacobin, candidat perpétuel du pouvoir, et qui attend impatiemment, derrière la porte, l'heure de supplanter un rival plus heureux. Il a horreur d'un pouvoir héréditaire ; il n'endure pas un pouvoir viager ; la vie est courte, et si la société s'accommode de la stabilité, il n'y trouve pas son compte : il ne veut pas mourir sans avoir régné. Ainsi s'explique son éternelle diatribe contre la monarchie. Il se plaît à la confondre avec la tyrannie, sans se douter qu'il réalise mieux qu'elle, quand il est maître, ce crime de lèse-nation.

Or les matières religieuses et politiques n'épuisent pas l'aspiration du jacobin. Il va au fond, et il s'en prend à la société elle-même, en se plaçant sur le terrain économique. On a remarqué, en effet, sa passion pour l'étude de certains sujets redoutables : la propriété en général, l'agriculture, l'industrie, le commerce, le travail, son organisation, les salaires, les rapports des maîtres et des ouvriers, les coalitions, les lois successorales, les associations ; telles sont les questions qui remplissent sa pensée. S'il jouit de quelque notoriété dans son parti ; s'il sait tenir la plume dans un journal ou porter la parole dans un club et à la tribune nationale, il a émis son sentiment et de temps en temps il a attaché son nom à un système. On connaît ses solutions. Elles sont neuves, et par conséquent absurdes, contraires à la tradition humaine, au droit individuel, à la fécondité du travail, à la

dignité de notre espèce. Elles renversent la famille ; elles abolissent le mariage ; elles abaissent la paternité ; elles ravalent la femme en la réduisant au rôle animal de la procréation , quand elles ne livrent pas toutes ses pudeurs au régime infâme de la communauté : elles enlèvent quelquefois à l'enfant le caractère de la légitimité , en écartant la question d'origine et en refusant de distinguer entre les produits humains : dans le troupeau social on compte par têtes. Toutes ces folies, qui dépassent celles de la république de Platon , le jacobin les débite dans ses harangues , et il essaie de les appliquer. Les preuves de ce que nous avançons sont partout. Depuis Babœuf , Fourier ¹ , Saint-Simon ² , et Proudhon ³ sont les trois sommités de l'école : ils ont fait assez de bruit pour qu'il soit inutile d'en dire davantage.

Quand on se pique d'être un profond politique, il est évident qu'on ne peut pas éviter les problèmes d'économie sociale. Cependant, de quelque génie qu'on soit doué, comme on n'a pas plus d'esprit que tout le monde, il est sage de respecter la

¹ *Théorie des quatre mouvements. — Traité de l'Association domestique, agricole. — Le Nouveau Monde industriel. — Le Phalanstère.*

² *De la Réorganisation de la société européenne. — L'Industrie. — L'Organisation. — Le Système industriel. — Catéchisme des industriels.*

³ *Contradictions économiques. — Confessions d'un révolutionnaire.*

nature et de ne pas voir un effet de l'égoïsme humain là où apparaît la main du Créateur. Le jacobin a intérêt à condamner ce qui est, parce qu'à tout prix il veut jouir. Cette convoitise un peu basse le tourmente et le pousse aux aventures. La gloire est trop subtile : elle n'est pas son démon familier, au moins quand elle est seule. Le plus souvent il ne possède rien. Les quelques millionnaires du parti sont une exception ; ils ne naquirent pas dans l'or, mais ils veulent y mourir : sous ce rapport, il ne faudrait pas mettre leur civisme à de trop rudes épreuves. Les grands financiers de l'époque qui débutèrent au phalanstère ne tardèrent pas à le désavouer. Quant aux marquis égarés qui traînent leur blason dans les loges, ils perdirent à la même heure l'honneur et l'argent. Ils font bon marché du premier ; ils vont demander l'autre à la révolution. Mais, en général, le bagage d'un jacobin est léger. Il languit dans l'ombre ; il est las de sa sobriété : le brouet de Sparte est une allusion historique qui achève bien ses périodes quand il parle au peuple ; volontiers il le remplacerait par du *beefsteak* ou du *plum-pudding*. Le travail est sublime, néanmoins il préfère des rentes. L'ouvrier est le premier homme du monde ; pourtant il se console de n'être que le second sous l'hermine des magistratures. C'est pour arriver qu'il proclame le droit de tous. Parvenu à son but, on le voit se dégager de la vile multitude, et prendre rang parmi les gens comme il faut. Riche, il ne lui reste

qu'une ambition, celle de marier sa fille avec un descendant de vieille race. Tel est le jacobin : voilà pourquoi il aime l'économie sociale.

Il a une autre raison. Certaine doctrine économique lui donne prise sur le peuple. Rien n'est impuissant ici-bas comme une idée, si elle reste une pure idée. Elle peut intéresser un institut où des esprits d'élite se nourrissent d'analyse transcendante, comme les fleurs vivent de rosée et de soleil ; mais en dehors de quelques cénacles il faut autre chose. Les faits répondent mieux à l'attente du grand nombre. Or les faits économiques sont les plus saisissants. La liberté met sur les lèvres des masses une chanson patriotique ; la fraternité leur arrache un léger sourire mêlé de défiance ; l'égalité des conditions, quoique irréalisable, est leur idéal. L'homme qui annonce au monde cette terre promise où chacun mangera le raisin de sa vigne, assis sous son figuier, celui-là est un magnétiseur qui séduit, qui entraîne, et qui peut marcher contre les lois, sûr de n'être pas abandonné de ses soldats. Quand une révolution violente déracine les institutions d'un pays, et jette à bas des pouvoirs jusque-là respectés, dans cette œuvre perturbatrice, les rôles sont divers. Des orateurs distingués réclament la liberté au nom des droits de l'homme ; ils demandent la réforme, en traçant des abus administratifs un tableau sombre ; ils ouvrent devant l'imagination publique les brillantes perspectives d'un avenir nouveau : ces dis-

cours portent leurs fruits. Les gens de lettres, les avocats, les médecins, les journalistes saluent de leurs sympathies ces doctrines généreuses : la révolution est faite au centre. Mais qu'un économiste prenne la parole à son tour et décrète la loi agraire, aussitôt les masses dressent la tête et sanctionnent la mesure : la révolution est faite en bas. C'est Gracchus qui en a décidé : Gracchus réussit toujours là où Cicéron, éloquent mais conservateur, est exposé à échouer.

La synthèse est le premier caractère du jacobin ; le second c'est le radicalisme. Les réformateurs n'ont jamais manqué ; de nos jours ils foisonnent. La manie de réformer la société est en proportion des misères morales des individus qui la composent, et qui ne songent guère à s'appliquer le remède dont ils menacent leur siècle. Seulement il y a réformateur et réformateur. En opérant sur la même échelle, les uns n'en veulent qu'aux abus, les autres en veulent aux institutions ; de là la célèbre division des conservateurs et des radicaux. Le jacobin fait table rase du passé : tout ce qui est vieux est faux. Rien ne résiste à ses ravages : ni les lois, ni les usages, ni les mœurs, ni les droits acquis, ni la science, ni l'art, ni les monuments, ni le langage. Pour lui, les axiomes de la politique sont en défaut ; la raison des âges ne fait pas autorité. Tous les grands hommes ont tort, excepté les penseurs excentriques qu'il range parmi ses précurseurs. Dieu lui-même est un préjugé qui ne trouve

pas grâce à ses yeux. Il y a dans cette attitude en face de l'histoire quelque chose qui fait peur, et qu'un orgueil monstrueux peut seul expliquer. L'histoire impose aux plus fiers, car l'histoire c'est l'homme multiplié par Dieu; c'est la résultante grandiose de ces deux activités combinées dans le temps et l'espace. Les montagnes nous écrasent; la mer nous donne une idée de notre petitesse; l'histoire, par son étendue et sa profondeur, inspire la modestie. Pour la biffer d'un trait de plume; pour dire : C'est maintenant qu'elle commence, il faut être plus ou moins qu'un homme : une divinité ou un démon. Quand certains conquérants, ayant pris une ville d'assaut, passaient ses citoyens au fil de l'épée et ne laissaient pas pierre sur pierre; quand ils faisaient promener sur les champs où fut Troie, *et campos ubi Troja fuit*, le soc de la charrue pour en effacer les dernières traces, ordonnant qu'on jetât du sel dans les sillons, pour qu'on sût bien qu'on la vouait à la stérilité, et que, loin de produire des citoyens, elle ne porterait pas même du blé, ils donnaient la mesure de leur férocité et aussi de leur puissance. Le jacobin emploie ce procédé pour la société entière; dans son vocabulaire, cela s'appelle la *liquidation*.

Après cet immense déblaiement, il songe à bâtir la cité de ses rêves. Le plan adopté est sans précédent; il est tout entier dans son cerveau. Plusieurs philosophes ont caressé l'idée d'une république parfaite, dans des œuvres qu'on nomme encore, mais

qu'on ne lit plus. Ils ont fait sourire la postérité, ils n'ont pas mérité ses anathèmes; on ne leur confierait pas aujourd'hui un portefeuille de ministre, on les prend encore pour d'honnêtes gens. *L'Utopie* de Morus, *l'Atlantide* de Bacon, la *Cité du soleil* de Campanella et la *Salente* de Fénelon sont des échantillons qui attestent chez leurs auteurs, avec l'absence de tout esprit pratique, un amour sincère de l'humanité. Les conceptions du jacobin prouvent tout autre chose : c'est la haine qui les inspire et non pas l'amour, c'est l'égoïsme et non pas le dévouement. Sa phraséologie ne doit faire prendre le change à personne.

Il commence par créer Dieu! C'est un dieu de sa façon, qui n'a de véritable que le nom. Tour à tour déiste, matérialiste, panthéiste, athée, il a une théodicée indéfinissable. Cependant son dieu, quand il ne se confond pas avec l'humanité, quand il n'est pas la somme de ses aspirations, et qu'il ne roule pas dans les successives transformations du progrès indéfini, ce dieu ressemble singulièrement au néant. En tout cas il n'est pas un tyran : il ne gêne aucune passion; il ne condamne aucun mouvement; il ne châtie aucun crime; il a fermé l'enfer qui n'est que la douleur; il attend les peuples dans son ciel : ce ciel c'est l'avenir établi sur les bases nouvelles de la science sociale.

Après avoir créé Dieu, le jacobin crée l'humanité; la sienne ne ressemble pas à l'humanité réelle. Celle-ci est un mélange de grandeur et de misère ;

c'est ce mélange qui constitue sa physionomie spécifique. On trouve chez elle des tourments, des contrastes et des chocs qui prouvent qu'elle traverse une épreuve. Là elle se dépouille de son grossier involucre; elle s'essaie à un vol plus hardi; elle prélude à une destinée dont elle a le pressentiment; mais elle se donne souvent de tristes démentis, par des faiblesses qui affligent plus qu'elles n'étonnent. Voilà l'humanité que tous les penseurs d'élite ont aperçue et décrite, depuis Salomon jusqu'à la Bruyère. Les uns pleurent, les autres rient : ceux-ci la relèvent à ses yeux et la consolent; d'autres achèvent son abaissement et lui enlèvent l'espérance; tous ont saisi le mystère du dualisme qu'elle porte dans ses entrailles, et qui se reflète dans sa vie extérieure.

Le jacobin a découvert une autre humanité; c'est, dit-il, la véritable, qui était restée trop longtemps incomprise. C'est l'honneur du jacobin de présenter au monde une *palingénésie*. D'après lui, il y a de l'harmonie dans les facultés de l'humanité. L'esprit, la volonté, l'amour, les sens eux-mêmes ne sont que les notes d'un même accord; seulement il faut connaître la loi de cet accord. En effet, un son quelconque n'est qu'un son; on ne peut pas dire qu'il est juste ou qu'il est faux, tant qu'il n'est pas déterminé par la place qu'il occupe dans une série de sons, et par le rapport qu'il a avec celui qui le précède, qui l'accompagne ou qui le suit. Un son peut donc être toujours utilisé, en le

fondant dans l'unité de la composition. Tout ce que les moralistes ont dit contre les passions est pure déclamation. La lutte qu'ils prescrivent à la nature contre elle-même, en l'obligeant à tourner une faculté contre l'autre, est une doctrine sauvage, aussi pernicieuse que celle qui soufflerait la guerre civile aux diverses provinces d'une nation. Tout est bien dans l'être intelligent et libre ; chaque pensée est exacte, chaque désir est saint, chaque effort est sublime. Le mal consiste à étouffer les aspirations de son cœur. Ainsi l'humanité est ramenée, de par les nouveaux réformateurs, aux grands principes de l'homogénéité dans la vérité. La philosophie antique a erré sur ce point. Quand Horace a écrit « qu'il voit le mieux et qu'il fait le pire », il a manqué d'esprit. L'Évangile n'est que la consécration de ce préjugé séculaire au profit de la tyrannie. Les deux lois que l'apôtre saint Paul sentait en lui sont des fragments d'une personnalité encore inexplorée. Les deux hommes que Louis XIV disait connaître au pied de la chaire de Bourdaloue, n'étaient que les deux moitiés de son *moi*, dont il était inconscient.

Le jacobin va jusqu'au bout. Après avoir dévisagé l'humanité en psychologie, il lui fait violence dans l'ordre social. Partant de cette donnée, que la société n'est que l'individu épanoui, le jacobin travaille à établir entre les diverses conditions de la société l'harmonie qu'il croit avoir réalisée entre les facultés de l'âme. Il commence par opprimer les

personnalités : sous le niveau brutal de l'égalité, toute distinction s'efface. Ainsi il obtient un premier résultat, qui est la matière gouvernable, et qu'on pourrait nommer *la pâte humaine*. C'est de là que Fourier¹ extrayait les trois forces célèbres : le capital, le travail et le talent, forces prises en bloc et exploitées comme on exploite une carrière, au profit de l'intérêt général. Le groupe remplace la famille. Le groupe se compose d'unités similaires : la hiérarchie en est exclue. Les rapports de cause à effet, de supérieur à inférieur, et réciproquement ; l'hérédité, qui est comme la chaîne des générations ; l'amour, cette sève puissante qui circule dans tous les rameaux de l'arbre humain et qui le fait vivre ; toutes ces saintes choses sont remplacées par la collectivité irresponsable. Quant aux groupes qui, en s'additionnant, forment la société, ils s'unissent en vertu de l'attraction passionnelle, loi suprême qui doit désormais régir notre espèce. Ceci réalise le phalanstère, l'idéal des réformateurs contemporains, destiné à remplacer la vieille société, œuvre de mensonge, qui a duré trop longtemps.

Dans ces derniers temps, la théorie du jacobin a pu se dégager de certaines exagérations par trop burlesques, qu'on ne trouve que dans Fourier et Saint-Simon. On a voulu la ramener à des formules plus humaines et plus pratiques. C'était le moyen

¹ *Théorie des quatre mouvements.*

de lui faire trouver grâce devant le positivisme des nouveaux partisans qui ne rêvent plus autant, et qui songent sérieusement à *organiser*. Le communisme absolu s'est transformé en socialisme; c'est une nuance de l'erreur que les savants saisissent, mais qui échappe aux travailleurs. Cabet, Louis Blanc et Proudhon ont introduit les tempéraments nécessaires pour rendre plus prompt le triomphe de leurs doctrines. Au fond, c'est la même chose. La suppression plus ou moins complète de la propriété, de la personne et de la famille, voilà le but; l'association, voilà le moyen. L'Internationale renferme dans ses vastes flancs toutes les écoles socialistes; elle n'est elle-même qu'une application plus large de la vieille hérésie. Elle supprime la patrie; elle fait tomber entre les peuples les frontières et les douanes, en attendant de faire disparaître les langues, et de mêler dans un vaste enclos toutes les races de la terre. C'est toujours le même plan : étouffer l'homme sous l'humanité, la liberté sous l'égalité, le droit sous la force, l'esprit sous la matière. L'esclavage antique est certainement distancé; si Platon n'a pas trouvé des maîtres, il a du moins fait des disciples très-distingués.

De peur de ne pas paraître assez sérieux dans une étude aussi grave, nous mentionnerons à peine les prétentions que le jacobin élève sur la nature elle-même. La transformation qu'il prépare doit s'étendre au delà du monde humain, pour arriver jus-

qu'aux espèces inférieures et aux éléments inanimés. Il est certain que la férocité des animaux, le rayonnement des astres et les émanations du sol ne sont pas sans inconvénients pour la société projetée. Ces abus devront disparaître comme les autres devant les conquêtes du travail et le progrès incessant de la science. Les animaux, charmés par la civilisation, cette magicienne irrésistible, ne viendront pas sans doute caresser les citoyens apprivoisés de la grande république. Mais comme c'est un axiome économique incontestable que toute force doit être utilisée, les animaux présenteront leur tête pour recevoir le joug, et ils traîneront le char triomphal de l'humanité. Le cheval et le bœuf perdront leur monopole, et partageront avec d'autres l'honneur de nous promener. Le soleil modèrera ses ardeurs; il n'allumera plus des tempêtes dans les airs, ni la fièvre dans notre sang. La terre sera féconde; cependant elle ne boira plus la sueur de l'ouvrier, dispensé par la machine de tout effort cruel. La couronne de ses printemps sera éblouissante, et les fruits de ses étés feront ployer les greniers. Si l'on dégage l'idée de la forme mystique qui l'enveloppe; si l'on écarte certaines extravagances qui restent au compte de Considérant, on trouve que cette peinture du monde futur est en réalité le programme de nos modernes réformateurs. Quand ils amplifient ce thème, les écrivains de la révolution, ordinairement sombres et menaçants, deviennent poètes. Il y a dans leurs rêves comme

un ressouvenir du paradis perdu, et de cet âge d'or* que tous les peuples ont célébré.

Tout n'est pas fabuleux dans ces légendes. A la première page de la Bible, nous voyons l'homme debout, au milieu d'un monde de délices. Les éléments sont à ses ordres; les animaux défilent devant lui, et il donne à chacun son nom ¹; les fleurs poussent sous ses pieds; les eaux murmurent sa gloire; les oiseaux chantent sa royauté; la douleur est bannie de ce séjour. Mais, d'après le livre sacré, Dieu y descendait chaque matin, et il était familier avec l'homme ². Le philosophe jacobin rêve de faire de notre planète l'éden de l'homme : c'est sa première erreur, car le présent ne doit pas enjamber sur l'avenir. Ensuite il chasse Dieu de cet éden; c'est sa seconde erreur, plus grave que l'autre; car il n'y a pas de bonheur sans Dieu. Quoiqu'on dise, quoi qu'on fasse, le monde établi sur les bases les plus démocratiques ne sera jamais un ciel; car le travail, la maladie, la tristesse et la mort en seront jusqu'au bout les conditions amères, en dépit de tous les utopistes. S'ils pouvaient en bannir tous les maux, ils ne parviendraient qu'à faire un enfer organisé. Quand les missionnaires catholiques parlaient du ciel aux Indiens du Mexique, ceux-ci leur demandaient s'ils y trouveraient les

¹ Gen. II, 20.

² Gen. III, 8.

Espagnols. Sur leur réponse affirmative, les Indiens s'écriaient : « Dans ce cas, nous n'en voulons pas ! » On nous pardonnera de ne pas désirer une place au paradis démocratique, si nous devons l'occuper de moitié avec les jacobins.

Le jacobin est synthétique dans son dessein ; il est radical dans ses solutions ; il a la réputation d'être logique. S'il ne l'est pas entièrement, il l'emporte, sous ce rapport, sur le libéral conservateur, voué par position à toutes les inconséquences. Nous ne disons pas que le jacobin a des principes, de peur de profaner le mot ; mais à coup sûr il a des axiomes. Il les pose intrépidement à la face du ciel et de la terre ; il les met au-dessus de la discussion. Un secret instinct, juste cette fois, l'avertit qu'avec la discussion on n'aboutit à rien. Quand tout le monde frémit, il est calme ; si l'on proteste, il proteste à son tour, et il garde ses formules. Est-il sincère ? N'est-il qu'un charlatan ? Nous n'avons à juger que son rôle, et il faut convenir que là il est logique. Il croit que la religion est un abus, et il la proscrit ; que la propriété est un vol, et il la confisque ; que l'organisation du travail repose sur une iniquité, et il la bouleverse. Pour lui le peuple est tout, et il en appelle sans cesse au peuple. Il voit le droit dans le nombre ; il cherche le nombre et il en fait son piédestal. Il admet la légitimité du caprice national ; c'est pourquoi il se tient prêt à révolutionner chaque matin avec la multitude. C'est horrible, mais c'est consé-

quent; le jacobin n'a pas peur d'une conclusion. Nous lui en tenons compte.

Ceci explique pourquoi le jacobin pratique la violence sans façon. Rarement il fait de la diplomatie. Il met la force au service de l'idée; il brise les résistances; il étouffe les réactions par des procédés sommaires. Il professe la souveraineté du but; et telle est l'énergie qu'il met à le poursuivre, que rien ne peut l'en détourner. Aussi le jacobin est intolérant par tempérament comme il est dogmatiseur. Il n'est pas très-épris du parlementarisme. Aux dissertateurs il préfère les hommes d'action. Le mécanisme ingénieux des contre-poids entre les fractions d'une assemblée, dans lequel se complaisent les *dilettanti* de la politique, ne va pas à son humeur. Il n'est pas assez délicat pour vivre dans les nuances, ni assez souple pour se plier aux transactions. On ne réussit dans cet art qu'avec du tact et de la patience : il n'a ni l'un ni l'autre. Lui confier la mission de rapprocher les esprits, c'est charger un cyclope de faire de la dentelle. Il admet à peine la délibération; il s'exaspère en face de la contradiction. Il s'empare de la tribune comme d'un point stratégique en temps d'émeute; il expose ses pensées, et à ceux qui ont l'air de les nier, il montre le peuple massé sur la place publique. Le canon est la dernière raison des rois : le peuple est la dernière raison du jacobin.

Le jacobin aime la dictature. Quand il accepte une assemblée, c'est à condition qu'elle sera une

dictature collective. La Convention est demeurée pour lui le modèle du genre. Il veut la dictature une et indivisible, qui soit la source de tous les pouvoirs et qui les garde en les déléguant; une dictature qui ramasse sous sa main toute la vie nationale et l'étouffe à force de la comprimer; une dictature qui achève l'œuvre de centralisation commencée avant lui, et qui devienne irrésistible à quiconque s'opposerait à sa marche. De là à la Terreur il n'y a qu'un pas. Quand il le faut, le jacobin l'évoque pour mieux dominer. Nous dirions qu'il est un Louis XIV en bonnet phrygien, si nous ne craignons de manquer de respect au grand roi, et de faire trop d'honneur à celui qui n'en sera jamais que la sanglante parodie.

Après cela, le jacobin doit se résigner au verdict que l'opinion, éclairée par de nombreuses expériences, a rendu sur lui. Le jacobin n'est pas libéral : sur ses lèvres ce mot n'est qu'un mensonge. On n'est pas libéral parce qu'on s'adjuge la permission de tout faire, tandis qu'on ravit aux autres les droits les plus sacrés. On n'est pas libéral parce qu'on insulte Dieu, parce qu'on méprise le bon sens des siècles, parce qu'on outrage la morale, parce qu'on excite les passions, parce qu'on trouble la paix publique, parce qu'on porte de profondes atteintes à la gloire et aux finances des nations. On est égoïste, on est violent, on est vandale, on est larron, on est scélérat : on n'est pas libéral.

La vraie liberté ne doit rien au jacobin; au

contraire, elle a tout à craindre de ses desseins sinistres. Quand elle disparaît dans un de ces inter-règnes que nos désordres nous méritent si souvent, c'est lui qui la proscrit. Sa mémoire est attachée aux dates néfastes de notre histoire : ces dates sont pour lui un pilori. Il les rappelle avec emphase ; la pudeur devrait l'empêcher d'en parler. Il invoque à tout propos la souveraineté du peuple. Qu'on ne se laisse pas prendre à ce style de club, inventé pour tromper les masses. Les droits du peuple sont imprescriptibles, dit le jacobin ; seulement, que le peuple ne s'avise pas de préférer la monarchie à la république, de voter le budget des cultes, ou de mandater des instituteurs congréganistes. Dans ce cas, il outre-passerait sa puissance ¹. Le peuple sera fréquemment convoqué aux comices ; c'est à la condition de recevoir le mot d'ordre et de l'exécuter avec abnégation, comme le soldat exécute la consigne. A tout prix, il faut de la discipline dans le parti ; et, pour l'obtenir, le jacobin soumet ses sectaires au régime de la passivité : voilà son libéralisme !

L'inquisition est célèbre. Le moyen âge, qui l'inventa, dit-on ², l'appliqua à la défense de l'Église et de la société. Nos contemporains en font depuis

¹ Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, 1^{re} série.

² L'inquisition est au fond de tout gouvernement ; elle est donc de droit naturel, et par conséquent aussi ancienne que le monde.

cent ans une critique amère et outrée. On sait que le jacobin ne l'épargne pas : c'est une des cordes du clavecin révolutionnaire qu'il fait vibrer avec le plus de profit. Quand l'âme de Brutus sommeille dans les multitudes, et que le catholicisme est par trop envahissant, le jacobin joue son air favori à l'oreille de son énorme pupille, et il le sauve de la séduction cléricale. Nous sommes surpris de ses antipathies ; probablement le jacobin ne se connaît pas : cela arrive quelquefois. Mais qu'il le sache ou qu'il l'ignore, il aime l'inquisition et il la pratique. L'inquisition du moyen âge n'a qu'un tort à ses yeux, c'est d'avoir été tournée contre ce qui représentait alors la révolution. Du reste, l'institution est bonne ; et si la révolution devenue maîtresse peut, à son tour, la retourner contre la société et contre l'Église, elle n'aura garde de ne pas employer ce précieux instrument de règne. Son histoire le prouve. La loi des suspects dépasse en rigueur tout ce qu'on impute à Torquemada. Le terrible Espagnol peut du moins répondre à la postérité qui l'accuse parce qu'elle ne sait pas ce qu'elle dit, qu'il ne chagrina jamais que les méchants, et que les bons citoyens lui durent le repos dont ils jouirent dans un siècle tourmenté. Le jacobin est de l'école qui viole le domicile ; qui fait le relevé de la fortune privée, pour préparer l'impôt sur le revenu ; qui s'enquiert des plats qu'on sert à table, et qui aspire à en régler le nombre, en attendant d'inviter le propriétaire à les porter à la commune, pour en

prélever sa portion ; qui prend note des opinions , qui écoute les soupirs , qui épie les mouvements , qui fait des procès de tendance , qui soupçonne la modération , qui punit la prudence , qui encourage les délations . Nous avons l'air de traduire Tacite burinant le portrait de Tibère ou de Domitien ; nous traçons le tableau fidèle des inquisiteurs révolutionnaires , qui oppriment les peuples au nom de la liberté , qui censurent les institutions antiques en les parodiant , et se donnent à eux-mêmes des démentis qui les feraient rougir , si l'honneur pouvait se peindre sur le front de pareils hommes .

Les individualités pétries de vertus et de vices , comme celles qui ne sont qu'une synthèse de vices , ont une incontestable originalité . Le jacobin possède ce relief . Avec son dogmatisme tranchant , avec l'audace de ses prétentions , avec le cynisme de sa franchise , avec l'impétuosité de sa marche et l'indomptable ardeur qu'il déploie dans la lutte , le jacobin fait sensation . Il laisse sa trace partout où il passe , et dans les situations compliquées , même quand la victoire lui échappe , on compte avec lui .

Ce n'est pas un nouveau venu dans le monde ; il n'a de moderne que le nom qu'il porte , et les formes diverses dans lesquelles il s'enveloppe , selon les circonstances . Il a de la race , il représente la grande tradition du mal . Le jacobin a pour ancêtre l'hérétique ; qu'il ne se moque pas de cette parenté , car elle est certaine . Tout hérétique est un libre penseur , tout libre penseur est un révolté ; seulement

la révolte est restée quelquefois dans les pures régions de l'idée, et ceux qui ne cultivent guère la métaphysique ne s'en doutèrent pas. Le plus souvent la révolte a retenti dans l'ordre des faits par une conséquence bien logique, sinon légitime, et la société bouleversée a pris connaissance du catéchisme importé par l'orgueil des sectaires. Ne remontons pas au déluge, ni au temple de Salomon. Dans l'ère chrétienne, nous trouvons au iv^e siècle les manichéens répandus dans tout l'empire¹. Au xii^e siècle, les albigeois sont maîtres d'une partie de l'Occident; ils gardent leurs positions pendant les deux tiers du xiii^e². Or les sophistes, les républicains et les économistes du xviii^e siècle, qui deviennent les jacobins de 93, sont à coup sûr les héritiers de la sanglante erreur qui se déroule dans notre histoire³. C'est Condorcet qui le premier a signalé cette affiliation « avec les hommes du Midi
« qui se réunirent pour adopter une doctrine plus
« simple, un christianisme plus épuré, où l'homme,
« soumis à la Divinité seule, jugerait par ses propres
« lumières de ce qu'elle a daigné révéler dans les
« livres émanés d'elle. Des armées fanatiques, dirigées par des chefs ambitieux, dévastent les pro-

1 Saint Augustin, *de Moribus manich.*, *contra Faustum*. — S. Épiphane, *Histoire des hérésies*.

2 Baronius. — Fleury. — iii^e et iv^e concile de Latran (collection Labbe.)

3 Barruel, *Mémoires du jacobinisme*.

« vices... Cependant ils ne purent empêcher cet
« esprit de liberté et d'examen de faire souvent des
« progrès. Réprimé dans le pays où il osait se mon-
« trer, où plus d'une fois l'intolérante hypocrisie
« alluma des guerres sanglantes, il se reproduisait
« et se répandait en secret dans une autre contrée ;
« on le retrouve à toutes les époques ¹ ».

Voilà les albigeois suffisamment indiqués. Les jacobins continuent à propager l'esprit de *liberté et d'examen*. Assurément tout paraît différent entre les insurgés des temps féodaux et les internationalistes du moment. Mais il ne faut pas longtemps réfléchir pour découvrir les analogies qui les unissent. Les albigeois et les jacobins sont les ennemis de Dieu et des hommes. Ils professent une hérésie colossale, qui est à la fois religieuse, politique et sociale. Ils la professent à outrance, poussant à bout leurs principes, et réalisant entièrement leur effroyable programme. Les uns et les autres aiment le mystère. Ils s'y renferment silencieusement, quand ils ne sont pas les plus forts, attendant avec une patience digne d'une meilleure cause l'heure d'accomplir leurs desseins. Devenus maîtres de la situation, ils courent aux armes, et se ruent comme des barbares sur la chose publique : ils pillent les propriétés ; ils égorgent les citoyens paisibles ; ils incendient les temples ; ils violent les monastères ; ils immolent les prêtres ; ils proscrivent ceux qu'ils

¹ Condorcet, *Esquisses d'un tableau historique*.

ne peuvent pas atteindre. La société tombée entre leurs mains homicides croit que sa dernière heure a sonné. Il y a une étude comparée à faire entre les révolutions des XII^e et XIII^e siècles et celles qui ont marqué la fin du XVIII^e, et qui se reproduisent périodiquement de nos jours. Le sectaire manichéen de Béziers, de Carcassonne, d'Albi et de Toulouse est le frère aîné du communard de Paris, de Lyon et de Marseille. Ils ne se distinguent que par le costume et le langage : la dogmatique, le but et le moyen sont identiques. Ce fait prouve l'antiquité du mal sur la terre, et prouverait presque son unité, si l'unité n'était pas le criterium incommunicable de la vérité.

Il y a pourtant une différence entre les albigeois et les jacobins : elle n'est pas dans leur organisation respective, mais dans les sociétés au milieu desquelles ils se sont manifestés. Les albigeois rencontrèrent, pour leur disputer le terrain, une société robuste, appuyée sur les principes et capable de les réduire, comme en effet elle le fit. Les jacobins sont plus heureux : ils ont affaire à une société en dissolution. L'Église leur tient tête. L'Église est dans tous les temps la sentinelle vigilante qui pousse le cri d'alarme quand la république chrétienne est en danger. Les jacobins le savent ; aussi lui ont-ils voué une haine proportionnée à sa résistance. La société moderne est de meilleur accommodement. Quand les jacobins descendent dans la rue, elle se met en défense, et elle tire le canon en pleurant.

On comprend qu'on tue des hommes à regret. Ce qu'on ne comprend pas, c'est que cette société imprudente tolère le jacobinisme la veille de ses insurrections, et qu'elle le tolère encore le lendemain. Quelle est cette sagesse nouvelle ? Comment faut-il appeler cette manière de gouvernement ? On écrase les faits dès qu'ils se produisent ; on néglige les causes qui les engendrent. Les faits sont des extériorités qui regardent la loi ; les idées sont des essences qu'elle ne peut pas diriger. On a, d'ailleurs, un moyen sûr de mettre tout en équilibre dans le monde moderne. Ce moyen, inconnu des anciens, et dont nous pouvons, à bon droit, revendiquer toute la gloire, remplit notre époque de son nom. Nous avons écrit l'histoire des libéraux ; étudions maintenant le libéralisme ¹.

¹ Nous devrions placer ici l'histoire des catholiques libéraux ; mais, à cause de l'importance du sujet, nous en ferons l'objet d'un traité à part.

CHAPITRE VI

DU LIBÉRALISME D'APRÈS LA TRADITION HUMAINE

Le libéralisme est un ensemble de doctrines religieuses et sociales qui tendent à affranchir plus ou moins les esprits dans l'ordre spéculatif, et les citoyens dans l'ordre pratique, de la règle que la tradition leur avait partout et toujours imposée. Ces doctrines ont créé une ère d'émancipation universelle qui suppose que l'humanité a atteint sa majorité, et qu'elle peut désormais se passer de tutelle, même de celle de la vérité. Ces doctrines sont désignées, dans la langue du temps, sous le titre de *principes de 89*, ou de *conquêtes de la révolution*, ou de *esprit de la société moderne*. On voit que si l'on prend le libéralisme en bloc, il est aussi aisé de l'absoudre que de le condamner, quoique sa formule générale le rende déjà équivoque. C'est pourquoi il faut employer l'analyse, qui nous permettra

de porter un jugement équitable sur les divers éléments qui le constituent. Mais avant d'en venir au détail, quelques observations nous paraissent nécessaires.

Nous avons vu plus haut que l'absence d'une notion claire de la liberté est la cause des interprétations divergentes dont elle est l'objet, et des difficultés dont cette matière est hérissée. Le libéralisme n'étant qu'une application de la liberté aux institutions religieuses et politiques dont se compose la société, il doit naturellement participer de son caractère indéterminé. Cependant il est possible de le préciser sous un certain rapport. En effet, le libéralisme se prend en mauvaise part, au moins chez les catholiques : il se distingue de la vraie liberté, telle que nous l'avons exposée d'après les écrivains les plus autorisés, en ce qu'il reconnaît à l'erreur et au mal les mêmes droits qu'à la vérité et au bien. Nous savons donc sa nature, malgré les obscurités que la terminologie moderne a répandues sur lui. A la lueur des événements terribles dont il est la raison dernière, on achève de saisir ce qui pourrait rester d'incertain dans sa teneur générale. L'embarras vient d'un autre côté. Le libéralisme est une erreur, parce qu'il est un écart en dehors de la règle. Or cet écart n'est pas le même dans toutes les écoles libérales ; d'où il suit que le libéralisme est une erreur *graduée*.

Cette note n'est pas particulière au libéralisme. Il n'y a d'unité que dans la vérité. La vérité est un

point indivisible, parce qu'il est inétendu et semblable au centre d'un cercle, qui en résume toute la superficie dans sa simplicité. Voilà pourquoi la vérité s'exprime par oui ou par non. Elle n'admet pas le plus ou le moins : elle est. Ainsi elle se définit comme Dieu même, dont elle est la splendeur ; Dieu s'appelle : *Celui qui est* ¹. De là la vigoureuse cohésion des esprits qui l'épousent et qui la propagent. L'erreur n'a pas d'unité ; elle est susceptible de toutes les augmentations et de toutes les diminutions. De là ses variations successives, qui font le désespoir des statisticiens les plus intrépides, et qu'on ne peut pas plus prévenir qu'on ne peut les énumérer.

Le libéralisme est fatalement sujet à cette misère, plus encore que d'autres erreurs, parce qu'il est une synthèse d'erreurs, et qu'il peut, comme un démon célèbre, s'appeler *légion*. En effet, sa compréhension est si grande, les problèmes qu'il aborde sont si complexes, qu'on se rend compte du vague qui règne dans les expositions qu'on en fait, quelque bonne volonté que ses partisans y apportent. On conçoit encore mieux le vague des esprits qui n'ont pas étudié la matière *ex professo* ; car, à part le défaut de réflexion, bien peu sont assez puissants pour embrasser tant de sujets à la fois.

C'est pourquoi le libéralisme se divise et se subdivise à l'infini. On peut, à bon marché, se donner

¹ Exod. iii, 14.

le plaisir de mettre deux libéraux aux prises, et assister ainsi à une nouvelle représentation *des Frères ennemis*. Il nous souvient d'avoir entendu un prélat français exposer la théorie du libéralisme d'une façon familière et piquante : « Le libéralisme, « disait Sa Grandeur, est une affaire de *salade* « dont la bonté dépend des doses auxquelles on « emploie les éléments contradictoires qui entrent « dans sa composition. » Sous cette métaphore de cuisine se cache l'idée suivante : le libéralisme est le mélange, en proportions diverses, du vrai et du faux, du bien et du mal, de l'autorité et de la licence, de l'ordre et du désordre. C'est ce mélange, plus ou moins parfait, qui constitue la *salade* sociale. Mais avec les mêmes éléments on obtient des combinaisons à l'infini, à la seule condition d'en changer les proportions. Alors chacun a son libéralisme; il n'est donc pas surprenant qu'on cesse de s'entendre et que la lutte soit éternelle.

Sous le titre de libéralisme, on comprend assez ordinairement deux groupes de libertés très-distinctes. Dans le premier groupe, il faut ranger d'abord le séparatisme ou la sécularisation des esprits, des mœurs et des institutions publiques : ce résultat s'obtient en éliminant la religion de partout, pour la renfermer dans le temple ¹. Le séparatisme

¹ Le séparatisme est la véritable racine du libéralisme. C'est l'idée qui représente le plus exactement l'erreur contemporaine. Dans cet ouvrage, nous considérons principalement le séparatisme

a pour cortège obligé la liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté d'association, la liberté de la presse et ses accessoires, tels que la liberté de l'imprimerie, des théâtres et de l'art en général. Dans le second groupe, nous plaçons la liberté du travail, la liberté commerciale, les libertés naturelles de la province et de la commune, la liberté de l'individu, qui consiste à ne pouvoir pas être inquiété arbitrairement, enfin la liberté du

au point de vue social, en tant qu'il isole les institutions politiques du catholicisme ; mais il a une portée plus vaste, qu'on peut mesurer dans le *Syllabus* de 1864, où il est condamné sous tous les aspects. Ainsi le séparatisme s'applique aux rapports de la raison et de la foi, et signifie la séparation de la science, surtout de la philosophie, avec la révélation et l'autorité religieuse. (*Syllabus*, Prop. II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII.)

Le séparatisme s'entend de la morale indépendante. (Prop. LVI, LVII, LVIII, LIX, LX.)

Le séparatisme exprime la sécularisation du mariage chrétien, qui échappe à l'Église, et n'est réglementé que par la loi. (Prop. LXV, LXVI, LXVII, etc., jusqu'à la Prop. LXXIV inclusivement.)

Le séparatisme est encore la séparation de l'école avec l'Église, pour être placée sous la juridiction exclusive de l'État laïque, qui n'enseigne aucune religion. (Prop. XLV, XLVI, XLVII, XLVIII.)

Le séparatisme social, qui est l'objet de cette étude, n'étant au fond que l'application du séparatisme spéculatif ou doctrinal, les mêmes propositions qui condamnent le second s'étendent encore au premier. Il convient cependant d'y ajouter la Proposition LV, qui exprime cette erreur d'une manière plus radicale. Elle est ainsi conçue :

Ecclesia a Statu, Statusque ab Ecclesia sejungendus est.
« L'Église doit être séparée de l'État, et l'État de l'Église. »

père de famille, qui renferme la liberté de tester et la liberté d'enseignement. Nous donnons le nom de libéralisme au premier groupe ; nous réservons celui de liberté pour le second. Nous respectons la liberté, et nous allons essayer de réfuter le libéralisme. Tout ce que nous avons à dire ne conviendra peut-être pas à chaque école en particulier ; nous les prenons toutes *in globo*. Par ce moyen, nous sommes assuré de ne pas calomnier le système.

Cela posé, nous disons que le libéralisme, considéré comme doctrine sociale, est une nouveauté dont aucun peuple n'a donné l'exemple dans l'histoire. C'est son premier caractère, bien digne de fixer notre attention. La nouveauté nous plaît ; cependant elle devrait nous être suspecte. On n'invente pas en morale, qu'il s'agisse de la société ou de l'individu. La nouveauté est la marque des hérésies. Le libéralisme est une véritable hérésie sociale. Ici nous n'invoquerons pas la tradition des peuples catholiques, toute démonstrative qu'elle est ¹. Nous n'en avons pas besoin. Les païens suffisent : ils ont d'ailleurs l'avantage d'inspirer toute confiance à ceux auxquels nous nous adressons. Laissons déposer ces derniers témoins : la vérité

1 Si nous n'établissons pas ici la tradition catholique avec des textes qui sont partout, c'est parce que nous regardons ce fait non-seulement comme indubitable, mais encore comme admis par tout le monde, principalement par les libéraux, qui en font un crime à l'Église.

est bonne à recueillir, d'où qu'elle vienne. Or les peuples païens les plus épris de la liberté politique n'ont jamais professé la doctrine du libéralisme, et ne l'ont jamais appliquée à leurs institutions. Sous ce rapport, les païens anciens et modernes se ressemblent. De là cette conclusion : le libéralisme n'est pas seulement antichrétien, il est contre nature.

Les Orientaux sont connus. La race sémitique est religieuse; les savants de l'Institut en conviennent. Ils exagèrent même son tempérament extatique, pour bannir le surnaturel de la Bible. Sous la tente du désert, et plus tard dans les cités qu'il édifie, le Sémite ne fait rien sans Dieu. Ses législateurs n'eurent garde de blesser ses instincts. De Moïse à Mahomet, tous en tinrent compte dans leurs institutions. La Judée est un temple autant qu'une nation. L'Égypte sort de ses hypogées hiératique comme son écriture, éduquée par ses prêtres, et soumise jusqu'au bout à leurs influences. La Perse est inséparable de ses mages, et le feu sacré qu'elle adore est le symbole le plus complet de son génie. L'Assyrie ne présente pas un autre spectacle. Tous les empires qui se succèdent sur le Tigre et l'Euphrate obéissent à la loi religieuse. L'Orient est le pays de la réglementation. Les doctrines, les mœurs, les conditions, les plaisirs, les fêtes, tout est contrôlé : le libéralisme ne s'accuse nulle part.

Les traditions de l'Orient furent importées chez

les Occidentaux par les voyageurs, par les philosophes et par les colonies qui, en suivant le soleil, vinrent peupler les espaces vides des îles de la mer. Nous les voyons se conserver intacts au milieu des plus grands développements des libertés politiques et civiles. Il faut citer souvent les Grecs et les Romains; et ce n'est pas notre faute s'ils s'imposent aux méditations du penseur, nous ne devons accuser que leur gloire. Or c'est un fait notoire que ces peuples n'ont pas pratiqué le libéralisme. Vérifions cette assertion en détail.

D'abord, on ne trouve pas chez eux l'ombre du séparatisme, qui n'est que l'athéisme social. Pour eux, la société se composait d'un corps et d'une âme : le corps s'appelait le pouvoir temporel, ou politique; l'âme se nommait le pouvoir spirituel, ou la religion. L'État, résumé de la société, était à la fois un corps et une âme; il était une autorité politique, et il avait une religion. L'organisation sociale était telle à Athènes, à Sparte et à Thèbes. Pour s'en convaincre, il suffit de remuer les monuments de la littérature de ces peuples et de consulter leurs historiens ¹.

1 « De quelle importance l'oracle de Delphes lui seul ne fut-il pas pour la Grèce! Que de fois sa voix prophétique signala les tyrans et les méchants en dévoilant leurs destinées!... Toujours interrogé et toujours obéi, soit qu'il fortifie au nom des dieux de salutaires institutions, soit qu'il révèle des monuments de l'art restés inconnus ou la muse qui pouvait les enfanter, soit qu'il donne une sanction aux principes de la morale et du droit

A Rome le pontificat était une fonction considérable dans la république et une dignité très-recherchée. Le flamme de Romulus et de Numa avait grandi en importance avec les institutions nationales. Pendant longtemps il ne sortit que des rangs du patriciat. Le peuple se souleva plus d'une fois pour pouvoir prétendre à cette charge comme à toutes les autres, donnant par ses colères la mesure de l'estime qu'il professait pour les choses saintes. Le pontife était presque l'égal du consul. C'est lui qui interrogeait les oracles; c'est lui qui observait les entrailles des victimes ou le vol des oiseaux avant les grandes entreprises de la paix ou de la guerre. Le sénat ne décidait de rien sans avoir pris son avis. Le pontife était partout et se mêlait à toutes les affaires : on le voyait au forum et dans les camps; si les dieux étaient irrités, il les calmait par des sacrifices; si la république était en danger, il élevait ses mains suppliantes; après la victoire il rendait grâces au Ciel et il faisait des libations sur les *tumuli* des soldats morts pour leur pays. Il appendait dans les temples les drapeaux conquis sur l'ennemi; il dessinait les nouvelles frontières, il signait les instruments de paix. Le

des gens!... Et, pour que sa puissance fût sans bornes, il prit sous sa protection l'assemblée des amphictyons, conseillers et juges suprêmes des États de la Grèce entière; leurs sentences acquirent ainsi tout le poids de l'autorité religieuse.» (Herder, *Philosophie de l'histoire*, t. II, liv. XIII, ch. iv.)

jour des calendes, le pontife appelait le peuple au Capitole pour lui annoncer les fêtes du mois, et lui désigner les ides et les nones. Il réglait l'année; il rédigeait les grandes annales dites *livres pontificaux*. Ces détails indiquent assez l'influence que le pontife exerçait officiellement sur les choses politiques et civiles. Il était la patrie à genoux devant les autels ¹.

La patrie païenne est mal connue de nos modernes rationalistes. Ils ignorent qu'elle s'appuyait sur la religion comme sur sa base principale. Dans cette patrie, respectable malgré ses erreurs et ses folies, il y avait des fêtes d'obligation pendant lesquelles il était défendu de travailler, comme il était ordonné de prier. Au nom du salut public, elle faisait décréter par ses pontifes des supplications solennelles et des jeûnes rigoureux. Le peuple se soumettait à ces prescriptions par conviction;

1 « Le mélange de la religion avec le gouvernement dans l'État romain contribua éminemment à sa grandeur civile et militaire. Dès l'origine de la cité et dans les âges les plus brillants de la république, le sacerdoce était entre les mains des citoyens les plus illustres, à la fois hommes d'État et guerriers. Les empereurs eux-mêmes ne dédaignèrent pas d'en exercer les fonctions; par où l'on comprend comment les cérémonies du culte échappèrent au vrai fléau de toute religion nationale, à l'indifférence ou au mépris, que d'ailleurs le sénat empêcha de naître tant qu'il en eut le pouvoir. Aussi Polybe, cet excellent politique, attribue-t-il en partie les vertus des Romains, particulièrement leur fidélité et leur incorruptible véracité, à l'influence de cette religion. » (Herder, *Philosophie de l'histoire*, t. III, liv. XIV, ch. II.)

les libres penseurs, par respect humain, et pour ne pas compromettre une réputation dont leur ambition avait besoin. Le spectacle qu'offraient les nations antiques pendant leurs fêtes était grandiose. Leur piété était une partie de leur gloire; la superstition la gâtait, mais elle n'empêchait pas qu'elle ne fût réelle.

La liberté de conscience, qui n'est que la liberté de penser en matière de religion, existait moins qu'on ne croit chez les peuples dont nous parcourons les fastes. La liberté de conscience est une formule derrière laquelle se cache souvent ou l'indifférentisme religieux ou l'athéisme positif. Or l'impiété, de quelque nom qu'on l'appelât, était d'abord flétrie par l'opinion, ensuite recherchée et punie par les lois comme le vol et l'assassinat. C'était une doctrine admise partout, que l'outrage fait à Dieu retombait sur la société, et qu'en tout cas, la société avait pour devoir de défendre l'honneur de celui qu'elle adore comme son principe et sa vie. C'est une donnée de sens commun; il ne faut donc pas s'étonner de son universalité. La loi sur le sacrilège, impossible en plein christianisme, était inscrite dans les codes. Il y avait des choses saintes, des lieux sacrés et des personnes inviolables. L'attentat dirigé contre eux avait une gravité exceptionnelle, et le châtement qui le frappait sortait des limites des pénalités vulgaires. Sans doute il y avait, plus encore qu'aujourd'hui, des esprits fourvoyés qui radotaient dans leurs élucubrations, et débi-

taient devant leurs disciples les inepties auxquelles ils doivent leur immortalité. L'apôtre saint Paul leur a fait le procès au second chapitre de l'*Épître aux Romains*; son réquisitoire ne laisse rien à désirer. Mais nous ne croyons pas qu'ils fussent payés pour égayer les intelligences, pour corrompre les mœurs et préparer ainsi la décadence de leur patrie. Du moins nous n'avons pas les preuves que le mensonge eût reçu l'institution de l'État. Ce qui est plus certain, c'est que les athées se gênaient pour répandre leurs erreurs. Ce n'est un secret pour personne, que les philosophes anciens avaient un double enseignement, l'un *ésotérique* ou caché pour un petit nombre d'initiés, l'autre *exotérique* ou public et destiné à la multitude. Ils réservaient pour le premier toutes les vues particulières et neuves. Ils avaient le soin, dans le second, de ne pas heurter les préjugés et de respecter les traditions; sauf, quand ils se rencontraient derrière la toile, à éclater de rire comme les aruspices dont parle Cicéron. Ceux qui bravaient le sentiment des masses s'exposaient à la persécution, qui plus d'une fois se déchaîna contre eux ¹. La mort de Socrate prouve que

1 « Nous trouvons dans la Grèce, comme à Rome, la philosophie en face de la religion. Si cette dernière était en Orient un mystère de science et de vénération, elle fut en Occident un mystère de science et d'incrédulité. On apprenait dans les mystères que tout ce que le vulgaire adorait n'était que folie; mais les sages n'osaient pas déchirer le voile, connaissant ce qui pourrait en arriver de funeste. Ainsi, lorsqu'en Orient et en Égypte le savoir

l'homme de l'idée ne pensait pas sans péril autrement que ses contemporains. Socrate, le plus sage des mortels, selon le témoignage de l'oracle, et un des plus brillants génies qui aient honoré l'humanité, Socrate n'était pas libre penseur. Il avait découvert le Dieu véritable, le Dieu personnel, distinct de la matière et gouvernant le monde. Il croyait au devoir, à la responsabilité de l'âme et à son immortalité. Certes, cette théologie était sublime, et à l'époque où elle fut professée, elle était miraculeuse. On a pu l'appeler sans flagornerie *la préface humaine de l'Évangile* ¹. Il fallait couvrir de fleurs celui qui l'avait exposée ; cependant il mourut victime de la vérité. Traduit devant ses juges, jeté dans un cachot, après avoir refusé de fuir par respect pour les lois, après s'être entretenu avec ses amis de la vie future qu'il entrevoyait, il gâta sa gloire en immolant un coq à Esculape, et il but d'une main assurée la ciguë qu'on lui présentait. On le prit pour un athée. C'était une erreur ; mais le supplice qu'on lui fit subir confirme notre sentiment. La société païenne n'a pas connu la liberté de conscience ; nous voulons dire qu'elle ne l'avait

était renfermé dans les sanctuaires, il l'était en Grèce dans les écoles : nulle part il n'était libre. Que le philosophe renie sa propre conscience et adore dans le temple ce dont il se rit au fond du cœur, sinon le sort de Socrate et d'Anaxagore l'attend. » (César Cantu, *Histoire universelle*, t. I, II^e Époque, *Religion chez les Grecs*.)

1 De Maistre.

pas inscrite dans ses codes comme un droit imprescriptible.

La liberté de conscience mène à la liberté des cultes, car le culte n'est que la conscience manifestée. La même société qui refusait la première, n'accordait pas plus facilement la seconde. Elle avait un culte national, seul autorisé à l'exclusion de tout autre. L'État sans Dieu n'était pas inventé. Qu'importe que ce culte fût monstrueux ? Qu'importe qu'il fût dans la même patrie spécial pour chaque province, pour chaque cité et pour chaque bourgade ? Nous ne défendons pas ici le polythéisme ; nous constatons un principe : entre nous et nos adversaires, c'est toute la question. Ce principe est, qu'il n'était pas loisible au premier venu d'importer dans sa patrie un culte de sa façon, pour élever, en face du culte légal, autel contre autel ¹. L'histoire de l'établissement du christianisme dans le monde romain s'explique en partie par cette législation et par les dispositions qu'elle faisait naître dans les esprits. Assurément rien ne man-

¹ Les ordonnances des Douze Tables portent : *Separatim nemo habessit deos neve advenas nisi publice adscitos* : « Que personne n'ait des dieux étrangers et nouveaux sans la sanction publique. »

Voltaire cite cette loi ; ce qui ne l'empêche pas de découvrir, même dans l'empire romain, l'esprit de tolérance. « On donna cette sanction à plusieurs cultes : tous les autres furent tolérés. » (*Essai sur les mœurs*, t. I, *Des Romains*.) C'est un témoin suspect.

quait au christianisme pour épouvanter l'empire, et pour provoquer une effroyable réaction. Les causes dogmatiques et morales de cet événement sont suffisamment connues; généralement on sait moins la place que la raison d'État y occupait. La raison d'État était d'abord une doctrine. D'après cette doctrine, la religion de l'empire était seule légale. Toute religion étrangère qui n'avait pas reçu l'autorisation préalable n'avait aucun droit, et son exercice était un délit que les tribunaux punissaient de l'amende, de la prison ou de la mort. Au point de vue politique, il faut reconnaître que cette jurisprudence ne manquait pas de sagesse. Une religion est une force redoutable qui vaut bien la peine qu'on s'informe de ses maximes et de ses rites. Mais la raison d'État était encore un fait à Rome, et ce fait c'était la divinité des empereurs. Ces qualifications de *divins Empereurs*, que l'on trouve si souvent dans les auteurs latins, et plus tard dans les actes des martyrs, n'étaient pas simplement des épithètes de courtisan; on doit les prendre à la lettre. Dès que l'apothéose était devenue de droit commun pour les Césars, dès que ces monstres étaient supposés aller se reposer de leurs crimes dans l'Olympe, il était logique qu'on les traitât en dieux, même de leur vivant. Les Romains de la décadence s'étaient résignés à adorer leurs maîtres, lorsqu'ils ne les égorgeaient pas. Quand les empereurs furent placés sur les autels, on comprend que le refus de pratiquer la religion de la patrie, et l'introduction d'une reli-

gion nouvelle et hostile, devaient être rangés parmi les crimes d'État. Tels étaient les considérants des mesures prises contre les inventeurs de cultes. Le christianisme était dans ce cas : il fut persécuté, même sous des empereurs cléments. La cruauté n'y était souvent pour rien ; mais la loi armait contre lui les gouverneurs de province, qui sévirent quelquefois contre les disciples du Christ à l'insu de leurs maîtres. Les chrétiens ne voulaient pas brûler de l'encens devant l'image des *divins* Césars. Ainsi ils étaient légalement en rébellion. Quand le christianisme triomphant arriva dans l'empire à une existence officielle, le principe de la religion d'État fut maintenu ; seulement il fut retourné contre les tyrans de la veille. Tandis qu'auparavant le christianisme était interdit, désormais ce fut le tour du polythéisme. Dans toutes les péripéties de cette grandiose révolution, le principe de la religion d'État reste ; voilà les leçons de l'histoire.

On ne trouve rien dans l'antiquité qui ressemble de près ou de loin à la liberté de la presse. Ceci ne s'explique pas par l'absence de l'imprimerie : le papyrus et les tablettes de cire suppléaient à cet art, sans néanmoins égaler sa puissance. Mais là où la liberté de penser n'existe pas, la liberté de la presse, qui n'est que sa conséquence, n'a pas de raison d'être. Les Occidentaux n'ont largement pratiqué que la liberté de la tribune. L'agora à Athènes et le forum à Rome furent les deux théâtres du patriotisme, de l'éloquence et des pas-

sions politiques. C'est là que le citoyen avait toute sa force, là que le tribun du peuple et le patricien se mesuraient dans des joutes ardentes, souvent utiles, toujours dramatiques. Il y avait dans les assemblées politiques de ce temps ce qui se trouve partout, des intérêts divers, des opinions contraires et, ce qui en découle inévitablement, des conflits plus ou moins graves. Il y avait une droite et une gauche, avec deux centres, qui se disputaient la situation. On peut écrire quelquefois l'histoire *a priori* et rencontrer juste, tant les lois qui régissent le cœur humain sont constantes.

La république avait donc ce qui ne manque jamais à un gouvernement, une opposition. Il y en avait une dans le sein du sénat et une autre dans la cité. C'est la consolation du citoyen de critiquer les actes de l'autorité, quand il ne l'exerce pas : c'est souvent son devoir ; en tout cas, c'est son habitude. Or, en ce temps-là, la patrie n'était pas dévorée par les scribes. On ne faisait pas métier d'attaquer sans justice et sans pudeur les chefs de l'État, de discuter leurs actes, de révéler leur vie privée, de leur attribuer des paroles apocryphes et des intentions qu'ils n'avaient pas. La malice humaine avait d'autres moyens de se donner carrière, mais son influence était bornée. Le théâtre était alors la suprême ressource des mécontents et des opprimés. Du moins, il fallait du génie pour se venger d'un adversaire, et du temps pour exécuter l'œuvre qui devait l'écraser. Avec un journal on peut faire une

révolution sans avoir de l'esprit : la sottise et l'audace suffisent à cette triste besogne. Aristophane, dans l'ancienne comédie, et Méandre, dans la nouvelle, furent les ministres spirituels des rancunes des Grecs. Plaute et Térence rendirent aux Latins le même service. Juvénal maniait admirablement le fouet de la critique. Perse sanglait son vers mordant. Tacite soulageait la conscience sociale en burinant la face des despotes. Le rôle de la littérature s'éleva à la hauteur d'une fonction publique. Elle a survécu à son rôle, et, en nous charmant, elle nous permet d'apprécier sa puissance, et la part qui lui revient dans la gloire des peuples chez lesquels elle fleurit.

Les païens dirigeaient le mouvement des idées. Ils n'abandonnèrent pas au bon plaisir de chacun les intérêts moraux. Chez eux la licence fut souvent un fait; elle n'était pas un droit, du moins aux bonnes époques de leur histoire. A Rome, la censure était une charge très-ancienne, très-respectée et très-recherchée des citoyens. Les magistrats qui l'exerçaient marchaient au premier rang parmi les grands dignitaires de l'État. Ils devaient surveiller les mœurs, et punir très-sévèrement toutes les contraventions à la décence. Ils interdisaient les pièces théâtrales capables de corrompre l'innocence de la jeunesse. Ils confisquaient tous les produits de l'art qui auraient amené ce résultat. Leur compétence s'étendait aux personnes. Plus d'une fois ils frappèrent de flétrissure des cheva-

liers et des patriciens indignes de siéger au sénat, et les contraignirent, sous le coup d'un blâme solennel, à résigner des fonctions qu'ils ne pouvaient plus remplir avec honneur. Caton doit à la censure sa renommée dans les siècles. Rigide observateur de la morale, il ne souffrait pas que les autres en violassent les prescriptions. Il fut un des conservateurs de la grandeur romaine, et il mérita, après sa mort, d'avoir une statue sur le socle de laquelle on avait gravé ces mots qui payaient tous ses services : *A Caton qui a corrigé les mœurs.*

Les lois somptuaires accusent chez les anciens la même sollicitude à l'endroit des choses morales. Ils savaient que le luxe énerve les peuples les mieux trempés, et précipite leur chute. Aussi s'efforçaient-ils d'en arrêter les développements par des édits sévères, qui, dans leur pensée, devaient obtenir le but désiré. Lycurgue, Solon, Numa en furent partisans. Le succès ne répondit pas toujours à leur attente; mais leurs travaux attestent qu'ils n'avaient pas découvert, comme certains modernes, les avantages de la liberté du mal, et qu'ils se croyaient, avec juste raison, le droit d'en combattre les envahissements. Jusqu'ici rien ne ressemble à ce système de laisser aller qu'on nous préconise depuis quatre-vingts ans.

Du reste, on peut étudier avec fruit, sur ce vaste ensemble de questions, la doctrine sociale de Platon. C'est particulièrement dans le *Traité de la république* et dans le *Traité des lois* que le prince de la philoso-

phie antique a le plus largement exposé ses idées. Il ne saurait être suspect à nos libéraux, car il a commis assez d'erreurs pour recommander, si nous pouvons ainsi dire, les vérités qu'il professe. Il était doué d'une rare indépendance d'esprit, et personne ne s'est jamais avisé de le ranger parmi les esclaves de la superstition. La supériorité de génie qu'il apportait à l'étude des questions les plus ardues achève de lui donner de l'autorité. On pourrait peut-être affaiblir son témoignage, en soutenant qu'il exposait ses idées, plus qu'il ne décrivait les institutions de son pays et de son temps. Si on le veut, nous accorderons ce point à ceux qui nous contredisent; mais nous interrogeons le philosophe autant que l'historien. S'il ne nous enseignait pas dans ses ouvrages ce qui était, il nous indiquerait du moins ce qui doit être. Nul n'osera avancer qu'en matière de gouvernement le sentiment du *divin* Platon soit à dédaigner.

Or, d'après Platon, « l'État doit avoir une religion, et par conséquent un sacerdoce ¹. Parce que « la religion n'est pas une idée pure et abstraite, « et qu'elle est un fait intérieur de l'âme pour « devenir un fait extérieur ou social, il y aura des « sacrifices qui seront offerts aux dieux pour la « patrie. On en offrira au moins un par jour ². Nul « n'est digne de gouverner s'il ne croit à Dieu,

¹ *Des Lois*, liv. VI, pages 278, 279.

² *Ibid.*, liv. VIII, page 320.

« à sa Providence et à l'immortalité de l'âme ¹.
« Aucune société n'est possible sans le respect de
« Dieu ². La croyance en Dieu rend les hommes
« meilleurs ³. Tout citoyen doit dénoncer l'impiété;
« les magistrats doivent la punir ⁴. Le sacrilège
« est un crime à part, et on lui doit des châtimens
« exemplaires ⁵. Les incrédules sont des insensés,
« et ils nuisent à la gloire de leur pays ⁶. La jeu-
« nesse ne doit connaître, étudier et imiter que ce
« qui est bien ⁷. Le beau seul doit être enseigné
« dans la république ⁸. La tragédie et la comédie
« seront bannies comme préjudiciables au public ⁹. »
Homère lui-même ne trouva pas grâce aux yeux
de l'austère législateur ¹⁰. « Les méchants seront
« avertis; s'ils sont incorrigibles, ils seront punis
« de mort ¹¹. Il n'y a pas deux morales, une pour
« l'individu et l'autre pour la société; les mêmes prin-
« cipes s'appliquent à toutes les formes de la vie ¹². Il

1 *Des Lois*, liv. XII, page 408.

2 *Ibid.*, liv. IV, page 254.

3 *Ibid.*, liv. V, page 355.

4 *Ibid.*, liv. XII, page 371.

5 *Ibid.*, liv. IX, page 336.

6 *Ibid.*, liv. X, page 355.

7 *République*, liv. III, page 63.

8 *Ibid.*, page 66.

9 *Ibid.*, page 63.

10 *Ibid.*, page 64.

11 *Ibid.*, page 71.

12 *Ibid.*, page 85.

« y a une différence entre le juste et l'injuste,
« comme il y en a une entre ce qui est sain et ce
« qui est malsain. L'âme est comme le corps : il
« faut lui donner ce qui lui fait du bien, et écarter
« d'elle ce qui pourrait lui nuire ¹. Le prototype
« de tout est en haut; les yeux du sage sont fixés
« sur le modèle divin; il doit aspirer à établir dans
« les choses humaines l'ordre qu'il admire dans
« l'essence des choses ². Il doit tracer la chose
« publique sur le céleste exemplaire qu'il a tou-
« jours devant lui ³. Le soleil est le roi du monde
« visible; le bien est le roi du monde invisible ⁴. »

Si les œuvres de Platon étaient perdues, on pourrait croire que ces belles maximes ont été formulées plus tard, et frauduleusement attribuées au chef de l'Académie. Mais l'admiration augmente, non sans quelque mélange de pitié, quand, en parcourant les pages authentiques des deux traités *de la République* et *des Lois*, on trouve les doctrines que nous venons de citer mêlées à des erreurs monstrueuses et à d'impures théories qui révoltent la conscience et font rougir la pudeur. L'or et la boue se combinent dans un même chapitre : on se demande comment une même intelligence a pu les produire ensemble. Cependant l'or dégagé des sco-

¹ *République*, liv. III, page 90.

² *Ibid.*, page 120.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, page 125.

ries est encore de l'or. Ici Platon se montre un grand maître dans l'art du gouvernement. Il possède la science sociale, et il en expose les principes avec une sûreté de regard très-remarquable. Nous ne pouvons pas les étudier en détail à la lumière des faits contemporains; mais il ne faut pas longtemps réfléchir pour y voir la condamnation éclatante de toutes les conceptions prônées chez nous. Ainsi donc, que devient, à l'école de Platon, le libéralisme avec toutes ses branches et ses applications à l'ordre intellectuel, moral et social? Quand un théologien catholique tient un pareil langage, il est traité de rétrograde. Il est très-heureux pour l'apologiste de rencontrer Platon sur son chemin, et de l'opposer, avec un complet avantage, aux détracteurs de doctrines admises partout et toujours, parce qu'elles sont la vérité.

Le paganisme contemporain est demeuré classique. Il est organisé socialement à la façon antique. L'État et la religion sont plus qu'unis; ils sont confondus. L'État, qui protège les personnes et les choses, couvre de son égide les doctrines et les mœurs. La réglementation est partout, le libéralisme nulle part. Dans l'extrême Orient, l'Inde, la Chine et le Japon sont ainsi constitués; rien n'est changé depuis des siècles. Les rapports commerciaux qui se sont établis, par la force des choses, avec les peuples de l'Occident, laissent subsister dans ces pays tout le passé. Là, il y a quatre faits qui résistent à toutes les influences extérieures : la

langue, le costume, la politique et la religion. Nos produits manufacturés commencent à franchir les douanes; nos institutions ne passent pas. Plus près de nous, des deux côtés du Bosphore, l'empire turc, qui, au contact de notre civilisation, est plus exposé qu'un autre à la contagion de nos découvertes, cet empire résiste assez bien jusqu'à ce jour, et garde sa forme sociale. Le Coran est la base de sa législation, et tout le reste en procède. Il s'écoulera encore bien du temps avant que Constantinople suive en tout la mode de Paris.

Dans notre vieux monde, nous constatons avec tristesse que les nations hérétiques ou schismatiques sont celles qui ont fait à l'esprit moderne les concessions les plus tardives et les plus restreintes. Elles n'ont guère cédé que sur la question de la liberté des cultes; encore même il y aurait des distinctions à établir sous ce rapport, car le régime n'est pas identique dans toute l'étendue de l'Europe protestante. La plupart des États de cette catégorie professent la tolérance des cultes dissidents : tous ne sont pas arrivés à les reconnaître légalement, et surtout à les salarier. On sait assez la situation religieuse de l'Angleterre, de la Grèce, de la Suisse, de l'Allemagne, des pays scandinaves et de la Russie. Là on ne professe pas en théorie et on ne pratique pas en réalité le séparatisme. Cependant le mal a fait du chemin. Tandis que nous écrivons ces lignes, l'Allemagne se prépare à nous donner un démenti. Elle s'est éprise de la

sécularisation ; elle l'applique déjà à l'école, en attendant de l'appliquer à la famille et au gouvernement ¹. Ce mouvement produira, de l'autre côté du Rhin, les fruits qu'il a portés ailleurs. Sous le rapport purement politique, l'unité, il faut en convenir, tend de jour en jour à s'établir. Bientôt toutes les nations pourront se regarder sans jalousie ; toutes auront les mêmes avantages, précurseurs des mêmes désastres.

Disons-le tout haut : ce sont les races latines, les plus catholiques hier encore et les sœurs aînées des races germaniques et slaves, ce sont elles qui ont donné le signal de l'apostasie qui les conduit à la désagrégation et à la décadence. Comment le bien engendre-t-il le mal ? Comment la vie donne-t-elle la mort ? Est-ce que le catholicisme s'est affadi ? Est-il désormais impuissant à présider aux destinées des sociétés nouvelles ? N'accusons pas le catholicisme : il y a dix-neuf cents ans qu'il prouve au monde ce qu'il peut pour la grandeur des peuples qui acceptent ses lois. Seulement les races catholiques ne sont ni infaillibles ni immortelles ; elles peuvent se lasser de leur gloire et secouer la religion, qui en est le principe, comme un joug trop pesant. On se trompe à tout âge, et peut-être que les folies de la vieillesse sont les plus irréparables. Mais allons au fond. Nous sommes en

¹ Voir le *Memorandum* des évêques allemands réunis à Fulda (septembre 1872). — *Univers* des 17 et 18 octobre.

présence de l'œuvre satanique. Depuis trois siècles la révolution a tourné tout son effort contre les races catholiques; elle n'inquiète pas les autres, car elles lui sont acquises. De ce côté elle n'a rien à craindre. Là où n'est pas la vérité, la vie est absente. Le mouvement, qui en est le signe, ne s'y manifeste pas davantage, et le prosélytisme ne menace pas les terres des voisins. Dans ces conditions, la révolution continue ses ravages à son aise; elle passe à côté des nations amies, et les laisse jouir en paix de leur prospérité relative, qu'elles doivent au catholicisme dont elles se sont séparées, et dont elles n'ont pas encore dissipé les trésors.

Les races catholiques ont le tort d'avoir raison et de montrer du zèle. Elles disputent pied à pied le terrain à l'erreur; elles ont créé un vaste apostolat qui couvre la terre, qui parle toutes les langues, et emploie toutes les méthodes pour faire triompher la vérité. Eh bien! voilà l'ennemi. C'est contre les races catholiques que s'élève le frémissement de l'école révolutionnaire. C'est contre elles que marche l'armée du mal, avec son unité factice, avec son organisation savante, avec sa persévérance qui ne connaît pas le découragement, car la haine l'inspire. A l'heure qu'il est, nous assistons à ce vaste conflit. Les races catholiques sont devenues un champ de bataille; les ruines qui les couvrent doivent nous affliger, non pas nous abattre. Les ruines sont inséparables de la

guerre : la victoire en fait autant que la défaite. Seulement les ruines sont quelquefois destinées à la résurrection ; elles sont les pierres qui servent à bâtir l'édifice de l'avenir. Tout de même, les symptômes heureux ne manquent pas. Les races catholiques, fortement entamées, ne veulent pas mourir. Dieu les éprouve pour les éclairer par les châtiments ; elles se relèveront plus belles et plus fortes ; elles sortiront du creuset avec une vigueur renouvelée, et elles prouveront au monde, même par leur misère, ce que valent et ce que peuvent les races quand Dieu les anime de son souffle, et qu'il les choisit pour les desseins de sa Providence dans les siècles.

Voilà donc dans l'histoire du monde un fait universel et constant, et qui n'admet presque aucune exception. Partout les nations, en tant que nations, ont une religion officielle ; partout elles traitent l'impiété comme un péché social ; partout elles s'opposent, dans différentes mesures, à la propagation d'une doctrine opposée à la doctrine légalement reconnue. Partout elles surveillent l'écriture et la parole, ces deux véhicules de l'idée qui vivifie le monde ou qui le perd. Partout elles cherchent à sauvegarder les intérêts moraux, qui consistent dans la vérité pour les intelligences, dans la pureté pour les âmes, dans les convenances pour les mœurs. Partout elles proscrivent, avec plus ou moins de rigueur, tout ce qui peut ébranler les bases de la société. Eh bien, nous disons que ce

fait s'impose. Il est facile de se moquer de la tradition ; il n'est pas aussi aisé de justifier son mépris. Il faut avoir beaucoup d'esprit pour penser autrement que toute l'humanité ; mais par là même on prouve qu'on n'en a pas assez. En vertu de quelle loi de la vie l'individu prévaudra-t-il sur l'espèce ? C'est l'humanité qui se prononce sur le grave problème que nous creusons ; elle se prononce pour Dieu, pour la vérité et pour l'honneur des âmes. Elle n'est pas suspecte ; car si, dans cette théorie, tout favorise ses plus sérieux intérêts, du moins rien ne flatte ses passions. Elle juge avec connaissance de cause. Il y a déjà bien longtemps qu'elle fait l'expérience des doctrines, et les ayant appliquées à peu près toutes à ses destinées, elle peut dire lesquelles sont préférables. Dans ces conditions, l'erreur serait un miracle ; l'humanité s'égarerait, et elle n'aurait pas conscience de son malheur. Ceci est inadmissible. Que l'opinion de notre époque paraisse contraire à l'antique théologie sociale, nous en convenons ; mais un siècle revient de ses engouements ; l'humanité n'abdique jamais ses croyances.

CHAPITRE VII

DES RAISONS INTRINSÈQUES QUI MILITENT CONTRE LE LIBÉRALISME

Les libéraux chérissent la doctrine séparatiste ou la sécularisation. C'est là comme la racine du libéralisme, et c'est pourquoi tout nous ramène à ce paradoxe fondamental.

Le libéralisme crée l'État sans Dieu : ainsi il fait à Dieu une injure grave et gratuite. La suppression du culte national est une impiété que le bon sens et la foi ¹ réprouvent. Quand la philosophie naturelle veut donner les raisons du culte intérieur

1 « *Ecclesia a Statu, Statusque ab Ecclesia sejungendus est. L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église.* » (*Syllabus*, Prop. LV. — Alloc. *Acerbissimum*, 27 sept. 1852.)

« Il vous est parfaitement connu, vénérables frères, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du *naturalisme*, comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la « société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir « compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins

et extérieur que l'homme doit à Dieu, elle énumère les attributs de Dieu et les bienfaits de Dieu. Les premiers méritent l'adoration de l'homme, les seconds sa reconnaissance. Elle ne s'arrête pas là. Après avoir démontré les devoirs de l'homme envers son créateur, elle étudie ses besoins; elle découvre à travers toutes ses facultés le besoin de Dieu, ou le sentiment de l'infini qui le tourmente et qui l'élève au-dessus des réalités banales de la vie, pour le plonger dans l'idéal; raison nouvelle et non moins péremptoire pour jeter entre les deux extrémités du monde intellectuel, entre Dieu et l'homme, la chaîne sacrée de la religion. Or la société est une personne morale, distincte de chacun des individus dont elle se compose, et, comme tout être, elle doit à Dieu son hommage, le plus beau que la terre puisse lui rendre, parce qu'il est le résumé des pensées, des affections et des œuvres de tous : cela s'appelle le culte national. La religion de l'individu ne paie donc pas la dette de l'humanité; elle n'épuise pas son aspiration. Il faut que la société, en tant que société, vienne à son tour

« sans faire aucune différence entre la vraie religion et les
« fausses ». De plus, contrairement à la doctrine de l'Écriture,
de l'Église et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que
« le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au
« pouvoir l'obligation de réprimer par la sanction des peines les
« violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la
« tranquillité publique le demande. » (Encycl. *Quanta cura*,
8 décembre 1864.)

adorer, invoquer, remercier Celui qui, du haut des cieux, étend son empire sur toutes les créatures. C'est Dieu qui fait les peuples, qui leur donne le génie qui les distingue, la place qu'ils occupent dans l'espace et le rang qu'ils gardent dans la famille humaine. C'est Dieu qui les prédestine à un rôle, et qui les orne des dons nécessaires pour le remplir. Il les accompagne à travers leurs évolutions souvent orageuses ; il les soutient dans les épreuves ; il les bénit dans les combats ; il les relève dans leurs chutes ; il les ressuscite quelquefois de leurs cendres. Or ces bienfaits sont distincts de ceux dont sont favorisés les individus. La preuve, c'est qu'il y a de temps en temps conflit entre l'intérêt social et l'intérêt individuel. Le peuple reste, l'individu passe. Le peuple a la victoire, et l'individu la paie de son sang, aux grands jours de la lutte, étendu sur la poussière où l'on creuse sa tombe. Réciproquement, les maux de la patrie deviennent l'avantage des particuliers : tant il est vrai qu'un peuple a une existence à part et *sui generis* ! Donc, il faut qu'il y ait un Dieu et un culte, et qu'en des jours solennels, plus sacrés que tous les autres, il incline devant l'autel son front chargé de gloire, et qu'il élève ses mains pleines de richesses. S'il se contente de déléguer ses fils, ou si, dans son orgueil, il croit assez faire en ne gênant pas le libre exercice de leur foi, il commet un péché d'ingratitude, et son athéisme inspire de sérieuses craintes pour son avenir.

Prenons-nous pour exemple. Notre pays a reçu de Dieu des grâces demeurées historiques et qui ont décidé de notre civilisation. Nous avons sur la carte une topographie admirable, entre deux mers et deux chaînes de montagnes, sous une zone où l'Orient et l'Occident s'embrassent, pour nous composer le plus heureux climat. Nés sur un champ de bataille, de la vaillance et de la foi de notre aïeul Clovis, nous tenons du soldat et de l'apôtre : ce double génie se mêle dans notre tempérament. Soldats, nous avons planté notre drapeau sur tous les rivages, et la victoire a porté notre nom chez tous les peuples, pour le faire respecter et aimer. Apôtres, nous sommes devenus le bras du catholicisme, et nos rois très-chrétiens ont mérité, par leurs services, que la papauté reconnaissante les appelât ses fils aînés. De peur que quelque chose ne manquât à notre supériorité, Dieu, qui avait trempé nos cœurs, toucha encore nos lèvres. Les armes sont notre première passion ; l'éloquence est la seconde. Un ancien nous définissait par ces deux notes célèbres : *Ils savent se battre, et ils savent parler : res militaris, et argute loqui.*

Un peuple pareil était réservé pour de grandes choses. On a dit de nous ¹ que nous exerçons une magistrature en Europe. C'est beau, et c'est vrai. En présidant à nos destinées, nous faisons celles des autres. Propagateurs d'office, nous initions nos voi-

¹ De Maistre, *Considérations sur la France*, chap. II.

sins à toutes les idées ; nous rayonnons par delà nos frontières , et quand le monde fait un pas , nous sommes toujours à l'avant-garde. Nous gâtons quelquefois le bien ; mais nos fautes n'empêchent pas nos mérites. Cependant nous avons connu le malheur. Au dedans et au dehors les crises, qui sont la loi de tout développement, ne nous ont pas été épargnées. L'étranger nous a menacés, et souvent humiliés. Mais, quand tout est perdu, Dieu fait des miracles pour nous rendre la patrie et la liberté. Au xv^e siècle, Jeanne d'Arc montait à cheval : elle conduisait à Reims le roi de Bourges à travers vingt combats magnanimes, et l'étendard national flottait sur le rempart des cités délivrées. L'ennemi du dedans ne nous a pas porté des coups moins terribles ; cependant, dans les orages qui ont agité nos destinées, nous n'avons jamais tout à fait sombré. Les épreuves renouvellent notre jeunesse, et nous recommençons toujours : Dieu protège la France ! C'était le cri de nos pères. Répétons-le du sein des tribulations qui nous accablent. Qu'il soit notre consolation d'aujourd'hui et notre espérance de demain !

Après cela, comment se représenter la France sans Dieu ? Pourtant la France officielle n'en a plus. La Charte bâtarde de 1830 déclarait le catholicisme la religion de la majorité des Français : il n'est plus la religion de l'État. Ce sont les libéraux qui ont fait cette triste besogne et qui s'en vantent. L'un d'eux, voulant écarter tout doute, a osé dire

du haut de la tribune que chez nous la loi est athée ¹. C'est ce qui s'appelle le découronnement de la France. La nation chrétienne a été ravalée plus bas que les nations païennes. Heureusement, par-dessus les factions triomphantes, nous entendons les protestations de la vraie France, qui veut encore appartenir à Dieu. Qu'on la laisse passer, et vous verrez comme elle prendra le chemin de ses temples, dans des jours bénis, encore chers à sa foi, pour célébrer la mémoire des hauts faits accomplis par la droite de Dieu avec l'aide des Francs : *Gesta Dei per Francos*; pour se retremper aux sources de sa gloire; pour prier devant le tabernacle qui est son berceau, où ses rois reçurent l'onction du sacre, où ses héros prirent la bannière de l'honneur, où ses pontifes ont rédigé ses codes, où ses grands hommes ont conçu leurs chefs-d'œuvre. Ah! que c'est poignant de voir un peuple chrétien devenir philosophe, industriel, mercantile et révolutionnaire, se nourrir d'utopies et de fumée de charbon, et chasser de ses institutions le Dieu qui resplendit dans ses origines; se condamnant, par cette apostasie, à ne pouvoir plus se regarder lui-même sans rougir et sans trembler.

Le libéralisme, après avoir voté l'outrage à Dieu, renie *logiquement* tous les principes qui servent de base à la société. Alors on assiste au spectacle étrange, autant qu'il est nouveau, d'une société

1 Odilon Barrot.

bâtie en l'air, qui tient par des expédients ou des inconséquences. C'est un équilibre miraculeux, un tour de force de l'école rationaliste. On sait ce que ça vaut. et combien de temps ça dure.

Quand l'État est constitué en dehors de tout culte religieux, l'État ne peut pas affirmer *logiquement* le principe d'autorité. Nous l'avons démontré surabondamment dans la première partie de cet ouvrage, en nous appuyant sur toutes les données de l'Évangile, de la raison et de la tradition humaine ¹. Dieu est le premier pouvoir, et la source de tous les autres. En dehors de Dieu, il n'y a pas de droit; il n'y a que la force. Aucun mot inventé pour le besoin de la cause ne doit faire prendre le change. Vous dites : le gouvernement; sans Dieu, ce n'est qu'un fait. Vous dites : la souveraineté nationale; sans Dieu, ce n'est qu'un nombre. Vous dites : la société; sans Dieu, ce n'est qu'un corps sans tête, un pur agrégat qui ne peut élever aucune prétention, parce qu'il n'existe pas. Vous parlez de l'ordre; sans Dieu, l'ordre n'est qu'un effet dont on cherche en vain la cause. Vous invoquez l'intérêt des particuliers, la sécurité des personnes, la prospérité du commerce et de l'industrie; mais sans Dieu la paix n'est nulle part, ni en haut ni en bas. Ainsi, en dehors de Dieu, l'autorité légitime est absente : rien ne comble le vide qu'elle laisse. Or, qu'est-ce qu'une société sans autorité? C'est un

1 1^{re} partie, de l'Autorité.

vaisseau sans gouvernail et sans boussole sur une mer écumante. On fait de l'autorité quand même, parce qu'on ne peut pas s'en passer; on en fait avec excès, parce qu'elle est contestée. En s'exagérant, l'autorité s'affaiblit; ses violences la perdent. Cependant elle ne peut pas vivre à d'autres conditions. C'est l'ère des révolutions périodiques. Les peuples doivent alors leur bonheur au libéralisme.

Quand l'État n'a pas de culte religieux, il ne peut pas *logiquement* faire des lois. Ceci découle de ce qui précède. Sans Dieu, la loi est un non-sens. Il n'est pas donné à un homme quelconque de faire la loi; il faut avoir qualité pour s'élever au-dessus de ses semblables, et pour leur dire : Faites ceci; évitez cela. L'homme qui se présente au nom de Dieu et de la nation pourra être écouté. L'aventurier qui sort on ne sait d'où, du repaire où il conspirait, de la barricade où il a vaincu, de l'anti-chambre où il trahissait, celui-là, fils du hasard, pourra s'emparer un instant du pouvoir et en abuser contre son pays. Après tout, il n'est pas la loi; il n'est qu'un parvenu sans honneur et sans prestige. L'élu de dix millions de suffrages est plus à l'aise; pourtant il lui manque au front le rayon divin. Il ordonne au nom de l'homme, et ce n'est pas assez. A la rigueur on peut lui résister; si l'on cède, c'est par lâcheté, par prudence ou par routine. Cette obéissance n'est pas rationnelle; on ne peut la comparer qu'au mouvement automatique des roues et des leviers dans une machine.

L'autorité fait la loi ; la justice l'applique. Mais sans Dieu, qu'est-ce que la justice ? Pour rendre la justice, quatre choses sont nécessaires : la compétence, le code, le crime, la procédure. Dans l'hypothèse que nous discutons, tout manque à la fois. S'il n'y a pas de Dieu dans l'État, aucune magistrature n'est compétente ; car elle n'est qu'une forme particulière de l'autorité, et l'autorité n'existe pas. Sans Dieu dans l'État, aucun code ne peut édicter des pénalités, car là où la loi est impossible, on ne peut ni ordonner ni défendre ; on ne peut donc pas châtier les transgressions qui se commettent. Sans Dieu dans l'État, le crime sera encore le crime. Il naîtra, dans les profondeurs de la conscience, d'une révolte contre les principes éternels, qui, pour nous obliger, n'ont pas besoin de l'homologation des chancelleries de la terre. Au for extérieur, le crime sera comme s'il n'était pas. Il s'appellera d'un autre nom ; en tout cas, il restera insaisissable, et la matière manquera jusqu'à la fin à des juges devenus inutiles. Sans Dieu dans l'État, comment organiser la procédure, l'unique moyen cependant d'arriver à une constatation juridique ? La procédure repose sur le serment. Le serment fut usité chez tous les peuples. C'est un acte solennel qu'on n'accomplit que dans de graves circonstances, et pour des intérêts suprêmes. Le serment est le lien des âmes : il consacre l'amitié ; il scelle les contrats ; il élève la parole et l'écriture à la plus haute puissance ; il contient toute la sainteté de Dieu et toute

la dignité de l'homme. Or le serment est un acte de religion. L'État sans Dieu ne peut ni le prêter ni le déférer. Il faut abolir le serment politique, par lequel le citoyen s'engage vis-à-vis de la patrie, de ses institutions et de son drapeau : désormais on ne saurait attendre la fidélité que du bon sens et de l'intérêt. Il faut abolir le serment judiciaire, qui n'est de rigueur ni pour les magistrats, ni pour les témoins, ni pour les avocats, ni pour le jury. La justice s'en va terre à terre; elle n'a pas le droit d'incliner les cieux pour se faire une majesté; elle ne compte plus parmi les fonctions sérieuses: elle n'est qu'une momerie.

Quand l'État est sans Dieu, il ne peut pas *logiquement* exercer la surveillance des mœurs publiques. La loi morale est la règle des actes humains. Quand notre vie est conforme à cette règle, nous réalisons le bien, qui est la beauté des mœurs. Quand elle lui est contraire, nous faisons le mal, qui en abaisse la dignité. Mais en dehors de Dieu, où trouverons-nous la règle des mœurs? Dans les conditions où le libéralisme se place, le mot de Brutus à Philippes devient exact; la vertu n'est qu'un vain nom. C'est une question de tempérament, une convenance ou un préjugé. La vertu est obligatoire, ou elle n'existe pas. Or sans Dieu on aboutit à la morale indépendante. Philosophiquement, cette morale est absurde; car la morale est un pur corollaire dont les prémisses sont: l'autorité qui fait la loi, et la loi qui crée le devoir, avec la

sanction qui en est inséparable. Pratiquement, cette morale est chimérique; la vertu pour la vertu a peu de prise sur le cœur humain. Les règles de l'esthétique pourront charmer quelques poètes à une heure de rêverie; elles n'arrêteront aucun désordre. Le châtement est un frein; la récompense est un attrait : la vertu n'est qu'un épouvantail. Dès lors, que peut faire l'État en face du débordement des mœurs? Comment s'y prendra-t-il pour tracer la ligne qui sépare l'honnêteté de l'indécence? Qu'est-ce que la pudeur, si la morale est abrogée? Quel principe invoquer pour protéger l'innocence des petits enfants, et prévenir les outrages faits à l'honneur des femmes? Comment interdire ce livre obscène? Comment confisquer cette photographie bestiale? Comment prohiber ces ballets lascifs où les comédiennes se prostituent à un public ivre de sensualisme? Autant de problèmes qui restent insolubles quand l'État est sans Dieu et sans culte.

L'État moderne, qui a la prétention de faire sans Dieu, ne veut pas cependant se dessaisir de l'éducation de la jeunesse. On sait qu'il est jaloux d'exercer cette fonction, d'où dépendent l'esprit public et l'avenir de la patrie. Pour mieux enlacer les générations et les frapper à son image, il a créé un monopole injuste, dans lequel on n'a pu, en un demi-siècle, que pratiquer des brèches encore insuffisantes pour laisser entrer la vérité religieuse. Est-ce que l'État sans Dieu est dans les conditions

voulues pour élever comme il faut les enfants que la famille lui confie ? Il pourra leur enseigner les sciences mathématiques : comment s'y prendra-t-il pour leur enseigner les sciences morales, qui ne se conçoivent même pas en dehors de la religion ? Cependant l'œuvre de l'éducation ne consiste pas dans l'enseignement abstrait : elle est plus haute et plus difficile ; elle s'adresse à l'âme ; elle dirige ses facultés ; elle corrige ses instincts mauvais ; elle élève ses aspirations ; elle trempe son caractère ; elle développe chez elle la notion et l'amour du devoir. Ici le rôle du professeur finit : celui du maître commence. Le maître parle avec l'infini, ou il n'existe pas ; il ouvre le ciel sur la tête de ses disciples, ou il est impuissant. C'est assez dire que l'État sans Dieu n'a pas de maîtres au service des âmes, puisqu'il ne professe aucune religion. Pourquoi en introduirait-il une dans ses écoles ? S'il exclut toutes les religions positives, pour s'en tenir à la religion naturelle, il faut déterminer cette religion. Il faut ensuite grouper autour de ce symbole unique, si jamais il est rédigé, toutes les divergences des religions positives représentées par des disciples qui viennent de tous les sanctuaires. S'il impose l'enseignement de toutes les religions qu'il reconnaît et qu'il protège, que deviennent les droits de la libre pensée, sans compter ceux des cultes non reconnus ? Mais s'il inscrit officiellement l'athéisme dans son programme, c'est bien pire. A travers toutes ces suppositions, nous cherchons la

logique, et nous ne la trouvons que dans le dernier cas que nous venons de poser; nous cherchons surtout les principes d'une bonne éducation, capable de faire des hommes et des citoyens : nous ne constatons qu'un système horrible contre lequel le bon sens s'inscrit et la nature proteste. L'indifférentisme religieux est au bout, avec le cortège de tous les maux qu'il entraîne pour les individus et pour les nations. Celles qui se soumettront à ce régime délétère en subiront les conséquences avant qu'un siècle ne soit écoulé.

Il y a des vertus indispensables à la société, et qui sont plus impossibles encore que les devoirs vulgaires de la vie de chaque jour, là où Dieu n'est pas. Par exemple, on peut défier tous les politiques du monde de fonder sur des bases solides une société d'où l'abnégation serait bannie. Sans abnégation, point de hiérarchie; à tout le moins, pas de respect de la hiérarchie. Sans abnégation, point de travail accepté avec amour. Sans abnégation, point d'oubli de soi-même, et, par suite, point de dévouement à l'intérêt commun. La patrie en danger aura peut-être pour la défendre des mercenaires et des esclaves; elle ne doit pas compter sur ses enfants, peu disposés à verser leur sang pour la sauver. C'est l'esprit d'abnégation qui fait le bon citoyen, l'ouvrier diligent, le pauvre résigné, le soldat magnanime. Quand cet esprit s'éteint, la société est très-compromise. Mais l'abnégation n'est pas suspendue aux rameaux des arbres; elle ne

coule pas des fontaines; elle ne circule pas dans l'air; elle est dans les doctrines religieuses. C'est Dieu qui est le père de ces doctrines; c'est le culte qui les sème dans les cœurs où elles germent. Sans Dieu et sans culte, elles s'évanouissent. La société succombe, dévorée par l'égoïsme, comme un cadavre par les vers.

On nous objecte qu'il n'est pas nécessaire, pour que l'État gouverne sagement, qu'il professe une religion positive, surtout une religion révélée. La religion naturelle peut servir de base aux institutions nationales; la patrie antique en est la preuve. Cette observation est plus spécieuse que solide. Plusieurs réponses se présentent à la fois.

D'abord, la religion révélée est un fait divin qui s'adresse à toute créature, sans distinction entre les individus et les nations : *Annoncez l'Évangile à toute créature*¹. Nous avons dit plus haut que la religion naturelle est pour les nations comme pour les individus, car les mêmes raisons la rendent nécessaire aux unes et aux autres. Si donc cette religion s'augmente des richesses dogmatiques, morales et sacramentales qu'il plaît à Dieu d'y ajouter, elle s'impose, sous cette forme grandiose, à tout ce qui vit sous les cieux. La rejeter, c'est faire injure à Dieu, dont la volonté féconde se déroule dans les siècles; c'est mépriser l'œuvre de Jésus-Christ qui resplendit dans l'histoire; c'est,

¹ Marc. XVI. 15.

enfin, compromettre la destinée des nations. Cette dernière considération a son importance. Les nations, en effet, entrent comme instruments dans l'économie du gouvernement de la Providence. On peut donc affirmer que leur mission s'accroît à mesure que les âmes sont appelées à atteindre un but plus sublime dans le temps et dans l'éternité. Le fait que les nations n'ont pas d'avenir dans l'éternité ne les dispense pas de travailler à la gloire de Jésus-Christ, par l'application de sa rédemption aux âmes. Il est impossible de séparer les individus des nations qu'ils composent; d'où il suit que les nations exercent sur eux une influence décisive. Telle est la raison dernière des devoirs qu'elles doivent remplir. Si donc les nations refusent d'entrer dans le concert de la foi chrétienne; si elles s'isolent pour vivre d'une religion purement naturelle, elles pèchent, car elles arrêtent le mouvement ascensionnel du monde, en attendant de le faire rétrograder jusqu'au paganisme le plus abject.

Ensuite, l'État moderne, surtout en France, est plus radical que ceux qui nous interrompent. Il s'est épris d'un séparatisme absolu qui exclut la religion naturelle autant que la religion révélée, pour n'accorder de protection qu'aux ministres des cultes reconnus, dans l'exercice de leurs fonctions. La religion naturelle ressemble à toute religion : elle n'est pas une idée abstraite. Étant un dogme, elle devient une pratique qui réalise le dogme : or, sans culte public, il n'y a de religion d'aucune

sorte, mais le pur athéisme. N'est-ce pas là la prétention du libéralisme ?

Quand on nous présente la religion naturelle isolée de la révélation, on ne sait guère ce qu'on dit. On ignore à quoi se réduit pour l'humanité cette religion trop vantée par l'école rationaliste. C'est une erreur de nier la distinction des deux ordres de vérités, naturelles et révélées : c'est une erreur égale de les séparer. Croire que le secours divin est inutile ; qu'on peut se renfermer dans la nature et marcher à la lumière des axiomes ; que la raison peut en donner une connaissance suffisante et en faire l'application à la chose publique avec un succès qui réponde à toutes les espérances et à tous les besoins, c'est une illusion périlleuse. Les contempteurs de la religion révélée ne possèdent que très-imparfaitement les éléments de la religion naturelle. Mais ce n'est pas le lieu d'aborder cette question, trop vaste pour la fin d'un chapitre : contentons-nous de poser ici cette conclusion, susceptible de preuves théologiques péremptoires ¹.

L'histoire, qui est une science plus accessible à

¹ Perrone, *de Necessitate revelationis*, t. I.

Nous regrettons que notre cadre étrangle cette thèse, qui est à l'ordre du jour. Nous renvoyons nos lecteurs à la troisième Synodale de M^{sr} Pie, évêque de Poitiers. L'éminent prélat y traite la matière *in extenso*, avec une magnificence d'Écriture sainte, de patrologie, de tradition ecclésiastique, d'histoire et de raisonnement, qui en font une œuvre vraiment monumentale. Il n'est pas aisé de porter plus loin le talent d'exposition : il est

tous, l'établit d'une façon éclatante. L'école séparatiste invoque mal à propos la patrie antique. Nous avons établi par un ensemble de faits incontes- tables que l'État païen était religieux. Quant à savoir s'il suivait la religion naturelle ou la reli- gion révélée, ceci importe peu pour notre thèse. Il est évident qu'il n'appuyait pas ses institutions sur le catholicisme, avant Jésus-Christ. Mais parce que la révélation remonte à l'origine du monde, la grande tradition humaine en charriait les maté- riaux, qu'on trouve mêlés, avec des altérations plus ou moins profondes, aux axiomes du sens commun. Il serait difficile de constater que l'État païen était rationaliste ; pour notre part nous sommes d'un avis

difficile de mieux parler la langue française. C'est l'honneur des esprits distingués de produire les grandes choses : que le mérite des hommes ordinaires soit de les vulgariser. Les Synodales de M^{on}seigneur de Poitiers devraient être entre les mains de tous les laïques. Plus d'un, parmi nos frères dans le sacerdoce, aurai- besoin d'y retremper ses convictions catholiques. Voici une pensée qui confirme nos doctrines.

« Qu'on nous la montre quelque part dans l'histoire, qu'on nous la montre dans l'humanité, à une époque et sous un ciel quelconque, cette religion naturelle, vivant pleinement de sa vie propre, se réalisant et se formulant dans une société gouvernée par ses seules maximes, fournissant un code suffisamment com- plet de vérités et de préceptes, et surtout, procurant le respect et le maintien de ces vérités dans les esprits, l'accomplissement et la pratique de ces préceptes dans les mœurs. Soixante siècles sont là pour le dire : ce phénomène n'existe pas ; c'est une hypothèse, ce n'est pas un fait. » (II^e Synodale de M^{sr} Pie, évêque de Poitiers. — *Œuvres complètes*, t. III, p. 246.)

tout contraire. Mais ceci pourrait paraître une curiosité d'érudit. Nous ne nous y arrêterons pas davantage, de peur d'oublier le sujet principal.

Voici une autre objection. Il n'est pas nécessaire, dit-on, que l'État professe un culte déterminé. Il suffit, pour sa prospérité, que les individus dont se compose la nation aient leur culte personnel ; la résultante profitera à l'État, qui n'est pas un être abstrait. Ainsi il se trouvera placé dans des conditions normales. Nous ne répèterons pas que l'État est une personne morale, qui vit de sa vie propre. Seulement nous ajouterons que les individus ne réagissent sur l'État qu'après que l'État a agi sur eux. Or, l'action de l'État séparé est funeste au point de vue religieux. Elle tend à affaiblir les convictions et le goût des pratiques saintes dans les masses. On peut mesurer cet effet à celui que produit l'exemple du contraire. Dans les grands anniversaires de la patrie, au milieu des triomphes ou du sein des suprêmes catastrophes, quand l'État va prier dans les temples, on dirait que Dieu est plus sensible, et la foi se réveille chez les plus indifférents. Ce n'est pas en vain que l'âme nationale se manifeste. Cette âme entraîne les âmes incapables de résister au spectacle de sa religion. Quand l'État est athée, il paralyse les cœurs. La leçon tombe de haut, et elle est plus redoutable qu'on ne croit. Il faut vivre dans un temps où l'athéisme officiel est de bon ton, pour en entendre contester les effets désastreux. Ainsi l'État séparé travaille sourdement

à l'amointrissement des principes chrétiens dans toutes les classes. Responsable de ce malheur, il en devient la première victime.

Du reste, si l'on est moins frappé des inconvénients que nous développons, cela tient à ce fait que l'État moderne, séparé en thèse de tout culte, ne vit pas absolument sans culte. Ses contradictions sur ce point sont aussi évidentes qu'elles sont heureuses. Nous ne citerons pas ici la part que prend l'État aux affaires des divers cultes reconnus. Il nomme leurs ministres ; il contrôle leurs budgets ; il entretient leurs bâtiments ; il évoque à son tour leurs doctrines ; il leur interdit souvent des actes qui paraissent du ressort purement religieux. On peut dire qu'ici, en exagérant de temps en temps son intervention, l'État ne touche aux églises que par le côté administratif, et qu'il use de son droit de police, droit que nul ne songe à lui contester. Mais il y a plus que cela, l'État fait acte de religion chaque matin : sous la monarchie, il va à la messe pour la fête du souverain ; il y va pour la naissance de l'héritier présomptif ; il prend le chemin du temple pour la santé de ces augustes personnages, quand la mort menace la patrie d'un grand deuil. Si la guerre est déclarée, l'État invoque le Dieu des armées ; si la victoire se range de notre côté, il remercie Dieu de la gloire conquise. Dans tous les cas, il se penche sur le tombeau des morts et il verse sur leur mémoire ses larmes et ses prières. Le crucifix est suspendu aux murailles des cours

de justice ; le juge l'invoque en déférant le serment aux parties, et lorsque, résumant les débats, il rend ses sentences. Cependant c'est au nom de l'État séparé qu'il absout et qu'il condamne. L'État est maître de la prison, de l'hôpital et de l'école ; il ne s'est pas encore avisé d'en bannir le culte religieux et d'en faire disparaître les pieux symboles ¹. Le vaisseau qui cingle dans l'Océan, portant à son mât le pavillon national, fait une place au prêtre, qui prend son rang dans la hiérarchie du bord : sa présence ne signifie pas l'athéisme . et c'est l'État qui l'a mis là. Ainsi l'État, séparé en théorie, devient religieux en réalité : tant le séparatisme est impossible, parce qu'il est contre nature ! Pardonnons à l'État moderne de manquer de logique, en considération du bien qu'il fait ; il vaut mieux quelquefois être honnête que conséquent.

Ce n'est pas la faute du libéralisme révolution-

1 « Toutes les écoles de l'université impériale prendront pour base de leur enseignement : 1^o les préceptes de la religion catholique, etc. » (*Bulletin des lois*. — Décret impérial du 17 mars 1808, tit. V, art. xxxviii.)

Nous n'avons pas à examiner ici la mesure de respect que les professeurs de l'université accordent en réalité à ce principe. En supposant qu'on puisse, sans se compromettre, l'observer, il est assez probable que ce n'est pas là le moyen de plaire. En tout cas, il est démontré par une trop douloureuse expérience que l'esprit contraire ne porte pas malheur à ceux qui savent le pratiquer avec un certain art ; cet art consiste à éviter de blesser les convenances. Mais nous n'avons ici qu'à constater le démenti que l'État *laïque* se donne à lui-même quand il organise son système scolaire.

naire si l'État n'a pas rompu ses dernières attaches avec les religions. La formule à l'ordre du jour c'est : *la séparation de l'Église et de l'État*. On la veut radicale, et pour mieux l'assurer on propose de supprimer le budget des cultes, qui a le double inconvénient d'obérer le trésor et d'être un signe d'alliance. Si jamais ce programme se réalise, l'Église ne sera pas plus libre ; ce n'est pas une témérité d'affirmer qu'elle n'aura pas connu de plus cruelle servitude. Du moins l'indépendance de l'État sera entière, et son histoire ne présentera plus ces quelques traces de vie religieuse qu'on y rencontre maintenant. C'est le rêve des pervers ; c'est celui de quelques esprits chimériques. Espérons que l'avenir n'est pas là. En attendant que les menaces s'accomplissent, nous avons apprécié les doctrines qui les contiennent. Elles sont pleines d'une clarté sinistre qui ne permet guère aux esprits sérieux de prendre le change : elles ont reçu, d'ailleurs, dans d'autres temps, des applications dont le souvenir n'est pas encore effacé. On recommence autour de nous à en faire l'essai ; les résultats valent autant qu'autrefois, car les mêmes causes produisent les mêmes effets. L'obstination des méchants ne nous surprend pas ; l'optimisme des honnêtes gens nous désole.

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

PREMIÈRE PARTIE

LE VRAI ET LE FAUX EN MATIÈRE D'AUTORITÉ

CHAPITRE I.	— De l'autorité en général.	3
— II.	— De la négation de l'autorité.	13
— III.	— De l'unité et de la variété dans l'autorité.	29
— IV.	— De la mission de l'autorité.	47
— V.	— Des conditions dans lesquelles l'autorité s'exerce ici-bas.	75
— VI.	— Des devoirs des sujets en face des misères de l'autorité.	91
— VII.	— Le respect de l'autorité est la mesure de la prospérité sociale.	111
— VIII.	— Le respect de l'autorité est la mesure de la prospérité sociale suite)	127
— IX.	— Il n'y a pas de règle sans exception.	141
— X.	— Des erreurs contemporaines touchant l'autorité. — De la souveraineté du peuple.	157
— XI.	— Le peuple est-il la source de la souveraineté ?	185
— XII.	— Des pactes.	201

CHAPITRE XIII.	— De l'opinion humaine sur l'origine de la souveraineté.	213
— XIV.	— Du droit divin.	231
— XV.	— Conséquences de la doctrine de la souveraineté du peuple par rapport à l'autorité et aux sujets.	259
— XVI.	— Si le peuple garde la souveraineté qu'il communique.	287
— XVII.	— Si la souveraineté du peuple est illimitée.	321
— XVIII.	— Si la souveraineté du peuple est au-dessus d'elle-même.	341
— XIX.	— De la restauration de l'autorité.	363

DEUXIÈME PARTIE

DE LA LIBERTÉ

CHAPITRE I.	— De la liberté en général.	381
— II.	— De la notion de la liberté.	403
— III.	— De la liberté du mal.	433
— IV.	— Des libéraux en général ; du libéral tricolore en particulier.	451
— V.	— Le libéral rouge.	469
— VI.	— Du libéralisme d'après la tradition humaine.	497
— VII.	— Des raisons intrinsèques qui militent contre le libéralisme.	525